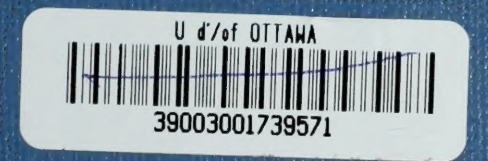
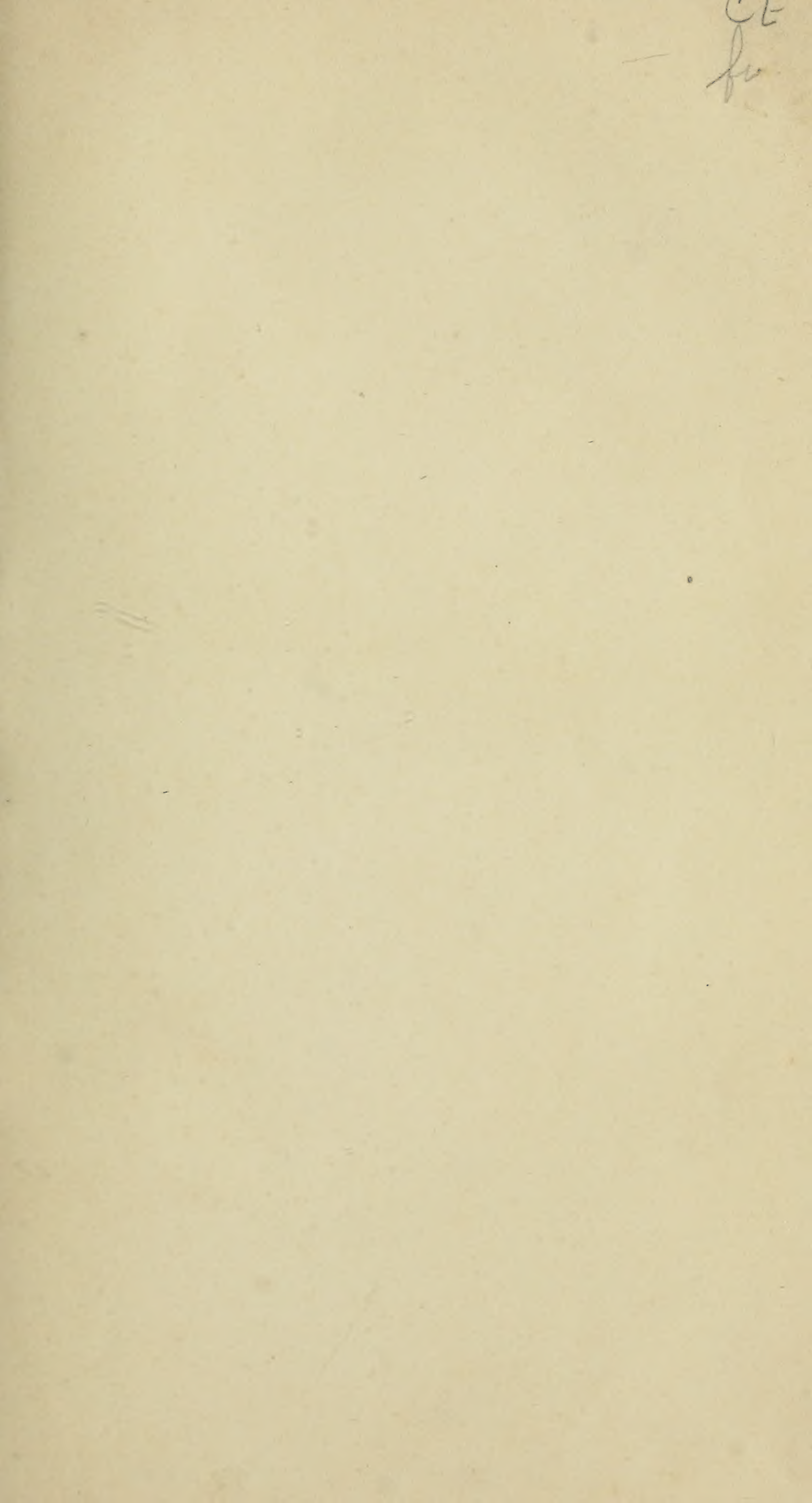

U d'/of OTTAWA
39003001739571



# ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

SUR L'ANCIENNE

# MAGISTRATURE FRANÇAISE

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7

# ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE

# MAGISTRATURE

# FRANÇAISE

PAR C. A. SAPEY

DOCTEUR EN DROIT

SUBSTITUT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS

GUILLAUME DU VAIR

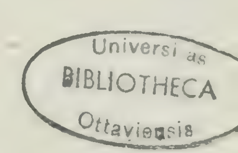
ANTOINE LE MAISTRE




PARIS

AMYOT — LIBRAIRE, RUE DE LA PAIX, 8

1858



# AVANT-PROPOS

L'histoire de la magistrature française est encore à écrire : telle que j'aimerais à la concevoir, elle serait tout ensemble une étude politique et religieuse, une étude de mœurs et de littérature. Elle se lierait à l'histoire générale à laquelle la magistrature appartient par le rôle qu'elle a joué aux différentes époques de la monarchie, et en même temps elle s'en détacherait, comme une histoire à part où l'on verrait une classe d'hommes s'élever insensiblement et se distinguer de toutes les autres par la gravité des mœurs, par la vertu, par la science. Les noms vénérés des L'Hospital, des Du Vair, des Harlay, des Duranti, des Molé, des Séguier, des Malesherbes en seraient l'ornement naturel et l'immortel honneur. L'historien de la magistrature ne la sui-

vrait pas seulement sur le théâtre des affaires et au grand jour de l'audience, il nous ferait pénétrer dans l'intérieur de ces maisons antiques, où, à l'ombre du foyer et au sein de la famille, le magistrat ne dépouillait ni son caractère, ni sa gravité, ni sa robe; il nous ouvrirait les archives de cette littérature des parlementaires, seul délassement des travaux du palais, littérature à part, à la fois austère et enjouée, profondément empreinte de l'esprit français, à laquelle sans doute a manqué le génie, mais non pas la dignité ni la grâce.

Je ne voudrais pas séparer de l'histoire de la magistrature celle du barreau, et au lieu de circonscrire cette dernière dans la sèche nomenclature qu'en a donnée Fournel, j'aimerais à les voir réunies toutes deux sous un titre commun. Pasquier paraîtrait à côté de Brisson, Cochin auprès de d'Aguesseau.

Je demanderais à l'auteur, tout en se passionnant pour son sujet qui s'agrandirait sous des recherches patientes et s'embellirait sous une plume exercée, de s'en détacher assez pour le traiter avec une haute impartialité. En même temps que les grands côtés de la magistrature française, il en faudrait marquer

les parties faibles, les préjugés non moins que les vertus, les temps de défaillance comme les temps d'héroïsme, l'esprit de corps à la fois si utile et si nuisible, qui conserve dans une compagnie les vertus traditionnelles, mais qui substitue un intérêt étroit à l'intérêt public, donne de l'importance aux graves frivolités de l'étiquette, suscite les factions, et qui a fini par rendre les parlements également incapables de servir le pouvoir royal qu'ils entravaient sans cesse, et la liberté qu'ils voulaient enfermer dans le cercle de leurs priviléges.

L'*Histoire des Parlementaires* serait donc celle de la grandeur et de la décadence de l'ancienne magistrature, jusqu'au jour où celle-ci, entraînée dans la ruine commune, disparaît avec l'état de choses auquel elle se rattachait, et fait place à la magistrature nouvelle si respectable dans ses membres, riche, comme sa devancière, de science, d'intégrité, de vertus individuelles, mais qui a beaucoup à regretter de l'héritage qu'elle n'a pu recueillir.

Tel est le tableau que je voudrais voir tracer par une main patiente. Pour un si grand ou-

vrage, les forces me manqueraient aussi bien que le temps, et je ne puis pas dire comme Tacite : *Senectuti seposui*. Mais voué à une profession où l'on doit compte au public même de son loisir, je croirais avoir payé ma dette selon la mesure de ma faiblesse, si je composais quelques biographies où les magistrats de mon temps retrouveraient une imparfaite image de leurs devanciers. Je ne choisirais pas les plus connus, ceux dont l'éloge et la vie ont été répétés par tous les échos de l'histoire, et j'aimerais mieux essayer de venger de son oubli quelques noms qu'elle a laissés obscurs. Ainsi, dans Guillaume Du Vair je cherche à peindre l'homme d'état qu'elle ne nomme qu'en passant, le magistrat qui ne craint pas d'exposer sa tête aux tempêtes civiles, le prêtre qui croit qu'on mérite le ciel en servant son pays, l'orateur, l'écrivain oublié qui exprime et résume avec bonheur les progrès de la langue et de l'éloquence au XVI^e^ siècle. En regard de cette esquisse, et comme pour en être à la fois le pendant et le contraste, j'offre au lecteur le portrait d'un avocat illustre qui paraît sur la scène au moment où Du Vair descend dans

la tombe, Antoine Le Maistre, si célèbre quand il se montre au barreau, plus célèbre quand il se cache à Port-Royal; comme Du Vair, magnifiquement doué pour l'éloquence, son contraire en tout le reste, se vouant à la retraite, tandis que Du Vair se consacre à la vie publique; éteignant sous les cendres de la pénitence les talents qu'il tient du ciel, tandis que Du Vair travaille sans cesse à rendre les siens utiles à son pays; l'un enfin appartenant à cette forte génération des magistrats du XVI[e] siècle, trempés dans les troubles de la Ligue et dans les luttes de la Réforme, et dont le chancelier de L'Hospital et le président de Harlay sont les plus illustres représentants; l'autre, faisant partie de cette pieuse et singulière pléiade d'hommes illustres et de femmes célèbres qui, au milieu des triomphes du talent ou de la beauté, au milieu d'une société brillante et polie, des merveilles d'un grand siècle, des séductions de la gloire ou de l'amour, oublient tout pour se précipiter dans la pénitence, et qui s'appellent de Luynes, Antoine Le Maistre, Arnauld d'Andilly, ou M[me] de Longueville, M[lle] du Vigean, M[lle] de La Vallière.

J'aurais peu de choses à dire de l'*Étude sur Du Vair*, dont j'ai déjà publié, il y a quelques années, une première esquisse [1], si je n'avais à expliquer pourquoi j'ai cru devoir refondre et refaire en partie un travail accueilli d'abord avec quelque indulgence. De bienveillants lecteurs m'avaient su gré d'avoir, le premier [2], fait reparaître à leurs yeux quelques traits d'une image effacée par le temps, en cherchant dans une noble vie et dans des ouvrages oubliés ce courageux amour de la vertu, de la religion, de la patrie, dont il est toujours bon d'offrir aux regards des hommes le rare et touchant exemple. Mais dans le cadre restreint où je l'avais circonscrit, mon récit effleurait à peine le côté historique d'une carrière mêlée active-

1. Paris, 1847, *Essai* sur la vie et les ouvrages de Guillaume Du Vair.

2. Je me félicite d'avoir pu contribuer, pour ma faible part, à ramener l'attention sur un personnage qui ne méritait pas l'oubli dans lequel il était tombé : Depuis mon Essai de 1847, Du Vair a été l'objet : 1° d'un article publié en avril 1847 par M. Feugère, à l'occasion de cet Essai même, dans la *Revue encyclopédique*; 2° d'un discours à la conférence des avocats, prononcé en 1854, par M. Paul Andral; 3° d'une savante appréciation de M. Poirson, dans sa remarquable *Histoire du règne de*

ment à tous les grands événements de l'histoire. J'avais envisagé successivement et séparément la vie de Du Vair et ses ouvrages[1]; j'essaie aujourd'hui de les placer sur le même plan, et pour peindre de couleurs plus vraies la physionomie expressive d'un grand magistrat, pour mieux caractériser son rôle et son influence politique et littéraire, je mets dans sa bouche, en ranimant les scènes qui les ont inspirés, ses discours que je ne veux plus considérer seulement comme des preuves de son éloquence, mais comme des actes de son patriotisme. Il devient ainsi son propre biographe; c'est lui-même qui le plus souvent se charge de raconter sa vie, et l'étude de l'homme d'état marche de pair avec celle de l'orateur.

*Henri IV,* publiée en 1856; 4º d'un dernier travail datant de 1857, et dont il sera question plus loin.

Antérieurement et dès l'année 1839, trois articles signés L. M., rappelant quelques circonstances de la première présidence de Du Vair au parlement de Provence, avaient paru dans le *Mémorial* d'Aix.

1. Les Œuvres de Du Vair ont été réunies à partir de 1606 dans plusieurs éditions plus ou moins complètes. La dernière est de 1641, en un volume in-folio. Toutes ces éditions sont rares aujourd'hui.

Mon travail aura ainsi, je l'espère, quelque chose de plus grave et de plus mûr.

Pour en remplir les lacunes historiques, je me suis servi de nombreux documents contenus dans les manuscrits de Dupuy, déposés à la Bibliothèque impériale. Au moment où se terminait l'impression de la partie de ce volume, relative à Du Vair, une communication fortuite et tardive m'a appris qu'un grand nombre de ces documents avaient été extraits ou mentionnés l'année dernière dans une thèse de docteur ès lettres[1]. Les expressions de pièces *inconnues* et *citées pour la première fois*, que j'ai employées et que je n'étais plus à temps de rectifier, ne doivent donc dans plusieurs passages s'entendre que sous la réserve de l'observation qui précède[2].

1. Guillaume Du Vair, *Etude d'histoire littéraire*, par M. Cougny, Paris, 1857.

2. Voyez notamment pages 9, 39, 61, 86, 94, 109.

La thèse de M. Cougny est surtout un travail d'érudition littéraire et philologique. Elle n'a pas le même objet que notre Étude, car elle n'est pas une biographie et ne s'attache qu'incidemment aux événements de la vie de Du Vair, mais les recherches y abondent, et nous en aurions profité, si nous l'avions connue. Malgré l'autorité de M. Cougny, nous n'appellerons point *Mé-*

Mais ce que j'ose présenter comme donnant à mon travail une physionomie distincte et un intérêt nouveau, ce sont des lettres inédites de Du Vair à Henri IV, qui, bien que connues par les biographes de Du Vair, et notamment par l'auteur de sa vie dans les mémoires du Père Niceron, n'ont été jusqu'ici publiées par aucun d'eux [1]. Ces lettres sont

*moires de Du Vair* les documents empruntés aux manuscrits de Dupuy. Du Vair a eu sans doute la pensée de rédiger ses mémoires, il a laissé des notes qu'il destinait à ce travail, mais les pièces que renferme la collection de Dupuy et qui sont d'écritures fort diverses, sont-elles ces notes mêmes? En font-elles toutes partie? Plusieurs du moins n'en sont-elles pas distinctes? Je ne crois pas, quant à moi, qu'elles doivent lui être attribuées sans exception. En général, elles ne me paraissent point, par le style, être sorties de la plume qui écrivit le traité de la *Consolation;* plusieurs sont rédigées de manière à faire tort à la modestie de leur auteur, s'il parlait de lui-même, et au lieu de les considérer, sans preuves suffisantes, comme étant son ouvrage, j'aimerais mieux voir dans un grand nombre d'entre elles, des fragments d'histoire échappés à un contemporain véridique, ou peut-être quelques morceaux détachés de sa vie que Peiresc avait composée et dont nous regrettons la perte dans les papiers de cet illustre ami de Du Vair. Nous laissons donc, du moins à ceux de ces fragments que nous avons cités, leur caractère anonyme, et par là, l'autorité qu'ils cesseraient d'avoir au même degré, si en les invoquant en faveur de Du Vair, nous ne faisions qu'invoquer son propre témoignage.

1. Pas même par M. Cougny qui se borne à en dire quelques

au nombre de trente. Elles composent la première partie de l'Appendice. J'ai réuni dans la seconde d'autres pièces que je crois curieuses, et pour la plupart également inédites. Cette correspondance formera sans doute le plus riche ornement de ce volume.

Pour la déchiffrer et la transcrire, M. Auguste Baillet, archiviste paléographe, élève distingué de l'École des chartes, a bien voulu me prêter le secours de son érudition et de sa plume.

L'étude sur Le Maistre suit l'étude sur Du Vair et ne lui ressemble point. Elle exprime le côté exclusivement religieux et contemplatif des anciens parlementaires, comme la vie de Du Vair en exprime le côté pratique, politique et littéraire. C'est par là que ces deux portraits m'ont paru pouvoir être rapprochés dans un même cadre, là est à la fois l'unité et le contraste.

Au moment où M. de Vallée a publié son récent ouvrage sur Le Maistre et l'Éloquence judiciaire au XVII[e] siècle, j'ai été tenté de livrer aux flammes mes feuilles dès longtemps

mots et à en donner un court sommaire, pages 40, 41 et 42 de sa thèse.

terminées; mais je n'ai pas tardé à me convaincre que M. de Vallée et moi, à part quelques rapprochements inévitables, nous n'avions écrit ni dans la même pensée, ni pour le même objet. Il a voulu faire un livre, j'essaie quelques pages; il trace avec éclat l'histoire d'un orateur, j'esquisse d'une main sévère l'image d'un solitaire; ce qu'il cherche en Le Maistre, c'est l'avocat que j'admire beaucoup moins que lui; ce que je voudrais faire connaître, c'est l'homme que je crois aimer davantage. Le solitaire de Port-Royal m'attire bien plus que l'avocat au Parlement. C'est merveille de voir à cette époque du XVII[e] siècle l'irrésistible élan qui emporte vers la religion non pas seulement les âmes souffrantes et blessées, mais tant d'âmes héroïques et vaillantes qui n'abandonnent le monde ni par faiblesse ni par désespoir. Un écrivain célèbre nous a montré naguère sous le voile des Vierges du Carmel autant de nobles cœurs et de grandes intelligences que de jeunes et charmants visages[1]. Port-Royal est plus riche

1. Voyez *la Jeunesse de madame de Longueville*, par M. Cousin.

encore en noms célèbres, et ses ruines même gardent des traces que les siècles n'effaceront pas. Quels noms que ceux des Arnauld, d'Angélique, de Nicole, de Pascal ! Dans un rang plus modeste, dans un ordre d'idées plus touchant peut-être, les souvenirs des Petites-Écoles, de Lancelot, de la mère Agnès, du bienfaisant Hamon, ont un charme incomparable. Un des esprits les plus philosophiques et les plus élevés de ce siècle, Royer-Collard a pu dire : « Qui ne connaît pas Port-Royal, ne connaît pas l'humanité, » et lorsque plus récemment encore un spirituel critique[1] a voulu recommencer pour un siècle profane l'histoire que Racine avait si bien écrite pour la pieuse abbaye, le public de nos jours, attentif à ses récits, étonné de trouver de l'attrait à une publication si grave, n'en a accusé que la lenteur et l'interruption.

Antoine Le Maistre est sans contredit une des plus curieuses et des plus singulières figures qu'encadre le sévère paysage de la vallée de Chevreuse. Tous les historiens de Port-Royal

1. M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*. 3 vol. in-8°, ouvrage inachevé.

l'ont senti. Fontaine, auteur d'excellents et naïfs mémoires, parle de lui avec de charmantes longueurs. M. Sainte-Beuve, dans ce grand tableau de Port-Royal qu'il n'a fait qu'esquisser, mais auquel, par un juste tribut de reconnaissance, nous nous plaisons à renvoyer plus d'un trait et la pensée même de notre modeste travail, consacre au récit de sa vie un chapitre plein d'intérêt et de détails. Sans doute cette vie, dans son ascétisme outré, est empreinte d'une exagération que la raison condamne et que la religion désavoue. Si la vérité n'est pas dans la doctrine sévère pour laquelle Port-Royal a voulu vivre et mourir, la vraie piété est encore moins dans ces pratiques minutieuses où il entre bien des petitesses et un grain de folie; il faut le dire et le répéter encore, afin que cette observation soit toujours présente au lecteur; mais après l'avoir faite une fois pour toutes, il faut se laisser entraîner à l'intérêt austère qui ressort de cette histoire, et laissant de côté la facile et coupable ironie de Voltaire, comprendre ce qu'il y a de sublime dans cette folie, ce qu'il y a de grandeur dans ces petitesses.

C'est le bonheur singulier de ce sujet que,

touchant par tous les points à Port-Royal, il reste à peu près étranger aux discussions doctrinales qui en ont assombri l'histoire. Antoine Le Maistre, malgré les espérances que Saint-Cyran avait fondées sur ses talents, n'a point été, n'a point voulu être un controversiste, il l'a été du moins aussi peu qu'il était possible à un neveu du grand Arnauld; enfin il est mort en 1658, avant les grandes épreuves que devait subir la foi obstinée de ses amis. Il n'entrait donc pas plus dans mon sujet qu'il n'eût été dans ma volonté d'absoudre ou même de discuter une doctrine qu'a condamnée l'Église, et si les noms des Saint-Cyran, des Arnauld et de leurs doctes amis se rencontrent sous ma plume, environnés du tribut d'admiration dû à leur grand caractère, il ne faut pas oublier que cet hommage s'adresse, non à leur hérésie, mais à leurs vertus, à leurs talents, à leur inflexible courage.

Cette étude dégagée de tout esprit de controverse religieuse transporte donc immédiatement le lecteur dans le sein de cette famille Arnauld si célèbre, et que je suppose connue de lui, au moment où Antoine Le Maistre naît au milieu d'elle, et grandit entre les douleurs

de sa mère délaissée par un indigne époux, les soins vigilants de son aïeul qui pressent en lui son successeur au barreau, et les pieuses tendresses de ses tantes déjà presque toutes marquées au front du signe sacré de la foi et de la vie monastique.

Cependant sa vive et brillante adolescence nous entraîne dans le monde agité des affaires et du palais, au milieu de ces audiences pompeuses du parlement qui, pendant dix années, empruntent du jeune orateur un éclat inaccoutumé. En cherchant à expliquer ses triomphes, je ne transcris aucun passage des plaidoyers qui les obtinrent, parce qu'aucun d'eux ne me paraît un monument oratoire, parce que l'intérêt d'un procès est éphémère, parce que l'œuvre de la critique appliquée à Le Maistre doit être de caractériser son talent, et non de le donner pour modèle. Il m'a semblé que je ne devais pas procéder ici par citations comme je l'ai fait pour Du Vair, dont les œuvres ne sont pas aussi connues, et par le talent comme par le sujet sont plus dignes de l'être.

La conversion soudaine et merveilleuse de Le Maistre, expliquée par son éducation, par les inspirations de sa famille, par les tendances de

son siècle, non moins que par le miracle de la grâce, nous ramène à Port-Royal pour n'en plus sortir. Là, les sources abondent. J'ai lu, j'ai consulté attentivement, afin d'avoir le droit de ne pas les citer à chaque instant, les histoires de Port-Royal, depuis l'excellent abrégé de Racine jusqu'au récit développé de M. Sainte-Beuve; le nécrologe et son supplément, les Mémoires de Lancelot, de Dufossé, surtout ceux de Fontaine, et cherchant à m'inspirer de ces lectures sans les reproduire, j'ai groupé autour de la physionomie de Le Maistre tout ce qui m'a paru de nature à la faire ressortir, sans oublier toutefois que je n'écrivais que la vie d'un homme, que cette vie était le centre, l'objet unique de mes recherches, et que tout ce qui ne s'y rapportait pas devait être exclu de mon récit.

Les plaidoyers de Le Maistre, plusieurs fois imprimés, sont entre les mains de tout le monde: il n'en est pas de même des ouvrages composés pendant sa retraite. J'ai essayé d'en faire connaître un certain nombre, non pas peut-être tous ceux qu'a indiqués Moréri dans une liste dont l'exactitude n'est pas démontrée, mais ceux du

moins qu'il m'a été possible de retrouver et qui portent la trace de la main de Le Maistre. Nous verrons en effet que l'humilité du solitaire a cherché partout à effacer cette trace, et qu'une grande obscurité plane sur des travaux dont plusieurs sont l'œuvre d'une collaboration commune, et où il s'interdisait pour sa part tous les ornements de style qui auraient pu trahir son talent et sa plume. Quelle que soit d'ailleurs l'exactitude imposée à un biographe, je n'attacherais pas trop d'importance à des omissions qui n'ôtent pas à la physionomie de Le Maistre son caractère propre, et qui ne portent que sur des pages ensevelies dans l'oubli et peu dignes d'en être tirées.

Même en dépouillant ainsi le volume que je publie de tout appareil et de toute recherche d'érudition, il sera, je le crains, du goût de bien peu de lecteurs; étude monotone et sévère qui paraîtra sans mouvement et sans variété, et qui ne demandant ni aux passions contemporaines, ni aux allusions qui les flattent, un intérêt éphémère, tromperait les espérances de son auteur, s'il la destinait à un autre public qu'à celui qui a accueilli ses premiers écrits, c'est-à-dire à quelques juges bien-

veillants dont la sérieuse estime est le seul succès auquel il aspire.

Cet essai qui ne contient que deux biographies ne sera-t-il qu'un premier volume? L'accueil du lecteur, les devoirs de ma profession, le temps que la Providence me permettra de consacrer à l'étude, en décideront.

---

# GUILLAUME DU VAIR

# GUILLAUME DU VAIR

## I

### 1556-1621

Naissance de Du Vair. — Son père. — Son éducation, sa jeunesse. — Il devient conseiller au parlement de Paris. — Sa conduite au commencement de la Ligue. — Mayenne le ménage. — Ligue française. — Les Seize le proscrivent. — Courage et périls de Du Vair. — États généraux de 1593. — Influence de ses écrits et de ses discours. — Ses opinions gallicanes. — Arrêt du 28 juin 1593. — Documents inédits qui établissent qu'il est l'ouvrage de Du Vair. — Part que prend Du Vair à la réduction de Paris en l'obéissance du Roi. — Son ambassade à la cour d'Élisabeth. — Il devient successivement intendant général de la justice à Marseille et premier président du parlement de Provence. — Correspondance inédite avec le Roi. — Démêlés avec l'archevêque. — Peiresc conseiller au parlement d'Aix. — Vie privée de Du Vair. — Mort de Henri IV. — Conduite du premier président. — Régence de Marie de Médicis. — Dernières années de Du Vair en Provence. — Paix de Loudun. — Du Vair garde des sceaux. — Sa première administration. — Jugements contemporains. — Sa disgrâce. — Sa retraite aux Bernardins. — Assassinat du maréchal d'Ancre. — Rappel de Du Vair. — Procès de la maréchale. — Querelle du garde des sceaux avec le duc d'Épernon. — Sa correspondance avec Marie de Médicis exilée — Réformes. — Abolition, puis rétablissement de la paulette. — Querelles des jésuites avec l'Université. — Arrêt du conseil. — Troubles du Béarn. — Part que prend Du Vair à la guerre. — Réunion de la Navarre à la couronne. — Siége de Clérac. — Mort de Du Vair.

La vie de Du Vair, bien que mêlée à presque tous les grands événements qui signalèrent une époque pleine d'agitation et de trouble, a cependant quelque chose de calme qui repose l'imagination au milieu des scènes émouvantes de l'histoire ;

elle s'écoule au sein des orages, elle ne s'y ménage pas, mais l'austère uniformité des devoirs judiciaires, le culte des lettres et de l'amitié, en remplissent la meilleure part ; et les malheurs du temps, sans abattre, sans aigrir cette âme courageuse et douce, ont seulement répandu un charme mélancolique sur les ouvrages où elle se peint tout entière, et qui font le principal objet de cette étude.

Le caractère d'un magistrat antique, l'âme d'un chrétien et d'un sage, inspirant la voix d'un orateur et le talent d'un écrivain, voilà ce que nous voudrions peindre par quelques traits choisis, surtout par des citations nombreuses, en laissant à ce sujet, emprunté au XVIe siècle, la couleur qui lui appartient.

Guillaume Du Vair naquit, le 7 mars 1556, de Jean du Vair, originaire d'Auvergne, dont il est fait mention dans le *Dialogue des advocats*, et qui devint maître des requêtes et procureur général de la reine et du roi en la Cour des aides, mais qui avait conservé, au milieu des courtisans de Catherine de Médicis, la rudesse de son langage et l'accent de ses montagnes.

Le père ne put jamais, dit Loysel, *changer son ramage*, ni parvenir *à bien parler françois*, et par un singulier contraste, le fils devait être un des plus purs écrivains de son temps[1]. Ce n'est pas que ses

1. « Et toutefois, il a été père de M. Du Vair, premier président de

premières années aient été signalées par les habitudes studieuses si communes alors, et que plus tard regrettait d'Aguesseau ; ce n'est pas qu'il fût toujours comme Henri de Mesmes, « *debout à quatre* « *heures, à cinq heures aux estudes, ses gros livres* « *sous le bras, escritoire et chandelier à la main,* « *oyant toutes les lectures, et lisant par forme de* « *jeu Sophocles ou Aristophanes ou Euripides, et* « *quelquefois Démosthènes, Cicero, Virgilius, Hora-* « *tius*[1]. »

On ne remarquait en lui, nous dit-il, d'autre qualité qu'une pénétration peu commune, don funeste dans un siècle infortuné, et qui lui en fit prévoir et d'avance déplorer tous les malheurs.

Du reste, il ajoute lui-même avec candeur qu'il avait une « *mémoire infidèle, un corps et un esprit* « *peu propres au travail*[2], » naïfs aveux qu'il ne faut pas peut-être prendre à la lettre. Ainsi, Montaigne, prodigue de citations et riche d'érudition littéraire, se plaint de sa mémoire, « *n'en recognois-* « *sant,* dit-il, *quasi trace en lui, et ne pensant qu'il* « *y en ait au monde une aultre si merveilleuse en* « *défaillance*[3]. » Ainsi, Descartes écrira plus tard :

« Provence, qui parle et escrit si nettement en françois, que nous « n'avons pas de livres composés en nostre langue qui soyent estimés « à l'égal des siens. » (Loysel, *Dial. des advocats.*)

1. Extrait des Mémoires de Henri de Mesmes. (Rollin, *Traité des études,* liv. I, ch. II.)

2. V. *Testament* de Du Vair, *infrà.*

3. *Essais* de Montaigne, liv. I, ch. IX.

« *Je n'ai jamais présumé que mon esprit fût en rien*
« *plus parfait que ceux du commun* [1]. »

Quoi qu'il en soit, Du Vair, malgré les langueurs d'une enfance maladive, avait acquis de bonne heure une connaissance approfondie des langues anciennes, et, à l'exemple de tous les lettrés de son temps, il s'essaya d'abord dans la poésie latine qui brillait alors d'un singulier éclat, et avait quelquefois, sous la plume de L'Hospital, trouvé des accents dignes d'Horace, pour exprimer des sentiments dignes de Caton. Ce fut sans doute dans sa première jeunesse qu'il adressa à Étienne Pasquier des vers que nous n'avons plus, mais où, s'il faut en juger par la réponse, il prodiguait les lis et les roses [2].

Pasquier était alors dans l'éclat de sa renommée; il n'était pas seulement l'orateur du barreau, il en était l'antiquaire et le poëte ; l'auteur des *Recherches* était en même temps le chantre de la *Puce*, et ses épigrammes couraient dans toutes les mains, comme plus tard les vers légers de Voltaire, dans les salons du XVIII<sup>e</sup> siècle ; il doubla le prix de son envoi, en y joignant pour le père de son jeune ami un gracieux distique :

1. *Discours de la Méthode.*
2. V. Pasquier, épig. lib. V, 108.

Non rosa me, mihi crede, Vari, non lilia nostros
Exornant versus : lilia cedo tibi.
Tam bene qui lepidis, Juvenis, me versibus ornas,
Ne valeam, nisi sis tu rosa verna mihi.

Multa tibi merito Superi ornamenta dedere,
Nati at præcipue tibi nomine gratulor uno.

L'intention valait mieux que les vers, mais les esprits les plus sérieux du XVI[e] siècle se plaisaient à ces jeux d'une muse à la fois austère et frivole.

Du Vair n'eut pas le temps de s'y arrèter beaucoup ; il croissait au milieu des malheurs de la guerre civile, et de tristes spectacles frappaient ses jeunes regards. Cette noble France, sur les yeux de laquelle la Providence, irritée, jette à certaines époques un fatal bandeau, se déchirait de ses propres mains, et les Valois, race brillante et infortunée, complices et victimes de passions insensées, n'en pouvaient être les modérateurs. Du Vair était né dans les derniers temps de Henri II ; son enfance avait vu régner et mourir le jeune François, pâle adolescent, assis sur un trône chancelant, entre sa femme et sa mère, qui semblaient le bon et le mauvais génie de la monarchie ; il avait vu Marie Stuart, dont plus tard il a déploré les malheurs, s'embarquer en pleurant « *sur cette nef qui disjoint ses à amours* » ; il avait vu l'orgueil des princes lorrains et leurs guerres sanglantes, les ruses de Médicis et ses crimes, les vertus de L'Hospital et ses disgrâces ; il avait seize ans quand la Saint-Barthélemy contrista la France ; et lorsqu'il devint homme, aussi loin que pouvait se reporter sa pensée, il n'y retrouvait que les souvenirs de la guerre civile.

Sa famille avait ressenti le contre-coup des malheurs publics : « *Le feu Roy*, dit-il lui-même dans « une lettre inédite, *avoit ruiné mon père pour prix « de 25 ans de services*[1]. » Et il nous apprend dans son testament, qu'une pauvre prébende du diocèse de Meaux était son seul héritage.

A l'âge où le génie lui-même s'ignore et cherche ses voies, le barreau attirait par un charme invincible cette nature éloquente. La volonté de son père l'appelait aux honneurs de l'Église et de la magistrature, mais le jeune clerc était plus assidu aux plaidoyers de Despeisses, qu'aux sermons de Porthaise, quoiqu'à vrai dire, plaidoyers et sermons, l'éloquence de ce siècle dût paraître à la fois faible et barbare à un jeune homme nourri des leçons de l'éloquence antique, et dont le bon goût devait déplorer plus tard l'infériorité oratoire de son temps et de son pays[2].

En 1584, il devint conseiller au parlement de Paris; il n'avait alors que vingt-huit ans : ce fut le bonheur des anciens magistrats dont la France a gardé la mémoire, de pouvoir, dès la jeunesse, se consacrer à des emplois dignes de leurs talents; encore Montaigne, pensant à l'incertitude et à la brièveté de la vie de l'homme, trouvait-il qu'on

1. V. *infrà* dans l'Appendice à la fin du volume.

2. *Traité de l'éloquence française et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse*, passim.

commençait bien tard, et se plaignait-il des lois, moins, « *de quoy elles nous laissent trop tard à la* « *besongne* », que « *de quoy elles nous y employent* « *trop tard*[1]. »

Mais, ni le temps ni les occasions ne devaient manquer à Du Vair, et la France, à l'heure du péril, le trouva au poste où il pouvait la servir.

Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour était monté, pour s'y endormir, sur le trône sanglant de Charles IX ; Dieu avait condamné cette race coupable, et, sous la précoce vieillesse d'un roi de trente ans, que ses honteuses débauches, plus encore que les prédictions des astrologues, promettaient à la mort, catholiques et protestants semblaient s'entendre à l'envi pour dévorer un règne sans avenir.

Les uns, armés de la croix et du glaive, portant sur leurs vêtements le signe profané de la religion, avaient formé une ligue qu'ils appelaient sainte, pour la destruction de l'hérésie : à leur tête étaient ces princes lorrains, si beaux et si vaillants, mais dont l'ambition fut si coupable, idoles d'un peuple fanatique, et *vrais roys de Paris* ; tandis que derrière eux apparaissait la sombre figure de Philippe II, prêt à étendre la main pour saisir une couronne vendue à ses convoitises.

Les autres (et c'étaient les protestants) ne se montraient ni moins fanatiques ni moins ambitieux,

1. *Essais* de Montaigne, liv. I, ch. LVII.

mais ils avaient avec eux le jeune roi de Navarre, le *roy des braves*, comme l'appelait Givry, et sa cause, confondue avec la leur, avec celle de l'indépendance nationale, avait fait passer de leur côté la justice et la faveur du ciel.

Entre les deux partis, il y avait des hommes qui ne s'associaient à aucun fanatisme, qui ne trahissaient ni leur Dieu, ni leur roi, et, fidèles à Henri III, voyaient dans la cause de Henri de Navarre, ramené tôt ou tard au catholicisme, et jurant dès lors de le respecter, celle de l'indépendance nationale et même religieuse de la France; on les appelait les *politiques*, et l'on aurait pu les appeler les sages, mais ce sont deux mots que cette association même n'a pu rendre synonymes.

Le parti des politiques descendait en ligne directe du chancelier de L'Hospital; c'est la même sagesse qui, dominant quelque temps les conseils incertains de Catherine de Médicis, avait donné à la France ces édits de pacification, malheureusement éphémères, et qui, à l'époque sanglante où nous nous plaçons, inspirait dans le Parlement, Achille de Harlay, trop inflexible peut-être, Brisson, qui ne le fut point assez, Lemaître, Potier, Du Vair, qui, avec moins d'éclat et de gloire, ont mieux servi l'État.

Henri de Navarre ne s'y trompa jamais; c'est dans ce parti loyal et vraiment français, persécuté par les fureurs de la ligue, méconnu par la faiblesse

de Henri III, qu'il aimait à chercher ses soutiens. L'indépendance un peu hautaine des protestants, leurs tendances presque républicaines, aussi bien que les vues intéressées des seigneurs catholiques, qui, après l'assassinat de Henri III, embrassèrent sa cause, étaient suspectes au futur roi de France; et il se sentait bien plus porté vers ces cœurs fidèles chez lesquels vivaient toutes les traditions de la monarchie qu'ils aimaient pour la France et pour elle-même. Avec son esprit habile et conciliant, sa foi sincère mais accommodante, Henri de Navarre, lui-même, n'était-il pas le premier des politiques?

Du Vair peut être considéré comme l'orateur de ce parti dont Hurault du Fay fut l'écrivain, Achille de Harlay, le héros, et Brisson, le martyr.

Il ne présente à l'admiration de la postérité ou à la glorieuse compassion de l'histoire ni l'héroïsme du premier président, ni la mort lamentable par laquelle Brisson racheta les faiblesses de sa vie; ce n'est ni une âme stoïque, ni un caractère tout d'une pièce, comme en produisit le XVI^e^ siècle; mais, parmi les magistrats de cette époque, il a une physionomie à part.

Des documents manuscrits dont la Bibliothèque Impériale conserve le précieux dépôt nous permettent, pour la première fois, de la peindre d'après nature.

Au commencement des troubles, et pendant tout

le règne de Henri III, elle paraît avoir des traits indécis. Retenu à Paris, où l'enchaîne la piété filiale ; privé, par la vieillesse de son père, de l'honneur d'un volontaire exil, il se maintient entre les partis avec une habileté qui n'exclut pas le courage.

Une oraison funèbre de Marie Stuart, hommage à l'infortune et à l'échafaud, mais où la maison de Lorraine affecta de voir une œuvre de parti ; un éloge du duc de Guise, après sa mort, éloge qui serait une faiblesse, si l'assassinat n'absolvait et ne consacrait ses victimes, semblent des avances faites au parti des princes rebelles [1], et expliqueront plus tard ce qui était inexpliqué jusqu'ici, sa présence dans le Parlement de la Ligue, les ménagements de Mayenne, et l'offre qu'il repoussa noblement de

1. « Au commencement des troubles, prévoyant les malheurs qui « menaçoient la France, et voyant comme le Roy estoit mal servi de « ceux auxquels il se fioit le plus, Du Vair en disoit son advis à « ses amis plus intimes, et prédisoit beaucoup de choses qui sont ad- « venues, et se préparoit à souffrir, en ayant fait une résolution ex- « trême qui seule lui servoit d'aide pour subsister. »

« Le trouble survenu, se voyant chargé de son père paralytique, « lequel vesquit jusqu'en l'an 1592, il se trouva engagé dans Paris, et « n'en pouvoit sortir, pour ne l'abandonner; tellement, qu'il lui fallut « courre la fortune de la Ligue, bien qu'à contre cœur, ce qu'il ne « pouvoit si bien cacher, qu'il ne s'en esventât quelque chose..... « Voyant néanmoins les dangers, pour gagner aulcunement les bonnes « grâces du parti, en ce qui n'estoit point contre le service du Roy, « sur la nouvelle de la mort de la Reyne d'Écosse, on fit de belles fu- « nérailles, auxquelles M. de Bourges fist la harangue funèbre, en « laquelle, parce qu'il obtint beaucoup de belles choses qui semblèrent « bien à propos, il résolut d'en faire une par escrit qui estoit bien « élabourée; et l'ayant monstrée à quelques-uns du parti, ils la trou-

la charge de procureur général, ainsi que de l'ambassade de Rome.

Mais, si l'on y regarde de plus près, sous ces apparences de faiblesse, on trouve un fonds d'inflexible fermeté ; et même à cette époque de sa vie, sa jeune éloquence ne manqua jamais à la cause de l'indépendance et de la royauté.

Accoutumons-nous à chercher l'éloquence politique hors des assemblées révolutionnaires ; elle ne date pas de 1789 ; elle n'est pas sortie tout armée de la bouche de Mirabeau ; et, dès la fin du XVI[e] siècle, Duplessis-Mornay, Hurault du Fay et Du Vair en sont les représentants.

Le 12 mai 1588 éclaira la première victoire du peuple de Paris sur les troupes royales : pour la première fois, les arquebuses des gardes-françaises s'abaissèrent devant les barricades que, ce jour-là,

« vèrent si belle et advantageuse pour la ditte Reyne qui estoit fort « proche de MM. de Lorraine, qu'elle courust de main en main, et lui « en sceut-on merveilleusement bon gré; mesmes qu'enfin ils la firent « imprimer eux-mêmes, y ayant changé quelques petits mots à leur « fantaisie; dont il ne se plaignist pour les acquérir mieux. — Et outre « ce, venant le décès de M. de Guise, il en fist une autre qui estoit « bien plus artificieuse, où il le louoit merveilleusement; mais il re- « jettoit la faute sur les ministres du Roy et du dit Guise, en excusant « S. M., et en exhortant le Peuple à se réunir avec elle; mais celle-ci « ne sortit jamais de ses mains, et il se contenta de la faire voir à « cinq ou six des zélés qui redisoient la louange de M. de Guise, et « laissoient le reste. — Tout cela le mit en bonne opinion envers MM. de « la Ligue,..... et lorsque MM. de la Cour furent faits prisonniers en « 1589, au lieu de penser à lui, on le nommoit pour être procureur « du Roy, pour la Ligue, tant ils s'en promettoient. »

(Collection Dupuy DCLXI, folio 43.)

on appela *saintes;* et les Suisses tombèrent à quelques pas du Louvre, non loin de ces lieux que leurs descendants devaient, deux siècles plus tard, rougir de leur sang fidèle. Pendant que Henri III abritait sous les murs de Chartres sa royauté fugitive ; que la duchesse de Montpensier suspendait à sa ceinture les ciseaux d'or destinés à faire au roi de France et de Pologne une troisième couronne, et qu'Achille de Harlay, par un noble contraste, répondait au duc de Guise : « Monsieur, c'est grand' pitié quand le « valet chasse le maître! au reste, mon âme est à « mon Dieu, mon cœur est à mon roi, et mon corps « entre les mains des méchants, » le Parlement, sommé par la ville insurgée, d'*adviser au bien public*, s'assemblait à la hâte, et, au milieu des cris de : *Vive le duc de Guise*! qui retentissaient autour du Palais de Justice, et venaient presque couvrir la voix de l'orateur, l'un des plus jeunes conseillers, Du Vair, prenait la parole :

« Il est bien tard, disait-il comme Silanus au « sénat romain, de délibérer des affaires publiques, « car, c'est proprement faire comme les imprudents « malades qui attendent d'envoyer vers le médecin, « quand ils sont hors d'espérance de guérir. »

Il rappelait en peu de mots les fautes commises, les désordres des grands, les imprudences des petits, la coupable insouciance de tous.

« Mais, ajoutait-il, il ne nous faut souvenir de

« nos fautes, que pour les amender, car, si nous « y meslons de l'aigreur et du blasme, au lieu de « nourrir entre nous la concorde qui est la mère « des bons conseils, nous nous diviserons d'esprit « et de volonté, et nos délibérations n'auront d'autre « issue que celle de la discorde, qui est la ruyne et « désolation des Estats. »

Puis, cherchant un remède à ces maux irremédiables, il osait, malgré la répugnance des parlementaires, faire entendre à leurs oreilles jalouses, le nom des États généraux :

« Je ne vois plus qu'un port à nos misères, qui « est le remède pratiqué des anciens aux maladies « désespérées : ils déposaient les malades que les « médecins ordinaires ne pouvaient guérir, aux « portes de leurs temples, afin que chacun passant « par là donnast advis de ce qu'il pensait pouvoir « servir à la guérison d'un tel mal. Il est temps de « faire le semblable de cet Estat, et puisque les « remèdes que chacun a voulu y apporter en par- « ticulier ont été si nuisibles, il faut en avoir l'ad- « vis des ordres assemblés, que nous appelons les « Estats. Là, s'advisera des moyens pour la conser- « vation de la religion ; là, s'asseurera la succession « du royaume ; là, se composeront les différends « d'entre les grands ; là, se rendra le repos à la « France ; et là, d'un commun accord, sera pourveu « des moyens d'exécuter ce qui sera résolu. Lors,

« le royaume se donnant, du consentement du prince,
« la loy à soi-mesme, il n'y aura personne qui ne
« l'approuve, comme y ayant soi-même consenti ; et
« tous se réunissant ensemble, la force demeurera
« suffisante au public pour faire obéir les particu-
« liers... Or, cependant nous avons un mal qui nous
« presse..., ce mal est le trouble où vous voyez que
« nous sommes en ceste ville... »

Après ces paroles qui déjà donnent une idée et comme un avant-goût de son éloquence noble et grave, Du Vair invite le parlement à interposer entre le roi et son peuple une médiation qu'autorisent les exemples de l'histoire, et à envoyer à Henri III une ambassade, mais une ambassade pleine de déférence et d'égards, et qui ne s'adresse à lui qu'avec le double respect dû au trône et au malheur.

« Il est aysé à ceulx qui ont accoustumé d'ef-
« fleurer les faveurs des grands, et sauter, comme un
« oyseau, de branche en branche, d'une fortune affli-
« gée à une florissante, de se montrer hardis contre
« leur prince en son adversité; mais pour moy, la
« fortune des Roys me sera toujours vénérable, et
« principalement des affligés, parce qu'il me semble
« qu'ès âmes généreuses, l'affliction des grands
« exige plus rigoureusement qu'en toute autre sai-
« son le respect et les aultres offices de l'humanité.
« C'est pourquoy, j'estime qu'allant vers le Roy,
« comme j'en suis d'advis, pour le supplier d'em-

« brasser son peuple, oublier ce qui s'est passé, tenir « ses Estats, et pourvoir au bien public, nous ne « devons rien mesler en cette légation, par où il « puisse juger que nous voulons prendre advantage « de son infortune et insulter à son affliction. »

En finissant ce discours, il sortait du palais pour courir à la place Maubert, s'opposer à la levée d'une armée, destinée par les ligueurs au siége de Melun, et il s'écriait que défendre la religion, ce n'était pas faire la guerre au roi.

Si c'est là le langage d'un courtisan, c'est celui d'un courtisan du malheur; ainsi que l'a remarqué l'un des biographes de Du Vair, les flatteurs du temps étaient aux pieds des *Seize*, qui se faisaient appeler : ***Messieurs de Paris*** [1].

Mais Henri III méritait peu qu'on se sacrifiât pour sa cause. Le Béarnais se fût vengé des barricades par une victoire et un pardon; Henri III s'en vengea par un assassinat, et il ne redevint pas *roy de France* en faisant mourir le *roy de Paris.* Alors dans la ville frappée de vertige et livrée tout entière au fanatisme des Seize, quand des prédicateurs sacriléges faisant retentir la chaire chrétienne d'appels à la révolte et au régicide, transformaient la maison de prières en une maison de blasphèmes, le temple de la justice fut sanctifié par un acte de cou-

1 *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres,* par le R. P. Niceron, *barnabite,* t. XLIII.

rage, gloire impérissable de la magistrature française, par ce noble et sublime élan de tous les conseillers, suivant leur premier président traîné à la Bastille, et cherchant à sa suite d'honorables périls et une impopularité pleine de gloire.

Du Vair, que nous retrouvons le lendemain dans le Parlement présidé par Brisson, ne partagea point, nous en savons maintenant les motifs, l'honneur de cette captivité ; sa liberté, moins glorieuse, fut plus utile. Le premier usage qu'il en fit fut de travailler à celle de ses collègues, subordonnée par les Seize à la délivrance des princes et des députés arrêtés à Blois à la suite de l'assassinat du duc de Guise. Organe des vœux et des supplications des vénérables captifs, il monta à cheval pour en porter au roi l'expression ferme et respectueuse [1], et si les basses convoitises et les petites intrigues qui souvent arrêtent les grands desseins n'étaient venus traverser son dévouement, Henri III eût entendu sortir

1. Voici comment Du Vair lui-même rend compte de sa mission, et des causes qui la firent échouer :

« Après l'emprisonnement du parlement, on proposa à Mes-
« sieurs qui estoient prisonniers, qu'ils fissent délivrer les Princes
« et autres députés que le Roy tenoit, et on les délivreroit; ils me
« nommèrent pour aller vers le Roy, l'en supplier en leur nom; je
« m'estois préparé pour lui faire cette supplication de leur part,.....
« mais comme j'estois prêt de monter à cheval, mon voyage fut rompu
« par l'artifice de quelques-uns qui désiroient la place de ceux qui es-
« toient prisonniers, et craignoient leur délivrance. » — (*Harangues* de Du Vair, p. 13, édition in-12, de 1606. Paris. — *Œuvres* du sieur Du Vair, p. 7, édition in-12, de 1612. Rouen.)

d'une bouche fidèle des prières courageuses et des remontrances pleines d'égards, que les passions déchaînées ne laissaient pas pénétrer jusqu'à ses oreilles.

Cette harangue, mesurée dans sa hardiesse, et qui n'a pas été prononcée, nous montre dans Du Vair, même siégeant dans le Parlement de la Ligue, le magistrat intègre qui conserve à la royauté le respect dont le roi a cessé d'être digne ; les discours plus énergiques qui vont suivre nous le représenteront sous d'autres traits, rompant de plus en plus tous les jours avec la révolte, et méritant enfin l'honneur d'être proscrit par elle.

Ainsi se marque dans cette glorieuse vie le progrès continu d'un caractère dont la fermeté croît avec le péril.

Le poignard de Jacques Clément avait vengé par un crime plus grand le crime des États de Blois, et Paris, enivré par la parole de ses prédicateurs, s'abandonnait à ces emportements que les passions religieuses ou politiques peuvent seules inspirer.

Les temps de troubles et de séditions, quelle que soit la différence des causes qui les excitent, et des siècles qui les voient naître, ont entre eux une inévitable et fatale ressemblance : des assemblées populaires agitaient la ville ; la confrérie du Chapelet, celle du Cordon de Jésus, étaient alors ce que furent deux siècles après, sous l'empire d'un autre fanatisme,

les Jacobins et les Cordeliers, que nous avons vus nous-mêmes ressusciter sous d'autres noms.

Du Vair, dans ses élans d'indignation et de douleur, dans la vive peinture de ces conciliabules où le crime se résout, où la vie des citoyens et la sûreté de l'État sont mises en péril, aura, sans le savoir, deviné d'autres siècles; et il est curieux de l'entendre parler des *clubs* de son temps :

« Le dernier poinct qui concerne les défenses de « faire assemblées me semble aussi infiniment né- « cessaire pour conserver la paix et la concorde « entre nous, parce qu'il n'y a sorte de gouverne- « ment au monde où elles n'ayent esté défendues, « et où elles ne le doivent estre; aussi, n'y a-t-il « ville qui se puisse conserver, s'il est permis aux « personnes privées de tenir conseil sans l'autorité « du magistrat; il n'y a point, disoit un ancien, sorte « d'hommes de qui il ne puisse arriver beaucoup de « mal, s'il leur est permis de tenir des conseils en « privé, et faire de secrètes assemblées.... mais « quoi? ce sont gens que l'on ne connoist point que « par les effets, qui ont bien puissance de nuire, « mais nulle de faire raison, qui se tapissent dans « des antres et cavernes, et puis, tout d'un coup, « sortent comme des vents que l'on sent et ne voit- « on point, troublent la mer et y excitent des tem- « pestes, et puis s'en revont, ne sait-on où.

« De dire que cela se doive tolérer en une ville,

« en quelqu'état qu'elle soit réduite, et qu'elle puisse « subsister en un tel désordre, c'est contre tout « sens commun et toute règle de police, car d'au- « tant plus que le danger et le trouble est grand, « d'autant plus doict-on empescher que les per- « sonnes privées et incognues n'usurpent le com- « mandement. Un chef à qui on a déféré le com- « mandement sçait qu'il est responsable de ce qu'il « faict, et pour ce, il y prend garde, mais le peuple « se laisse transporter à une inconsidérée impé- « tuosité.

« Telles assemblées ont toujours esté contre les « loys, mais aujourd'hui elles sont évidemment « contre le salut public, et ne les pouvons dissi- « muler, qu'en donnant licence au parti contraire « d'en faire de semblables, et d'amener enfin les « choses aux mains, et voir nostre ville pleine de « sang. Donc, pour éviter ce mal, je suis d'advis « de faire faire défense à toutes personnes privées « de faire faire aucunes assemblées, ni tenir aucun « conseil particulier. »

Ainsi, dans tous les siècles, la sagesse et le bon sens sont condamnés à combattre toujours des passions toujours renaissantes.

Ces passions déchaînées avaient éteint dans les cœurs qu'elles égaraient le sentiment national; les mêmes voix, qui retentissaient dans ces assemblées, appelaient les Espagnols dans Paris, et des Français

voulaient ouvrir à une garnison étrangère les portes qu'ils fermaient au roi de France.

Du Vair monte à l'hôtel de ville ; ni le farouche aspect des ligueurs qui semblent moins le garder que l'assiéger, ni les cris d'une foule égarée, rien ne l'intimide : il ne flatte pas ce peuple dans sa victoire, lui qui n'a pas flatté le roi dans sa puissance, et, jetant un regard de tranquille dédain sur ces hommes qui se font les courtisans du peuple, quand il y a du péril à courtiser les rois, à force d'indignation, il rencontre l'éloquence :

« Il se faut donc résoudre à recevoir l'armée en « nos maisons ; à cela, je ne vois nulle nécessité, « nulle commodité, et au contraire une grande ser- « vitude et désolation à la fin.... Je vous prie de « considérer en quels termes nous serons réduits, « quand il nous faudra, et de nuict et de jour, pour « aller garder les tranchées et faire le corps de « garde, laisser un nouveau maistre en nos mai- « sons, parmi nos femmes et nos enfants ; nous « sommes tous les jours au hazard de nos vies : « cela est peu, mais d'y adjouter le danger de nos « femmes et de nos filles, il est insupportable. Nous « sçavons comme les gens de guerre se comportent, « il n'en faut point faire de différence ; la modestie « ni la continence ne logent parmi les armes..... « Conservons, Messieurs, tant que nous pourrons, « nostre liberté et la seureté de nos familles, et

« croyons que quand nous serons réduicts à ces « termes-là, d'avoir des estrangers chez nous, nous « ne devons plus rien craindre, car le pis qui nous « puisse arriver nous sera advenu.... La liberté et « seureté de nostre ville est l'unique refuge et « consolation de tout le pays d'alentour; quand nous « l'aurons perdue par des garnisons, et que nous « aurons de nouveaulx et rudes maistres en nos « maisons, il ne nous restera plus ni à nos voisins « que le désespoir. Vous ne sçavez pas, Messieurs, « ce que c'est que de voir chez vous des goujats « rompre vos coffres et crocheter vos serrures; des « soldats accoster vos filles et solliciter vos femmes. « Dieu veuille que vous ne le sçachiez jamais! »

Sous la rudesse, encore mal polie du langage, c'est déjà le tour et le mouvement de l'éloquence antique.

De tels discours, prononcés sous la domination des Seize, appelaient la persécution : elle ne se fit pas attendre.

En vain Mayenne qui espérait retenir toujours Du Vair dans les rangs de la Ligue française, fit-il rayer son nom inscrit sur une première liste de proscription et d'exil[1]; pendant le siége de Paris, et

1. « De faict, d'abord il se fit un roolle de toutes honnestes gens « qu'il falloit chasser de Paris, dont le premier estoit le président Bris- « son, Du Vair, second, MM. les Houlliers, etc., lequel roolle estant « montré à M. Du Maine, il en raya d'aucthorité ledict second, disant « que c'estoit un homme qui leur pourroit beaucoup nuire, estant de

au milieu des calamités publiques dont un de ses ouvrages offrira plus tard à notre étude une si vive peinture, sa maison fut pillée.

Le lieutenant civil La Bruyère « qui estoit, dit « un témoignage contemporain, l'un des princi- « paux chefs des Bandoliers de la ville,... envoya « un jour des visiteurs dans sa maison, lesquels, « sous prétexte de la visiter, lui prirent tout son « bled, lors de la cherté, et donnèrent sujet à « d'autres de lui aller prendre un soir pour 4 ou « 500 écus de linge fin qu'il avoit dans sa petite « salle basse [1]. »

Il se vengea plus tard de La Bruyère, en le sauvant d'une condamnation à mort ; ce jour-là, il alla droit à lui se plaindre de ce qu'il avait envoyé des voleurs à sa maison :

« Et de fortune, il se trouva là un gantier des « principaux chefs des séditieux qui bravoit pour « soustenir qu'ils estoient hommes de bien, et l'ap- « peloit *politique*, pour le perdre ; Du Vair le saisit « au collet hardiment, le menaçant de le faire « pendre comme voleur, et courageusement le fit « taire et devenir soupple comme il voulut, cou- « rant néantmoins grande fortune de se faire tuer,

« l'autre costé, et qu'il les pourroit servir du leur, enfin que résolûment « il ne pouvoit permettre qu'il luy fust fait aucun tort..... »
(*Conduite de Du Vair pendant la Ligue*. Coll. Dupûy, DCLXI, f. 43.)
1. Coll. Dupuy, DCLXI, folio 43.

« comme son homme lui représentoit, qui taschoit « de l'en divertir tant qu'il pouvoit[1]. »

Ce courage lui réussit, mais les Seize n'en inscrivirent pas moins son nom sur les *papiers rouges*[2]; et lorsque le 15 novembre 1591, en l'absence du duc de Mayenne entraîné loin de Paris pour recevoir une armée espagnole, Bussy le Clerc et ses sicaires arrêtèrent et livrèrent à la mort le président Brisson, les conseillers Tardif et Larcher; Du Vair, destiné à partager le sort de ces nobles victimes, n'échappa que par un hasard providentiel aux mains qui l'attendaient.

« S'il fust entré au palais cette matinée-là, dit le « même contemporain, il estoit despesché; sa bonne « fortune voulut qu'il se trouvast un peu mal, et « se levast tard; et comme il voulut aller au pa- « lais, on l'advertit de ce qui y avoit esté fait, à « quoy il voulut accourir, mais il en fut détourné; « et voulant sortir après disner, étant au petit pont, « il rencontra deux ou trois qui lui dirent qu'il « avoit esté bien cherché le matin; et M. Alleaume, « son beau-frère, rencontra un qui lui fit des com- « pliments de condoléance sur le bruit qui estoit « couru que le dict eust eu mesme fortune que le

1. Coll. Dupuy, DCLXI, folio 43.

2. « Dans chacun des seize quartiers de Paris, ils dressèrent une « liste ou *papier rouge* contenant la liste de leurs victimes.» (Lestoile, *Registre journal de Henri IV.*) V. Poirson, t. I, p. 106.

« président Brisson ; à quoy il respondit qu'il n'en « estoit rien, et qu'il passoit à 25 pas de lui, dans « la mesme rue [1]. »

Telles furent les épreuves, tel le courage de Du Vair, dans ces premières années de sa vie publique : il en a relevé lui-même les principaux traits, dans une lettre inédite adressée à Villeroy, lettre dont nous publierons plus loin, pour la première fois, le texte curieux [2] ; et, comme les âmes véritablement grandes et fortes, mêlant aux soins et aux périls qui troublaient sa vie sans troubler son cœur, les consolations littéraires, il écrivait, dans ce même temps, ces traités éloquents qui marquent un progrès dans la langue, et que la religion et la philosophie colorent de leurs plus purs reflets.

Il les interrompit pour assister aux États de 1593, où nous pouvons le suivre à la trace de son éloquence, et où il fut du petit nombre des députés fidèles qui contribuèrent à sauver la France de l'ambition de Mayenne, et de celle de Philippe II.

Les États de la Ligue, diversement jugés, et dont un historien érudit a tracé naguère un sévère et fidèle tableau [3], après plusieurs ajournements successifs, se réunirent enfin le 26 janvier 1593 ; ils étaient discrédités en naissant. A la vue de ces

1. Coll. Dupuy, *loc. cit.*
2. V. l'Appendice à la fin du volume.
3. M. Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. I, liv. III, p. 156 et suiv.

députés en petit nombre, ne brillant ni par l'éclat des noms, ni par l'énergie des convictions ardentes et sauvages qui animaient les premiers ligueurs, mais presque tous vendus à l'ambition de l'Espagne, les Parisiens, race moqueuse, et qui commençaient à sentir se calmer leur fanatisme religieux et guerrier, donnèrent cours à cette verve satirique dont la *Ménippée* nous a conservé les lointains échos; et quand on entendit, à la séance d'ouverture, le duc de Mayenne, assis à la place du roi, dans la triste et stérile peinture des malheurs de la France, publier le manifeste de ses propres espérances ; le cardinal Pellevé, président de la chambre du clergé, étaler le luxe pédantesque d'une érudition frivole, en opposant dans sa réponse habilement ménagée, à l'ambition séditieuse des princes lorrains, l'ambition antinationale du roi d'Espagne ; il fut facile de comprendre que ces États-Généraux, depuis si longtemps annoncés et promis, étaient tout-puissants pour perdre le royaume, et impuissants pour le sauver.

Et en effet, on allait les voir, pendant les sept mois qu'ils vécurent, promener tour à tour de Mayenne à Philippe et de Philippe à Mayenne leur majorité flottante et vénale, accepter et mendier l'or étranger, ne refuser le trône à Philippe II que pour en promettre la moitié à sa fille, et se séparer enfin sans donner le repos à la France, ni

un chef à la Ligue, ni un roi à la monarchie ; assemblée méprisable qui n'a pu être louée que de n'avoir pas achevé tout le mal qu'elle avait commencé, que de n'avoir pas réduit la France en province d'Espagne.

Si elle ne le fit pas, elle le dut à quelques-uns de ses membres ; au premier rang il faut placer Du Vair, auquel nous voudrions restituer l'honneur qui lui appartient, et que l'histoire ne lui a pas rapporté tout entier.

Pendant les États-Généraux de 1593, il semble que, par un singulier anachronisme, la presse remplace souvent la tribune : ce ne sont pas des discours, mais des pamphlets qui passionnent l'opinion publique ; dans ces productions qui paraissent légères et qui ne s'adressent qu'aux contemporains, mais que la postérité a recueillies en partie, le patriotisme s'épanche avec plus de liberté, et parle en quelque sorte à l'oreille du lecteur.

Le duc de Feria ou Inigo de Mendoza, assistant aux séances des États-Généraux, peuvent bien comprimer par leur présence les élans d'une patriotique indignation et intimider les ennemis de leur maître ; mais une feuille discrète et fidèle, sans trahir son auteur, viendra d'elle-même se placer dans toutes les mains et dévoiler aux yeux les plus prévenus l'ambition de Philippe II. Employée jusque-là exclusivement à conserver et à perpétuer les graves tra-

vaux de la pensée, les chefs-d'œuvre de l'antiquité, l'imprimerie paraît alors pressentir sa puissance : c'est le journalisme du temps. Quelquefois même, des copistes laborieux suppléent à son action, et les manuscrits, multipliés par des plumes rapides, répandent ce que la presse elle-même n'oserait reproduire[1]. Ce serait une curieuse et singulière étude, qui déjà a été incomplétement tentée, celle qui s'appliquerait à rassembler ces feuilles éphémères. A cette époque, elles naissent, elles se multiplient de toutes parts; pamphlets ligueurs depuis la *Trompette de l'Union*, jusqu'au *Vray moyen pour attraper ce faux hérétique et cauteleux grison de roy;* pamphlets huguenots sortis des presses de Genève, et dont les écrits de Duplessis-Mornay étaient la plus éloquente expression ; écrits royalistes, depuis l'*exhortation à la paix*, et la lettre écrite par Du Vair au Légat sous le nom d'un bourgeois de Paris, jusqu'à la Satire Ménippée, dont, peut-être, il fut l'un des inspirateurs.

Ce n'est ni exagérer l'influence des écrits des politiques, que de dire qu'ils préparèrent le triomphe de la Ménippée, ni exagérer le mérite des écrits de Du Vair, que de dire qu'avec ceux de Hurault du

1. C'est ainsi que la 2e partie de la *Satire Ménippée,* composée avant l'abjuration de Henri IV, reçut une publication anticipée. V. Poirson, t. II, p. 2, p. 709 et suiv.—Dans les premières éditions de la *Ménippée*, le Discours que l'imprimeur a mis en tête parle des *copies à la main* qui en ont couru.

Fay, ils occupent le premier rang parmi les écrits des politiques.

A peine les États étaient-ils assemblés, que Du Vair faisait au légat du pape, qui avait lancé un manifeste contre le roi de Navarre, sous le titre d'*Exhortation à tous les catholiques du royaume*, une énergique et vive réponse. Il publiait lui-même une *Exhortation à la paix, adressée à ceux de la Ligue*, monument d'histoire, en même temps que monument d'éloquence. Nulle part, les questions qui partageaient la France ne sont plus nettement posées : entre les ligueurs espagnols qui aspiraient à établir la domination de Philippe II ; les ligueurs français qui ne voulaient ni d'un prince étranger, ni d'un prince hérétique; le tiers parti qui croyait concilier les intérêts de la religion avec les droits de l'hérédité, en posant la couronne sur la tête du jeune cardinal de Bourbon ; et les politiques unis aux royalistes pour défendre la légitimité de Henri IV.

Cet écrit mérite d'être mis à côté de l'*Excellent et libre discours*, par lequel le petit-fils de L'Hospital continuait l'illustration de son aïeul ; l'orateur s'y révèle ; le citoyen est encore au-dessus.

Un long récit qui fait contraster l'antique situation du royaume avec celle que les guerres civiles lui ont faite remplit les premières pages :

« L'ordre voudroit que nous touchassions main-
« tenant les causes qui l'ont réduict en cet estat. »

Mais, au moment d'aborder ce sujet lamentable, l'auteur s'arrête :

« Ce qui est faict est faict ; abolissons la mémoire « de ce que nous ne pouvons plus amender : l'ou- « bliance est le souverain remède des maux passés ; « ne nous accusons point l'un l'autre ; nous avons « tous failly; ne nous amusons point à chercher des « peines contre les autheurs de nos maux ; qui en « est innocent ? mais proposons des loyers à ceux « qui en trouveront les remèdes ; car, quels qu'ils « soyent, nous leur serons tous bien tenus. Quittons « donc tous, je vous adjure et conjure, nos desseins, « nos espérances, nos craintes, nos colères et nos « vengeances, et n'apportons à cette consultation, « qu'une pure et saincte affection à l'honneur de « Dieu, et conservation de nostre pauvre pays ! « O Dieu immortel, qui voyez le profond de nos « cœurs, et gouvernez comme il vous plaist, nos « pensées, prenez, je vous supplie très-ardemment, « la conduicte de nos volontés, et les délivrant du « violent mouvement que leur ont donné nos pas- « sions, ramenez-les par votre grâce au chemin « qui les peut conduire à vostre honneur et à nostre « salut !... »

Le choix d'un prince catholique, l'examen des titres des divers prétendants au trône de France, tels sont les grands objets auxquels l'ouvrage est consacré tout entier.

Le Roi d'Espagne !

« Si on nous eust proposé cela autrefois, lorsque « nous avions quelqu'amour de nostre pays, et « l'affection que nous devons au nom français, le « cœur nous eust aussitost bondy; et comme la « nature, sans aultre avertissement, abhorre ce qui « lui est contraire et mortel, nous eussions, sans « en vouloir discourir davantage, à ce seul mot « d'Espagnol, rejeté une telle proposition, et vomy « dessus notre colère. »

Il examine cependant, il discute avec douleur ; et les plus hautes considérations de la politique étrangère viennent se placer sous sa plume : la monarchie espagnole, chancelante et déchirée, et pour ainsi dire, vieillissant avec son roi ; impuissante à établir sa domination dans le Portugal à peine conquis, et à la conserver dans les Pays-Bas, déjà presque libres, malgré l'épée et le génie de Farnèse ; la monarchie espagnole, enfin, mal affermie en Italie, et toujours près d'être trahie dans les Indes, comment soutiendra-t-elle le poids de cette couronne de France qu'on veut attacher à tant d'autres couronnes ? Philippe II est assez puissant pour perpétuer la guerre civile en France, il ne l'est pas assez pour l'étouffer, même dans le sang du parti contraire ; son royaume est épuisé, ses trésors sont vides ; et, en rompant l'équilibre de l'Europe, il soulèvera contre lui, avec les justes défiances du

monde, le génie de cette reine puissante aux pieds de laquelle les flots de l'Océan ont déjà apporté les débris de l'invincible armada.

Du Vair termine ce magnifique tableau par cette conclusion courageuse en présence de la garnison espagnole qui était dans Paris :

« Je conclus donc, et il est vrai que d'eslire le « roy d'Espagne ou sa fille, roy ou reyne, c'est « ruyner l'Estat et la religion. »

Il combat en quelques lignes les prétentions du duc de Savoie et des princes lorrains ; ne nomme le duc de Mayenne que pour lui supposer la modération qu'il veut lui inspirer, et avertir cet autre Charles-Martel que la puissance d'un roi doit en précéder le nom.

L'élection d'un prince catholique de la maison de Bourbon ne lui paraît qu'un moyen d'éterniser la guerre, au lieu de l'éteindre ; et il n'a servi de rien à la Ligue de placer une couronne éphémère et dérisoire sur le front d'un prêtre octogénaire.

Tous les prétendants écartés, le roi de Navarre reste seul, et le conseiller fidèle ne dissimule ni ses vœux ni ses espérances.

« J'ay ploré, croyez-moi, et du cœur et des yeux, « je dis avec des larmes aussi chaudes que j'en « versay jamais, quand j'ouys un des plus grands « de l'Église, discourant que ce seroit un grand « bien, voire seul remède des maux de ce pauvre

« royaume, et de la religion, que le roy de Navarre
« se fist catholique ; et sur ce qu'un prélat lui disoit,
« qu'il le falloit donc sommer de se faire catho-
« lique, il répondit que : *Non era del decoro della*
« *sede apostolica.* Quoy donc ! en l'église comme
« parmi les folies du monde, on hazardera pour le
« poinct d'honneur le salut de tant d'âmes et la
« ruyne d'un si grand royaume ? O vanité indigne,
« non d'un chrétien, mais d'un homme sensé !
« Les cœurs des roys sont en la main de Dieu ;
« comme il a jusques aujourd'hui endurci celui de
« ce prince, afin qu'il exerçast sur nous la juste
« vengeance de nos péchés, quand, avec un sainct
« zèle, en contrition de cœur, nons nous retourne-
« rons à Dieu, et le supplierons d'amollir et redresser
« le cœur de ce prince, au premier son de nostre
« voix, d'un vaisseau d'ire, il en fera un vaisseau
« de grâce et d'élection ; joinct que pour dire la
« vérité, les mœurs de ce prince sont doulces et
« gracieuses, et mesme ce que l'on blasme en lui
« tient beaucoup de l'humanité. »

L'éloquence politique, au XVI^e siècle, emprunte le langage de la religion et se teint de ses couleurs ; mais, chez Du Vair, la religion même réserve son indépendance ; elle ne se prosterne pas en esclave devant l'autorité qu'elle révère ; elle respecte Rome et saurait au besoin lui résister. On reconnaît en lui l'ami de Pasquier et de Pithou, le prêtre galli-

can qui s'opposa dans l'assemblée des États, à la réception du concile de Trente [1].

« L'excommunication (dit-il) n'a aucun traict ni « conséquence au temporel, ni moins à la couronne « qui dépend nuement et immédiatement de Dieu. « Si les interdits eussent eu quelque puissance de « priver nos roys du royaume, il y a longtemps que « la chrétienté eust ploré la ruyne de cet Estat, et « en conséquence d'icelle, eust peut-estre veu la « sienne... Si donc le malheur portoit que le sou- « verain pontife ne voulust pas ce que veulent les « loix, les canons, les pères, les conciles, le bien de « l'Église, nostre pauvreté et nécessité; laisserions- « nous perdre la religion et ce grand et florissant « royaume? et quand nous ferions la paix avec le « roy devenu catholique, devons-nous craindre « d'estre excommuniés ni parjures, comme les Es- « pagnols nous reprochent? Ce sera de vérité, un « grand malheur à l'Église, s'il se faict chose de si « grande conséquence, sans le consentement du « Père commun d'icelle, mais malheur à celui qui « sera cause du scandale! Pour nous, nous aurons

1. « Une commission, à la tète de laquelle se trouvoient d'Orléans et « Le Maistre, fut nommée pour examiner les dispositions du concile, « et en faire un rapport à la chambre. Un mois plus tard, le travail « fut terminé et présenté aux députés du tiers par Le Maistre et Du Vair. « Les commissaires concluoient à la non-acceptation et publication du « concile dans le royaume .... Le rapport des commissaires..... est « consigné à la fin du livre CV de de Thou, et dans le registre du tiers « état nouvellement publié .... » (Poirson, liv. III, t. 1er, p. 222-223.)

« faict tout ce que des enfants peuvent faire pour con-
« tenter leur père ; c'est au père aussi, suivant le pré-
« cepte de l'apostre, à s'accommoder à l'infirmité
« de ses enfants, et ne les pas jeter au désespoir. »

L'amour de la patrie lui inspire à la fin de son discours de pathétiques accents :

« Ce ne sont plus maux que les nostres, ce sont
« ruynes, et non point ruynes particulières, mais
« ruynes totales et exterminations universelles : Dieu
« a permis pour nos peschés que nous ayons tous
« presté nos mains à nostre peine, et que nous
« soyons tous coulpables des maux que nous avons
« jusqu'aujourd'huy endurés ; n'en accusons per-
« sonne que nous et nos pères qui ont vescu devant
« nous ; mais maintenant que la douleur nous a
« percés jusqu'aux entrailles, et que nos cœurs at-
« tendris par les durs fléaux de si rigoureuses afflic-
« tions, souspirent si pitoyablement, et appellent
« d'un mesme vœu et consentement la miséricorde
« de Dieu à ce qu'il lui plaise lier les mains à nostre
« fureur, et par la douceur de sa paix, estancher
« les torrents de nos discordes civiles ; vous Roys,
« Princes et Seigneurs, que Dieu prépose au gou-
« vernement de ses peuples, joignez vos soupirs aux
« leurs ; et, de la puissance et autorité que vous avez
« parmi eux, soulagez leur extresme calamité ! ils
« vous en prient, supplient et conjurent : — Que si la
« jalousie de votre particulière grandeur, et quelque

« ambitieuse passion ferme vos oreilles à leurs cris,
« faisant que leurs prières et remontrances soyent
« rejetées de vous en terre, craignez que leurs plaintes
« et leurs souspirs dressés au ciel contre vous, n'y
« soient reçus, et que Dieu, avec compassion de leur
« mérite, et indignation de vostre cruauté, ne vienne
« à leur secours avec son bras de fureur, dont il
« brise et casse comme pots de terre, les plus redou-
« tables puissances du monde !..... »

Trop hardis pour être prononcés, ces discours se répandaient dans toute la France, et venaient, à la lassitude de la guerre, ajouter toutes les espérances de la paix.

Mais Du Vair ne se contentait pas de ces protestations anonymes : à chaque séance importante, à chaque vote significatif des États, nous retrouvons sa présence et son influence éloquente.

L'admission en principe de la proposition d'une conférence avec le parti royal, était le premier acheminement à la paix ; Du Vair en fut l'un des plus hardis défenseurs ; et l'adoption de cette proposition, malgré les clameurs des Seize et de leurs prédicateurs, infligea à l'ambition espagnole un échec, gage de tous les autres.

Ce n'était rien encore : il fallait faire repousser successivement par les États, composés d'une majorité vénale, les résolutions que les ministres du roi d'Espagne proposaient tour à tour.

Ils demandèrent d'abord la proclamation de la royauté de l'infante.

Le procureur général Molé, qui n'était pas député aux États, mais qui était présent à leurs séances, comme l'un des délégués du parlement, se leva pour protester contre une motion subversive de la loi fondamentale du royaume : obligé de se retirer devant l'orage excité par ses paroles, avec les autres délégués qui cessèrent dès lors d'assister aux délibérations des États, il réunit le parlement dans la même journée, et à cette date du 28 mai, sur la noble insistance de Lemaitre, de Damours et de Du Vair, le parlement adopta et signifia au duc de Mayenne une résolution, heureux prélude de l'arrêt du 28 juin, et qui résumait sa pensée sur cette abrogation attentatoire à l'indépendance nationale, en deux mots énergiques : *La cour ne pouvoit ni ne devoit.*

Vaincus dans leur première proposition, vaincus encore quand ils offrirent, au nom du roi d'Espagne, de marier l'infante avec l'archiduc Ernest, les ministres de Philippe II demandèrent enfin le partage du trône entre l'infante Isabelle et un prince français conjointement élus, proposition habile par son ambiguïté même, qui, faisant briller une couronne aux yeux de tous les princes de la maison de Lorraine, et ne désignant aucun d'eux, devait réunir sous le même drapeau toutes leurs ambitions trompées par une même espérance.

Tout avait été calculé pour emporter la délibération, menaces, promesses, tout, jusqu'à la fatigue qui accompagne la fin d'une séance ; le duc de Feria avait prodigué l'or aux mains avides des députés : résister au courant qui entraînait les consciences, c'était se désigner aux poignards des Seize, à la haine des ministres espagnols, aux ressentiments de Mayenne, qui espérait pour son fils le choix de Philippe et la main d'Isabelle.

Malgré ces périls, Du Vair n'hésite pas : il s'élève, au nom de l'indépendance de la patrie, au nom de la loi fondamentale du royaume, contre une élection qui les compromet toutes deux; et quand il voit que ses efforts sont impuissants, il déclare que les députés de l'*Ile-de-France* n'ont pas de pouvoirs suffisants pour transférer la couronne, somme le prévôt des marchands d'assembler la ville, rompt la délibération, et sort de l'assemblée avec toute la députation de l'Ile-de-France et quelques membres des États entraînés par sa parole éloquente.

Triomphe aussi vain qu'éclatant !

Le 20 juin, les États consacrèrent le principe de l'élection d'un roi ; mais cette victoire de Philippe et de Mayenne, indécise encore entre eux, devait heureusement à son tour être stérile pour l'un et l'autre.

Par une usurpation étrange, mais salutaire, puisque, dans cette circonstance, elle fut le salut de la patrie, le parlement, depuis la journée des barri-

cades, s'était arrogé et s'était fait reconnaître le droit de *vérifier* les actes législatifs émanés des états généraux [1].

Le principe de l'élection d'un roi, consacré par leurs votes, n'était donc pas définitif, et il restait dans la puissance du parlement un dernier et suprême recours.

C'est alors que Du Vair, après avoir fait à l'assemblée des États de généreux et vains efforts, rompit complétement avec elle. Sa retraite, au milieu de la séance qu'elle interrompait, l'envoi à l'Hôtel-Dieu, pour nourrir les pauvres, de sa part d'une indemnité commune distribuée aux députés au nom de Mayenne, mais en réalité fournie par l'or de l'Espagne, furent le signe éclatant de cette rupture; et il pensa que si un vote des états généraux avait failli perdre la France, un arrêt du parlement pouvait la sauver.

Cet arrêt historique du 28 juin 1593 a fait la

1. « Depuis les barricades, les parlements avoient cessé d'être des « corps exclusivement judiciaires pour devenir en même temps des « corps politiques; ils avoient participé dès lors aux décisions qui « avoient réglé les destinées de la France, et notamment à la collation, « sous un nom ou sous un autre, de la puissance souveraine, à la « reconnaissance de la royauté de Charles X, et de la lieutenance générale de Mayenne, à la reconnaissance de la royauté de Henri; ce « droit qui avoit été accepté par tous les partis, étoit passé dans les « habitudes..... » (Poirson, liv. II, t. Ier, p. 158.)

... « A la fin du mois de mai (1593), le conseil d'État de la Ligue, « Mayenne, les états généraux, consacrant les prétentions élevées par « le parlement depuis plusieurs années... avoient reconnu à ce corps « le droit de vérifier leurs actes législatifs... » (Poirson, liv. III, t. Ier, p. 212.)

gloire du président Lemaitre, qui lui a donné son nom, et qui en effet y a pris une grande part. Michel de Marillac, alors conseiller des enquêtes, conteste à Du Vair et revendique pour lui-même l'honneur de l'avoir inspiré[1]; mais un document que nous croyons inédit, et que nous allons transcrire en entier pour réparer une lacune de l'histoire, nous paraît de nature à terminer la controverse, et prouve que c'est bien Du Vair qui prit l'initiative de la grande résolution dont il assura le triomphe.

« Voyant le danger qu'il y avoit que les brigues « d'Espagne ne fissent quelque maudite opération « en ceste élection, *il s'advisa* (Du Vair) *du grand « coup d'Estat qui fut rué par le parlement sur ces « entrefaittes, et dressa chez lui entre feu M. Pithou, « M. Lefèvre et lui, l'arrest de la loi salique qui « donna si grand esclat;* et pour en venir à bout, « parce qu'il avoit office d'église, pour raison du « quel il se trouvoit de la grand' chambre, il moyenna « durant deux ou trois jours, que les enquestes re- « quissent de faire assembler les chambres, pour « pourvoir aux affaires publiques, sans rien spéci- « fier; et conduisit si bien l'affaire, que sans la

1. Voy. t. XLIX, collection Petitot, un mémoire publié par M. de Monmerqué, et extrait des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Dans ce mémoire, Michel de Marillac soutient que c'est lui qui proposa à la chambre des enquêtes de députer à la grand'chambre deux conseillers pour demander une assemblée générale, afin de délibérer non-seulement sur la continuation de la trêve, mais sur les moyens de s'opposer à l'élection d'un roi.

« communiquer à plus de cinq ou six des plus confi-
« dents, il fut résolu, la veille de la St-Jean 1593,
« d'assembler les chambres; et ce faisant, on diroit
« à quelques-uns de Messieurs, que sur les propo-
« sitions qui se feroient, s'ils voyoient faire quelque
« bonne ouverture qui méritast d'être suivie, ils
« suivissent ceste opinion sans s'amuser à haran-
« guer, parce qu'il falloit que la résolution fust prise
« avant l'heure; autrement, tout seroit gasté, et ils
« courroient fortune; car M. du Mayne ayant sçu
« que les chambres se devoient assembler, ne s'es-
« toit pas beaucoup rendu soigneux de s'en enquérir,
« se fiant qu'à l'accoustumée, il ne se feroit que des
« propositions dont il pourroit estre adverty, avant
« qu'on se rassemblast pour résoudre; mais, la
« partie fust faicte si juste, que le coup fust plustôt
« senti que la parole[1]. »

Ainsi, d'après ce témoignage contemporain, l'initiative de ce célèbre arrêt du 28 juin 1593 appartient à Du Vair; les termes en furent convenus entre lui, Pithou et le conseiller Lefèvre.

S'il fut le premier à en concevoir la pensée, il fut le plus éloquent à le défendre. La plupart des conseillers qui n'étaient qu'à demi dans la confidence, vinrent prendre place sur les fleurs de lis, pâles et tremblants, comme le jour où le meurtre du prési-

1. Coll. Dupuy, DCLXI, f° 43. Conduite de Du Vair pendant la Ligue.

dent Brisson jeta dans le palais la douleur et l'effroi. Les cinq conseillers appelés à opiner avant les autres, déclarèrent qu'ils s'abstenaient, sous prétexte qu'ils n'entendaient pas bien le sujet de la délibération, et qu'il était nécessaire de savoir ce qui s'était passé à l'assemblée des États[1].

Du Vair prit alors la parole, et prononça un discours qui est son chef-d'œuvre, et qui méritait d'être conservé dans la mémoire des hommes.

« C'est à la loi salique que l'on en veut! c'est « contre celle-là que l'on a veu déclamer dom Inigo « de Mendoze; c'est contre celle-là qu'on a veu les « prédicateurs se tempester en leurs chaires! et « néanmoins, c'est celle-là qui, depuis douze cents « ans, a conservé ce royaume en entier, et l'a mené « de masle en masle, toujours en mesme race, jus- « qu'aux princes soubs lesquels nous sommes nés; « c'est celle-là qui nous a garantis de la tyrannie

1. « Les chambres assemblées, au nombre d'environ quarante con- « seillers, les anciens qui devoient opiner les premiers, et lesquels « avoient promis de faire quelque ouverture, n'en eurent point le cou- « rage, et manquant de zèle, dirent qu'ils ne sçavoient pas pourquoy « ils estoient assemblés, combien qu'ils creussent que c'estoit sur le « subjet des Estats, mais qu'ils n'estoient bien advertys de ce qui s'y « estoit fait. Et passèrent comme cela quatre opinions. M. Mareschal, « un des confidents, estoit le cinquième en rang d'opinion, et fit une « jolie remontrance bien troussée, toutefois en termes généraux, sans « rien spécifier, disant que c'estoit une occasion où il se devoit con- « noistre qui avoit de la vertu, etc., se rapportant néanmoins à résou- « dre, lorsqu'il auroit esté informé de ce qui s'estoit passé aux Estats « par ceux qui y avoient assisté. » (Collection Dupuy, v. f° 43 et suiv. DCLXI.)

« des Anglois, et les a extirpés des entrailles de la « France, où les discordes civiles les avoient four- « rés. Bref, c'est celle-là qui maintient toutes les « aultres, qui est l'appui de nos fortunes, la seureté « de nostre repos, l'ornement et la grandeur de « l'Estat. »

Il rappelle ensuite les excès et les crimes des Seize : « Vous avez veu, dit-il, le conseil d'Estat de la « France se tenir à Paris en la maison de dom Ber- « nardin de Mendoze; là, ont été prises toutes les « belles résolutions qui ont esté exécutées pour ex- « tirper les loix et la mémoire du nom et de l'autho- « rité royale. Là, fut pris le conseil d'emprisonner « le parlement, en exécution duquel vous vistes « entrer en ceste maison sacrée, une troupe de « voleurs, composée des plus bas et plus vils minis- « tres de la justice, lesquels, l'espée au poing, « vinrent arracher de dessus les sièges sacrés, ces « vénérables vieillards aux pieds desquels ils estoient « à genoux et testes nues deux jours auparavant..... « Vous fustes tous menés en triomphe à la Bastille, « sans excepter mesme ceux que ces pendarts esty- « moient de leurs amis et plus zélés à leur parti; car « aussi, n'estoit-ce pas aux personnes qu'ils en vou- « loyent, c'estoit à leur dignité et à leur magistrat; « c'estoit au nom de la justice à qui ils faysoyent « la guerre; c'estoit celle qu'il falloit exterminer, « pour introduire la confusion et le brigandage. »

Comme l'orateur d'Athènes dont les mâles accents n'épargnaient pas à ses frivoles concitoyens l'amertume des reproches, Du Vair accuse tous les ordres de l'État des malheurs de la France :

La noblesse : *noyée dans le luxe, la volupté et l'avarice.*

L'Église : *déshonorée et diffamée, et les plus grandes charges et prélatures devenues la récompense des plus vils, voire même des plus sales ministères de cour.*

La Justice : *non pas administrée, mais pervertie au gré de ceux qui ont la faveur.*

« Voilà, Messieurs, où sont vos affaires. Je vois « vos visages paslir, et un murmure plein d'eston- « nement se lever parmy vous, et non sans cause, « car jamais peut-estre il ne s'ouyt dire que si licen- « cieusement, si effrontément, on se jouast de la « fortune d'un si grand et si puissant royaume; si « publiquement on trafiquast d'une telle couronne; « si impudemment on mist vos vies, vos biens, vostre « honneur, vostre liberté à l'enchère, comme l'on « faict aujourd'huy, et en quel lieu? au cœur de la « France, au conspect des loix, à la vue du sénat, « afin que vous ne soyez pas seulement participants, « mais coupables de toutes les calamités que l'on « ourdit à la France. Réveillez-vous donc, Messieurs, « et déployez aujourd'huy l'aucthorité des loix des- « quelles vous estes gardiens. »

Ils se réveillèrent, et de l'avis du courageux orateur, l'arrêt qui devait sauver l'indépendance de la France, fut porté au duc de Mayenne, dont il ruinait les espérances.

Ce ne sont pas des fragments détachés qui peuvent donner une idée de ce discours[1]; ce n'est pas une analyse qui peut en suppléer la lecture; et après de vains efforts pour l'abréger, nous nous décidons à y renvoyer le lecteur[2]. On y sent déjà palpiter, au milieu d'inévitables longueurs, cette sobre et mâle éloquence qui, préoccupée de son objet, dédaigne les vains ornements, les citations déplacées, et s'élève au-dessus des défauts du temps par la vérité de l'émotion qui l'inspire et qu'elle excite à son tour.

Du Vair surpasse les pages éloquentes de Duplessis-Mornay, de Hurault-Dufay; il égale le discours de d'Aubray dans la Ménippée, et renouvelle presque les triomphes de l'éloquence antique. Raffermir le courage ébranlé du parlement, lui inspirer la noble audace de sauver la France en s'élevant au-dessus des factions, et en déployant tout à coup à leurs yeux

1. Nous en avons donné de longs passages dans notre Essai publié en 1847, pages 56 à 60, 186 à 196. — M. Poirson en a imprimé plus récemment plusieurs autres, dans son *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 685 et suiv. — M. Monmerqué en a aussi inséré un fragment dans le mémoire déjà cité de Michel de Marillac, t. 49, collection Petitot.

2. Suasion de l'arrest donné au parlement pour la manutention de la loi Salique. Œuvres de Du Vair, p. 51 à 72. Édition de Rouen, 1712.

éperdus l'étendard national dont l'aspect mettrait en fuite l'ambition espagnole et l'ambition de Mayenne, tel était le but de Du Vair, et tel fut son triomphe.

« Après trois quarts d'heure de discours, dit le « contemporain que nous avons déjà cité, il se ré- « solut à son opinion telle qu'elle est en l'arrest, « *excepté quelque mot qui fut corrigé pour être trop* « *rigoureux contre M. Du Mayne.* Tant y a, que « l'arrest passa par son advis, et tandis que quel- « qu'un opinoit, il se mit dans le bureau, et fit sem- « blant d'escrire son opinion qu'il avoit toute escripte « dans son sein, et la donna par derrière l'épaule, « aux conseillers des enquestes qui estoient derrière « les bancs, lesquels la trouvèrent tous fort bonne, « et la firent courir de main en main. Enfin, dans « cinq quarts d'heure, tous eurent opiné par l'advis « d'un tel; et le président et autres qui estoient des « plus Espagnols, n'eurent jamais la hardiesse de « s'en desdire [1].

« On fit, contre les règles, députer le président « Lemaistre, qui estoit cinquième et dernier, avec « quelques autres de Messieurs, pour l'aller notifier « ce mesme jour à M. du Mayne, et lui faire des

1. Michel de Marillac dit dans le mémoire déjà cité : « M. Du Vair « fit en cette action très-dignement, comme il a toujours fait, mais « non pas avec si grande déduction que ce qui est dans le traité. Les « opinions furent assez libres et résolues, mais sans véhémence ni « exagération, ains simplement et en la plupart avec retenue et crainte, « étant lors un acte de grande générosité de dire ce que l'on pensoit, « même foiblement. »

« remonstrances sur ce sujet. Et afin qu'il n'y eust « rien à dire pour la formable, on manda les gens « du roy, pour leur faire sçavoir la résolution de la « cour. C'estoit M. Molé, qui estoit lors procureur « du roy; lesquels le trouvèrent fort bon, et l'arrest « fut dressé sur leur requeste préalablement faicte. « Et avant que partir de là, Du Vair fit faire deux « extraicts qu'il fit signer à un secrétaire du roy, les-« quels il envoya mesme jour à Saint-Denis, d'où il « en fut envoyé des extraicts par tout le royaume, et « dehors, jusqu'en Pologne[1]. »

L'arrêt du parlement fut pour Henri IV la plus décisive victoire : ce prince la couronna par son abjuration au mois de juillet 1593. En vain le légat essaya par un nouveau manifeste de détruire l'effet qu'il en redoutait, et d'en subordonner la validité à une absolution que le pape refusait de donner; Du Vair, se concertant avec le roi, fit, sous le nom d'un bourgeois de Paris, au cardinal légat, une réponse éloquente, où perce déjà, sous des formes respectueuses et soumises, cette vive et amère ironie dont plus tard J.-J. Rousseau, dans sa lettre à l'archevêque de Paris, devait donner le modèle le plus littérairement accompli.

Au reste, il ne rendait pas seulement à la cause du roi des services oratoires et littéraires : par un sin-

1. Coll. Dupuy, *loc. cit.*

gulier privilége qui appartient à la magistrature de ce temps, il payait de sa personne, comme de sa parole et de sa plume, semblable à ces grands hommes de l'antiquité, qui savaient se montrer tour à tour orateurs au sénat, soldats dans les camps, pontifes au pied des autels.

En descendant les degrés du palais, Du Vair se rendit plus d'une fois, comme il le dit lui-même, au corps de garde de son quartier, à la place Maubert ou à l'Hôtel de Ville, haranguant sans peur un peuple ému, ou concertant avec ses amis, sur les villes insurgées, d'heureuses surprises[1].

Le 22 mars 1594, il était du nombre de ces membres du parlement, de ces citoyens honnêtes, noblement conjurés, qui livrèrent à Henri IV les portes de Paris pacifié : au moment suprême, il se rendit de sa personne sur le point le plus menacé, et ramena dans son église le curé de Saint-Cosme, le fougueux Hamilton, qui parcourait les rues la pertuisane à la main.

« Aulcuns des Seize, et le curé de Saint-Cosme,
« dit le journal de l'Estoile, allèrent en armes pour
« se joindre à Crucé, capitaine du quartier Saint-
« Jacques, et avec d'autres ligueurs; mais le con-
« seiller Du Vair les arresta comme ils passoient en
« la rue des Mathurins, le long de l'hostel de Cluny,

1. Voy. dans l'Appendice la réponse de Du Vair à Villeroy.

« où, comme il estoit adverti de tout, il avoit, le soir « précédent, ramassé nombre de gens armés, les « menaçant de *Jean Roseau*, et renvoyant le curé en « sa paroisse, prier Dieu, et chanter le *Te Deum* pour « l'heureuse délivrance et réduction de Paris, en « l'obéissance du roy[1]. »

Les documents manuscrits que nous avons déjà cités, peignent de traits plus vifs encore le courage de Du Vair dans cette journée mémorable.

« Lors de la réduction de Paris, on avoit mis des « corps de garde en divers lieux, sous prétexte que « les Espagnols s'en vouloient emparer en l'absence « de M. du Mayne, lequel on disoit devoir venir « avecque son armée pour les en empescher. L'un « des dits corps de garde fut mis en l'hostel de Cluny « sous son commandement, et parce que les Espa- « gnols prenoient leur retraite par la rue des Ma- « thurins, comme il les vist venir pique baissée, il « croyoit qu'ils s'en retournassent en toute autre « posture que pour se battre, et se présenta à la rue « avecque son escharpe blanche, ayant sa cuirasse « sous sa juppe, et après que les piquiers eurent « passé, cinq ou six des arquebusiers qui suyvoient, « ne pouvant souffrir une escharpe blanche, lui « tirèrent cinq ou six arquebusades qui lui passèrent « fort près du corps; et au bout de ladite rue, feu

1. Lestoile, t. I^er^, p. 224. Édition de Michaud et Poujoulat.

« M. Pithou, qui avoit aussi une escharpe blanche,
« eut un autre coup d'arquebusade qui lui perça son
« chapeau, sans l'offenser. Et peu de temps après,
« étant adverty que le fils de Nivelle et quelques
« autres séditieux venoient à luy, il dit qu'il falloit
« aller à eux, et se fiant d'estre suivy de ceux de son
« corps de garde, s'advança dans la rue des Mathu-
« rins, sans toutefois estre suivy que de deux ou
« trois; de quoi s'apercevant, et voyant la partie
« trop inesgale, il se résolut de se servir de paroles
« plus que de coups; et leur demandant ce qu'ils
« vouloient faire, que c'estoit contre les Espagnols
« qu'il falloit en avoir, il en receut un grand coup
« de hallebarde qui fut rabbattu par sa cuirasse; et
« leur remontrant qu'ils se feroient pendre, les
« adoucit, et ils s'en retournèrent [1]. »

Il n'est pas de mise en scène ingénieuse et savante qui égale la vivacité naïve de ces témoignages contemporains; ils reproduisent d'après nature, comme dans un miroir magique ou dans une image daguerrienne, ces grandes figures que nous ne connaissons plus, où la physionomie du guerrier se confond avec celle du magistrat dans une sévère alliance.

Il est donc permis désormais de restituer, pièces en mains, à Du Vair, son véritable rôle dans l'histoire de la ligue et de l'éloquence. De son temps

1. Collection Dupuy, DCLXI, f° 43, conduite de Du Vair pendant la Ligue.

même, et surtout lorsqu'il fut arrivé aux suprêmes honneurs, ses ennemis lui reprochaient d'avoir été ligueur[1]. En effet, il ne suivit pas à Tours l'exil du parlement fidèle; il ne fut ni emprisonné comme Achille de Harlay, ni assassiné comme Brisson, et la protection de Mayenne, quelque temps étendue sur lui, semble encore le compromettre devant l'histoire; mais cette protection ne lui coûta aucune faiblesse : il fut d'abord dans les rangs de la ligue française, c'est-à-dire qu'il était de ceux qui voulaient un prince à la fois catholique et Français; mais il ne fit que traverser ce parti pour s'attacher bientôt à celui des politiques, et alors, il rendit à Henri IV, ou plutôt à la France, des services qu'aucun de ses contemporains n'a surpassés. Il les rendit au péril de sa vie, par sa parole qui est la plus vive expression de l'éloquence au XVI[e] siècle; par ses écrits, précurseurs de la Ménippée, et qui servirent à la fois la cause royale et la langue française; par ses actes enfin, dignes de ses écrits et de sa parole, et que l'histoire, qui a aussi ses caprices et ses hasards, n'a pas suffisamment glorifiés.

Henri IV ne fut pas complice de cette injustice : il récompensa son conseiller fidèle, d'abord par une charge de maître des requêtes, créée tout exprès

1. « Ils disent, écrivait Du Vair à Villeroy, que je suis un fin, que « tout ce que j'ai fait, ç'a été pour me conserver et sans aucun hasard, « taschant de plaire à tous les deux costés. » (V. Appendice.)

pour lui, et successivement par une mission de confiance en Angleterre, par l'intendance générale de la justice à Marseille, et par la première présidence du parlement de Provence.

L'ambassade d'Angleterre est peut-être l'épisode le plus singulier de la vie de Du Vair, celui où il déploie les talents les plus étrangers à ceux que son nom rappelle; et il est d'autant plus curieux de le suivre à la cour d'Élisabeth, que les historiens du temps ne font aucune mention de lui, et rapportent au maréchal de Bouillon un honneur dont Du Vair peut au moins revendiquer sa part.

En prince de cœur et en roi-chevalier, Henri IV n'avait pas plus tôt reconquis son trône, que sans être encore délivré des restes de la ligue, il déclara solennellement la guerre à l'Espagne au commencement de l'année 1595, résolu de porter, comme Annibal, la guerre sur le territoire ennemi, ou plutôt de la renvoyer, comme Scipion, aux lieux mêmes d'où elle était partie. Mais, si la première année fut signalée par ses succès, le *Démon du Midi*, justifiant son surnom, reprit en 1596 une sanglante offensive, et Henri, pressé de tous côtés, sans argent, presque sans armée, épuisant au siége de La Fère ses talents et ses forces, sur le point de perdre Calais menacé par l'archiduc Albert, envoya demander des secours à son ancienne alliée, à la reine Élisabeth d'Angleterre. Le titre d'ambassadeur appartenait au maré-

chal de Bouillon, mais le roi lui avait adjoint de Sancy et Du Vair.

Du Vair lutta de finesse avec le fameux Cecil, et triompha des défiances de la reine. Il nous a conservé le souvenir de cette négociation dans un récit fidèle et modeste, simple journal que, même après les nombreux documents qui existent sur cette époque, l'histoire ne consulterait pas sans fruit, et où l'on voit, au milieu de ses politiques lenteurs, de ses ruses de femme et de reine, l'âme d'Élisabeth se déployer tout entière.

Élisabeth avait le génie d'un grand roi et le caractère d'une femme : à cette époque surtout, où la conversion de Henri l'avait irritée, elle n'accordait pas ses secours avec la générosité d'une reine; elle les vendait avec l'habileté mercantile qui est un des traits distinctifs de sa nation : tantôt elle prétendait que le roi lui abandonnât la ville de Calais [1], avant qu'elle consentît à la secourir; tantôt elle demandait Boulogne [2]; enfin elle voulait imposer à Henri, comme condition de son alliance, une protection et une faveur pour

1. C'est alors que de Sancy dit à la reine : « Mordi, madame, seriez-vous bien si sotte de croire que le roy voulust vous donner Calais? » répartie un peu vive, dont le roi, ajoute un témoignage contemporain, « fut bien marry, et en fit de *grosses* reproches, attendu qu'il estoit bien foible. » (Coll. Dupuy D LXI, f° 27.)

2. « Sancy vouloit l'accorder si le sieur Du Vair ne l'en eust dis- « suadé, disant que s'il estoit nécessaire, il falloit que le roi le fist faire « *motu proprio.* » Voy. coll. Dupuy, *loc. cit.*

les protestants, qu'il ne dépendait pas de lui d'accorder[1].

A tous ces détours, Du Vair répondait par une inflexible franchise, arrêtant sur les lèvres de l'ambassadeur toute concession imprudente; refusant ou éludant tout abandon de territoire; en un mot, toujours digne du roi de France, en parlant en son nom.

Nous renvoyons pour les détails au Journal qui fait partie de ses œuvres; nous n'y ajouterons qu'un trait que nous empruntons aux documents manuscrits déjà cités, et qui prouve quelle haute estime Élisabeth avait conçue pour Du Vair.

C'est un trait de caractère qui les peint l'un et l'autre.

« Au despart, la reine ne donna à M. de Bouillon « qu'un harnois de cheval d'environ 200 escus; à « M. de Sancy, qu'une enseigne de peu de valeur; « à M. Du Vair, rien. Mais en prenant congé d'elle,

1. « Après que les Anglois eurent accordé de leur part ce qu'on leur « demandoit, le mylord thrésorier proposa que la reine avoit d'autres « choses à demander de sa part au roy, même une particulière pro- « tection et sauvegarde de ceux de la religion qui estoient en France « et promesse de les favoriser. A quoi MM. de Bouillon et de Sancy « respondirent, comme estant de la ditte religion, qu'ils feroient sça- « voir au roy l'intention de la reine, croyant que cela leur serviroit. « Mais, le thrésorier en demandant à M. Du Vair son advis, et le pres- « sant souvent de le dire, il ne le flatta nullement, disant que le roy ne « pouvoit recevoir cette recommandation en meilleure part que feroit « la reine une semblable en faveur des catholiques anglois. Sur quoy « ils s'entre-regardèrent les uns les autres sans sçavoir repplíquer » (*Ibidem.*)

« après que les deux autres furent passés, elle l'ar-
« resta par la main, luy faisant des excuses de ne
« l'avoir mieux cogneu, et plus-tôt, et le priant de
« ne pas croire facilement tout ce qu'il pourroit
« ouyr dire d'elle, sans s'en enquérir plus soigneu-
« sement, pour éviter la surprise des calomnies aux-
« quelles les plus grands princes sont sujets; voulant
« faire cognoistre d'avoir appris qu'il fust l'autheur
« du livre du *Martyre de la reine d'Écosse.* A quoi
« il repartit honorablement, de l'opinion qu'il avoit
« de ses vertus, avec offres de services, en tant que
« celuy de son roy le pourroit permettre; et retor-
« quant le mesme discours, il la pria de ne pas
« croire de lui tout ce qu'on luy en voudroit dire,
« mesme sur ce qu'il avoit esté de la ligue, où il
« n'avoit fait aucune action indigne d'un fidèle ser-
« viteur du roy, mais au contraire, de signalés
« services, ce qu'elle confessa d'avoir appris[1]. »

Du Vair rapporta donc d'Angleterre, avec la haute estime d'Élisabeth, des promesses de secours qui ne se réalisèrent qu'au bout de quelque temps, lorsque Calais, tombé au pouvoir des Espagnols, rappela enfin à la reine d'Angleterre ce qu'elle semblait oublier, que les Français n'étaient pas seuls intéressés à arrêter les progrès du roi d'Espagne. Alors elle signa avec Henri, en lui envoyant 4,000

1. Coll. Dupuy, DCLXI, f° 27.

auxiliaires un traité d'alliance offensive et défensive auquel accéda la Hollande, et qui permit à Henri IV de conquérir plus tard la paix de Vervins.

Du Vair avait sa part dans cette œuvre d'une politique profonde : le roi, qui le savait, et qui en tenait compte, employa bientôt à une mission non moins importante et plus difficile encore une fidélité si habile et si éprouvée.

Il lui confia, le 29 octobre 1596, l'intendance générale de la justice à Marseille [1].

Aucune province de France n'avait été plus agitée que la Provence par les troubles de la ligue : ce n'était pas seulement le parti des royalistes et celui des ligueurs qui s'y étaient disputé l'empire, les factions elles-mêmes s'y subdivisaient en factions sans nombre. Le duc de Savoie, prince insinuant et habile, y avait longtemps dominé ; Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault, tour à tour son alliée et sa rivale, impérieuse et séduisante, faite pour enflammer la mobile imagination des Provençaux, avait successivement créé ou balancé la popularité du gendre de Philippe II : enfin le duc de Mayenne, et Philippe II lui-même, y avaient eu leurs partisans, leurs victoires et leurs défaites, pendant que la cause du roi, représentée par Lesdiguières, par

1. Voy. Lestoile, t. I$^{er}$, p. 224. Édition de Michaud et Poujoulat. — Voy. aussi Papon, *Hist. gén.*, liv. XIII, et, dans les reg. du parlement, les conclusions de l'avocat général Servin pour l'enregistrement des lettres du garde des sceaux Du Vair.

Lavalette et par les membres du parlement réfugiés à Manosque ou à Sisteron, était compromise par l'ambition du duc d'Épernon, qui avait arraché au roi le titre de gouverneur de la Provence, et ne songeait qu'à s'y créer une souveraineté indépendante et féodale.

Pour comble de maux, au milieu des complications de cette guerre civile à double face, Marseille, l'un des plus riches joyaux de la couronne de France, était tombée depuis longtemps sous la domination tyrannique de Louis d'Aix et de Caseaux, magistrats municipaux, élus dans une sédition, et qui s'étaient perpétués dans un pouvoir qu'ils étaient toujours prêts à vendre au roi d'Espagne.

Philippe II avait convoité Marseille de toute l'avidité de son ambition, et les tyrans de la ville, recevant dans le port ses galères et ses soldats, s'apprêtaient à la lui livrer pour échapper au duc de Guise, que le roi avait envoyé pour remplacer d'Épernon, quand un Corse, Pierre de Libertat, par une conjuration habile et heureuse, rendit à l'autorité de Henri IV la ville paisible et délivrée.

A cette triomphante nouvelle, Henri IV s'écria : *C'est maintenant que je suis roi!* Mais, plus la reddition de Marseille était importante, plus il comprenait qu'il fallait protéger sa précieuse conquête, à la fois contre les entreprises que les étrangers ne

manqueraient pas de renouveler, et contre les troubles intérieurs plus dangereux encore.

Les plaies que la guerre avait faites étaient loin d'être cicatrisées, et Marseille, semblable à ces anciennes républiques qu'elle se vante d'égaler par l'antiquité de son origine, était déchirée par les querelles entre les débiteurs et les créanciers, tristes débats qu'aigrissaient encore les dissentiments politiques.

Le roi pensa qu'il était prudent d'accorder aux désirs des Marseillais et à la situation exceptionnelle que le malheur des temps leur avait faite, l'établissement d'une chambre souveraine, qui, sans les forcer de recourir au parlement siégeant à Aix, pût juger en dernier ressort, dans la ville même de Marseille, les procès si compliqués et si délicats qui allaient diviser ses habitants. Il chargea Du Vair de la présidence de cette chambre, œuvre difficile et laborieuse qui, ainsi que le prouvent les lettres inédites que l'on trouvera dans l'appendice, n'était qu'une faible partie de sa mission.

L'histoire, qui n'a pas conservé les détails de l'administration de Du Vair, se borne à dire quelques mots de l'intégrité qu'il y apporta, de la sagesse pleine de fermeté et de modération avec laquelle il sut apaiser les défiances du parlement, et rétablir l'harmonie souvent troublée entre cette compagnie jalouse de ses prérogatives, et la chambre de Mar-

seille, dont elle cherchait, dans toutes les occasions, à limiter le pouvoir rival [1]; mais la correspondance de Du Vair, restée jusqu'à ce jour enfouie dans la collection manuscrite de Dupuy, contient des récits plus dignes de l'attention de la postérité. Elle nous fait connaître l'état des esprits dans cette ville de Marseille que les souvenirs récents de la ligue agitaient encore; les craintes que le roi d'Espagne n'avait pas cessé d'inspirer; les entreprises du duc de Toscane sur le château d'If, les négociations auxquelles Du Vair prit une grande part, et surtout la mobilité d'impressions de cette population Marseillaise ardente et légère, préoccupée des intérêts de son commerce, et dont un bruit accrédité avec art, ou le hasard d'un incident frivole, pouvait enflammer ou changer en défection la fidélité tour à tour enthousiaste et chancelante.

Les lettres que nous avons retrouvées, et qui se rattachent à cette époque, sont au nombre de douze; elles sont toutes de l'année 1597, et embrassent la période accomplie du 14 janvier au 15 novembre; l'édit de création de la chambre de Marseille fut enregistré au parlement le 14 décembre 1596, et cette chambre ne fut supprimée qu'en 1599; il paraît donc y avoir, dans la correspondance que nous

1. Voy. notamment *Histoire du parlement de Provence*, par M. Cabasse, t. I^er^, chap. XXII.

publions [1], une lacune au commencement et à la fin; mais cette lacune est peu considérable, si l'on pense que le service de la chambre de Marseille fut suspendu, en 1598, 'pendant huit mois, par la peste qui désola la ville et força les magistrats à se retirer à Aubagne. Ainsi, les douze lettres conservées dans la collection de Dupuy peuvent être considérées comme une histoire à peu près complète des principaux événements accomplis à Marseille, pendant la mission de Du Vair, en même temps qu'elles donnent une idée des pouvoirs qui se réunissaient sur sa tête.

A peine la chambre de Marseille avait-elle cessé d'exister, que Henri IV nomma premier président du parlement d'Aix, le magistrat qui avait su se concilier l'estime et le respect de cette compagnie dans une mission dont l'objet même la froissait tout entière. Le siége de la première présidence, au milieu des troubles, avait été longtemps vacant; lorsque le roi résolut de le remplir, bien des prétendants aspirèrent à cet honneur, qu'ils offrirent même d'acheter; mais le roi, malgré l'embarras de ses finances, témoigna, dit le père Niceron [2], qu'il voulait, par le don de cette charge, *reconnaître le mérite de Du Vair, et payer les services qu'il en avait reçus :* il donna donc la première présidence au ma-

1. Voy. *infrà.* — Appendice.
2. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XLIII.

gistrat intègre qui s'en était rendu digne et qui ne la demandait pas.

Cette haute faveur du roi n'était pas seulement pour lui la récompense de la fidélité, elle était le prix de l'indépendance : comme il n'avait pas de serviteur plus dévoué à sa couronne, Henri n'avait pas de conseiller plus sévère pour ses faiblesses : inflexible, dans un procès qu'il rapportait, aux sollicitations du père de la duchesse de Beaufort, alors toute-puissante sur le cœur du roi, Du Vair répondait : « *Qu'il n'étoit pas inconvenant qu'elle perdît sa cause, l'ayant si mauvaise, que ce n'étoit pas par de tels moyens qu'elle devoit faire ses affaires.* »

Quand le roi, après avoir accordé au jeune duc de Vendôme le bienfait d'une légitimation vérifiée par surprise au parlement de Paris, voulut faire dresser des lettres patentes dans lesquelles il agissait en qualité de *père, tuteur et légitime administrateur des biens de son fils légitimé*, Du Vair, appelé par le chancelier de Chiverny, avec Bellièvre et Sully, dans un conseil mémorable, exhorta, avec une vertueuse énergie, le chancelier à ne les point sceller, et lui représenta la responsabilité attachée à un acte de faiblesse que condamnerait la postérité.

L'histoire nous a conservé les termes mêmes de sa résistance :

« Le roy se disant père, avouoit pour fils un bas-

« tard qui pouvoit prendre pied un jour, pour de « grandes prétentions, et troubler grandement le « repos public... En le déclarant son fils, et d'une « telle, il sembloit induire un mariage, il ne falloit « que rayer l'accent de la dernière syllabe du légi- « timé, pour faire un légitime. »

On lui représenta que les lettres de légitimation étaient déjà vérifiées.

« Tant pis, dit-il, et Dieu sçait si ceux qui l'ont « fait n'en répondront point! Il faut donc l'inter- « préter du mieux que faire se peut, et le restrein- « dre à la légitimation du fils d'une telle femme, qui « est ce que le roy peut faire *ad honorem*, et non « pas le mettre en concurrence avec des enfants lé- « gitimes que le roy peut encore avoir, et avec les « princes du sang. »

Le Conseil se termina par quelques mots de Sully qui fit adopter l'avis de Du Vair.

Henri IV avait l'âme trop grande pour ne pas leur savoir gré, à l'un et à l'autre, de leur noble langage. Cédant aux faiblesses de son cœur, il avait pris le deuil à la mort de la duchesse de Beaufort; toute la cour, les conseillers d'État, le chancelier lui-même ne paraissaient devant lui qu'en grand deuil. « Du Vair fut trois semaines avant que de se « présenter devant le roy, pour n'y aller en habit « de deuil, ce qu'il n'eust pas fait pour rien du « monde, et laisser attiédir l'excès de ses regrets.

« Et s'estant mis derrière la chaise du roy à Fon-
« tainebleau, un jour à son souppé, le roy s'en ap-
« percevant, sortant de table, luy donne de la main
« sur l'espaule, luy commande de le suivre, et le
« mène dans les jardins où il se met à luy conter
« toutes ses amours avec la feue duchesse, et les des-
« seins qu'il avoit eus du mariage, et d'appuyer ses
« enfants par les alliances du maréchal de Biron et
« de ***; pendant une grosse heure et demie, durant
« lequel temps le roy le fit couvrir, à force de com-
« mandements réitérez de ce faire, nonobstant que
« M. le comte de Soissons et M. de Biron fussent au
« bout de l'allée, descouverts, sans que le roy les
« fist couvrir, pour mieux exercer en leurs personnes
« les jeux des roys.

« Le roy luy commanda donc de lui dire ce qu'il
« luy sembloit de tout cela, et après plusieurs pro-
« testations et excuses : Puisque V. M. me le com-
« mande si absolument, dit-il, elle excusera la
« liberté avec laquelle je luy parleray comme son
« très humble et plus fidèle sujet : si elle estoit un
« duc de Toscane, de Mantoue ou d'Urbin, elle
« pourroit avoir establi des enfants non légitimes ;
« mais, estant un roy de France, si débonnaire et si
« soigneux de vivre comme tant d'autres grands rois
« ses prédécesseurs, elle eust couru grand'fortune
« de perdre tout à fait l'Estat et peut-estre la vie [1]. »

1. Collection Dupuy, DCLXI, f° 87.

Tel était le magistrat indépendant et fidèle, placé par Henri IV à la tête du parlement d'Aix.

La Provence tout entière ratifia le choix du roi; le parlement, longtemps divisé, oublia ses vieilles querelles; et, lorsque le 5 juillet 1599, dans une audience solennelle, le premier président fut installé en présence des consuls et des magistrats de la cité, ceux-ci dérogeant à un antique usage, ne voulurent point exiger de lui le serment accoutumé : le passé était la garantie de l'avenir, et son caractère jurait pour lui.

Ici commence pour Du Vair une vie nouvelle.

Pendant dix-sept ans il présida le parlement d'Aix, avec cette ferme impartialité, cette science intègre et profonde qui ont assuré dans la Provence un long souvenir à son nom; il en a laissé un monument durable dans un *Recueil d'arrêts prononcés en robes rouges*, qui figurent dans ses œuvres, et où, si la nature de ce travail le permettait, nous pourrions montrer la précision du jurisconsulte, unie au talent de l'écrivain.

Jaloux de faire respecter les priviléges de sa charge, et persuadé que le premier président doit être le plus laborieux des membres de sa compagnie, comme il en est le plus éminent, il ne se contentait pas de siéger à la grand'chambre, il commença par aller présider une affaire en *Tournelle*, afin de bien montrer à la cour et aux justiciables qu'il serait

présent partout où l'appellerait le service de la justice et du roi.

Il fit rendre au parlement le dépôt des sceaux de Provence, qui avaient passé des mains d'un conseiller dans celles du premier président des comptes, et installé lui-même dans ces nouvelles fonctions, il les résigna bientôt pour en investir Jean de Cauvet, baron de Marignane, qui, suivant l'usage du temps, acheta cet office moyennant 5,000 pistoles [1].

Le parlement reprenait, à l'ombre de la toge de son premier président, sa puissance et son éclat. Dans les premiers jours du mois de novembre de l'année 1600, Marie de Médicis, arrivant d'Italie, débarquait à Marseille, et se rendait à Aix, avant d'aller porter à Paris, où l'attendait le roi, la grâce de sa présence et l'espoir de la race des Bourbons.

Le parlement en corps alla au-devant d'elle à cheval et en robes rouges; Du Vair prêta à ses collègues l'éloquence et la pompe de son langage, et, dans un discours que la Chronologie novenaire de Cayet déclare *hors de toute comparaison* [2], et qui fut très-admiré de son temps, parce qu'il en avait les défauts, il sut du moins rappeler avec dignité à

1. Voy. *Histoire du parlement de Provence*, par M. Cabasse, t. I^er^, chap. XXIII et suiv. — Voy. aussi dans le Mémorial d'Aix trois articles signés L. M., sous la date des 23 mars, 20 et 27 avril 1839.

2. « Le dict sieur Du Vair prononça ceste harangue avec tant de « grâce et excellence, que si les plus beaux traits de l'éloquence sont « jugés par les auditeurs, la sienne est hors de toute comparaison. »

celle qui allait partager le trône, les malheurs de *cette aussi noble qu'affligée Provence, qui, la première, l'accueilloit à son abord, et lui tendoit les bras.*

La dignité du caractère et de la parole de Du Vair ne se manifestait pas seulement dans ces cérémonies d'apparat : elle éclatait dans ces questions de préséance et d'étiquette que la vanité soulève, mais que le sentiment du devoir peut quelquefois ennoblir.

L'archevêque d'Aix, Hurault de L'Hospital, plus connu sous le nom de Valegrand, mécontent de ce que le parlement avait eu quelque répugnance à enregistrer les lettres de conseiller d'honneur que le roi lui avait accordées, voulut s'en venger sur le premier président, et lui fit l'affront de faire occuper sa stalle, dans le chœur de l'église métropolitaine, par l'évêque de Sisteron, auquel il défendit de la lui céder[1]. Du Vair montra alors cette fermeté pleine de mesure et de force, dont nous le verrons bientôt donner, dans sa querelle avec le duc d'Épernon, un plus éclatant exemple. Il se retira, calme et digne, devant un outrage personnel, mais énergique et inflexible, devant l'outrage qui atteignait sa compagnie; et quand l'archevêque, irrité d'une condamnation à mort prononcée contre un

1. Cabasse, t. Ier, chap. XXIII.

prêtre, s'emporta jusqu'à ordonner à tous les confesseurs de refuser l'absolution aux membres du parlement qui avaient pris part à cet arrêt, le parlement, sous l'inspiration de son premier président, déclara *qu'il avoit été nullement et scandaleusement procédé par l'archevêque*, et fit souvenir Valegrand de l'arrêt prononcé trois ans auparavant contre son prédécesseur[1].

En dehors de ces soins officiels, et des devoirs de sa charge courageusement remplis, le premier président continuait en quelque sorte, par sa correspondance avec Henri IV, la mission de pacificateur de la Provence qu'il avait commencée lorsqu'il dirigeait les travaux de la chambre souveraine de Marseille. Une série de seize lettres écrites entre 1599 et 1605, et que nous tirons encore des manuscrits de Dupuy, fera connaître jusqu'où allaient sa sollicitude et la confiance du roi : soins politiques, objets de sûreté générale, détails administratifs, rien n'échappe à sa prévoyance : soit qu'il demande pour un vieux et digne magistrat la consolation d'avoir son fils pour successeur dans la charge qu'il a honorée, soit qu'il expose avec sensibilité les misères et la détresse de la Provence, et qu'il propose les remèdes que lui suggère son expérience,

1. Genebrard, archevêque d'Aix, ayant persisté dans sa révolte contre Henri, fut déclaré par le parlement d'Aix, criminel de lèse-majesté, banni à perpétuité du royaume, et ses biens confisqués. (26 janvier 1596.) Poirson, t. Ier, p. 291.

le lecteur reconnaîtra son style, son talent et son cœur, et nous saura gré d'une publication tardive qui sera le passe-port du travail que nous avons entrepris[1].

Du Vair s'attachait à la Provence par le bien qu'il lui faisait ; il avait longtemps désiré d'être évêque, et avant d'être premier président du parlement, il avait, en 1597, demandé au roi l'évêché de Riez[2]. Henri, qui le destinait à d'autres honneurs, ne l'y nomma point ; mais plus tard, en 1603, il crut combler ses vœux en lui offrant l'évêché de Marseille. A cette nouvelle, le parlement s'émut, se rendit en corps auprès de son premier président, et le supplia de ne pas quitter la compagnie qu'honorait sa présence.

Touché de cette démarche, et partageant les regrets dont il était l'objet, Du Vair ne put se décider à s'éloigner d'une ville où l'entouraient tant de marques de respectueuse affection. Il différa indéfiniment la cérémonie de son sacre, et ne toucha pendant quelque temps les revenus de l'évêché que pour les léguer, par son testament, aux pauvres de Marseille, en leur recommandant de faire pour son âme la touchante prière qu'avait demandée Gerson aux petits enfants qu'il instruisait[3].

1. V. Appendice à la fin du volume.
2. Lettre de Du Vair à Henri IV. V. l'Appendice.
3. Cabasse, chap. XXIV, t. Ier.

Il ne faut point s'étonner des sentiments qu'inspirait alors un sage magistrat, non-seulement à la compagnie qu'il présidait, mais à une ville, à une province tout entière.

Dans ces temps où les limites des pouvoirs et des attributions de chaque fonctionnaire étaient moins rigoureusement déterminées que de nos jours, le premier président du parlement n'était pas seulement le chef de la justice, il était, avec le gouverneur de la province, et souvent seul en son absence, le représentant de l'autorité royale. La correspondance de Du Vair avec Henri IV en fait foi; l'histoire de sa vie en est la preuve : cette histoire ne se renferme pas dans l'enceinte du parlement, elle se mêle à la politique; elle nous montre Du Vair exerçant une influence doublement salutaire, sur le gouvernement qu'il éclaire, sur ces populations brillantes et animées du midi qu'il apaise.

La justice pacifie les hommes, et les muses sont ennemies de la discorde et de la guerre; aussi, s'efforçait-il de tourner vers les arts de la paix la vivacité méridionale qui, sur le sol brûlant de la Provence, avait souvent cherché de dangereux aliments.

Les sciences et les lettres avaient brillé d'un éclat dès longtemps éclipsé dans cette patrie des troubadours et de la gaie science : elle n'existait plus, cette savante académie fondée par Ildefonse au

XII^e siècle, et où, dans le cours du moyen âge, les souverains du pays prescrivaient à leurs sujets de venir étudier le droit et la théologie. L'invasion de Charles-Quint avait rendu muettes ces chaires longtemps célèbres, et la Ligue avait éteint de nouveau le flambeau des études.

La main de Du Vair le ralluma. L'université, où plusieurs membres du parlement, et entre autres le président de Coriolis, se faisaient honneur d'enseigner eux-mêmes le droit, vit renaître ses beaux jours. Du Vair obtint du roi la création de *professeurs royaux*, et l'établissement d'un impôt destiné à leur entretien. La société littéraire fondée en 1603 sous les auspices de Henri d'Angoulême, et par les soins de Malherbe, s'animait à sa voix. Aix reprenait son rang parmi les villes savantes, et, dans sa reconnaissance, décernait au premier président le surnom de *Père des bonnes lettres*.

C'est le temps le plus heureux de la vie de Du Vair : aux charmes de l'étude, l'amitié ajoutait pour lui tous ses charmes; l'amitié se développe de préférence dans les âmes austères et simples, telles que les faisaient alors la magistrature et les lettres, et il semble qu'elle appartienne surtout aux époques d'agitation et de troubles, où les cœurs froissés cherchent, aux calamités qui les entourent, une compensation domestique.

Au XVI^e siècle, L'Hospital et Jacques Dufaur,

Ronsard et Belleau, Montaigne et la Boëtie, inégales renommées, sont rapprochés par elle, même dans les souvenirs de la postérité. L'exemple descendait du trône, et j'aurais dû citer d'abord Henri IV et Sully. C'est un philosophe de ce siècle, enfin, c'est Montaigne qui a écrit sur l'amitié des pages inspirées par la douleur, et dont Cicéron lui-même n'égale pas le charme attendrissant [1].

Il faut ajouter à ces noms célèbres ceux de Du Vair et de Peiresc.

Peiresc est une des plus grandes renommées du XVIe siècle : botaniste, numismate, archéologue, astronome, savant universel, il était en correspondance avec tous les savants de l'Europe. Bayle l'appelle le *procureur général de la littérature;* Balzac, un Mécène sans l'amitié d'Auguste [2]. Après sa mort, son éloge fut prononcé en quarante langues différentes; mais hélas! elle aussi, la postérité est ingrate, et de toute cette gloire, il reste aujourd'hui à peine un souvenir.

A son titre de savant, Peiresc joignait celui de conseiller au parlement de Provence; il était beaucoup plus jeune que Du Vair, mais l'amour des

1. Voy. *Essais* de Montaigne, liv. Ier, chap. XXVII. — Liv. III, ch. IX.

2. « Nous avons perdu, écrivait-il, en ce rare personnage, une pièce « de naufrage de l'antiquité et les reliques du siècle d'or : la corruption universelle ne pouvoit rien contre sa bonne constitution, et le « mal qui le touchoit ne le souilloit pas... Dans une fortune assez médiocre, il avoit les pensées d'un grand seigneur, et sans l'amitié « d'Auguste, il ne laissait pas d'être Mécénas. »

lettres, de la philosophie, combla l'intervalle des âges, et confondit bientôt deux cœurs qui devaient encore *s'affiner par l'usage.* Ainsi, quelques années auparavant, dans une autre ville du midi de la France, dans un autre parlement, deux amis célèbres, magistrats aussi, vivaient en frères, et se donnaient mutuellement ce nom *plein de dilection*[1].

Un écrivain moderne[2] s'est plu à suivre la Boëtie et Montaigne dans leur *librairie*, à les imaginer *devisant ensemble de nouvelles, de politique, de philosophie;* ou, dans un libre entretien, esquissant à leur insu un chapitre des *Essais.* J'aimerais aussi à me représenter Peiresc et Du Vair, allant chercher à la campagne de studieux loisirs. Dans sa chère Floride[3] (car il avait la Floride, comme L'Hospital a eu Vignay, comme Lamoignon a eu Bâville), Du Vair, au pied des oliviers qui rappelaient le sol et les productions de l'Attique, dans des jardins moins vastes que ceux d'Académus, mais consacrés comme eux au culte de la philosophie, consultait Peiresc sur les traités oratoires ou philosophiques qu'il écrivait, pour se délasser, en sortant de l'audience; il lui lisait ses dialogues, dans lesquels, à la manière

1. Expressions de Montaigne (*Essais*, liv. 1er. chap. XXVII. — De l'Amitié.

2. M. Léon Feugère, *Étude sur la Boëtie*, Paris 1845.

3. Située entre Aix et Marseille, à un quart de lieue de cette dernière ville, la Floride est l'une des plus jolies habitations des environs.

de Platon, il fait intervenir ses meilleurs amis, et où la modestie de son auditeur l'obligeait souvent à dissimuler, sous les voiles de la fable, les allusions de l'amitié. Dans le Traité de la consolation, on reconnaît Peiresc sous les traits dont l'auteur s'est plu à dépeindre Musée. Touchante union! heureux échange! Peiresc prenait sa revanche à son tour : Du Vair, apprenti physicien, faisait son cours sous la direction de son ami, ou, d'une main patiente et curieuse, recherchait et classait avec lui les médailles antiques.

Quelquefois, en tiers dans ces doctes entretiens, ils admettaient le savant Charles Fabrot, qui enseignait les Institutes à l'université d'Aix[1], ou d'Escalis, qui adressait au premier président l'hommage de ses vers, ou ce Du Périer, dont la douleur paternelle inspira si bien la muse attendrie de Malherbe.

Pendant les vacances, Peiresc emmenait Du Vair à sa maison de campagne de Beaugensiers, où il avait un jardin botanique comparable au jardin du roi; là, il le possédait sans partage. Le Père Niceron, dans ses mémoires[2], nous a raconté quelques

1. Charles Fabrot, né à Aix en 1580, auteur des notes sur les Institutes, de la traduction des Basiliques, éditeur et annotateur des Œuvres de Cujas. Professeur de droit romain à vingt-huit ans, il quitta sa chaire pour suivre à Paris Du Vair nommé garde des sceaux, et reprit ses fonctions après la mort de son protecteur.

2. Tome XLIII, *loc. cit.*

traits qui peignent leur affection mutuelle; les maladies de Du Vair, les soins fraternels de Peiresc, et le voyage qu'il entreprit pour le ramener d'Antibes en litière, et les truites de Genève, et les langues de flambants, qu'il fit venir à grands frais pour vaincre les dégoûts du malade; naïfs et gracieux souvenirs que Plutarque n'aurait point omis et qu'il eût immortalisés.

Nous avons vainement cherché dans la volumineuse collection de Dupuy quelques monuments de cette amitié touchante; une dissertation en latin, assez faible de style, de pensées et de logique, écrite par Du Vair sous ce titre : *Num majoris mali vitandi causa levius committi possit*, nous a paru rappeler seule les promenades philosophiques auxquelles elle fait allusion, et les graves entretiens dont ils les remplissaient à la manière des anciens [1].

Le règne de Henri IV leur faisait ces loisirs; le crime de Ravaillac vint les interrompre. Ce n'est pas seulement le cœur du roi, c'est celui de la France qui fut percé par le poignard de l'assassin, car tous les périls conjurés par le génie d'un grand prince allaient renaître sur son tombeau.

Les moments étaient chers; la reine et son conseil

1. Cette dissertation insérée coll. Dupuy, V, f° 1, est peu digne d'en être tirée; l'auteur ne semble même pas se rappeler que la question qu'il agite, et qui est devenue célèbre sous la plume des casuistes, est traitée par Cicéron, *De Officiis*, lib. III, au point de vue étroit et imparfait de la morale païenne.

ne les perdirent pas en paroles, et deux heures après la mort de Henri IV, le parlement de Paris avait proclamé le règne de Louis XIII et la régence de sa mère.

Dans la même journée, des députés furent envoyés à tous les parlements du royaume. Laverdière, neveu du comte de Carces, expédié en Provence, fit une telle diligence, qu'il arriva à Aix *en quatre jours*, porteur d'une lettre du jeune roi adressée au premier président.

Du Vair sentit le danger public comme sa propre douleur; seul confident de la terrible nouvelle, en l'absence du gouverneur de la province, il prend aussitôt toutes les mesures que la prudence exige, expédie des courriers à tous les commandants de places, et, pendant vingt-quatre heures, cache sous un front serein sa douleur et ses alarmes. Toutes les mesures étant prises, il assemble les chambres du parlement, lit la lettre du roi, reçoit le serment de tous les conseillers, des consuls, de tous les magistrats de la cité; aucune voix n'ose troubler ce concert, et le règne de Louis XIII commence au milieu des larmes; pendant que, par l'ordre du premier président, les huissiers, placés aux croisées de la grand'salle, disent trois fois, selon l'antique usage : *Peuple, le roi est mort! notre bon roi est mort!...* et, après s'être retirés de quelques pas, reviennent et s'écrient : *Vive le roi Louis XIII, fils*

*de Henri IV, roi de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, longuement et heureusement régnant!*

La Provence resta dans le devoir, mais les passions de la Ligue y fermentaient encore. Si les querelles du sacerdoce et de l'empire, alors même qu'elles ne semblent plus que des anachronismes, ont des réveils inattendus, elles étaient sans cesse à l'ordre du jour, dans le siècle qui avait produit Sixte-Quint. Le pieux Du Vair était de l'école de Pierre Pithou, son contemporain et son ami; et plus d'une fois il défendit ses maximes dans l'assemblée même du clergé, en présence du légat du Pape, étonné de sa résistance. Lorsque le livre du docteur Richer, qui avait tracé d'une main ferme les limites des deux pouvoirs, souleva les colères ultramontaines de l'archevêque d'Aix et de ses suffragants, le premier président ne craignit pas d'arrêter les censures ecclésiastiques : « Il envoya à la cour, dit Bretonnier « dans sa préface des questions de droit, le savant « M. de Peiresc, conseiller au parlement de Pro- « vence, qui parla si efficacement, que la conduite « de Du Vair fut approuvée et celle de l'archevêque « blâmée. »

Le clergé lui garda rancune, et ce ne fut pas le seul démêlé qu'ils eurent ensemble; mais la piété de Du Vair ne coûtait rien à son indépendance.

« Sire, disoit-il au jeune Louis XIII, vostre cour

« ne vous donnera jamais advis de rien desnier à « l'Église du respect qui lui est deu; au contraire, « elle vous représente toujours que la piété est le « principal ornement de vostre couronne, et qu'il « faut que vostre grandeur royale prenne sa juste « croissance dans le sein de cette sacrée mère, et « soit comme nourrie et eslevée du lait de ses vœux « et de ses prières. Aussi, ne sera-t-il jamais dict « qu'en l'administration que vous luy avez commise « de vostre justice souveraine, elle manque en rien, « ny au respect, ny à la protection de cet ordre « sainct, médiateur entre Dieu et les hommes : elle « croiroit en cela trop vous desservir. Mais, Sire, si « quelque particulier, ou par zèle inconsidéré ou par « ambitieux dessein, se veut servir de ce prétexte « pour altérer la police du royaume, ou entreprendre « sur vostre authorité, on ne verra jamais, que pour « fuir la haine ou l'envie dont on voudroit la char- « ger, elle relasche rien de l'obligation qu'elle a aux « loys et au bien du royaume... Une venimeuse am- « bition a saisy l'esprit de plusieurs, et les a tellement « desnaturés de l'humeur françoise, qu'ils estiment « blasphême ce que nos ancestres ont creu droicts « sacrés, et ne parlent des appellations comme d'a- « bus et priviléges de l'église gallicane, que comme « d'un prestige et abomination, bien que ce soient « droicts qui n'ont été introduicts principalement que « par les ecclésiastiques et pour leur soulagement.

« Sire, on ne peut pas oster ceste gloire à vostre « clergé, qu'il ne soit composé pour la plus-part « des plus grands et illustres personnages de l'Eu- « rope, luisant de grande piété et de beaucoup d'é- « rudition; mais aussi ne peut-on dissimuler qu'il « s'en trouve toujours quelqu'un qui, poussé d'am- « bition, pour se faire renommer et profiter de l'ap- « parence de son zèle, foule aux pieds les loyx de « l'Estat et les droicts de vostre couronne... Vous les « devez, Sire, tellement honorer et révérer, que, « comme èz choses qui concernent la religion, ils ne « doivent avoir rien au-dessus d'eux; ainsi, en « l'ordre public et gouvernement de cet Estat, ils « doivent estre entièrement soubmis à vos loyx et à « vos magistrats, et ne devez souffrir en aucusne « occasion, pour si petite qu'elle soit, qu'ils entas- « ment vostre authorité, laquelle, pour si peu qu'elle « soit ébreschée, est aisée à entr'ouvrir. »

Je ne sais s'il est une plus noble manière d'appliquer le précepte de l'Évangile et de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui appartient à César : ainsi, les maximes gallicanes, sans blesser la foi religieuse, étaient déjà, pour ces grands magistrats, un article de la foi civile. Exposé aux ressentiments du clergé, Du Vair portait dans ces luttes, à la fois pacifiques et dangereuses, le courage qu'il avait déployé dans d'autres temps.

Soit que nous lisions ses ouvrages, soit que nous

interrogions sa conduite, nous sommes également frappé du sentiment religieux qui les inspire et, pour ainsi dire, du parfum de piété qui s'en exhale; et cependant, par un singulier contraste, nous le trouvons toute sa vie en lutte avec l'autorité ecclésiastique : pendant la Ligue, le légat du pape est son plus ardent adversaire; c'est contre lui qu'il prend sans cesse la parole et la plume. Pendant son séjour en Provence, il est obligé tour à tour de s'armer de fermeté et de modération contre les prétentions de l'archevêque d'Aix et du cardinal Conti, vice-légat à Avignon. Enfin, les mêmes querelles, les mêmes combats le suivront plus tard sur un plus grand théâtre, et son plus ardent détracteur devant l'histoire sera un prince de l'Église, le cardinal de Richelieu.

Ainsi s'écoulaient, dans les luttes obscures que nous venons de rappeler, les dernières années de son séjour en Provence.

En 1515, il présida la chambre des *communautés impuissantes*, juridiction temporaire et nouvelle, établie pour connaître des différends entre les villes ou communautés et leurs créanciers. En 1616, la présidence des États de Provence assemblés à Aix lui fut encore déférée [1].

Mais, étranger à la nouvelle cour, et déplorant,

1. Voy. Prosper Cabasse, chap. XXVII.

comme Sully dans la retraite, l'oubli des traditions glorieuses du dernier règne, il se renfermait dans l'austérité de ses devoirs; il usait son énergie à apaiser, entre le parlement et la chambre des comptes, des querelles de préséance, ennoblies seulement par la dignité de son langage; et il voyait se succéder tour à tour dans le gouvernement de la province, le comte de Carces et le chevalier de Guise, favoris éphémères, pendant que lui seul semblait avoir pris racine sur ce sol de la Provence où l'attachaient, comme autant de liens, le respect et l'affection qu'il inspirait.

Tout à coup, des lettres pressantes de la reine Marie de Médicis le mandent à la cour, et lui annoncent qu'il est nommé garde des sceaux.

Calme et heureuse à son début, la régence de Marie de Médicis n'avait pas tardé à voir se coaliser contre elle les haines un moment comprimées : des ambitions sans grandeur, des rivalités sans talents, des querelles sans motifs, et des réconciliations sans sincérité, remplissent l'espèce d'interrègne qui s'écoule entre la mort de Henri IV et l'avénement de Richelieu; mais l'histoire a peut-être été injuste envers la régente, en imputant à sa faiblesse ou à ses favoris des malheurs et des troubles dont il faut accuser surtout les passions qui égaraient les princes, et l'esprit de révolte qui soufflait parmi les protestants du royaume.

En 1616, Marie de Médicis avait signé la paix de Loudun; la discorde semblait apaisée; Louis XIII et la jeune reine que l'Espagne venait de donner à la France, faisaient à Paris, au milieu des acclamations, une entrée triomphale; mais il avait fallu sacrifier à la haine publique, toujours d'autant plus ardente qu'elle est plus aveugle, une victime, le chancelier de Sillery. La disgrâce de ce vieux serviteur du dernier règne était une des clauses secrètes du traité; et pour le soulager, disait-on, de ses pénibles fonctions, on lui avait redemandé les sceaux.

La régente voulut les déposer dans les mains les plus pures, et elle choisit Du Vair. Elle lui envoya messages sur messages pour hâter son arrivée à Paris. Du Vair essaya de décliner un honneur auquel il n'avait jamais aspiré, mais il fallut obéir. Il alla visiter une dernière fois la maison de campagne où s'étaient écoulés pour lui, dans le culte heureux des lettres, les loisirs qu'il ne devait plus retrouver : *Adieu, Floride, dit-il, en la quittant, peut-être que je ne te verrai plus.* La ville d'Aix lui fit une dernière fête : le parlement tout entier, le grand sénéchal, les consuls, revêtus de leurs chaperons, se pressaient sur ses pas, et, ce qui vaut mieux que ce concours officiel, il était suivi d'un cortége innombrable et volontaire; on eût dit un triomphe ou plutôt des funérailles, car toutes les pompes hu-

maines se ressemblent, et ce départ ne devait pas avoir de retour.

A côté de Du Vair ému et affligé, disant à la Provence un long adieu, chevauchait son ami le plus cher, Peiresc, qui, souffrant et malade, avait voulu le suivre à Paris, pour le consoler de ses grandeurs.

Qu'allait faire le premier président de Provence, dans cette cour italienne de Marie de Médicis, d'où tous les serviteurs de Henri IV s'éloignaient successivement, au milieu de ces princes ambitieux, rapprochés par une paix éphémère, mais révoltés au fond du cœur, contre le joug d'une femme sans caractère, et d'un étranger sans génie? Une reine faible et frivole gouvernait la France; Concini et sa femme gouvernaient la reine, l'un en régnant sur son cœur, l'autre en subjuguant son esprit; tandis que sur le trône de Henri IV, un jeune prince dont l'âme indifférente ne s'ouvrait ni à l'amour de la gloire, ni même aux passions de son âge, restait *mineur*, malgré les arrêts du parlement [1].

Du Vair eût été un excellent ministre dans un temps de calme et sous un grand roi, mais ses vertus n'avaient pas cours, et devenaient un obstacle sous un gouvernement faible, que sa faiblesse même

1. Le 20 octobre 1614, Louis XIII qui avait accompli sa treizième année, fut conduit au parlement où il fut déclaré majeur et tint son lit de justice.

réduisait souvent à ne chercher son salut que dans la violence. Habitué aux formes austères et aux sages lenteurs de la justice, le nouveau garde des sceaux semble avoir eu plus de lumières que de décision dans l'esprit; ses scrupules passaient pour de la timidité; sa réserve, pour de l'irrésolution; sa dignité, pour de l'orgueil. Il eût été bien placé à côté de Sully, dans le conseil de Henri IV : associé à Mangot et à Barbin, derrière lesquels on apercevait déjà la figure énergique et sombre de l'évêque de Luçon, il était, dans le conseil du jeune Louis XIII, l'homme d'un autre âge et d'un autre règne ; aussi, la plupart des mémoires du temps jugent-ils son administration avec peu de faveur : Villeroy, Bretonnier, Fontenay-Mareuil, l'accusent de ne pas avoir répondu complétement aux espérances que son élévation avait fait naître ; le cardinal de Richelieu, surtout, s'est montré pour lui sévère jusqu'à l'injustice : *Jamais*, dit-il, *personne ne parvint à cette charge avec plus de réputation, et ne s'en acquitta avec moins d'estime.*

Faut-il s'étonner de ce jugement? il n'y avait rien de commun entre ces deux hommes : l'un, prêt à tout sacrifier à sa propre grandeur, dont il savait faire la grandeur de la France; l'autre, habitué à se sacrifier lui-même, et à subordonner la politique aux règles imprescriptibles du juste et de l'honnête ; celui-là, croyant, comme Thémistocle, qu'un crime

est permis, quand il est utile à l'État et au prince; celui-ci, qui eût refusé, comme Aristide, de les sauver par une injustice; le premier, grand politique, ministre violent, homme de génie malgré ses crimes; le second, ministre un peu irrésolu, mais homme de bien jusque dans ses faiblesses.

Nous imaginons d'ailleurs une autre cause à la haine que Richelieu portait à Du Vair : le garde des sceaux, parvenu déjà au déclin de la vie, avait l'expérience des hommes; Bayle a vanté sa haute sagacité, sa pénétration profonde. Put-il siéger dans le conseil à côté du jeune évêque de Luçon, sans lui laisser voir qu'il avait deviné son ambitieux génie, et le jugement de Richelieu est-il le témoignage d'un historien, ou la vengeance d'un rival?

Le comte de Brienne, plus impartial, a rendu hommage à Du Vair; les vertus du magistrat surpassaient, dans le nouveau garde des sceaux, les talents du ministre; au reste, il faut accepter l'accusation ou l'apologie, à peu près sur parole : sa première administration, renfermée dans l'espace de quelques mois, ne présente guère d'autre événement remarquable que sa disgrâce. La politique de ces temps agités, les querelles du prince de Condé, des ducs de Guise, de Nevers, et de Bouillon, de tous ces grands seigneurs qui n'avaient ni le mérite de la fidélité, ni le courage de la révolte, et qui ne devaient égaler ni leurs fils, ni leurs pères, étaient peu du

ressort d'un garde des sceaux; et le nom de Du Vair est à peine, sous la plume des historiens, mêlé à ces affligeants et fastidieux récits. Un journal du temps, le journal d'Arnauld d'Andilly, découverte récente et curieuse d'un jeune magistrat prématurément enlevé aux lettres et aux vertus qu'il cultivait également [1], nous permet cependant de suivre, presque jour par jour, les détails de son administration : mais, de ces notes circonstanciées et rapides, deux faits seulement nous paraissent ressortir et mériter d'être signalés : Du Vair ne prit aucune part, et fut même opposé, dans le conseil, à l'arrestation du prince de Condé, mesure nécessaire peut-être, inspirée par Richelieu, et commandée par le salut de l'État, mais qui, comme tous les actes de ce faible commencement de règne, eut dans l'exécution l'apparence d'une trahison et d'un complot. On sait que le 1er septembre 1616, le prince, qui s'engageait sans cesse dans de nouvelles intrigues, fut arrêté en entrant chez la reine : quand le marquis de Thémines lui demanda son épée, il se tourna vers Du Vair qui était présent, et lui dit : *M. le garde des sceaux, qui vit jamais une pareille injustice? Faites-moi parler au Roi ou à la Reine!* Le garde des sceaux baissa les yeux et ne répondit pas : mais il n'avait pas observé le même silence devant la reine;

1. M. Ach. Halphen. — Journal inédit d'Arnauld d'Andilly. Paris, Techener, 1857.

et Marie de Médicis, en sa double qualité de femme et d'Italienne, trahit quelques jours après, par une sortie fort vive, en plein conseil, le ressentiment qu'elle nourrissait contre lui. Du Vair, qui avait été chargé de dresser la déclaration qui devait être présentée au parlement, à la suite de cette espèce de coup d'État, s'y prêtait de mauvaise grâce, et résistait à la rédaction que ses collègues voulaient lui imposer : *M. le garde des sceaux,* lui dit Marie de Médicis, *si vous ne voulez servir le Roi, il y en a d'autres qui le serviront.*

Dès ce jour, il avait préparé sa chute.

Il la rendit inévitable par un acte de courage que l'histoire n'a pas recueilli.

On peut voir par le journal déjà cité, d'Arnauld d'Andilly, que dès le premier mois de son ministère, il s'était attiré l'animosité du surintendant des finances, en s'opposant, dans les limites de sa charge, aux prodigalités qui achevaient de dissiper le trésor amassé par Henri IV.

D'Andilly marque cette opposition par quelques mots à peine; mais dans le petit nombre de pièces qui se rapportent au ministère de Du Vair, et que contient la collection de Dupuy, nous avons été frappé par la lecture d'une lettre éloquente qu'on trouvera tout entière dans l'Appendice, et où le garde des sceaux se plaint à la reine elle-même des libéralités excessives qui épuisaient les ressources

de l'État, et qui avaient déjà, deux ans auparavant, excité les réclamations encore timides des états généraux. Nous croyons avoir fixé d'une manière incontestable la date de cette lettre, qui est presque contemporaine de sa retraite, qui la causa sans doute, et qui l'honore [1]. Elle est demeurée inconnue pendant plus de deux siècles, et l'on ne peut trop admirer le caractère de ces hommes antiques, qui n'obéissaient qu'à leur conscience, et, par la liberté confidentielle de leur langage, éclairaient l'autorité royale sans la déconsidérer, en même temps qu'ils s'exposaient à la disgrâce, sans chercher la popularité.

Dans la situation que cette lettre avait faite au garde des sceaux, le plus léger incident suffisait pour amener cette disgrâce. L'affaire du duc de Nevers en fut l'occasion.

Mêlé à toutes les querelles de ces princes turbulents, que le traité de Loudun avait momentanément désarmés, le duc de Nevers était l'esprit le plus aventureux de la cour de Marie de Médicis. Il voulait se faire proclamer grand maître de l'ordre du Saint-Sépulcre, subjuguer le Péloponèse, et placer sur son front la couronne des Paléologues, dont il se croyait descendu. C'était la plus insensée de ces tentatives qui, pendant trois siècles, se pro-

1. Voy. l'Appendice, où cette lettre est imprimée, et la note que nous y avons jointe.

posèrent pour but l'affranchissement de la Grèce, mais qui du moins consolaient son esclavage et entretenaient dans son sein le feu sacré de l'espérance : toutefois, les soins de cette ambition lointaine ne faisaient pas négliger à M. de Nevers des projets plus à sa portée ; il n'employait à rêver un empire que les loisirs et les trêves que lui laissait son duché, et dès qu'il apprenait que les princes se révoltaient de nouveau, il s'empressait de venir prendre part à la guerre et à la rançon que, dans ces temps de faiblesse, la régence ne manquait pas de payer pour obtenir la paix : il avait fallu traiter avec lui, de puissance à puissance, et cette négociation difficile n'avait point paru indigne des talents de Richelieu ; mais Richelieu ne réussit qu'à demi, car à peine était-il parti qu'une nouvelle querelle éclata.

La duchesse de Nevers s'étant présentée pour entrer à Reims, vit le marquis de La Vieuville, qui commandait pour le roi en Champagne, lui en fermer les portes : le duc de Nevers, pour se venger, s'empara du château de Si, que La Vieuville possédait dans le Réthelois, et mêlant à cet acte de violence une question de droit féodal, déclara qu'il saisissait le château, *pour faute d'honneurs, droits et devoirs qui lui étoient dus à titre de seigneur* [1].

1. V. *Histoire de la France sous Louis XIII,* par M. Bazin, t. Ier, Liv. IV, chap. III.

Sur la plainte du marquis, un exempt des gardes alla, au nom du roi, sommer le duc de Nevers de rendre le château qu'il avait usurpé; l'exempt ne rapporta qu'une réponse offensante pour l'autorité du roi, et pour la personne de la reine mère.

Celle-ci, justement irritée, convoqua le conseil.

Entre les témoignages contemporains qui ont raconté avec quelques variantes la scène qu'il nous reste à décrire, nous choisissons comme le moins connu celui d'Arnauld d'Andilly, qui, dans la fidélité d'un journal rédigé pour lui-même, en reproduit toutes les nuances et toutes les versions, un peu confusément sans doute, mais, si nous ne nous trompons, avec une naïveté qu'un récit étudié n'égalerait pas:

« J'ay ouy conter à M. Barbin cette affaire, le « 23 mars 1618, qui est que, se devant tenir conseil « chez M. le garde des sceaux Du Vair, pour cette « affaire de Si, la reyne luy commanda d'y aller, « résolu de ne dire mot. L'affaire ayant été rap- « portée, M. le garde des sceaux dit qu'il estoit « d'avis de renvoyer tout au parlement; M. de Ville- « roy dit que l'affaire estoit de telle conséquence, « qu'il estimoit qu'il la falloit retenir au conseil, « d'autant qu'autrement, ce seroit laisser opprimer « un gentilhomme qui n'estoit en cette peine que « pour avoir servi le roi. M. le président Jean- « nin dit qu'il falloit distinguer, en renvoyant au « parlement ce qui estoit de la saisie féodale, et

« retenant au conseil ce qui estoit de la saisie « par armes. M. Mangot fit un long discours. — « Après, l'advis estant demandé à M. Barbin, il dit « qu'il luy sembloit qu'il falloit remarquer une chose « qui n'avoit point été dicte, qui estoit que la saisie « féodale n'avoit esté faite que quatre ou cinq jours « après la prise de la maison ; sur quoy, M. Du « Vair dit : *Si vous pensiez nous porter à vos conseils* « *violents, vous vous tromperiez fort.*

« Voicy comme l'on conte cette affaire dans le « monde :

« La reyne, ayant assemblé le conseil, com- « manda à l'exempt de dire tout ce qui s'estoit « passé et tout ce que M. de Nevers luy avoyt dit ; « il répondit : *Madame, vous plaît-il que je die* « *tout ?* Elle dit *Oui !* — Cela fait, la reyne voyant « que personne ne disoit mot pendant un fort long « temps, elle devint rouge, et en se levant, elle dit : « *Puisqu'il n'y a personne qui veuille conseiller le* « *roy, il faudra qu'il se conseille luy-mesme* ; — Et « aussitost, elle s'en alla à la fenestre, et tourna le « dos à la table où ils estoient tous assis. — On dit « qu'incontinent après, elle dit qu'elle ne prendroit « jamais conseil de M. le garde des sceaux, de « M. de Villeroy, et de M. le président Jeannin...

« On tient pour plus certain que l'exempt ayant « dit à la reyne, toutes les paroles dites contre elle « par M. de Nevers, lesquelles il n'avoit point mises

« dans son procès-verbal fait en Champagne, elle
« luy commanda de faire un autre procès-verbal,
« et de les y mettre.

« On dit que le conseil fut un conseil debout, où
« personne n'estoit assis, et qu'après que l'exempt
« eut leu le procès verbal, la reyne dit : *Eh bien*,
« *M. le Garde des Sceaux, dites votre advis!* A quoy
« il ne respondit rien; et que pour la deuxième fois
« elle luy dit la mesme chose; à quoy il répondit :
« *Madame, vous vous conseillerez avec vos plus par-*
« *ticuliers serviteurs;* sur quoy, elle dit en colère :
« *Ouy, ouy, le roy s'en conseillera avec ses fidèles*
« *serviteurs! et pourquoy pensez-vous donc qu'il vous*
« *eust appelé à la charge où vous estes, sinon pour*
« *luy donner conseil?*

« J'ay ouy conter à M. Barbin comme ce conseil
« se passa, qui est : que la reyne, estant venue, et
« ayant dit qu'elle vouloit que le procès-verbal
« feust leu, M. le garde des sceaux dit qu'il n'estoit
« pas besoin de le lire; néanmoins on lut ledit procès-
« verbal. Après, la reyne dit à M. le garde des
« sceaux, ce qu'il estoit d'advis que l'on fist sur cela?
« Il se retira un pas en arrière, et ne répondit rien;
« la reyne luy dit la mesme chose pour la seconde
« fois, et il ne répondit encore rien, et se retira un
« autre pas en arrière. Et puis, une troisième fois,
« ayant demandé si l'on ne vouloit point donner
« conseil au roy, de ce qu'il falloit faire, il ne ré-

« pondit encore rien. Sur quoy, la reyne, se leva « rouge, et en très-grande colère, et dit qu'il n'es- « toit point besoin de tenir conseil, puisque l'on ne « vouloit pas conseiller le roy.

« Tous les conseillers d'espée, qui estoient pré- « sents, firen un murmure, et dirent tout haut « qu'on leur demandast leur advis, et qu'ils le « diroyent.

« Le matin, le conseil se tenant chez M. le garde « des sceaux, M. de Chevry luy dit, qu'il estoit be- « soin de résoudre les édits; sur quoy, il commanda « qu'on les lui apportast, et dit : *On me les apporte « comme des bottes d'allumettes, et deux jours après, « on me les demande scellez; je ne vais pas si viste que « cela, car je veux avoir le temps pour les voir.* Après, « il fit lire les édits, et y remarqua des contradic- « tions et autres fautes.

« Le mesme matin, M. Barbin lui ayant dit que la « reyne vouloit qu'on évoquast au conseil, l'affaire « entre M. de Nevers et M. le marquis de La Vieu- « ville, il dit, que pour ce qui concernoit la mou- « vance féodale, il ne le pouvoit faire, à cause que « cela devoit aller au parlement : sur quoy M. Bar- « bin répondit : Il faut tout évoquer, Monsieur, car « la reyne le veut. Il répliqua : Il faut!... Vous ne « devez point parler par : *Il faut! je sais bien ce qu'il « faut, et vous ne ferez pas mal, si vous rendez aussi « bon compte de votre charge, que je feray de la*

« *mienne*. M. Barbin répondit : Vous me querellez « en vostre maison, adieu !

« La vérité est qu'au conseil des affaires d'Estat, « tenu le dit matin, chez M. le garde des sceaux, le « procès-verbal touchant l'affaire de M. de Nevers, « ayant esté leu ; comme ce fut aux opinions , M. le « président Jeannin fut d'advis de renvoyer au parle- « ment ; et comme M. Mangot alloit opiner, M. Bar- « bin prit la parole et dit : Il ne faut pas juger de « cette affaire comme d'une affaire de particulier à « particulier, mais comme l'affaire du roy ; estant « facile à recognoistre que c'est le roy qui est offensé « plus que M. de La Vieuville, premièrement en ce « que cette prise de maison a esté faite par 50 soldats, « lesquels se sont saisis du chasteau, six ou douze « heures avant que l'on eust establi un commissaire « par justice ; en second lieu, cette prise a esté faite « incontinent après le refus fait à madame de Nevers, « par M. de La Vieuville ; et, en troisième lieu, M. de « Nevers a pris sujet de saisir ladite maison, sur la « félonie qu'il prétend avoir esté commise contre « luy, par M. de La Vieuville, au refus qu'il avoit « fait à madame de Nevers. M. Barbin ayant dit « cela, M. le garde des sceaux prit la parole et « dit : *Je ne veux pas, en suivant vos conseils vio-* « *lents, estre ministre d'iniquité ; il faut faire venir* « *de messieurs du parlement qui soyent capables de* « *juger de ceste affaire*.

« M. Barbin répliqua : Monsieur, je suis très-« homme de bien, et parler de *conseils violents*, c'est « toucher le roy et la reyne. Vous me querellez « en vostre maison, adieu, Monsieur !

« (25 novembre 1616.) Sur les cinq heures du « soir, M. le marquis de La Force, et M. de Loménie « allèrent trouver M. le garde des sceaux. M. de « Loménie luy dit que le roi le prioit de l'aller « trouver, et de lui faire apporter les sceaux; il ré-« pondit avec un visage gay et résolu : *Ouy, ouy!* « *allons vistement!* et en même temps, demanda les « sceaux, et fist mestre les chevaux au carrosse[1]. »

C'est ainsi, qu'après un essai de quelques mois, il remit les sceaux, plus heureux de les rendre que de les avoir reçus.

« Je fis, dit M. de Brienne, assez de diligence pour « me rendre au Louvre, en même temps que M. Du « Vair, lequel, s'étant mis à genoux, parla à LL. « MM. avec la gravité d'un stoïcien, et finit son « discours par une prière qu'il adressa à Dieu, afin « de donner au roi un bon conseil, dont S. M. avoit « un très-grand besoin. »

Cette manière modeste de donner sa démission, en valait bien de plus fastueuses; nous avons eu la bonne fortune de retrouver les paroles mêmes pro-

1. Journal inédit d'Arnauld d'Andilly, publié et annoté par M. Ach. Halphen. (Paris, 1857, pages 235 à 240.)

noncées par Du Vair, et auxquelles les mémoires de Brienne font allusion.

« Sire, quand il a pleu à V. M. me commander « de la venir trouver et de recevoir le sacré dé« post de ses sceaux, j'ai fait ce que j'ay pu pour « en faire agréer mes excuses à V. M., prévoyant « bien les difficultez qu'il y auroit d'accommoder les « mœurs de ma vie passée à celles de la cour, en « la disproportion qu'il y avoit, et que difficilement « luy pourrois-je estre aussi utile de par deçà qu'il « eust été nécessaire. Enfin, après plusieurs com« mandemens réitérés, je les luy rapporte, mais c'est « beaucoup plus volontiers que je ne les estois venu « recevoir. V. M. se peut asseurer que, pendant le « temps que j'en ay eu la garde, ils n'ont esté em« ployez à authoriser aucune chose qui soit contraire « à son service, ny à ce qu'elle daigna me comman« der en me les baillant, ny encore moins au ser« ment qu'elle m'en fist prester. Je souhaite que « celui qui y succédera y serve V. M. plus heureu« sement que moy, car plus fidèlement je suis « asseuré qu'il ne pourra le faire. Je prieray Dieu « pour V. M. et qu'il lui plaise l'assister de bons « conseils, car elle en a besoin.

« Et rendit les clefs du dit sceau au roy, et le « sceau au dit sieur de Loménie qui estoit près de « S. M. Le roy prit lesdites clefs, disant : Je vous « remercie du service et de l'obéissance que m'avez

« rendus; je l'ay pour agréable et vous en recon-
« noistray.

« Après, s'adressant à la reyne, lui dit qu'il estoit « bien marry de ne lui avoir donné plus de conten- « tement en la servant; que s'il avoit fait quelque « chose qui ne luy fust agréable, il la supplioit très- « humblement de le luy pardonner, comme n'ayant « jamais eu d'autre intention que de bien et fidèle- « ment servir LL. MM.

« Elle respondit que le roy avoit eu son service « pour agréable, et qu'elle ne laisseroit pas de faire « pour luy, quand les occasions s'en présente- « royent.

« Après, se retira chez lui, M. de La Motte es- « cuyer de la reyne l'ayant reconduit jusqu'à la porte « du Louvre, où son carrosse l'attendoit [1]. »

Tout joyeux de sa liberté reconquise, il alla, ce même soir, souper avec Malherbe et Peiresc, entre les lettres et l'amitié, disant que c'était le plus beau jour de sa vie; et le lendemain, il répondit aux députés du parlement, dans un langage digne des sentiments qui l'inspiraient, et dont les mémoires de Mathieu Molé ont conservé jusqu'à nous l'éloquent souvenir [2].

1. Collection Dupuy, DCLXI, f° 112.

2. *Mémoires de M. Molé,* p. 139. — Édition de Champollion-Figeac, publiée en 1855 par la Société de l'Histoire de France, sous les auspices de M. le comte Molé.

« La Cour, avant de procéder à la vérification des lettres du nou-

Tel est l'homme, tel est le sage dont le maréchal d'Ancre, qui le jugeait d'après lui-même, conseillait d'entourer de l'appareil des armes la paisible demeure.

Le jour où il sortait du conseil du roi, Richelieu y entra pour la première fois avec un titre officiel;

« veau garde des sceaux, députa deux de Messieurs pour aller trouver « le garde des sceaux Du Vair, et savoir s'il avoit rendu les sceaux « volontairement, lequel fit réponse ainsi qu'il suit : qu'il réputoit à « singulière faveur que la cour eût voulu envoyer vers lui, avant que « vérifier les lettres de provision de M. son successeur; ce qu'il reçoit « toutefois plus comme un tesmoignage de la bienveillance de cette « compagnie que pour besoin qu'elle eût d'un exprès consentement de « lui, pour ce que, partout où l'on verra le commandement du roi, l'on « peut présupposer quant et quant une prompte et absolue obéissance « de sa part : qu'il estimoit que tout le cours de sa vie lui devoit ser- « vir de suffisant garant de cette créance en leurs esprits, et de tous « ceux aux yeux desquels il avoit vécu. Que cette honorable compa- « gnie étoit encore remplie de beaucoup de ceux avec lesquels il avoit « servi courageusement et fidèlement le roi et l'État, aux plus calami- « teux et dangereux temps qui aient jamais menacé la ruine de cette « monarchie. Que sortant d'avec nous, il avoit été envoyé aux extré- « mités du royaume, à l'administration d'une province la plus désolée « qui fût en France, plus aboyée des étrangers, plus pleine de querelles, « séditions et divisions qui fût au monde. Qu'il l'avoit, au bout de « vingt ans, laissée si paisible, si obéissante et opulente qu'elle pouvoit « faire envie à toutes les autres. Que ni à la mort du défunt roi « Henri le Grand son bon maître, ni aux deux troubles qui ont suivi « et affligé cet État, elle n'avoit reçu mouvement quelconque, et ne « s'y étoit trouvé un seul homme qui eût tant soit peu branlé pour se « départir de l'obéissance, qu'il avoit cet honneur d'y avoir vu des « étrangers de toutes les extrémités de l'Europe, de l'Asie et de l'Afri- « que, aux pieds de la justice, qui s'en étoient retournés chez eux, bé- « nissant le nom de nos rois et louant les lois de la France. A la suite « de cela, il avoit été appelé à la plus grande charge de ce royaume, par « dessus son mérite et son désir tout ensemble, dont il s'étoit par trois « fois excusé, et supplié très-instamment LL. MM. de jeter les yeux « sur quelqu'un de qui l'âge et les forces fussent plus entiers pour « supporter un si grand faix, et de qui l'esprit se pût plus facilement

et peu confiant encore dans sa faveur naissante, refusa de résigner son évêché de Luçon, que le maréchal d'Ancre, touché enfin d'une modération qui résistait à la disgrâce et à la faveur, songeait à donner au garde des sceaux comme récompense et comme retraite.

« accommoder à la vie de la cour. Elles lui refusèrent cette grâce, et « par un absolu commandement, contraignirent son obéissance de faire « connoître par expérience qu'il avoit mieux jugé de soi-même que nul « autre, car au bout de six mois, ses moyens et ses procédures en l'exer- « cice de cette charge se sont trouvés si disproportionnés et si mal « convenables à celles du siècle qu'on ne les a pu supporter. LL. MM. « lui ont donc redemandé les sceaux, lesquels il leur a plus volontai- « rement rendus qu'il ne les avoit reçus. Elles les ont commis à un « personnage de beaucoup de vertu et de mérite, de l'administration « duquel il espère que la France recouvrera son repos et remède aux « calamités dont elle est menacée. En quoi il ne peut que grandement « louer leur bonté et prudence d'avoir voulu par même moyen, pour- « voir à leurs affaires et adoucir sa vie. Et ainsi il se retiroit pour prier « Dieu pour la prospérité de LL. MM., puisqu'il n'a d'autres moyens « de les servir, assez content pourvu qu'il puisse conserver leurs bonnes « grâces; ce qu'il dit d'autant plus qu'il a été averti que des personnes « aussi malignes qu'artificieuses et mal affectionnées en son endroit, « font courir sous son nom un faux et supposé discours, plein de pa- « roles qu'ils ont cru pouvoir irriter LL. MM. contre lui. Sur quoi il « supplie la cour de lui aider à en découvrir les auteurs, et pour leur « châtiment, interposer la sévérité de la justice : ne lui restant donc « après vingt-cinq années de services et tant de peines et de labeurs, « sinon l'honneur d'avoir bien et fidèlement servi, obéi et fait obéir « les autres, nul ne se doit imaginer qu'il eût voulu, en cette occasion, « ternir la gloire de son obéissance et ne pas acquiescer aux volontés « de ses maîtres, quelque préjudice qu'il en pût recevoir : et pour ce, « il nous prioit de rapporter à la cour qui lui a fait cet honneur de nous « envoyer vers lui, qu'il n'a et n'aura jamais autres volontés que celles « de LL. MM., qu'il a et aura toujours agréable ce qu'il leur plaira or- « donner de tout ce qui le concerne, et en quelque condition qu'il soit, « il souhaitera de tout son cœur l'accroissement de leur puissance et « affermissement de leur félicité. Et quant à cette compagnie, puisqu'il « ne lui reste aucune société avec elle, pour pouvoir en présence la

Du Vair ne demandait pas de récompense, « *heu-*
« *reux,* disait-il, *de ne plus entendre parler d'affaires*
« *publiques, de ne vacquer désormais qu'à prier*
« *Dieu, gouverner ses amis et ses livres, et profiter*
« *des beaux jours à la campagne.* Il ajoutait *qu'il*
« *vouloit reprendre l'habitude de souper, que les af-*
« *faires lui avoient fait interrompre.* »

Quelque temps après, il se retira dans le cloître des Bernardins, pour consacrer à la pénitence les restes d'une existence détachée des grandeurs. Plusieurs de ses écrits portent, ainsi que nous le verrons, dans les sentiments qu'ils expriment, la date de cette époque de sa vie et de cet asile de la foi.

Mais, si la disgrâce l'y avait conduit, la changeante faveur des rois devait l'en faire sortir. Après la révolution de palais qu'avait préparée le duc de

« remercier de l'honneur qu'elle lui fait et lui témoigner celui qu'il
« lui porte, il la supplioit de ne point perdre entièrement la mémoire
« de son nom, s'assurant qu'y repensant quelquefois, elle trouvera
« que jamais homme n'est entré en la charge dont il sort, qui ait plus
« désiré que lui à servir l'autorité que les lois de l'État lui donnent, et
« le respect que son intégrité mérite. »

« MM. Courtin et Peltier qui avoient été députés par la Cour, deman-
« dèrent cette réponse par écrit, ce que M. Du Vair fit, et elle fut lue
« publiquement les chambres assemblées. »

On peut voir dans le même volume (p. 149, 150, 151) deux lettres de Du Vair à Molé : datées de l'année 1617, elles sont postérieures à sa rentrée au ministère, et relatives au procès à la suite duquel une femme de Chartres fut condamnée à mort, pour avoir voulu assassiner le roi. — Voy. aussi p. 230 et 231 une dernière lettre de Du Vair à Molé, extraite de la collection Colbert et datée du 26 novembre 1619.

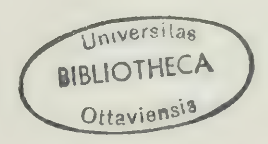
Luynes et que consomma la mort sanglante du maréchal d'Ancre, il fut rappelé avec honneur à la cour, et les sceaux lui furent rendus.

L'histoire a conservé, à la fois comme un enseignement et un scandale, le souvenir de la joie vengeresse et cruelle qui éclata dans Paris à la nouvelle de la mort du favori : pendant que le peuple mutilait son cadavre et jetait ses cendres au vent, le jeune Louis XIII, monté sur une table de billard comme sur un pavois, dans la galerie du Louvre, tant la foule des grands qui le félicitaient était nombreuse et empressée, inaugurait son règne par un meurtre, et, funeste exemple donné à sa jeunesse, recevait le surnom de *Juste* pour avoir violé toutes les règles de la justice.

*Le roi étoit roi!* disait-on de toutes parts, et les anciens ministres rappelés, composant aussitôt son conseil, semblaient partager, en se réunissant autour de lui, la popularité d'un nouveau règne.

Pontchartrain, dans ses Mémoires, nous a retracé un récit fidèle et naïf du rappel de Du Vair, de sa répugnance à quitter sa retraite, des instances du roi, et de la manière dont les sceaux lui furent rendus.

Dût-on nous reprocher des citations qui se multiplient, il faut céder la parole à ce narrateur contemporain des événements qu'il raconte, et dont le langage peut seul les peindre sous leurs vraies couleurs.



« Le lendemain au matin, jour de Saint-Marc, « 23 du mois d'avril, dès que le roy s'éveilla, il « envoya dire à M. Du Vair, lequel s'estoit retiré « depuis quelques jours dans les Bernardins, qu'il « luy vouloit remettre les sceaux, dont le dit sieur « Du Vair fit ce qu'il put pour s'en excuser, estant « grandement jaloux du repos où il se trouvoyt. Peu « après, M. Meaupou, à qui le roy avoit donné le « contrôle qu'avoit Barbin, luy vint dire, de la part « du roy, qu'il falloit qu'il se disposast à les « accepter, parceque le roy le vouloit absolument, « et ne prendroit pas en bonne part qu'il l'aban- « donnast en ceste occasion ; et qu'à ces fins, le Roy « les luy vouloit envoyer dans une heure ou deux, « sans luy donner la peine de les aller prendre au « Louvre ; à quoy il fallut qu'il fléchist...

« Ce fut sur les huit ou neuf heures que M. de « Loménie s'en vint fort accompagné aux Bernar- « dins, jusques dans la chambre du dit Du Vair, et « luy dit que ç'avoit esté avec un extrême regret « qu'il avoit esté chargé de luy porter le comman- « dement de remettre les sceaux si dignement dépo- « sés dans ses mains ; mais que c'estoit maintenant « avec un très-grand contentement et consolation « qu'il luy portoit un commandement contraire de « les vouloir reprendre ; et ayant les clefs du sceau « à la main dans une petite bourse, les baisa et les « luy présenta, disant que le roy luy envoyoit ce

« précieux gage pour en user de mesme comme il « avoit fait auparavant ; et en mesme temps, il prit « en la main d'un de ceux de sa suite la bourse où « estoient les sceaux, et les bailla encore au dit sieur « Du Vair, lequel reçut l'un et l'autre avec la « soumission et compliments requis. De Loménie « adjouta que le roy l'avoit chargé de luy dire « qu'il le vinst trouver à l'issue du disner...

« Il trouva le roy en la grande galerie, assisté « de grand nombre de noblesse. Le dit sieur Du « Vair luy fit la révérence, disant qu'il estoit là pour « louer Dieu de voir S. M. heureusement délivrée « du mauvais estat où l'avarice et l'ambition de cet « homme (le maréchal d'Ancre) l'avoient mis, et « pour le remercier très-humblement de l'honneur « qu'elle luy avoit voulu faire, en luy commettant le « plus précieux fleuron de sa couronne, et adjouta « qu'il eust bien mieux aimé jouir du repos où il « estoit, le reste de ses jours, mais qu'il n'avoit pu « s'excuser de l'exprès commandement que S. M. « luy en avoit fait faire ; qu'il sçavoit bien que les « services qu'il avoit pu rendre à S. M. n'étoient « rien au prix de ce qui eust esté de son devoir, « mais que S. M. avoit eu égard à sa bonne volonté, « et que, pour l'advenir, s'il n'avoit assez de force « pour faire davantage, pour le moins la pouvoit-il « asseurer qu'il ne feroit pas moins. Le roy prit « aussitost la parole et lui dit : Non, monsieur Du

« Vair, vous avez toujours bien fait, faites toujours « de mesme; et après, se tourna vers MM. de Villeroy et Jeannin, et luy dit qu'il s'en allast avec « eux en son cabinet pour tenir son conseil, où il se « rendroit incontinent, ce qu'il fit, et demeura une « heure entière dans le conseil, où il porta toujours « des opinions dignes de luy[1]. »

Malgré l'éclat de ce rappel célébré par les contemporains dans un écrit intitulé : *Resjouissance de la France sur l'eslection et restablissement de Mgr Du Vair, garde des sceaux*[2], je suis tenté de le regretter pour lui : je n'aime pas plus le voir servir sous le nouveau favori que féliciter le roi du meurtre de l'ancien; et le grave magistrat était mieux placé dans la retraite qu'à la cour de ce prince insensible, qui exilait sa mère.

Perrault dit, dans ses Hommes illustres, que les beaux esprits du temps se demandaient avec admiration quelle était, pour Du Vair, la plus belle journée, celle où les sceaux lui avaient été confiés à cause de son mérite; celle où il les avait perdus à cause de sa fermeté; celle enfin où le roi les lui avait rendus, en raison de ses services?

Je ne décide pas entre ces trois journées; mais à

1. Relation de la mort du maréchal d'Ancre (t. V, collection Michaud et Poujoulat, p. 465 et suiv.)

2. Paris, 1616, in-12, chez Alexandre. — Il est imprimé dans le vol. n° 21,713 de la Bibliothèque Mazarine, et signé Bautru des Matras. — Cette pièce n'a rien de remarquable.

la plus belle d'entre elles, je n'hésite pas à préférer la moindre de celles qui ont honoré la première partie de sa vie.

Au contact de la nouvelle cour, ses austères vertus devaient perdre quelque chose de leur premier éclat.

L'histoire ne lui assigne, il est vrai, aucune part dans l'odieux procès fait à la maréchale d'Ancre[1]; il n'y paraît même que pour refuser de signer les lettres du roi, qui attribuaient au duc de Luynes les fiefs confisqués, rendus inaliénables par leur réunion au domaine; mais on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il eût mieux valu revendiquer les droits de l'innocence que ceux du trésor; encore, abandonna-t-il ces derniers assez vite, et par une coïncidence regrettable, sa nomination à l'évêché de Lisieux, trop voisine de cet acte de faiblesse, put en être considérée comme la récompense.

1. Les mémoires de Mathieu Molé contiennent un fragment de lettre de Du Vair, qui, d'après l'avis du savant éditeur, paraît s'appliquer à ce procès :

« Le garde des sceaux à Molé,

« . . . . . Pour l'autre procès, je crois que vous aurez soin de faire « le nécessaire afin que ce qui est hors de France y puisse revenir, puis- « que c'est le plus pur sang des sujets du roi et le plus net de ses « finances qui sont saccagés : l'on a dit au roi que beaucoup de gens « se prétendent excusés de ce procès sous divers prétextes. Le roi « croit que chacun y fera son devoir, il ne demande que la justice. « Vous tiendrez, s'il vous plaist, la main que personne ne s'en abstienne « que par récusation jugée comme il appartient, car c'est la volonté de « S. M. — Je suis, etc., G. Du Vair. » (T. I^er, p. 151.)

Gardons-nous cependant de transporter, par un facile anachronisme, dans les premières années du règne de Louis XIII, des idées qui n'appartiennent qu'à notre temps. Quand Léonora Galigaï[1] était accusée de s'être emparée de l'esprit de Marie de Médicis par des *sortiléges et des enchantements*, cette accusation, sur laquelle instruisaient le premier président de Verdun, le président Séguier et deux graves conseillers du parlement, n'avait rien que de conforme à des mœurs encore crédules et grossières. Malgré les lumières supérieures de Du Vair, malgré sa piété profonde, je n'oserais assurer qu'il eût, sur ce point, devancé son siècle; et, préférant le rôle d'historien à celui de panégyriste, je ne dois ni oublier ni taire qu'il était premier président du parlement de Provence lorsque, dans le procès du curé Gauffridi, accusé de magie, la descente *d'un ramoneur* par la cheminée de la grand'salle, arrivée précisément à l'instant où le rapporteur exposait que l'accusé évoquait *le diable sous la forme d'un homme noir*, mit en fuite tous les conseillers épouvantés[2]..... La plus grave infidélité de l'histoire serait de confondre les idées et les temps, et d'imputer à la vénalité des consciences les erreurs de la crédulité.

1. Maréchale d'Ancre.

2. V. Cabasse, *Essais sur le parlement de Provence*, t. Ier, ch. XXVI, p. 408 et suiv.

A défaut de sortiléges et de magie, la trahison et les complots étaient sans cesse à l'ordre du jour dans cette cour où la rudesse gauloise, à peine effacée par le règne chevaleresque et glorieux de Henri IV, se mêlait à la perfidie et à la politique ultramontaines.

A peine rassuré sur les *conjurations magiques* de la maréchale d'Ancre, on eut à redouter des *conjurations* d'un ordre plus dangereux. Le duc de Vendôme [1] célébrait le baptême d'un de ses enfants, et il avait résolu, disait-on, d'empoisonner dans un festin le duc de Luynes et le roi lui-même. Quoi qu'il pût être de cette révélation suspecte, le conseil du roi s'en émut, et comme on n'osait faire arrêter le duc de Vendôme, le garde des sceaux n'imagina rien de mieux que de déterminer Louis XIII à ne point assister à la cérémonie, en feignant une indisposition dont on lui fit subir les remèdes, afin de la rendre plus vraisemblable [2]. Après avoir ainsi prémuni le roi contre un danger peut-être imaginaire, on se prémunit aussi contre la colère du duc de Vendôme, qui se plaignit d'être calomnié, en livrant au parlement et au supplice l'auteur de la calomnie. Telle était la faiblesse de l'autorité royale dans les mains d'un enfant; telles la puissance et l'insubor-

1. César, duc de Vendôme, appelé de son vivant, *César Monsieur*, fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

2. Bazin, *Histoire de la France sous Louis XIII*, t. I$^{er}$, liv. v, ch. II.

dination d'une aristocratie que Richelieu n'avait pas encore domptée!

Chaque jour cette puissance et cette insubordination éclataient, tantôt par des révoltes, tantôt par des querelles qui en semblaient le prélude. Le jour de Pâques de l'année 1618, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, Du Vair, allant en qualité de garde des sceaux prendre place auprès du roi, le duc d'Épernon le saisit violemment par le bras, et le contraignit à lui céder sa place. Le lendemain, grande agitation dans le conseil : les ducs et pairs soutiennent qu'ils doivent avoir le pas sur le garde des sceaux, et le duc d'Épernon, devant le roi lui-même, se rend l'organe orgueilleux de leurs prétentions communes.

Arnauld d'Andilly a dressé en quelque sorte le procès-verbal authentique de la querelle :

« M. d'Épernon dit d'un ton de voix fort haut, « que luy, et les aultres ducs et pairs, ayant tou- « jours servy dignement les roys, et beaucoup « d'entre eux étant plus anciens conseillers d'Estat « que le garde des sceaux, il leur seroit bien rude « de se voir précédés par luy, ce qui n'avoit jamais « été entrepris par tous les autres gardes des « sceaux... Qu'il supplioit le roy de leur vouloir « donner sur cela une résolution prompte. — M. le « garde des sceaux dit après, s'adressant au roy, « qu'il ne demandoit autre rang que celuy qu'il

« avoit pleu à S. M. de lui donner... et le supplioit
« très-humblement de trouver bon que sur ce qu'a-
« voit dit M. d'Épernon, il représentast que MM. les
« ducs et pairs, n'ayant esté créés qu'en la troisième
« race, et les gardes des sceaux ayant toujours esté,
« il n'y avoit point d'apparence de leur disputer
« leur rang. — M. d'Épernon répondit : Cela est
« bon pour les chanceliers, mais non pas pour les
« gardes des sceaux, entre lesquels il y a grande
« différence, puisque vous n'avez point la séance
« au parlement. M. le garde des sceaux répli-
« qua : Encore que le parlement y ait voulu faire
« difficulté, je ne laisse pas d'y avoir séance, car
« mes lettres le portent, et aussi le rang que je dois
« tenir. — M. d'Épernon répliqua : Vous avez mis
« dans vos lettres tout ce que vous avez voulu, car
« vous les avez scellées vous-même ! — M. le garde
« des sceaux repart : Ce n'est point moi, mais le
« roy qui les a scellées lui-même, en présence de
« tous les princes. — M. d'Épernon répondit : Il
« ne se trouvera point que nuls autres gardes des
« sceaux aient jouy de ce que vous prétendez. —
« M. le garde des sceaux répliqua : Vous vous trom-
« pez ;—M. d'Épernon dit : Vous vous trompez vous-
« mesme, sauf le respect du roy, et j'ay ce bonheur,
« que je n'ay jamais servy que les roys, et que je ne
« tiens que d'eux toutes les charges que je possède,
« lesquelles m'ont esté données pour récompense de

« mes services et de ma fidélité ; — M. le garde « des sceaux répondit : Je puis dire cela et quelque « chose davantage... ; — M. d'Épernon répliqua : « Le respect du roy m'empesche de vous répondre[1]. »

D'autres témoins ajoutent que la dispute s'échauffant, le duc d'Épernon, qui ne savait point se contenir, dit à Du Vair : « Vous êtes un impudent ! — Vous « êtes, répondit Du Vair avec vivacité... puis, s'ar« rêtant tout à coup : vous êtes, reprit-il, ce que « vous êtes!... » Et sans colère, comme sans faiblesse, il soutint ses droits en présence du roi, qui lui donna gain de cause.

D'Épernon fut obligé de quitter la cour.

1. Journal d'Arnauld d'Andilly, publié par M. Halphen, p. 363 et suiv. — Arnâuld d'Andilly termine ainsi le récit de cette scène : « Le roy se « leva, disant quelques paroles qui témoignoient qu'il ne vouloit point « qu'ils parlassent davantage sur ce sujet. M. d'Épernon suivit le roy. « M. le garde des sceaux étant demeuré dans le cabinet, s'adressa à « M. le chancelier et luy dit : Pardieu, c'est vous qui m'avez suscité « tout cela. Le chancelier respondit : Dieu m'est témoin que je n'y ay « pas pensé, et que je ne sçay que c'est en façon quelconque. M. le « garde des sceaux répliqua : Par la mort Dieu, je sçay bien que c'est « à votre incitation que tout cecy est arrivé. M. le chancelier respondit « en levant les mains : Je proteste par le Dieu vivant qui connoist vos « intentions et les miennes, que j'en suis entièrement innocent et que « vous avez grand tort de dire cela, mais vous estes outré, c'est pour« quoy je ne vous en diray pas davantage. »

Cette scène entre le chancelier et le garde des sceaux peut surprendre à bon droit quand on a lu dans Pontchartrain (Relation de la mort du maréchal d'Ancre) les marques de politesse et de déférence dont ils se comblaient réciproquement.

On ne voit pas, au surplus, que le mouvement de vivacité de Du Vair ait eu des suites.

Voy. sur la dispute entre Du Vair et d'Épernon, Rohan, p. 153. — Brienne, p. 334.

Ces querelles d'étiquette et de préséance, si graves alors, ne sont pas pour nous un sujet bien intéressant ; mais, en même temps qu'elles sont une peinture fidèle de l'époque, la féodale insolence du duc d'Épernon, et la réponse contenue de Du Vair, sont restées comme un monument digne de mémoire, de l'orgueil de la noblesse, et de la modération de la robe.

De plus grands objets occupèrent bientôt le garde des sceaux.

L'exil de Marie de Médicis, et l'espèce de captivité à peine déguisée qu'elle subit dans le château de Blois, par l'ordre de son fils, quel que soit le jugement que l'on porte sur la veuve de Henri IV, sont le crime de la jeunesse de Louis XIII.

Quelle était la part que Du Vair avait prise à la mesure de rigueur qui frappait cette princesse, et quelle attitude avait-il gardée entre le fils et la mère? L'histoire ne répondait pas à cette double question, et nous en cherchions curieusement la solution dans les documents inédits que nous avions entre les mains, quand nous avons trouvé à la date de l'année 1619 une lettre de Marie de Médicis au garde des sceaux, et la réponse de celui-ci.

Elles peignent le caractère de l'un et de l'autre.

Marie de Médicis était parvenue à nouer des intrigues avec les seigneurs mécontents ; elle avait intéressé l'orgueil et l'ambition du duc d'Épernon,

à donner asile à la mère de son roi; elle s'était échappée du château de Blois, et réfugiée dans les murs d'Angoulême.

Louis XIII, se troublant à cette nouvelle, se hâta d'envoyer dans l'Angoumois le comte de Béthune pour négocier, et des troupes pour combattre; la reine mère, instruite de ces armements, en même temps qu'elle adressait une lettre à son fils, écrivit à Du Vair :

« Monsieur le garde des sceaux.

« Il ne s'est encore ouy que l'on face différer avec « artifice d'escouter une fidelle sujette, et qu'un fils, « au lieu de satisfaire à la sincère affection d'une « bonne mère, soit conseillé de prendre précipitam- « ment les armes contr'elle, pour la pouvoir oppri- « mer. Je sçay bien que la prud'hommie dont vous « faittes si religieuse profession, ne vous peut faire « donner ces conseils, et beaucoup moins me puis-je « persuader que le bon naturel du Roy Monsieur mon « fils puisse avoir des sentimens si extraordinaires : « et si j'en doutois seulement, je mourrois de dou- « leur. Mais, puisque Dieu me fait reconnoistre « encore présentement la violence de ceux qui « m'ont toujours affligée, je vous feray souvenir « de l'estroite obligation que vous avez de luy dire « librement sur une occasion si importante ce que

« vostre charge et vostre conscience vous dicte, et,
« lisant les copies des deux lettres que je luy ay
« escrittes sur ce sujet, vous reconnoitrez la justice
« et l'affection de mon dessein; et le faisant paroistre
« en vos opinions, je prierai Dieu, Monsieur le garde
« des sceaux, qu'il vous aye en sa sainte et digne
« garde.

« D'Angoulême, ce x mars 1619.

« Vostre bonne amie,

« Marie [1]. »

A cette lettre digne et réservée, le garde des sceaux fit une réponse ferme et respectueuse, où l'on retrouvera quelque chose de l'accent que, plus tard, Racine devait prêter à Burrhus parlant à Agrippine :

« Madame,

« Au nom de Dieu, que V. M. ne s'imagine point
« qu'il y ait personne près du roy, de son conseil
« ou autre, qui veuille ou qui puisse le destourner
« du respect et de l'amitié que naturellement il vous
« porte, et que justement il vous doit. Il est vray
« que de mesme V. M. doit croire qu'il n'y a aucun
« qui luy puisse oster le sentiment de ce qui touche

1. Coll. Dupuy, DCLXIII, f° 113. — Nous avons fidèlement conservé l'orthographe.

« la diminution de son authorité et de la seureté de « sa personne et de son estat. Sur ces deux fon- « dements très-certains et très-fermes, employez, « Madame, vostre généreuse bonté et singulière pru- « dence pour prévenir les calamitez que vous pre- « voyez et appréhendez devoir venir à la suitte de « ce mouvement qui commence, et auquel personne « ne peut tant perdre ny si peu gagner que V. M. « Arrestez donc le cours à sa source. Vous seule, « Madame, le pouvez, et par un seul moyen. Re- « mettez vous franchement entre les bras du roy « vostre fils[1] : Vous voyez les asseurances qu'il « vous donne et de son amitié et de vostre con- « tentement. La parolle d'un si grand roy, si so- « lennellement donnée, asseureroit ses ennemis, de « quelque nation et condition qu'ils fussent. Que « doit-elle donc faire à l'endroit d'une si généreuse « princesse, d'une si bonne mère et qui a si ten- « drement eslevé la jeunesse d'un prince si bien « nay? La présence de V. M., un seul regard ma- « ternel achevera tout ce que vous pouvez désirer « davantage, et pour vostre contentement et pour « celuy de ceux que vous pouvez affectionner. Et, « si V. M. a des ouvertures pour le bien et gran-

1. Ah! quittez d'un censeur la triste diligence,
D'une mère facile affectez l'indulgence,
Souffrez quelques froideurs sans les faire éclater,
Et n'avertissez pas la cour de vous quitter.
*Britannicus*, acte Ier, scène 2. — Burrhus à Agrippine.

« deur du roy et de l'Estat, elle pourra là espérer « d'en tirer quelque fruit. Hors cela, Madame, « tout le reste ne produira que ruyne et désolation.

« V. M. est trop pleine de prudence pour se per- « suader que le roy, qui sçait que son nom est en « vénération jusques aux extrémités de la terre, « pour avoir, en un moment, esteint le feu qui em- « brasoit son royaume, et après avoir donné la paix « à l'Italie, et maintenant la procurer à l'Allemagne, « avoir establi la justice en son Estat, et iceluy « purgé de beaucoup de vices et de crimes qui y « régnoient, puisse escouter maintenant le blasme « qu'on pourroit donner à son administration d'autre « façon qu'une voix injurieuse qui lui voudroit ravir « une si éminente gloire. Or de cela, Madame, qui- « conque le voulust entreprendre, qui est plus obligé « de le déffendre que vous qui estes sa bonne mère.

« Et ne faut point penser qu'on luy pust rendre « ce coup moins sensible pour l'en frapper au tra- « vers de quelques-uns qui sont près de sa per- « sonne. Car, outre que vous luy avez inspiré en sa « nayssance trop de courage et trop de jugement, « il a assez expérimenté, conjointement avec vous, « que tous ceux par le passé qui ont eu visée d'at- « taquer les princes et renverser leur Estat, ont « fait semblant de mirer ceux qui les approchoient.

« Pardonnez-moi, Madame, je vous en supplie, « si, ayant comme j'ay l'âme sur les lèvres, je fais

« ceste response à V. M. avec peut-estre trop de « liberté [1], cherchant plus tost de satisfaire à ma « conscience, comme vous m'y invitez, et à la « fidelle affection que j'ay au bien, à l'honneur et « contentement de V. R. M. qu'à aucune autre con- « sidération : priant Dieu de tout mon cœur que je « puisse estre plus heureux en ceste occasion à vous « persuader ce qui est de vostre bien et de toute la « France, que je n'ay esté cy-devant, bien que je « fusse, comme je seray à jamais, etc.

« De Paris, ce 18 mars 1619.

« G. Du Vair [2]. »

Bien que Du Vair eût eu dans son premier ministère à se plaindre de la reine mère, tel était son langage : ses conseils à Louis XIII étaient sans doute inspirés par les mêmes sentiments ; et, il est permis de croire, après ce qu'on vient de lire, qu'il ne resta pas étranger à la paix qui se conclut la même année entre le fils et la mère, et que plus tard devait troubler Richelieu. Il n'eût pas, comme le cardinal, laissé mourir sur la terre étrangère, la veuve de Henri IV et la mère de Louis XIII.

1. Je répondrai, Madame, avec la liberté
D'un soldat qui sait mal farder la vérité.
(*Britannicus. Ibidem.*)
Madame, je vois bien qu'il est temps de me taire,
Et que ma liberté commence à vous déplaire;
La douleur est injuste, et toutes les raisons
Qui ne la flattent point, aigrissent ses soupçons.
(Même scène.)

2. Coll. Dupuy, DCLXIII, f° 114.

Ces querelles contre nature n'étaient pas alors le seul embarras du gouvernement du roi ; il fallait, malgré le désordre des finances, opérer les réformes dont le besoin avait servi de prétexte au renversement du maréchal d'Ancre, et dont la seule promesse avait popularisé le nouveau règne.

La plus désirée de ces réformes était l'abolition de la *paulette*, demandée par la noblesse et le tiers état, dans les états généraux de 1614, promise par Louis XIII lui-même dans l'assemblée de Rouen, de 1617[1]. La paulette, conseillée par Sully, plus tard approuvée par Richelieu, avoit hérité d'une partie de la réprobation qui s'attachait justement à la vénalité des charges de judicature. Cette vénalité remonte, comme on sait, à François Ier : ce qui la constitue, à proprement parler, c'est le droit accordé aux titulaires de *résigner* leurs charges, c'est-à-dire de les *céder* par contrat. Mais dans l'origine ce droit ne passait pas à leurs héritiers, et n'était reconnu au titulaire lui-même qu'autant qu'il en avait usé quarante jours au moins avant son décès. L'arrêt qui établit la paulette en 1604 supprima ces restrictions : moyennant le paiement d'une somme annuelle en proportion avec le prix de l'office, le droit de résignation fut étendu aux héritiers ; il fut

1. Voy. dans les mémoires de Mathieu Molé (p. 159 à 212, t. Ier), de curieux détails sur l'assemblée de 1617. Voy. notamment la dix-neuvième proposition relative à l'abolition de la paulette, p. 210.

étendu mais en même temps corrigé, car certaines charges en étaient formellement exceptées, et toutes pouvaient à la mort du titulaire être rachetées par le roi.

La paulette ne consacra donc pas la vénalité des offices de judicature : elle était, de cette vénalité dès longtemps établie, une conséquence regrettable mais logique, et dont le gouvernement pouvait empêcher l'abus. Le remède était à côté du mal; malheureusement le remède était devenu inefficace et inusité, sous une faible régence; le mal s'était accru et s'accroissait tous les jours, sous la haine et la réprobation publiques [1].

En 1618, le garde des sceaux Du Vair eut l'honneur d'abolir la paulette; mais le droit de résignation ou la vénalité des charges survécut à cette abolition, dans l'édit même qui la prononçait, et la main qui avait signé cet édit fut obligée, en 1621, de signer le rétablissement de la paulette elle-même, sous l'empire des besoins financiers qui sont l'explication d'un acte de faiblesse sans en être jamais l'excuse.

C'est ici peut-être qu'on doit signaler, dans la conduite du garde des sceaux, quelque trace de cette versatilité politique que lui ont reprochée ses ennemis. Cette roideur, cette inflexibilité de son premier

1. Voy. sur le *Droit annuel*, Poirson, t. I^er^, p. 439 et suiv. — Richelieu, *Testament*, 1^re^ part., c. IV, sect. 1^re^.

ministère semblent, au contact prolongé de la cour, se plier et s'assouplir[1]. Lui, le prêtre gallican, l'ami de Pithou, l'adversaire du concile de Trente dans l'assemblée des états, le défenseur du docteur Richer, de ses maximes et de son ouvrage, après avoir démenti son caractère en signant tour à tour l'abolition et le rétablissement de la paulette, il le démentit encore en concourant à l'arrêt du conseil qui ouvrit aux adversaires les plus déclarés du *Traité de la puissance politique*, les portes de l'université.

Le roi, évoquant le procès pendant au parlement entre l'université et les jésuites, décida que ces derniers *feraient à l'avenir lectures et leçons publiques en toutes sortes de sciences*[2].

Les questions religieuses, dans ces temps encore voisins de la Ligue, prenaient toutes les formes et se cachaient au fond de tous les débats : elles ne se séparaient pas des questions politiques et se confondaient avec elles. Tandis que les premiers feux de la guerre de *trente ans* embrasaient l'Allemagne, tandis que les cercles de la Bohême se soulevaient à

1. Bretonnier prétend qu'il quitta ses manières austères dans son second ministère, et qu'il apprit *à plier dans les occasions*. Son rétablissement, dit-il, soutenu des plus grandes espérances que Rome puisse donner à un ecclésiastique ambitieux, le fit changer de sentiment. Il abandonna la cause de Richer, disant qu'il fallait s'accommoder au temps.

2. C'est en 1618 que Louis XIII accorda aux jésuites le droit d'enseignement. V. *Histoire de la France sous Louis XIII*, par Bazin, t. Ier, liv. v, chap. II.

la voix du comte de Thurn, la France avait aussi sa Bohême; la faute en était aux protestants du royaume, qui, peu contents d'avoir conquis ce qui leur était dû, la liberté religieuse, aspiraient à conquérir ce qui ne pouvait leur être accordé, l'indépendance politique, et compromettaient le maintien de l'édit de Nantes en en abusant.

Dans le Béarn, le clergé catholique était complétement dépouillé. Depuis le temps de Jeanne d'Albret, les pasteurs protestants s'étaient emparés de ses richesses et de ses temples, et, possesseurs illégitimes de ces biens usurpés, avaient refusé de recevoir deux évêques catholiques, envoyés par Henri IV après sa conversion. Le Béarnais avait ménagé ses anciens sujets; mais, en 1617, Louis XIII ordonna, par arrêt du conseil, le rétablissement de la religion catholique et la restitution des biens confisqués dans la principauté qui demeurait toujours séparée du reste de la France. Les états de Béarn refusèrent l'enregistrement de l'édit, firent des remontrances, protestèrent contre les lettres de jussion, et le gouverneur, le marquis de La Force, les encouragea dans leur désobéissance [1].

Du Vair était catholique et prêtre, il avait sa religion et l'autorité royale à défendre. Après avoir été le promoteur de l'édit de 1617, il fut le premier, si

1. On peut voir dans M. Bazin (t. II, liv. v, ch. 3) les phases de l'insurrection béarnaise.

l'on en croit le continuateur de l'historien de Thou, à conseiller au roi de marcher contre les rebelles[1].

Louis, dont la jeunesse ne s'animait qu'au bruit des armes, se mit lui-même à la tête de son armée, s'empara de Navarreins, entra dans la ville de Pau sans coup férir, fit enregistrer ses édits, et réunit la Navarre à la couronne de France. Du Vair, faisant un peu tard l'apprentissage de la guerre, le suivait avec un zèle auquel ne répondaient plus son âge et ses forces.

Cette ardeur à poursuivre l'hérésie le réconcilie presque avec Richelieu. « Il rendit service à toute « l'Église de France, dit le cardinal, en la grâce « qu'il reçut de Dieu, d'être l'organe de tout le ré- « tablissement de l'Église de Béarn, en faisant ré- « soudre l'arrêt nécessaire à cette fin, et portant « courageusement le roi à en poursuivre l'exécution « qui a donné le premier coup mortel à l'hydre de « la rébellion, et fait voir à ceux qui ne le vouloient « pas croire auparavant, qu'elle n'étoit pas invin- « cible aux armes du roi. »

J'aime mieux, pour un garde des sceaux, de plus pacifiques conquêtes; mais les écrits de Du Vair nous montreront que dans cette âme chrétienne il n'y avait ni fanatisme ni intolérance, et il ne faut pas oublier d'ailleurs que, dans cette guerre qu'il ne

1. « Regi auctor est bello contra sectarios movendo. (*Histoire du président de Gramont.*)

conseilla qu'après avoir épuisé tous les moyens pacifiques, il défendait à la fois l'autorité royale contre la révolte, et les droits de la justice contre une odieuse confiscation.

Au milieu du tumulte des armes, il consacrait encore à de pieux écrits ses derniers loisirs, et, ce qui est le caractère des écrivains dont l'âme fut sensible et vertueuse, les derniers accents de sa voix, loin de s'affaiblir, semblent plus touchants et plus purs. C'est ce qui frappe à la lecture de son testament, où, en présence de la mort, il repasse sa vie tout entière, et où les tendres souvenirs de la famille se mêlent pour lui à l'hymne de la reconnaissance. Les noms de son père, de sa mère, de sa sœur, reviennent sans cesse sous sa plume. Ainsi, les objets de nos regrets semblent se rapprocher de nous au moment où nous allons les rejoindre : sur la tombe comme sur le berceau de l'homme, plane l'image d'un père ou d'une mère regrettés, car sans doute ils nous ont précédés dans l'autre vie comme dans celle-ci, pour nous y accueillir par un premier sourire. Le testament de Du Vair est une pièce touchante et remarquable qui ne se trouve dans aucune édition de ses œuvres, mais qui complète son histoire, et que nous insérons dans l'appendice, comme nécessaire à son éloge[1].

1. Indépendamment de la collection Dupuy où nous l'avons puisée,

Il interrompit encore une fois ces graves et pieuses pensées pour suivre le roi, que les protestants assemblés à la Rochelle avaient forcé à reprendre les armes en 1621; mais il mourut avant le retour.

Au moment où Louis XIII se disposait à mettre le siége devant Clairac, des fièvres épidémiques se répandirent dans l'armée : Du Vair en fut atteint, et la ville de Tonneins reçut ses derniers soupirs le 3 août 1621 [1].

Un mois après, l'église des Bernardins, témoin récent de sa disgrâce et de sa pénitence, recueil-

on la trouve dans l'histoire des Chanceliers et gardes des sceaux de France, par François Duchesnes, Paris, 1680, in-f°.

1. Nous ne pouvons nous refuser le plaisir de transcrire ici le beau portrait que le président de Gramont a tracé de Du Vair, en mentionnant sa mort et résumant sa vie.

Sub finem AugustiVæræus Procancellarius Toneinsii moritur ex pestilenti febre quæ per ea tempora grassabatur. Cadaver viri illustrissimi secundo flumine Burdigalam delatum, ingenti parlamenti Burdigalensis luctu excipitur. Ivere in occursum ferali pompa senatores exceptumque perhonorifice cadaver in portu : mox decretum illi de publico funus. Erat majestate venerabilis, quales Roma olim vidit et mirata est Fabricios, Cincinnatos aut Fabios, sagax, severus, sapiens, oratorum sui temporis princeps, qui locutionem gallicam aut restituit decori suo aut decorem primus in eam invexit : stoicorum philosophiam scripto tradidit et secutus est. Patre libellorum supplicum in regia magistro natus, vix adoleverat cùm advocatus fisci renuntiatur, exin parlamenti Provincialis princeps, adhuc ætate valens; vergentibus in senectam annis, procancellarium agit, nec multo post movetur : restitutus dignitati sigilla iterum administrat, magna integritate : mox episcopatu Lexoviensi donatur. Regi auctor est bello contra sectarios movendo; prætextuque ex rebellione quæsito, sectam opprimit, denique qui auctor belli in bello moritur.

*Hist. Galliæ*, lib. IX.

lait, sous un marbre qu'on ne chargea point d'inscriptions fastueuses, mais où lui-même avait gravé d'avance une épitaphe humble et chrétienne [1], sa dépouille mortelle ramenée à Paris, et entourée, à son passage à Bordeaux, d'hommages et de regrets plus touchants que les hommages.

Malherbe et Peiresc le pleurèrent; Grotius offrit à sa tombe le tribut de ses vers, et un petit volume, qui se conserve à la bibliothèque Mazarine, raconta aux contemporains sa mort chrétienne, les paroles simples et religieuses qui sortirent de sa bouche expirante et la part que le roi prit à la perte de son fidèle serviteur [2].

Ce fut sa consolation, à sa dernière heure, avec les rois de la terre, d'avoir encore servi le Roi du ciel; et, sans regret, sans ostentation et sans crainte, il s'endormit dans le Seigneur, comme un enfant s'endort dans le sein de son père, sans être en souci du réveil.

1. Guillelmus Du Vair
Episcopus Lexov.
Franc. Procancell,
Hic exspecto resurrectionem et misericordiam.
Natus VII martii, anno MDLVI.

2. « C'est une perte que je ressens particulièrement, non-seulement « comme recognoissant et ayant esprouvé, en diverses occasions, avec « sa fidélité et affection, les effets de sa longue expérience, et combien il « m'estoit utile et nécessaire. » (Paroles de Louis XIII telles qu'elles sont rapportées dans la relation véritable de la mort de M. Du Vair, vol. 21,713 de la Bibliothèque Mazarine). Le même volume contient une oraison funèbre de Du Vair par Molnier, prêtre. Cette oraison funèbre est vague, déclamatoire et pleine de mauvais goût.

Maintenant les siècles ont passé sur cette tombe modeste, et l'oubli sur ses œuvres et sur ce nom admirés par nos pères. De cette vie si pleine, de ces travaux si soutenus, de ces dignités si glorieuses, que reste-t-il aujourd'hui?... Quelques pages et un souvenir à demi effacés par le temps. L'histoire littéraire le nomme à peine; l'histoire politique ne mentionne qu'en passant son ministère; les mémoires du temps en médisent, depuis Richelieu jusqu'à Dupleix; et voilà la trace que laissent sur la terre le talent et la vertu[1]!

1. « . . . . . Ut pronis auribus accipiuntur obtrectatio et livor, non « defuere qui oblatrarent; austerum legislatorem aiebant et rigidum, « at non in omnibus; si quid privatim ipsum contingeret, deflexam « legem benigna interpretatione in favorem auctoris, quod stoïca rigi- « ditate procul quam sectabatur. Ita cum legem procurasset reipublicæ « perutilem qua abrogabatur jus annum, cujus beneficio salvæ erant « præfecturæ magistratibus per præstitam in singulos annos regi pen- « sionem, iniquum aiens ære parari virtutum præmia, venalemque « haberi purpuram Regis, accidit morientium liberis perire officiorum « pretia quæ possederant patres : nempe ejusdem auctoritate qui sena- « tus principatum (cujus nullum erat ex lege commercium) gratis ad « majora vocatus, pretio numerato vendiderat, quod primæ apud par- « lamenta dignitatis commercium, ab eo demum exemplo velut ex re « inlicita invaluit. Adeo verum est ipsis stoïcis quandoque ignotum « esse arcanum scientiæ quo sibi aliisque æqua lance jus reddere doce- « tur homo. Hæc in Væræum inimici *quæ mihi parum constant*. Certè « si vera est postulatio, hic unus viro nævus est inter magnas virtu- « tes... » (Portrait de Du Vair. — Extrait de l'histoire du président de Gramont, livre IX.)

On n'épargna pas au garde des sceaux des accusations d'un autre ordre qui ne respectèrent ni les sentiments de son cœur ni la sainte austérité de sa vie. — César de Nostradamus accuse son luxe. — Dupleix révoque en doute la piété d'un évêque, qui, dit-il, passa trois ans sans célébrer le sacrifice de la messe. — Richelieu le taxe d'ingratitude envers Villeroy, qui avait été son protecteur auprès de Henri IV,

C'est le sort des ministres d'être calomniés, mais Du Vair a, moins que tout autre, échappé à cette loi commune.

Les courtisans ne lui pardonnaient pas l'austérité de sa vie, et la haine du clergé poursuivit jusque dans le palais des rois et dans l'humilité du cloître, le prélat gallican, le garde des sceaux fidèle, plus jaloux des droits de la couronne que des priviléges de l'Église.

Alors il dut se rappeler plus d'une fois ce qu'il avait écrit dans sa jeunesse, comme par un souvenir de Platon[1], et un pressentiment de sa propre destinée : « Qui avons-nous vu dans notre siècle tenir « les sceaux de France qui n'ait été mis en cette « charge pour en être déjeté avec contumélie? Celui « qui auroit vu M. le chancelier Olivier ou M. le « chancelier de L'Hospital, partir de la cour pour se « retirer en leurs maisons, diroit sans doute que tels « honneurs sont autant d'escueils à la vertu. »

N'exagérons rien : il n'a pas mérité d'être associé

et lui fait un crime de la disgrâce du gendre de son bienfaiteur. Ces reproches que la haine a dictés ne paraissent reposer sur aucune base. (Sur les relations de Du Vair et de Villeroy, voy. Lettres de Du Vair à la fin du volume.)

1. « Non, il n'échappera point à la mort l'homme qui tentera de « lutter contre les passions du peuple athénien ou de tout autre peuple « qui voudra s'opposer aux actions injustes et illégales; il faut que « celui qui combat pour la justice, s'il veut vivre au moins quelque « temps, reste dans une condition privée, sans prendre part au gou- « vernement. » (Apologie de Socrate, traduction de Dacier, revue par M. Schwalbé.)

à ces noms glorieux, symboles du courage civil. Le ministère de L'Hospital offre la noble image de la vertu aux prises avec les passions d'un siècle insensé, sortant plus radieuse et plus pure de cette lutte vaillamment soutenue; l'administration de Du Vair nous présente aussi l'idée d'un combat, mais il s'y joint celle de la faiblesse et de l'impuissance. Placé entre un prince médiocre et un favori plein d'artifices et de défiances, le marquis d'Ancre ou le duc de Luynes; entouré d'intrigues qu'on s'efforçait de cacher à sa probité, trompé et dominé tour à tour, Du Vair cédait à regret; mais il cédait. Ce n'est donc pas à L'Hospital, qu'à l'exemple d'Abel de Sainte-Marthe, il faut le comparer; il aurait plutôt quelques traits éloignés de ressemblance avec d'Aguesseau, comme lui, ministre d'une faible régence ou d'un faible roi; comme lui, un moment disgracié par le crédit d'un favori, pour revenir au pouvoir et le garder jusqu'à sa mort; comme lui, grand magistrat, grand écrivain, ayant le génie des lettres plutôt que celui de la politique.

Du Vair est le d'Aguesseau du XVI[e] siècle : semblable à ces hommes illustres de l'antiquité, que l'agitation du Forum ne détournait ni des méditations de la philosophie ni du commerce des muses, il n'est pas seulement orateur et magistrat, il est homme de lettres, il est écrivain; c'est là sa princi-

pale originalité; c'est par ce côté surtout que nous aimons à l'étudier et qu'il mérite de vivre.

« Il nous faut, comme il le dit lui-même, si nous « espérons de parvenir à quelque gloire, hanter « avec les morts, et bien que la face de leur élo- « quence, comme ensevelie dans leurs livres, soit « destituée du mouvement et de l'action qui l'ani- « moient, retirer de leurs mortes effigies, et comme « des statues de leurs tombeaux, les plus beaux « traicts de leur science. »

---

# II

État des lettres sous Henri IV. — Du Vair orateur et moraliste, philosophe et critique, écrivain profane et sacré. — Caractère général de ses écrits. — Renvoi en ce qui touche ses œuvres politiques. — Œuvres religieuses. — Traité de la constance et consolation ès calamités publiques. — Alliance de la religion et de la philosophie. — Éloquence de la chaire. — Comment Du Vair en est le précurseur. — Ressemblance lointaine avec Bossuet. — Œuvres philosophiques de Du Vair. — Ce qui le distingue de Montaigne et de Charron. — Traité de la philosophie morale des stoïques. — Traité de la sainte philosophie. — En quoi il se rapproche du traité de l'existence de Dieu par Fénelon. — Charron plagiaire de Du Vair. — Lettre de Du Vair sur la mort de sa sœur. — Comparaison avec la lettre de Montaigne sur la mort de La Boëtie. — J.-J. Rousseau. — Psaume traduit par Du Vair et par Racine. — Œuvres de critique. — Traité de l'éloquence française. — Traductions de Du Vair. — Valeur relative de ces traductions. — Les traducteurs du XVIe siècle. — Influence italienne. — Périls qu'elle fait courir à la langue. — Mérite propre de la littérature des parlementaires. — Retour à l'étude des vieux auteurs français. — Utilité et intérêt actuels de cette étude.

Après la contemplation des chefs-d'œuvre que notre littérature a produits dans tout l'éclat de sa maturité, il n'est peut-être pas de spectacle plus instructif et plus attrayant que celui des œuvres imparfaites par lesquelles elle a préludé à sa fécondité glorieuse.

L'étude des lettres, au siècle de Henri IV, n'offre donc pas moins d'intérêt que celle des événements politiques; et le savant historien auquel l'Académie française vient de décerner une de ses plus brillantes

récompenses [1], l'a bien senti, lorsqu'il a consacré à tracer un tableau complet de la littérature, les recherches d'une érudition ordinairement dirigée vers d'autres objets. Il a assigné à Du Vair, dans ce tableau, une place que nos premiers essais avaient déjà demandée pour lui [2]; et il a accompli, avec une autorité qui ne saurait nous appartenir, la réhabilitation que nous avions essayée [3].

Pour en apprécier la justice, pour peser équitablement les titres de Du Vair à la reconnaissance de la langue et des lettres, il faut se reporter au temps où parurent ses premiers ouvrages.

Les lettres françaises comptaient déjà quelques monuments : Montaigne avait écrit, et son livre immortel suffirait à la gloire d'un siècle ; mais après Montaigne, la langue était encore à son berceau, et dans sa gracieuse et naïve enfance, la dignité, la noblesse soutenue du style, étaient des qualités dont elle avait donné peu d'exemples : la vivacité gasconne de Montluc, les confidences charmantes de Marguerite de Valois, la causerie libre et familière, semblaient être ses productions les plus naturelles; de même que la poésie n'avait encore trouvé que la grâce vive et légère, les saillies étin-

1. M. Poirson, prix Gobert, 1857.

2. Voy. notre Essai sur la vie et les ouvrages de Guillaume Du Vair, Paris, 1847.

3. Voy. l'*Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson. Paris, 1856, t. II, 2e partie, pages 459, 463, 479 à 485, 663 à 690.

celantes; heureuses prémices du génie national. Ainsi se manifestait le trait principal et primitif de l'esprit français.

Cependant notre littérature était réservée à de plus grandes destinées; et le règne de Henri IV vit s'élever une forte génération d'orateurs et d'historiens dont la renommée est restée obscure, mais dont l'œuvre devait être durable et donner à la langue, à défaut de la perfection réservée à un autre siècle, l'élévation et les qualités qui pouvaient l'y conduire.

La prose et la poésie ont eu à cette époque des fortunes diverses.

Tandis que la poésie inscrit dans la mémoire de la postérité le nom contesté mais toujours glorieux de Malherbe; tandis que d'Aubigné, dans les tragiques, Regnier, dans ses satires, lèguent au grand siècle qui va naître, des œuvres qu'il surpassera sans les faire oublier, la prose moins heureuse n'offre que des ouvrages dont l'érudition seule conserve le souvenir. Hurault-Dufay, Duplessis-Mornay, Duperron et d'Ossat, Coëffeteau et Valladier, La Popelinière et Pierre Mathieu, Pasquier lui-même, sont plus connus par leurs noms que par leurs œuvres; le nom de Du Vair est oublié; et l'influence politique de la *Ménippée*, bien plus que l'éloquence et le sel gaulois qui la relèvent, en a consacré la gloire anonyme et durable.

Et cependant, à ces travaux dignes de mémoire se rattachent les progrès de la langue et de la pensée : l'élégance de Duperron et d'Ossat, la douceur de d'Urfé, la naïveté d'Amyot, la gravité de Hurault-Dufay ou de Duplessis-Mornay, l'éloquence de Du Vair, les saillies familières et sublimes de Henri IV, transforment et créent, pour ainsi dire, à l'usage du génie qui bientôt saura s'en servir, un idiome déjà renouvelé par Calvin, mais auquel de Thou n'osait confier encore les austères récits de l'histoire.

Nous ne nous proposons point ici d'essayer même l'esquisse d'un tableau qui demanderait un autre peintre : nous voulons seulement en détacher une figure à la fois gracieuse et sévère, et faire pressentir ce qu'une étude patiente et attentive découvrirait de trésors cachés sous ces débris d'un autre âge.

Orateur et moraliste, philosophe et critique, écrivain à la fois profane et sacré, Du Vair, par la diversité de ses écrits, paraîtra bien choisi pour donner cet exemple.

Déjà, on connaît en lui le ministre et l'homme d'État ; nous avons montré par des citations de ses discours, l'éloquence politique prenant son essor, se dégageant par degrés des entraves d'une érudition stérile, et s'élevant par intervalles, sinon jusqu'à la hauteur, du moins jusqu'au ton de

l'éloquence antique. C'est le cachet de la réforme qu'il accomplit avec quelques-uns de ses contemporains; et en même temps, c'en est le trait original et puissant. Le sentiment profond qui anime ses paroles en bannit presque toujours le luxe des citations déplacées, et le patriotisme le conduit au bon goût.

Le reste de ses œuvres n'est pas moins remarquable.

Ses écrits religieux, sont un lointain prélude de l'éloquence de la chaire, cette grande gloire du XVII[e] siècle, et de l'éloquence française.

Son *traité de l'Éloquence*, le place au rang des critiques, à côté de Loysel, et a peut-être eu l'honneur d'inaugurer la critique moderne, que la profonde érudition des Scaliger et des Casaubon n'avait pas soupçonnée.

Philosophe, il unit dans une féconde et divine alliance le ciel et la terre, la raison et la foi; son traité de la *Philosophie morale des Stoïques* est destiné à faire des sages, son traité de la *Sainte Philosophie*, à faire des chrétiens. Entre le fanatisme de la Ligue et le scepticisme de Charron, son mérite propre, son caractère distinct, et, dans le siècle où il écrivait, profondément original, c'est de n'avoir abandonné ni la cause de la raison ni celle de la foi, et d'avoir compris que la religion est le couronnement de la sagesse.

Critique ou philosophe, orateur ou écrivain, il a sa part dans le progrès incontestable de la langue : il annonce déjà Balzac et sa diction savante; il donne un des premiers et des meilleurs modèles du style oratoire, soutenu dans son élégance et dans sa dignité. Si, comme il est trop facile de le lui reprocher, il transporte quelquefois dans notre langue des expressions et des images qu'elle repousse; si, dans les emprunts qu'il fait aux langues anciennes, il n'a pas toujours cette mesure, cette discrétion que prescrit Horace; que ne pardonnerait-on pas en faveur de ce mérite si rare qui n'appartient qu'à la jeunesse des littératures, et qui, plus tard, ne se rencontre que dans les plus heureux génies? Il a déjà de la noblesse, et il a encore de la naïveté.

Au milieu des troubles de la Ligue, entre deux séances du parlement, il reprenait haleine en composant son traité intitulé : *De la Constance et Consolation ès calamités publiques*[1]. Dans ces pages toutes pleines de l'émotion qui les inspira, on croirait parfois entendre Cicéron lui-même, mais Cicéron devenu chrétien, confier à son frère ou à Brutus sa douleur éloquente. Il semble qu'on lise un chapitre retrouvé de ce traité *De Consolatione* qu'avait composé l'orateur romain, et qu'il cite dans les Tusculanes; traité perdu pour nous, mais que connais-

1. « In consolationis libro, quem in medio (non enim sapientes era- « mus) mœrore et dolore conscripsimus, quodque vetat Chrysippus,

saient les Pères de l'Église, et qu'admirait Lactance. Comme Cicéron, Du Vair a été mêlé aux événements de son temps; il en a traversé les orages, affronté les périls, et il doit aux agitations de sa vie ce charme mélancolique que l'expérience des hommes et du malheur prête toujours au talent. Ainsi Boëce et Gerson, dans des écrits portant le même titre, cherchaient à consoler leurs contemporains, et à se consoler eux-mêmes de la mort et de la vie.

« Un jour, pendant ce siége que Paris a enduré « avec tant de misère, je me promenois tout seul en « mon jardin, pleurant du cœur et des yeux la for- « tune de mon pays; et comme la passion croist « démesurément quand elle est trop flattée, je com- « mençois à accuser le ciel d'avoir répandu sur nous « de si cruelles influences, et eusse volontiers disputé « contre Dieu mesme, si une crainte secrète n'eust « refresné ma douleur. Comme mon esprit flottoit « parmy telles pensées, arriva un de mes meilleurs « amis, personnage consommé ès bonnes-lettres, « mesme ès sciences mathématiques, mais plus « recommandable beaucoup pour sa singulière pro- « bité et fidélité, rares vertus en ce siècle! Son nom « pour cette heure sera Musée, puisque sa modestie « ne permet pas d'autrement vous le nommer. Nous

« ad recentes quasi tumores animi remedium afferre, id nos fecimus, « naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ, doloris magni- « tudo concederet. » (Tusc. Disp., 4, 20.

« estant entre-salués et recueillis de quelques pro-
« pos communs, et luy m'ayant envisagé plusieurs
« fois et veu sur mes joues la trace de mes larmes
« encore toutes fresches : Je ne vous demande pas,
« dit-il, de quels discours vous vous entretenez icy,
« je le recognois assez à vostre visage : les gens
« de bien n'en ont maintenant guère d'aultres que
« l'appréhension de la calamité publique. »

Et les deux amis commencent à s'entretenir des malheurs de la France : ils se demandent si la philosophie peut leur faire prendre en patience de si vives douleurs, et soumettent cette question à deux nouveaux interlocuteurs, que l'auteur décore des noms poétiques de Linus et d'Orphée.

« Comme nous nous fusmes assis, Linus commença
« par nous dire qu'il venoit d'entendre une piteuse
« histoire d'une pauvre femme qui n'ayant peu
« trouver de pain pour donner à ses enfants, s'estoit
« pendeue à son plancher. Et moi, ce dit Orphée,
« je viens de voir tout à ceste heure, une pauvre
« fille qui est tombée toute roide morte de male-
« faim ; et à trois pas de là, j'ay trouvé de pauvres
« gens qui mangeoient un chien tout sanglant qu'ils
« avaient un peu grillé sur de vieille paille, et
« comme j'ay eu passé le plus viste que j'ay peu
« ce triste spectacle, j'ay rencontré des femmes qui
« crioient et disoient que les lansquenets avoient
« mangé des enfans auprès du Temple, ce que je

« ne puis croire! Oyant cela, nous commençasmes « tous à soupirer [1]. »

Telle est l'avant-scène simple et saisissante de cet ouvrage. L'histoire a raconté les mêmes douleurs; la poésie les a revêtues des couleurs les plus brillantes; mais il y a ici quelque chose que n'ont ni la poésie ni l'histoire ; ce récit fait par des témoins oculaires, ce dialogue antique, la douleur patriotique des interlocuteurs, ces formes imitées de Cicéron, pour exprimer des sentiments qui eussent été dans le cœur de Cicéron; tout, jusqu'à ces noms fabuleux dans une trop réelle peinture, ajoute à l'effet qu'elle produit, et moins elle est apprêtée, plus elle est frappante.

Il y a d'ailleurs un grand art dans cette composition : aux graves enseignements de la religion et de la philosophie; combien le lieu de la scène, et le moment où elle se passe, n'ajoutent-ils pas de puissance et d'à-propos! Comme ces funèbres récits nous prédisposent aux austères leçons que nous allons entendre! Avant de révéler son cœur à son élève, le vicaire savoyard le conduit sur les rives fortunées du Pô, sous le ciel de l'Italie, aux premiers rayons

1. « Le 25e jour de juillet, dit Lestoile (t. II, p. 67, éd. Petitot), « allant à Saint-Eustache, on entendit aucuns deviser sur la mort « d'une dame riche de près de 30,000 écus, laquelle ne trouvant pas « avec argent de quoi vivre, et voyant deux de ses petits enfants morts « de faim, les avoit cachés et fait saler par sa servante; et l'une et « l'autre s'en sont nourries au lieu du pain..... La dame estant morte, « la servante raconte par la ville cet accident... »

du jour, afin qu'en présence des magnificences de la nature, leurs âmes s'élèvent vers son auteur [1]; avant de méditer sur la ruine et la fragilité des empires, Du Vair nous introduit dans une ville désolée, où règnent le crime et la mort.

Le traité est partagé en plusieurs entretiens, et le premier jour est consacré aux consolations empruntées à la sagesse humaine. La philosophie antique, dans ce qu'elle a de plus sublime et de plus pur, s'exprime par la bouche de Musée. La raison de l'homme est presque toujours dupe de l'illusion des sens ou des erreurs de l'imagination : c'est notre prévoyance qui fait tous nos maux et nous montre des spectres dans les ténèbres de l'avenir, comme les enfants croient en voir dans les ombres de la nuit; et cependant, combien de fois cette vaine prévoyance est trompée! l'objet de nos craintes devient celui de nos espérances; *Dieu tient son conseil à part :*

> . . . . . . . . . Via prima salutis
> Quod minime reris..... pandetur [2].....

D'ailleurs, quand tous les maux prévus par notre incertaine raison se réaliseraient, que sont-ils pour qui ose les regarder d'un œil ferme? L'exil! c'est un voyage : la pauvreté! c'est un honneur; la

1. Émile, liv. IV.
2. Virgile, *Énéide*, liv. VI.

perte des dignités! c'est un bien; la mort! c'est une nécessité.

Exprimés dans un noble langage, ces lieux communs de la morale antique sont un baume pour les blessures de ces âmes souffrantes; et semblable au poëte divin dont il emprunte le nom, Musée a charmé leurs douleurs. Avant de se séparer, on se donne rendez-vous pour le lendemain; avec quelle grâce! il faut l'entendre :

« Là finit Musée, et nous nous levasmes tous, l'es-
« prit plus tranquille que nous ne nous estions assis.
« Ce n'est pas tout, dis-je alors, ô Musée, puisque
« vous vous deschargez de continuer le discours que
« vous avez commencé, il faut que vous trouviez
« quelqu'un qui le fasse. — Luy, baisant un bou-
« quet qu'il tenoit en sa main, le présente à Or-
« phée : Je vous le baille, dit-il, pour demain. —
« J'accepte, répondit Orphée, le bouquet, mais non
« la charge, comme dit le proverbe romain, de me
« présenter au théâtre après Roscius; et là-dessus,
« nous nous séparasmes, ayant promis de nous re-
« trouver à la mesme heure le lendemain... »

Le lendemain, on se retrouve, non plus comme la veille, dans un jardin paisible, au pied de l'arbre cher à Platon, on se retrouve, hélas! comme se sont souvent retrouvés nos pères, comme vous vous êtes plus d'une fois rencontrés vous-mêmes, hommes du jour!

« Le lendemain, incontinent après le dîner, il se « donna une alarme à la ville, et pour ce que nous « estions tous quatre d'un mesme quartier, nous « nous trouvasmes ensemble au corps de garde. Là, « nous nous entre-regardions avec mesmes pensées, « parlant des yeux et du visage, et disant : quelle « pitié qu'il faut que nous nous trouvions icy ar- « més !... »

L'émeute est le sanglant intermède de ces paisibles entretiens ; et quand les interlocuteurs parlent de résignation et d'espérance ; quand ils osent mêler au bruit des armes qui retentit encore, les tranquilles leçons de la philosophie, prêchant ainsi de précepte et d'exemple, le péril qui les entoure et qu'ils bravent prête à leur voix courageuse un accent plus solennel et plus pénétrant.

Orphée succède à Musée, et la religion qui l'inspire sait trouver des consolations inconnues à la sagesse des hommes. Dans tous les événements de ce monde, il voit le doigt de Dieu et sa Providence éternelle. Il reconnaît cette Providence dans les épreuves de la vertu, dans les châtiments des rois, dans les révolutions des empires. Devançant Bossuet, il montre les Juifs, les Grecs, les Romains, travaillant à leur insu par leurs vertus, par leurs crimes, par leurs triomphes, par leurs revers, à ces desseins cachés dans les profondeurs de la sagesse infinie, sans que la liberté humaine se détruise ou s'altère

sous la main toute-puissante qui conduit toutes les choses de ce monde à des fins préordonnées. Bientôt, au récit des calamités de la France, sa voix s'attriste et s'attendrit; les plus belles choses doivent périr; le poëte n'a-t-il pas dit : « *qu'elles ont le pire destin;* » et le lis, l'honneur de la vallée, doit un jour incliner sa tête et se dessécher sur sa tige.

Là encore il adore les décrets de la Providence, il se résigne, mais sa résignation est pleine d'espérance :

« De quoy devons-nous désespérer, puisque Dieu « a fait naistre en nos jours, et sur le temps de ce « fatal mouvement, un prince pour succéder à cette « couronne, seul capable au monde pour relever, « par la paix ou par la guerre, le faix de cet Estat « penchant. Pour la paix, il a le nom de cette grande « et royale famille de Saint-Louis, qui rappelle à « son obéissance tous les sujets de ce royaume. Il « a une bonté et clémence si naturelles et si grandes, « qu'elles passent jusqu'à l'excès et le feroient soup- « çonner de nonchalance, si la vaillance et géné- « rosité, qui reluisent en toutes les parties de sa vie, « n'effaçoient ce soupçon; car, bien que sa fortune, « plus traversée que de prince de son temps, l'ait fait « naistre entre les armes civiles et parmy les in- « jures, on ne sçauroit remarquer un seul exemple « de vengeance, non pas qu'il ait faite, mais seule- « ment recherchée... »

Voilà le portrait de Henri IV, tracé par la main d'un de ces assiégés que nourrissait dans la famine le pain du vainqueur!

Enfin, si tout doit manquer à la fois, si la France doit succomber sans retour, la mort console de la vie, et le chrétien qui n'a plus de patrie sur la terre en retrouve une dans les cieux.

Ainsi se mêlent et se confondent, dans ces pages touchantes, de religieux enseignements et de dramatiques récits. L'entretien se termine par les dernières paroles d'un sage, heureux de l'opportunité de sa mort, et qui ne fut pas témoin des désastres qu'avait pressentis son expérience; touchante fiction, souvenir involontaire peut-être de la mort de Crassus et de l'éloquence de Cicéron [1] :

« Mes amis, je me sens tantost arrivé à ce port,
« avec une grande consolation de mes afflictions
« passées et pressentiment de la félicité que j'at-
« tends. J'ay flotté au monde en de grandes et dan-
« gereuses tourmentes; elles ont agité mon âme,
« mais elles ne l'ont pu, grâce à Dieu, renverser.
« Je sçay bien que la condition de l'infirmité hu-
« maine m'a, comme elle fait tous les autres, fort
« esloigné de la perfection que Dieu désire en nous,

1. Non vidit flagrantem bello Italiam, non ardentem invidia senatum, non sceleris nefarii principes civitatis reos, non luctum filiæ, non exilium generi,... non denique in omni genere deformatam eam civitatem, in qua ipse florentissima multum omnibus gloria præstitisset. (Cicér., *De Oratore,* lib. III.)

« mais pour le moins ne m'a-t-elle jamais fait per-
« dre la ferme et constante volonté d'avancer son
« honneur et sa gloire, ny rien rabattre de l'affec-
« tion qu'un bon citoyen doit à son pays. Ma con-
« science me rend ce tesmoignage, et ce tesmoignage
« me rend la mort doulce et agréable. A mon der-
« nier soupir, je voudrois bien encore faire quelque
« service au public, mais n'en ayant aucun moyen,
« je me retourneray vers vous qui estes de mes meil-
« leurs amis et des siens, et pour le dernier office
« que je puisse rendre à une si saincte amitié, je
« vous conjureray, que puisque vous demeurez icy
« pour clorre la fin d'un misérable siècle, vous af-
« fermissiez vos esprits par de belles et constantes
« résolutions, afin de soutenir courageusement les
« efforts de la tempeste qui menace cet Estat et vos
« fortunes particulières ; car tous les aages passés
« ont peu vu de misères et de calamités que vous ne
« deviez voir en vos jours. Le dedans, le dehors de
« ce royaume, les grands et les petits, sont tous
« comme furieusement poussés à sa ruyne et à sa
« désolation..... Souvenez-vous lors que vous estes
« hommes et que vous estes François ! Que vostre
« courage ne s'enfuye pas avec vostre bonheur.
« Fichez-vous au droit et à la raison ; et si la vague
« a à vous emporter, qu'elle vous accable le timon
« encore à la main. Vous courrez, en bien faisant,
« de grands hasards, et souffrirez beaucoup d'in-

« jures; mais, que vous peut-il arriver de si estrange « ou de si horrible que l'espérance du souverain bien, « auquel je vous vais devancer, n'adoucisse? »

Tel est le caractère de ces œuvres de Du Vair, d'offrir l'heureuse alliance de la philosophie et de la religion, dans un siècle qui ignorait l'une et qui déshonorait l'autre. Sa philosophie est tout ensemble austère et douce; ce sont les préceptes de Zénon, tempérés par la loi de Jésus. Au siècle de la Ligue, il est prêtre sans intolérance et philosophe sans scepticisme; il ne se repose pas, comme l'auteur des Essais, sur l'oreiller du doute, et les excès du faux zèle ne peuvent, dans cette âme bien réglée, ni aigrir la piété, ni faire chanceler la foi.

Les titres mêmes de ses écrits prouvent la double tendance de son esprit et de son cœur : la traduction du Manuel d'Épictète et des réponses de ce philosophe à l'empereur Adrien, se lit dans son recueil, à côté des méditations sur les psaumes et des prières touchantes et naïves où son âme chrétienne s'épanchait tout entière. Du Vair est donc à la fois un écrivain philosophe et un écrivain religieux.

Ses œuvres religieuses sont comme un premier essai de cette éloquence chrétienne qui devait honorer le XVIIe siècle, et que le XVIe avait pressentie. Elle avait subi une triste décadence, cette éloquence, qui, dans des temps plus barbares, avait inspiré saint Bernard. A la renaissance des lettres, sous

François I$^{er}$, l'évêque Du Châtel ne lui avait rendu qu'un éclat éphémère. En vain les luttes de la réforme semblaient devoir allumer son zèle, ramener ses beaux jours, et la retremper aux sources de ses primitives inspirations, l'arche sainte ne rendait plus d'oracles, et l'Église, comme si elle pouvait douter de sa victoire, employait pour combattre un autre glaive que celui de la parole.

Pendant la Ligue et toute la première partie du règne de Henri IV, la décadence est plus sensible encore : l'éloquence religieuse fait plus que dégénérer, elle se dégrade et s'avilit.

A ce moment où l'esprit de vie paraît se retirer, quand les talents comme les vertus fuient cette glorieuse Église de France que le ciel a destinée à en être le sanctuaire; quand Porthaise et Boucher la déshonorent à l'envi par un grossier fanatisme et par des bouffonneries sacriléges, vous attendez-vous à trouver, dans un de leurs contemporains, des pages qu'on croirait presque dérobées à Massillon?

« O Dieu, lequel de vos noms béniray-je? Celui « auquel vous avez perdu et abysmé les ennemis de « votre peuple, ou celui auquel vous avez bény « toutes les nations de la terre? Voulez-vous estre « loué comme dieu des batailles, Seigneur des vic- « toires, ou comme sauveur et rédempteur du « monde? Annonceray-je comme de rien vous avez « faict toutes choses; comme vous avez semé les

« cieux d'estoiles, couvert la terre de fleurs; de « ruisseaux, d'animaux, et formé l'homme à vostre « semblance? ou si je ne parleray que de cette in- « croyable charité par laquelle vous avez livré vostre « fils à la mort pour nous acquérir l'immortalité? « Je n'ay pas, Seigneur, l'haleine assez longue pour « une telle entreprise; contentez-vous que je sanc- « tifie vostre nom en une humble et chaste pensée, « et que je demeure toujours fiché en la contempla- « tion des bienfaicts dont il vous plaist tous les jours « me favoriser. »

L'éloquence de la chaire, après les Bourdaloue, les Bossuet, les Massillon, compte d'admirables morceaux sur la prière; mais quel est le sermon que déparerait celui-ci, qui les a tous précédés?

« La prière est le souverain et parfaict usage « de la parole... Nous, hommes, vers de terre, « poussière agitée du vent, bouillons flottants sur « l'eau, venons en conférence, entrons en colloque « avec, non un prince, non un roy, non un empe- « reur, mais avec le roy des roys, le Roy du ciel « et de la terre. Nous sommes receus, non à l'en- « trée de sa porte, non en son antichambre, mais « au plus magnifique et superbe endroict de son « throsne. Nous sommes faicts compagnons de ses « anges; et bien plus, nous avons ses anges pour « ministres, qui nous ouvrent les tentes de ses pa- « villons, et nous introduisent dans les thrésors de

« sa gloire. Avec quel accueil nous y sommes re-
« ceus, jugez-le, puisque nous y demeurons tant
« qu'il nous plaist! Avec quelle faveur, jugez-le,
« puisque nous ne sommes jamais esconduicts, si
« non par nostre faute, et quand nous demandons
« chose injuste et indigne d'estre demandée! Telle-
« ment, que nous pouvons dire qu'en la prière nous
« avons tout; car, celuy qui n'est point menteur et
« ne se repent jamais de sa promesse, nous dit que
« nous demandions, et nous obtiendrons; et pour
« ce, vie, santé, richesses, esprit, sont en la prière
« comme en leur source, d'où nous les tirons à me-
« sure que nous le voulons, pourveu que nous le
« voulions à la mesure que nous le devons, c'est-à-
« dire de nostre salut et de la gloire de celuy qui
« nous les donne. »

Je ne puis me lasser de citer, et ne m'en excuse pas; c'est pour moi sans doute la plus sûre manière de plaire au lecteur : ne sera-t-il point touché des quelques mots qui vont suivre? qu'il les suppose prononcés sur sur une tombe modeste qui recouvre la jeunesse et l'innocence, sur cette tombe de jeune fille que la main de Malherbe a jonchée de fleurs :

« Les fruicts qui meurissent tost, sont cueillis
« avant leur saison, et il y a je ne sçais quelle envie
« du destin qui coupe en verd les grandes espéran-
« ces..... O Dieu, si vous estes le père des miséri-
« cordes, et le Dieu des consolations, pourquoy nous

« désolez-vous de cette façon? Ne vous pouvez-vous « enrichir que de nos pertes, et réparer vostre ciel. « qu'en despouillant la terre de ce qu'elle a de » sainct? »

C'était une touchante coutume que celle observée à Marseille aux funérailles : celui qui avait reçu de la famille affligée la mission de conduire le deuil, prononçait, non pas sur la tombe ouverte, et dans ce moment cruel où la seule éloquence est dans les larmes, mais au retour, et devant les amis assemblés, quelques paroles de remerciement et de douleur : cet hommage ne se rendait pas seulement aux grands de la terre; il ne consacrait point, comme les oraisons funèbres, jusqu'au sein de la mort, les inégalités qu'elle efface; et l'on voit avec une certaine émotion, dans les œuvres de Du Vair, qu'il l'offrit plus d'une fois à des vertus ignorées, à la mémoire modeste d'une mère de famille ou d'un citoyen obscur.

Ces discours sont simples comme les vertus qu'ils célèbrent; je ne veux rien exagérer et je vois tout ce qui leur manque; mais ne semble-t-il pas qu'il y ait de temps en temps dans l'orateur, comme un pressentiment de Bossuet, comme un éclair de cette éloquence à la fois sublime et familière?

Veut-il convaincre l'homme de sa faiblesse et de son néant?

« L'homme n'est qu'un exemple d'imbécillité, la « proye du temps, un jouet de fortune, un portraict

« d'inconstance, un sujet d'envie et de calamité, et « enfin un peu de pituite et de bile meslées. »

Quel dédain dans cette dernière expression qui peint la nature humaine dans ce qu'elle a de plus abject et de plus repoussant ! C'est presque du Pascal ! mais, comme le style de l'écrivain va s'élever avec sa pensée, au récit d'une mort courageuse et chrétienne :

« Comment s'est-il acheminé à la mort ? avec « quelle résolution ! avec quelle espérance ! avec « quel discours !... Enfin nous avons veu ses yeux « se fermer et dire adieu à la lumière, et ne nous « est demeurée de lui qu'une vaine image entre les « bras. »

N'est-ce point dans des termes analogues, que Bossuet commentera plus tard les touchantes paroles de saint Ambroise : « *Stringebam brachia, et jam amiseram quem tenebam.* » Les livres saints sont la source commune où les deux orateurs puisent leurs inspirations.

Autre trait de ressemblance dans des génies si inégaux : Du Vair revient avec une sorte de prédilection aux pensées de la mort :

« Vieillir, dit-il dans un de ses écrits, c'est s'ac- « coutumer à mourir ; on demande ordinairement « de ceux qui sont extrêmement vieux, s'ils vivent « encore ; il y a plus à s'estonner de leur vie que « de leur mort. »

Tantôt il développe avec une grâce mélancolique. ce vers presque chrétien d'un poëte du paganisme :

Ὃν οἱ Θεοὶ φιλοῦσιν, ἀποθνήσκει νέος [1]

tantôt, il prend congé de ses amis, comme s'il ne devait plus les revoir; et ses adieux au Parlement de Provence, sont des adieux à la vie.

Il ne manque pas même à son dernier discours ce retour sur lui-même, et ce pressentiment de la mort qui devait inspirer plus tard à l'évêque de Meaux de si sublimes accents :

« Mon aage déjà bien avancé, et ma santé incom-
« modée parmy beaucoup de travaux, non du tout,
« à mon advis, inutilement soufferts pour le seul
« désir de servir mes roys et ma patrie, m'adver-
« tissent que ce doivent estre icy les derniers propos
« que j'espère pouvoir jamais tenir en ceste com-
« pagnie ou en aucune autre semblable. Oh! com-
« bien je m'estimeray heureux si les derniers accents
« de ma voix peuvent faire une si vive impression
« en vos esprits et exciter en telle sorte vos courages,
« que les actions qui partiront doresnavant de vous,
« fassent connoistre à tout le monde que j'ay bien
« jugé de vos vertus et bien auguré de vostre mé-
« rite!... »

1. Pasquier a dit, sous l'empire du même sentiment :

O combien est heureux celui qui de ses ans,
Jeune, ne passe pas la fleur de son printemps,
Ou celui qui venu, s'en retourne aussi vite

Revêtez cette pensée de la langue de Bossuet, faites-la descendre du haut de la chaire chrétienne, au milieu d'un auditoire ému, préparé par le spectacle lugubre qui l'entoure, aux méditations de la mort et de l'immortalité ; et dites si ces belles paroles ne vous reviennent pas involontairement à la mémoire :

« Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous
« fut connue... Vous mettrez fin à tous ces discours...
« Au lieu de déplorer la mort des autres, grand
« Prince, dorénavant, je veux apprendre de vous
« à rendre la mienne sainte ! Heureux si, averti
« par ces cheveux blancs, du compte que je dois
« rendre de mon administration, je réserve au trou-
« peau que je dois nourrir de la parole de vie, les
« restes d'une voix qui tombe, et d'une ardeur qui
« s'éteint [1] ! »

Quoi qu'il en soit de ces rapprochements, s'il est trop ambitieux de chercher dans les accents rudes encore de Du Vair, l'annonce même lointaine de la divine éloquence des Pascal et des Bossuet, il est du moins certain qu'il a devancé la réforme que virent s'accomplir dans la chaire les dernières années du règne de Henri IV, et que bien qu'il n'y soit jamais monté, ses œuvres religieuses ont été un des premiers modèles de cette éloquence qui devait peu de

1. Oraison funèbre du grand Condé.

temps après retrouver la noblesse et la dignité, sous la plume de Fenoillet; l'onction et la grâce, dans la bouche inspirée de François de Sales.

Entre les *sermons du père Porthaise, théologal de l'église de Poictiers, ou de Jean Boucher, docteur en théologie*, prononcés en 1594, et le carême prêché à Paris en 1602, par François de Sales, les écrits religieux de Du Vair signalent une époque intermédiaire qui méritait de devenir une date dans la littérature.

Si l'on peut, sous ce rapport, le considérer comme le précurseur du saint évêque de Genève; comme philosophe, il se place entre Montaigne et Charron: bien inférieur au premier par l'imagination et le génie, au second par l'étendue de l'esprit et la science de l'antiquité, moins philosophe que tous deux dans l'acception vulgaire, il est plus véritablement sage.

Les *Essais* de Montaigne et *la Sagesse* de Charron, de quelque manière qu'on juge les sentiments secrets de leurs auteurs, sont la réaction éloquente de la philosophie contre la religion; *la Philosophie morale des stoïques et la sainte philosophie de Du Vair,* sont l'heureuse alliance de l'une et de l'autre : le premier de ces deux traités a pour but de prouver, en faisant appel à la seule raison, que la vertu est la fin de l'homme, et que les passions satisfaites ne sauraient le conduire au bonheur : le second,

montre la religion ajoutant ses clartés divines aux lumières de la raison humaine, et nous conduisant au même but, qu'elle couronne d'immortelles espérances [1]. Parmi les preuves de l'existence de Dieu, Du Vair s'attache à celle qui se tire du spectacle de l'univers, et de l'examen des causes finales; et ce genre d'arguments qui plus tard devait plaire particulièrement à la riante imagination de Fénelon, lui inspire déjà de vifs et gracieux tableaux, bien surpassés depuis, mais qui sont comme une première ébauche de ce style descriptif dont la langue offrait encore peu de modèles :

« Les œuvres de Dieu sont des eschelles qu'il « nous a dressées de tous costés pour monter jus- « qu'à luy. Car de quelque costé que nous nous « tournions, nous trouvons toujours à admirer en « ce monde : si nous baissons les yeux jusques au « fond de la terre, nous y voyons tant de veines « d'or et d'argent, tant de précieux minéraux, tant « de sources d'eaux vives, que c'est merveille : si « nous en regardons la face, nous y trouvons tant

1. M. Poirson a donné de ces deux traités que nous avions déjà fait connaître dans notre Essai en 1847, une analyse sommaire et fidèle, t. II, 2e partie, p. 479 à 485. « Les ouvrages de philosophie chré- « tienne de Du Vair, dit-il, ses opinions sur les rapports entre la puissance temporelle et la puissance spirituelle, conformes à celles « de Pithou, ouvrent..... directement l'ère qui sera marquée par les « magnifiques traités de philosophie chrétienne et de concordance des « pouvoirs, qui s'intitulent : *De l'Existence et des attributs de Dieu.* — « *De la Connoissance de Dieu et de soi-même.* — *Défense de la décla-* « *ration du clergé de* 1682. »

« de variété, d'herbes, de fleurs, de fruits, d'arbres, « d'animaux; tant de vertus et secrètes propriétés, « que nous ne savons autre chose que de nous en « esbahir. Mais, les mers nous sont-elles moins ad- « mirables par leur flus et reflus, par la quantité « de poissons, par la diversité des monstres qu'elles « nourrissent? Les airs remplys d'oyseaux, de nua- « ges, de pluyes, de neiges, de gresles, de foudres « et tonnerres ne nous ravissent-ils pas en admira- « tion? Et quand nous levons nos yeux plus haut, « et que nous venons appercevoir les courtines du « ciel, tendues sur le front de la terre; que nous re- « gardons la splendeur du soleil, la clarté de la « lune, et leur cours si réglé; que nous observons la « belle disposition de tant d'estoiles, leur chemin et « leurs influences; ne demeurons-nous pas tout « esperdus? Et néanmoins encore, tout cela consi- « déré en gros, n'est rien au prix de ce que nous « y trouvons quand nous les examinons à part et en « détail; car lors nous voyons que les moindres « choses du monde ont en leur constitution une si « esmerveillable prudence et sagesse, qu'il faut de « nécessité, que nous en allions chercher au ciel « l'autheur et le créateur. Que l'homme s'arreste « un peu en soi-mesme, qu'il cherche seulement « quel il est!... »

Voilà en une page, qui ne manque ni d'imagination ni de coloris, le plan de toute la première partie

du *Traité de l'existence de Dieu*. Nourri de la lecture de l'antiquité profane et sacrée dont ses écrits ont moissonné la fleur, Fénelon jettera plus tard sur ces idées, comme un magnifique vêtement, son style plein de grâces savantes et de pénétrante douceur ; Du Vair, pour le but qu'il se propose, doit se borner à un coup d'œil sur la nature physique : c'est le cœur de l'homme, ce sont ses faiblesses, qu'il s'attachera surtout à décrire.

Peintre des passions sans leur avoir jamais livré son âme, il trouve, pour en tracer l'image, de fraîches et vives couleurs.

Voici comme il parle du *fol amour :*

« De si loing que nous voyons le fol amour, nous « le devons chasser et détester comme le vray poison « de nos esprits; mais au contraire nous l'appelons « si loing qu'il soit de nous; nous l'invitons pour ré- « compense; les prix d'honneur ne sont que pour « ses officiers, tous les plus beaux et rares esprits « ne sont empeschés qu'à lui peindre et peigner les « ailes, afin qu'il vole plus léger et plus agréable « par les palais des princes. Ah! puisque le désir « qui nous jette hors de nous, ne nous peut pousser « à l'amour de Dieu, comme il devroit, qu'il se re- « tienne au moins dans le chaste sein de celle que « Dieu nous aura destinée pour compagne. »

Écoutons-le maintenant sur l'amitié; l'ami de Peiresc est digne de nous la faire connaître, et je ne

sais s'il est une allégorie plus ingénieuse et plus touchante que celle qu'on va lire, et qui lui donne l'adversité pour compagne :

« L'on dict que l'Amitié, l'une des plus chères et
« précieuses filles du ciel, comme elle est fort simple
« et aysée à tromper, se présenta un jour à l'assem-
« blée des dieux, et fit sa plainte de ce qu'estant
« vrayment divine, et ayant son rang au ciel, auprès
« du throsne de Jupiter, souvent quand elle arrivoit,
« elle trouvoit sa place prise par de certaines petites
« affetées, comme l'Adulation et la Flatterie, qui con-
« trefaisant son port et son maintien, alloient prendre
« son rang, et se faisoient donner sa portion de
« nectar et d'ambroisie. Elle remonstroit que c'estoit
« une grande injure à elle, et une grande honte aux
« dieux. Ceste plainte estant avérée, et l'affaire fort
« délibérée, les dieux se trouvèrent fort empeschés
« à remédier à cet inconvénient : car, de faire tou-
« jours tenir l'Amitié aux pieds de Jupiter où estoit
« sa place, il n'estoit pas possible ; c'eust esté rendre
« tout le reste du monde misérable, auquel elle va
« despartir journellement l'heur et le plaisir de la
« vie. D'autre costé, il estoit fort difficile d'em-
« pescher qu'on ne la contrefist, et qu'en son habit
« et son port, d'autres ne vinssent se supposer et
« s'emparer de son lieu. Enfin, on ne put trouver
« d'autre expédient, si non qu'on ordonna l'*Adversité*
« pour l'accompagner, et lui enjoignit-on de l'avoir

« toujours auprès d'elle, afin que personne ne la « mescogneust doresnavant. »

Que manque-t-il à ce morceau, si ce n'est d'être signé du nom d'Homère ou de Fénelon? A cette grâce mélancolique, à ces vives images qui nous montrent Du Vair sous un aspect nouveau, opposons par un austère contraste une leçon de philosophie pratique, bonne à entendre aujourd'hui comme au XVI^e siècle.

« Toutes choses ont deux anses par lesquelles on « peut les prendre. Si nous les prenons par l'une, elles « nous semblent griefves et pesantes; si nous les « prenons par l'autre, nous les trouvons légères et « aysées à supporter. La nature nous peut dire ce « que le philosophe disoit à ses disciples : ce que je « vous présente de la main droite, vous le prenez de « la gauche. Vostre choix est toujours au pis; ce « qu'il y a de bon, vous le laissez; ce qu'il y a de « mal, vous le prenez. Par exemple, vous avez un « voisin avec qui vous plaidez; quand vous voudrez « songer à votre voisin, vous penserez à ce procès, « vous le blasmerez et maudirez sur ce sujet; voilà « la mauvaise anse. Prenez-le par l'autre, et songez « qu'il est homme comme vous, que Dieu vous a liés « d'affection par semblance de nature, qu'il est « vostre concitoyen, que vous estes communs en « mesmes lois, en mesmes temples, en mesmes autels, « en mesmes sacrifices, que vous estes voisins,

« obligés de charité au secours et à l'ayde l'un de l'autre ; tant de sujets de bienveillance n'estein-
« dront-ils point une petite semence de haine? Vous
« avez un frère qui vous a offensé ; si vous pensez à
« luy, vous pensez à celuy qui vous a offensé, et non
« à celuy qui est conceu en mesme ventre, allayté
« de mesmes mamelles, nourry en mesme maison,
« et qui doit estre une moitié de vous. Prenons donc
« les choses par la bonne anse, et nous trouverons
« qu'il y a à aymer en tout ce que nous haïssons. »

Charron a imité ce morceau, mais en l'affaiblissant, dans le XXXII^e^ chapitre de son III^e^ livre.

Charron est le plagiaire de Du Vair.

L'amour, la haine, la jalousie, l'ambition, tant de vives peintures que nous admirons dans le livre de la Sagesse, n'appartiennent à son auteur que par le droit d'une tacite adoption ; il puise dans les œuvres de Du Vair aussi abondamment que dans les *Essais* de Montaigne : il imite, il emprunte, il transcrit des phrases, des pensées, des descriptions tout entières.

Je prends pour exemple un des plus courts chapitres de Charron, et je mets en regard le passage extrait de la philosophie morale des stoïques :

| PHILOSOPHIE MORALE DES STOÏQUES. | DE LA SAGESSE. (L. 1er, ch. XXVI.) |
|---|---|
| « ..... L'espérance allumant de « son doux vent, nos fols désirs, « embrase en nos esprits un feu « plein d'une espesse fumée, qui | « Les désirs et cupidités s'é- « chauffent et redoublent par l'es- « pérance, laquelle allume de son « doux vent nos fols désirs, em- |

« nous esblouit l'entendement, et « emportant avec soy nos pensées, « les tient pendues entre les nues, « nous oste tout jugement, et « nous fait songer en veillant. « Tant que nos espérances durent, « nous ne voulons point quitter nos « désirs; au contraire, quand le « désespoir s'est logé chez nous, il « tourmente tellement nostre âme « de l'opinion de ne pouvoir obte- « nir ce que nous désirons, qu'il « faut que tout lui cède, et que « pour l'amour de ce que nous « pensons ne pouvoir obtenir, nous « perdions tout le reste. Cette pas- « sion est semblable aux petits en- « fants, qui, par despit de ce qu'on « leur oste un de leurs jouets, jettent « les autres dans le feu; elle se « fasche contre soy-mesme, et exige « de soy la peine de son mal- « heur..... »

« brase en nos esprits un feu d'une « espesse fumée, qui nous esblouit « l'entendement, et emportant avec « soy nos pensées, les tient pen- « dues entre les nues, nous fait « songer en veillant. Tant que nos « espérances durent, nous ne vou- « lons point quitter nos désirs; au « contraire, quand le désespoir « s'est logé chez nous, il tour- « mente tellement nostre âme de « l'opinion de ne pouvoir obtenir « ce que nous désirons, qu'il faut « que tout lui cède, et que pour « l'amour de ce que nous pensons « ne pouvoir obtenir, nous per- « dions même le reste de ce que « nous possédons. Ceste passion « est semblable aux petits enfants, « qui, par despit de ce qu'on leur « oste un de leurs jouets, jettent « les autres dedans le feu. Elle se « fasche contre soy-mesme, et « exige de soy la peine de son « malheur. »

Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.

Le traité de Du Vair est antérieur de plusieurs années au livre de Charron. Sans doute, la reproduction n'est pas toujours aussi littérale, mais l'imitation n'est pas moins flagrante ; que le lecteur juge si elle n'efface pas quelquefois les grâces naïves du modèle, en cherchant à l'abréger :

DU VAIR :

PHILOSOPHIE MORALE DES STOÏQUES.

« La pluspart du temps nous en- « vions aux autres des richesses,

CHARRON.

CONTRE L'ENVIE. (L. III, ch. XXXIII.)

« Contre cette passion, considé- « rons ce que nous estimons bien

« des honneurs et des faveurs, « mais qui nous diroit : vous en « aurez autant pour le mesme prix, « nous n'en voudrions pas. Pour « les avoir, il faut flatter, il faut « endurer des affronts, des injures, « il faut perdre sa liberté. L'on « n'a rien pour rien en ce monde : « Vous faites profession d'honneur « et de vertu, cela ne se peut ache- « ter que par la perte de ces au- « tres choses-là, qui s'acquièrent « par une honteuse patience. Les « richesses, les faveurs, les digni- « tés se donnent à ceux qui com- « plaisent et s'accommodent aux « voluptés ou aux passions d'au- « truy. C'est la loy ou pour le « moins la coustume du monde, « elle y estoit avant que vous « feussiez nez, pourquoi trouvez- « vous mauvais de l'y voir ob- « servée? Celuy-là vend sa liberté, « il en reçoit le prix en un estat « ou office, pourquoy le luy en- « viez-vous? Vous qui ne voulez « pas vendre la vostre, vous vou- « driez volontiers avoir le drap et « l'argent, avoir le contre-eschange « que celuy-cy a eu pour sa liberté, « et néantmoins conserver la vos- « tre. Le droit des gens ne le per- « met pas : choisissez ou la mar- « chandise ou le prix. Je vais au « marché, j'en vois un qui tire à la « bourse, il baille un dénier et « emporte une laictue; moi qui ne « baille rien, je n'emporte rien, et « néantmoins, je suis d'aussi « bonne condition que luy. »

« et envions à autruy. Nous en- « vions ès autres volontiers des « richesses, des honneurs, des « faveurs : c'est faute de savoir « ce que leur couste cela : qui « nous diroit, vous en aurez au- « tant à mesme prix, nous n'en « voudrions pas. Pour les avoir, il « faut flatter, endurer des afflic- « tions, des injures, bref perdre « sa liberté, complaire et s'accom- « moder aux voluptés et passions « d'autruy. L'on n'a rien pour « rien en ce monde. Penser arri- « ver aux biens, honneurs, estats, « offices autrement, et vouloir « pervertir la loy ou bien la cous- « tume du monde, c'est vouloir « avoir le drap et l'argent. Pour- « quoy toy, qui fais profession « d'honneur et de vertu, te fas- « ches-tu si tu n'as ces biens là, « qui ne s'acquièrent que par une « honteuse patience? Aye donc « plus tost pitié des autres qu'en- « vie : si c'est un vray bien qui « soit arrivé à autruy, nous nous « en debvons resiouir, car nous « debvons désirer le bien les uns « des autres : se plaire au bien « d'autruy, c'est accroistre le « sien. »

Ce parallèle inattendu pourrait, sans s'épuiser,

se prolonger indéfiniment; presque tout ce qui se rattache aux passions, et aux moyens de les combattre, Charron l'emprunte à Du Vair[1]; mais dans l'auteur de la *Sagesse*, le philosophe et le sceptique, font souvent disparaître le prêtre et le chrétien; tandis que dans l'auteur de *la Sainte Philosophie*, l'évêque et le philosophe sont étroitement unis; plus sage et plus heureux sans doute, celui qui sut se reposer des troubles de la raison, entre les bras de la foi! J'aime à me le représenter au déclin d'une vie agitée par tant d'orages, dans sa cellule des Bernardins, et au milieu des austérités du cloître, méditant les saintes Écritures, et se consolant avec Job et Jérémie, de la vie et de la mort.

Telles s'écoulaient ces existences, pleines à la fois d'agitation et de calme; elles se mêlaient, sans se troubler, aux bruits du monde, et revenaient sans effort au silence et à la solitude; mais le repos aux yeux de Du Vair, ne devait être que le prix du combat et le fruit de la victoire :

« Je prise beaucoup la vie solitaire (écrivait-il à
« l'un de ses amis qui vouloit fuir dans un monastère
« les désordres du siècle), je la prise beaucoup, je
« l'aime et peut-estre trop, mais je désire que vous
« l'aimiez comme les anciens Pères; suivez, si vous
« voulez, leur exemple, mais suivez-le avec la mesme

1. Voyez notamment dans Charron, *De la Sagesse*, liv. I, ch. XXIII, XXV, XXVIII, XXX; liv. II, ch. XI; liv. III, ch. XXXII, XXXIII, XXXV, etc.

« prudence et modération qu'eux ; ce n'est pas, et
« me croyez, en telle saison que celle-cy, que leur
« exemple et exhortation appellent à la solitude telles
« gens que vous. La vie monastique n'a pas esté
« introduite ny en une saison troublée, ny pour ceux
« dont la prudence et la fidélité estoient nécessaires
« à la conduite et au gouvernement des affaires pu-
« bliques. Aussi, ne voyons-nous pas qu'en la nais-
« sance de l'église chrétienne, lorsqu'elle estoit agitée
« de toutes sortes de tourments et afflictions, les
« pères se soient retirés aux déserts et aux solitudes
« pour y servir Dieu en repos. Leur vie a esté pleine
« d'action et action publique, empeschée à ordonner
« les églises, discipliner les peuples, conserver la
« paix et union aux villes et provinces, et servir
« d'exemple de modestie et de tempérance à tout le
« monde..... Et de vérité, qui pourroit supporter de
« voir pendant la tempeste, lorsque les flots bon-
« dissent plus haut, que la mer escume plus furieu-
« sement, les vents soufflent plus tempestueusement ;
« les plus entendus pilotes quitter le gouvernail aux
« passagers, pour aller prendre le sommeil?..... »

Du Vair fut fidèle pour lui-même, aux préceptes qu'il donnait aux autres, mais quand la disgrâce vint lui permettre *de prendre le sommeil* à son tour, ses goûts contemplatifs et solitaires reparurent jusque dans le choix de son asile. Alors, le garde des sceaux n'était plus qu'un humble chrétien, le cilice rem-

plaçait la simarre, et les amertumes de la pénitence le consolaient de celles des grandeurs.

Quelquefois, dans des lettres qu'il nous a laissées, et qu'il adressait à l'ombre chérie d'une sœur, il évoquait les tristes objets de ses regrets et rouvrait dans son cœur la source de ses larmes :

« Excusez-moi, s'il vous plaict, si je trouble votre « repos, et si souvent je vous invoque : vostre nom « est bien l'origine de mon mal, mais c'en est aussi « le remède ; il m'est également doux et amer..... « Tous deux nés d'un si heureux et concordant ma- « riage, nourris d'un mesme laict, et élevés sous « la discipline d'une si sage mère, et dans l'autho- « rité d'un si bon père, nous estions si semblables « de mœurs, d'affections et de volontés, et si res- « semblants de visages, que l'on eust dit que la na- « ture se fust jouée en nous faisant, et que ceux qui « en avoient veu l'un, reconnoissoient incontinent « l'autre... »

N'y a-t-il pas ici, non de la part de l'auteur (à Dieu ne plaise que je cherche une imitation dans un sentiment !), mais pour le lecteur du moins, n'y a-t-il pas quelque chose qui rappelle les vers touchants de Virgile, et cette douce erreur que commettait l'œil même d'une mère :

..... Laride Thymberque, simillima proles,
Indiscreta suis, gratusque parentibus error.

Peut-être aussi, dans un voyage que, suivant une

tradition, il fit en Italie[1], avait-il entendu quelques accents de la lyre du Tasse :

Conguinti erano gl' alberghi,
Ma più congiunti i cuori.
Conforme era l' etate
Ma'l pensier più conforme.[2]

Avec plus de raison encore, ceux qui se plaisent à comparer les contemporains, pourraient rapprocher la lettre de Du Vair, sur la perte de sa sœur, de celle où Montaigne pleure l'ami qu'il appelait son frère.

Il y a une touchante analogie entre ces deux morts, toutes deux prématurées, pleines de résignation et de patience, achetées toutes deux par de longues souffrances. Montaigne et Du Vair en sont également les témoins et les consolateurs, et dans leurs deux récits respire une égale tristesse.

Montaigne, après nous avoir fait admirer le courage de La Boëtie et la douce sérénité de son âme, nous le représente dans un de ces instants où la nature reprend ses droits et où les horreurs de la mort se font sentir :

« Le lundy matin, il estoit si mal qu'il avoit quitté « toute espérance de vie, de sorte que dès lors qu'il « me veit, il m'appella piteusement et me dict : Mon

1. L'auteur de la vie de Du Vair, dans les mémoires du P. Niceron, dit avoir lu un manuscrit dans lequel Peiresc parle du voyage que fit son ami au delà des Alpes.

2 Aminte.

« frère, n'avez-vous pas compassion de tant de tor-
« ments que je souffre? Ne voyez-vous pas meshuy
« que tout le secours que vous me faites ne sert que
« d'alongement à ma peine? Bientost aprèz, il s'es-
« vanouit, de sorte qu'on le cuida abandonner pour
« trespassé; enfin, on le réveilla à force de vinai-
« gre et de vin, mais il ne veit de fort longtemps
« aprèz; et nous oyant crier autour de luy, il nous
« dict : Mon Dieu, mon Dieu, qui me tormente
« tant? Pourquoy m'oste l'on de ce grand et plai-
« sant repos auquel je suis? Laissez-moi, je vous
« prie. Et puis, m'oyant, il me dict : Et vous aussi,
« mon frère, vous ne voulez donc pas que je gua-
« risse? Oh! quel ayse vous me faites perdre!...
« Il y a trois jours que j'ahanne pour partir.....
« Mon frère, tenez-vous auprès de moy, s'il vous
« plaist[1]... »

Écoutons maintenant Du Vair s'adressant à sa sœur :

« N'estoit-ce pas tous les jours que je voyois, au
« fort de vos extresmes douleurs, vos bras roidir, vos
« veines s'enfler, vostre visage paslir, vos yeux
« s'entre-fermer, ne sortant, durant ces tourments,
« autre voix de vostre bouche que celle-là : O mon
« Dieu, secourez-moi; ô mon Dieu, délivrez-moi!
« Puis, la force vous faillant tout-à-coup, vous ve-

1. Lettre de Montaigne à son père. Édition de Lefèvre, 1834, p. 671.

« niez à tomber demi-morte entre mes bras, n'ayant
« plus rien de vif que l'esprit; et comme la voix
« vous revenoit un peu, l'adressant à moy, vous me
« disiez : Hé! mon frère, que j'endure de maux!
« quand sera-ce que mon Dieu sera content de ma
« peine? Et puis, me serrant la main, et pressant
« vostre joue contre mes bras : Je sors, disiez-vous,
« de ce monde, par un bien rude chemin!... Hélas!
« mon cœur saisy ne vous respondoit que des sou-
« pirs [1]. Sur la mi-nuict, elle m'envoya quérir fort
« à la haste, et comme j'arrivay, avec plus de force
« et de voix qu'elle n'avoit accoustumé, me baisant
« et m'embrassant : Ce sera, dit-elle, à ce coup sans
« plus, que Dieu me délivrera de tel estat de mi-
« sère; je vois bien qu'il me faut partir. Voicy, mon
« frère, le long adieu de ceste pauvre sœur que
« vous teniez si chère... Adieu donques, jusques au
« revoir, qui sera quand il plaira au maistre, en un
« séjour plus heureux que cestuy-cy... Adieu, mon
« bon frère, adieu!... »

Ce n'est pas de talent qu'il faut parler, mais il y a dans ces deux récits la même émotion, le même accent de l'âme, la même douleur *fraternelle :* sans doute, si l'on continue la parallèle, Montaigne est bien supérieur; qui pourrait égaler dans l'expression de ses regrets le grand peintre de l'amitié,

1. Racine a dit dans *Mithridate,* acte II, scène VI :

Mon cœur vous répondait tous vos mêmes discours.

celui qui sut trouver dans son cœur ce trait de sentiment : « Si on me presse de dire pourquoy je l'ai-« mois, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en « respondant : parce que c'estoit luy, parce que « c'estoit moy; » ou cet autre plus touchant encore : « Les plaisirs qui s'offrent à moy, au lieu de me « consoler, me redoublent le regret de sa perte; « nous étions à moictié de tout, il me semble que « je luy desrobe sa part [1]. » Mais on ne lira pas sans en être touché, les dernières paroles que Du Vair met dans la bouche de sa sœur, et ce dernier *au revoir!*... si mélancolique et si tendre; ce mot si simple, au revoir! qui, prononcé au moment du départ, contient toutes les douleurs et résume toutes les espérances! La plume éloquente qui emprunta au récit de la mort de La Boëtie quelques-uns des traits dont elle peignit celle de Julie, aurait pu s'inspirer également de la douleur de Du Vair [2].

Quelquefois aussi, il saisissait la lyre de Malherbe, et ses vers (le recueil d'un lettré du XVI^e siècle serait-il complet s'il n'en renfermait pas?) ses vers, où déjà respire la grâce, ne sont pas indignes du disciple d'un tel maître.

Il a paraphrasé le psaume *Super flumina Babylonis*, que l'auteur d'Esther devait traduire dans

1. Montaigne, *de l'Amitié*, *Essais*, liv. I, chap. XXVII.

2. J.-J. Rousseau, *Nouvelle Héloïse*, partie VI, lettre XI, de Wolmar à Saint-Preux.

son inimitable langage : *Hymnum cantate de Canticis Sion.*

Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques
Où vos voix si souvent se mêlant à mes pleurs
De la triste Sion célèbrent les malheurs.

Du Vair avait dit avant lui :

Lors ceux qui conduisoient cette troupe captive,
Recherchant leur plaisir en nostre affliction,
Nous pressoient de cesser cette clameur plaintive,
Et les hymnes chanter de la sainte Sion.

Le chœur d'Esther chante dans la langue de Racine :

Sion, jusques au ciel élevée autrefois,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée,
Puissé-je demeurer sans voix,
Si dans mes chants ma douleur retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée ! [1]

Du Vair avait traduit le même passage :

O Sion, si jamais tellement je t'oublie,
Que puissé-je aussitost moy-mesme m'oublier,
Et mes doigts engourdis ne puissent de ma vie
Le doux son de mon luth à ma voix allier !
Ma langue à mon palais tienne toute séchée
Sans pouvoir désormais un seul mot prononcer,
Si jamais d'aucun soin on la trouve empeschée
Que de louer ton nom, et partout l'annoncer.

J'ai cité Racine, et ce rapprochement maladroit a fait pâlir la muse de Du Vair ; elle est cependant déjà sage et gracieuse ; elle ne ressemble pas à la

1. Racine, *Esther*, acte I, scène II.

muse étrangère et barbare qui égarait le génie de Ronsard et de Du Bartas.

Du Vair appartient à cette génération de parlementaires qui savaient mêler les jeux de l'esprit aux austères fonctions de la justice, et qui ne connaissaient à leurs graves travaux d'autre délassement que la littérature. Il en diffère cependant en ce qu'il faisait peu de vers latins, et ne consacrait point à versifier dans une langue étrangère un talent fait pour honorer la sienne[1]. Les parlementaires forment une classe à part dans l'histoire littéraire. Pleins de savoir et de conscience, voués dès la jeunesse, dès l'enfance à l'étude, dépositaires des saines doctrines et des traditions du goût, comme de celles de la vertu, que leur a-t-il manqué pour imprimer à leurs œuvres le cachet de l'immortalité? Il leur a manqué à tous, à d'Aguesseau le plus brillant, comme à Du Vair, le plus ancien d'entre eux, il leur a manqué le génie. J'oserais presque dire que le calme de leurs âmes stoïques, la sainte régularité des habitudes judiciaires, ces titres immortels de la magistrature française, en honorant leur vie, ont nui peut-être à leurs ouvrages. Serait-il vrai que le génie ne s'allume qu'au souffle des passions, semblable au feu du ciel qui ne descend sur la terre qu'au milieu des orages? Douce quiétude de l'âme, heureuse paix de la vertu,

1. Voyez cependant une épigramme de Pasquier à Du Vair, épigramme qui ne peut être qu'une réponse. (*Stephani Pasquierii*, épig., lib. v, 108.)

vous valez beaucoup mieux sans doute, mais vous ne l'inspirez pas[1] !

Aussi, en général, est-ce dans le genre tempéré, et dans les sujets qui demandent un moindre degré d'inspiration, qu'il faut chercher les véritables titres des parlementaires.

Tel est dans le Recueil de Du Vair, le *Traité de l'Éloquence françoise, et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse*, traité qui semble avoir inspiré le *Dialogue des avocats*, et qui, malgré un injuste oubli, mérite d'être comparé à l'ouvrage de Loysel[2].

Au XVI^e siècle, la critique ne se montrait guère que sous le pédantesque appareil de la philologie ; elle dédaignait la langue vulgaire, s'emprisonnait dans les textes, et ne sortait pas de l'antiquité. Turnèbe vanté par Montaigne et Pasquier, Juste-Lipse et les Scaliger sont des Romains et des Grecs, mais l'esprit moderne apparaît déjà dans le *Traité de l'Éloquence*. C'est une galerie de contemporains jugés par un rival en qui l'indulgence égale le bon goût : voulez-vous connaître la merveille du siècle, ce président Brisson, dont Henri III lui-même, malgré son indifférence, s'enorgueillissait comme de la *perle de*

1. Le talent a-t-il besoin de passions? dit M. Joubert. — Oui, de beaucoup de passions réprimées. (Voy. les pensées de M. Joubert, publiées par Chateaubriand.)

2. Le Traité de Du Vair a servi de modèle à beaucoup d'écrits du même genre. Chevalier de Sainte-Croix l'a reproduit dans son Tableau de l'orateur français, et l'abbé Goujet en donne dans sa Bibliothèque une fidèle analyse.

*son royaume?* Du Vair va le dépeindre avec moins d'enthousiasme, mais avec plus de vérité :

« Personnage certes incomparable, et qui a « monstré à nostre siècle combien un seul esprit « peut concevoir de toutes les sciences ensemble... « c'estoit un estrange travail, une incroyable mé- « moire, une merveilleuse vivacité, un grand juge- « ment à ce qui estoit des lettres et du palais. Plust « à Dieu qu'il eust veillé à rendre au reste sa fortune « meilleure, et éviter la calamité qui nous l'a osté! « Qu'il n'eust beaucoup de parties d'homme éloquent, « il ne se peut nier, car il y avoit donné du temps et « de l'estude ; mais aussi y avoit-il plusieurs choses « qui le reculoient bien loin, à mon advis, de la « perfection : l'une, qu'il aimoit mieux paroistre « sçavant qu'éloquent, et pour ce, ne se doit-il pas « plaindre, s'il a rencontré ce qu'il cherchoit. Ses « discours estoient si remplys de passages, d'allé- « gations et d'authorités, qu'à peine pouvoit-on bien « prendre le fil de son oraison ; car vous sçavez « combien cela l'interrompt [1]... Outre cela, il estoit

1. Du Vair a le bon goût, à l'exemple de Pasquier, de signaler comme un défaut cet abus des citations que son siècle admirait. Pasquier, liv. VII, lettre XII, en rapporte l'origine au désir que « nous « eusmes de contenter feu M. de Thou, devant lequel ayant à parler, « et voyant son sçavoir estre disposé à telles allégations, nous voulus- « mes nous accommoder à l'oreille de celuy qui avoit à nous escou- « ter. Or, puisqu'il a pleu à Dieu l'appeler à soy, je désire aussi qu'avec « luy soit ensevelie cette nouvelle manière d'éloquence en laquelle, « pendant que nous nous amusons à alléguer les anciens, nous ne « faisons rien d'ancien. »

« né d'une fort doulce nature, et quasi non suscep-
« tible de passions, de sorte que s'il eust entrepris
« une grande et véhémente action, ou s'il eust fallu
« desployer les maistresses voiles de l'éloquence, j'ay
« opinion qu'il ne lui eust pas réussi : il falloit que
« sa matière le conduisist; il n'avoit pas les inventions
« de luy-mesme, et ne se pouvoit eslever plus haut
« que son sujet. Quant à l'action il l'avoit très-mau-
« vaise, et telle, que sans l'opinion, que l'on avoit de
« luy, elle eust fort dépleu. Il avoit toujours une
« mesme posture, le col un peu tourné, et les yeux
« levés en haut, ce que quelques-uns disoient qu'il
« faisoit, pour n'estre pas diverty par la veue, et
« troublé en sa mesmoire. »

C'est ainsi que Du Vair fait poser devant nous, tour à tour, tous ces personnages qui brillaient alors au barreau; Pibrac, Mangot, Versoris, Despesses.

« Il me fasche de parler de l'éloquence de Mangot,
« advocat du roy, (dit-il) car il estoit orné de tant
« et tant d'autres belles vertus, qu'il me semble que
« s'en taire, pour parler de celle dont il faisoit le
« moins de cas, ce seroit faire tort à sa mémoire.
« Nous estions venus au palais ensemble ; si tost qu'il
« arriva, l'on conceut de luy l'opinion qu'il a tou-
« jours depuis conservée ; et en peut-on dire ce que
« l'on disoit de Phidias; qu'au premier ouvrage
« qu'on vit de luy, on commença à en faire cas;
« c'estoit un esprit fort clair, un jugement fort sain,

« une parole fort nette, sans affectation; il sçavoit « beaucoup : entre ce qu'il sçavoit, il choisissoit bien; « toutefois il me sembloit un peu long, et n'avoit pas « beaucoup de poincte. Je crois que si nostre bonheur « nous en eust laissé jouir plus longtemps, l'aage et « l'usage y eust retranché ce qui sembloit redonder, « et resserré ce qui sembloit trop estendu. Rien ne « se parfaict du premier coup, on ne peut arriver au « sommet que par degrés. »

Chez Du Vair, l'indulgence du caractère tempérait les sévérités du goût ; et plus encore que le portrait de Mangot, celui de Pibrac porte cette double empreinte :

« Ce grand esprit bien nourry ès bonnes lettres, « plein de jugement aux affaires, doué d'une grande « grâce naturelle, et qui s'estoit fort estudié en cet « art, m'a toujours paru celui à qui estoit deu le pre- « mier rang d'honneur en nostre siècle : toutefois, les « deux actions imprimées que nous avons de luy, sont « escrites en un langage si entrelacé de divers pas- « sages et de diverses allégations ; sont davantage si « plates pour les mouvements et sentences, que si ce « n'estoit que je lui ay veu regretter qu'elles fussent « en lumière, elles me diminueroient l'opinion que « j'ay de son mérite. L'épistre adressée à Helvidius « est merveilleusement belle et artificieuse ; mais elle « a été escrite en latin. Son apologie qui n'a point « esté publiée, et a passé par peu de mains, est, à

« mon gré, fort pure et élabourée, et la jugerois vo-
« lontiers parfaicte au style dont elle a été escrite,
« car pour moy je n'ay jamais rien veu de mieux.
« Toutefois cela me demeure toujours à redire en
« luy, qu'il n'estoit pas capable d'une haute et pleine
« éloquence : sa doulce et gracieuse humeur ne
« pouvoit concevoir des passions fortes et coura-
« geuses, et telles qu'il les faut pour animer une
« parfaite oraison. »

On le voit, en rendant justice aux efforts de ses contemporains Du Vair ne se fait pas illusion sur leur mérite. Non, ce n'est point là l'image qu'il se fait de l'éloquence, « *de cette grande et divine élo-*
« *quence, à laquelle est deu le premier lieu d'honneur;*
« *qui se forme tel style qu'elle veut et que le sujet*
« *requiert; qui est pleine d'ornements, pleine de*
« *mouvements, qui ne mène pas l'auditeur, mais*
« *qui l'entraisne, qui règne parmy les peuples,*
« *et s'establit un violent empire sur l'esprit des*
« *hommes.* »

Sans doute ces séduisantes peintures ont été bien souvent reproduites, bien souvent on nous a représenté, sur la foi de Tacite et de Cicéron, l'orateur se levant au milieu d'une foule attentive et silencieuse, attirant tous les regards, dominant toutes les volontés, subjuguant tous les cœurs; mais au temps de Du Vair, ces images brillantes, ces beautés empruntées honoraient pour la première fois notre

langue, et captivaient des esprits qu'enchantaient tous les souvenirs de l'antiquité.

Du Vair écrit sur l'éloquence en orateur; quand il la défend contre ses détracteurs, on sent qu'il est partie dans la cause; mais, ce n'est pas seulement l'amour de son art, c'est l'amour de la patrie qui l'anime; il voudrait qu'aucune gloire ne manquât à la France. Forcé de reconnaître l'infériorité de l'éloquence française, il la déplore, et son patriotisme s'en afflige comme d'une défaite. Avec quel soin il en recherche les causes! il en accuse la forme même du gouvernement : « Où la puissance souveraine « ayant tiré à soy toute l'authorité, nous a, à la vé- « rité délivrés des misères, calamités et confusions qui « sont ordinaires ès estats populaires, mais aussi, « nous a privés de l'exercice que pouvoient avoir les « braves esprits. » Il en accuse aussi la médiocrité des sujets sur lesquels s'exerce l'éloquence moderne, et des récompenses qui lui sont promises, tandis que « les exercices des anciens Romains estoient d'orer « en un sénat qui sembloit un consistoire de roys, de « défendre les provinces d'oppression, de délibérer « de la paix et de la guerre de tout le monde. » Il s'en prend à cette brave et généreuse noblesse française, « dont la vaillance est également admirable et « formidable à toutes les nations de la terre, dont « les esprits montrent, partout où ils sont, tant de vi- « gueur et de valeur, et qui a négligé et laissé les

« Muses en proie aux plus bas et serviles esprits. » Il s'en prend surtout à la difficulté de cet art qui comprend tous les autres, et dont la perfection exige tous les dons de la nature, et tous les fruits du travail.

Les exemples valent mieux que les préceptes, et, si l'éloquence s'acquiert, c'est à l'école des orateurs; aussi Du Vair, au lieu de surcharger son traité d'un vain appareil didactique, le complétait par des traductions de Démosthènes, d'Eschine, de Cicéron, et s'efforçait d'imiter, dans une langue moins riche, leurs inimitables beautés : « Il nous faut, disait-il, « évoquer à nous ces grands et puissants génies qui « ont heureusement et glorieusement conduit leurs « esprits jusques au solstice de l'éloquence. »

Le XVI<sup>e</sup> siècle est fécond en traductions; c'était alors pour la langue naissante l'exercice le plus salutaire, et cependant c'était celui où elle devait le moins réussir. Les bonnes traductions sont les plus récents de tous nos bons ouvrages, et une langue est digne d'être traduite longtemps avant d'être capable de traduire. En vain la vivacité de notre vieux langage, cette grâce naïve que rajeunit pour nous son antiquité même, paraissent en harmonie avec la simplicité des anciens, avec l'*innocence de diction* qui prête souvent un nouveau charme au génie de la Grèce.

De nos jours, un spirituel écrivain a prouvé, par d'inutiles efforts, qu'on espérerait vainement de re-

produire la majesté poétique et simple d'Hérodote dans la langue d'Amyot[1].

Amyot nous trompe : ce n'est pas un traducteur, c'est un auteur original ; j'oserai presque dire que son mérite est de faire oublier Plutarque et Longus, plutôt que de les faire connaître ; c'est là tout ensemble la gloire de l'auteur, le défaut et le charme de l'ouvrage[2].

Malherbe, dans ses traductions infidèles, a moins songé à imiter ses modèles qu'à donner à ses contemporains des exemples de beau langage.

Les autres traducteurs de l'époque, les Dolet, les Pelletier, les Desmazures, les Coëffeteau, les Baudoin, ceux même qui, bien plus tard, ont marché sur leurs traces, n'ont laissé que le souvenir d'une tentative impuissante[3].

Du Vair, écrivant sous Henri IV, ne pouvait être plus heureux ; mais si ses traductions vantées par ses

1. Voir sur la traduction d'Hérodote de P.-L. Courier les remarques pleines de finesse et de goût de M. Villemain. (*Études de littérature ancienne et étrangère.*) — Hérodote, et de la manière de le traduire.

2. « Amyot nous trompe sur Plutarque : le vrai Plutarque, il le « cache et l'efface. Le moyen, en effet, de reconnoître sous ce costume de « jeunesse, sous cet air de bonhomie et de candeur, à cette grâce naïve « et simple, le philosophe de Chéronée, le dernier croyant, le dernier « historien enthousiaste de l'antiquité. » (*Tableau de la littérature française*, par M. Charpentier, ch. VIII.)

3. Dolet a traduit les Épîtres de Cicéron, Habert les Métamorphoses d'Ovide ; Pelletier, l'Art poétique d'Horace, Des Masures, les Œuvres complètes de Virgile, Coëffeteau, l'histoire de Florus, Baudoin, les ouvrages de Salluste, Suétone et Tacite. — Voy. sur les traducteurs du XVI<sup>e</sup> siècle l'ouvrage déjà cité de M. Feugère sur La Boëtie.

contemporains, et dans lesquelles le savant Huet[1] admirait l'élévation et la dignité du langage, nous paraissent aujourd'hui bien imparfaites, il faut reconnaître cependant que le plus souvent la langue rebelle manque au traducteur, plutôt que le traducteur à son modèle. Il faut reconnaître un véritable progrès, une fidélité, une élégance inaccoutumées, et la perfection relative d'un style qui étonnait Loysel[2]. Que les amis des lettres, que ceux qui aiment à suivre les progrès de la langue et à lui voir dépouiller insen-

1. *De claris interpretibus.*

2. V. *Dialogue des avocats.* — Le *Dictionnaire* de Moreri, v° Du Vair, édition de 1759, reproduit presque textuellement le jugement du savant évêque d'Avranches. « Du Vair a traduit quelques oraisons de « Démosthènes, d'Eschine et de Cicéron, et le Manuel d'Épictète. — « Quoiqu'il ait fort peu traduit, il s'est distingué de tous les autres « par l'élévation et la dignité de son style, et on peut dire qu'après « Malherbe notre langue n'avoit point alors de meilleur écrivain. Il a « même quelqu'avantage sur lui pour la traduction; car sans s'arrêter « aux différents goûts de la cour et du peuple de ces temps-là, il s'est « attaché à suivre religieusement son auteur, à se resserrer dans ses « bornes, sans se donner les libertés que Malherbe a prises, et cet « assujettissement n'a rien de bas ni de forcé dans son style. »

L'abbé Goujet, dans sa Bibliothèque, se montre plus sévère. « On « trouve, dit-il (t. II, p. 295), dans les Œuvres du garde des sceaux « Du Vair, l'oraison pour Milon. Le style en est assez correct, mais la « traduction n'est pas de même; il prend les Albaniens de la campagne « de Rome pour les Albanois de la grande Asie, et *tumuli* pour des « tombeaux, quand il signifie des collines. Il est inutile de faire remar- « quer un plus grand nombre d'inexactitudes... »

M. de Toureil, parlant de la traduction essayée par Du Vair des harangues de Démosthènes et d'Eschine, s'exprime ainsi :

« J'admire qu'un magistrat de ce rang ait voulu et pu l'entrepren- « dre, mais il n'est pas possible de dissimuler qu'assez souvent, pour « ne rien dire de pis, elle se ressent du peu de loisir que lui laissoient « ses importantes occupations. »

siblement sa première rudesse, osent interroger ces pages condamnées à l'oubli, ils verront le sentiment des beautés du modèle se révéler sous l'effort même du traducteur. En fait de traduction surtout, ce n'est jamais celui qui vient le premier qui mérite le prix, mais c'est toujours à lui que les vainqueurs devraient rapporter leurs couronnes.

Au moment où Du Vair, par ses travaux sans gloire, rendait de véritables services à la langue, elle échappait à peine à un double péril, aux prétendus réformateurs qui la travaillaient, la tourmentaient à l'envi.

Le plus téméraire de ces réformateurs, Ronsard, était né poëte ; il eut un de ces génies impétueux qui brillent à la naissance et au déclin des littératures, et qui exercent aux deux époques une funeste influence, car leur mauvais goût devient un système, et leur talent reste une exception. Ce n'était pas seulement la poésie, c'était la langue qui avait failli périr dans ses mains.

A côté de cette influence grecque et romaine, que le chef de la *Pléiade* avait inaugurée avec tant d'éclat, se faisait jour l'influence italienne. La langue du Dante et de l'Arioste, la langue de Catherine et de Marie de Médicis, exerçait alors en France deux grandes séductions, celle du génie, celle de la puissance. La cour était ou se faisait italienne ; à dessein d'abord, et bientôt involontairement, les locutions

toscanes, les tours florentins, se glissaient dans la conversation, s'introduisaient dans les écrits; on dédaignait le *vieux français*, et par une réforme dont l'idée s'est reproduite de nos jours, et dont ses auteurs eux-mêmes ne calculaient pas sans doute toutes les conséquences, on voulait, en changeant l'orthographe de la langue, en effacer les origines[1].

Malherbe avait combattu l'influence de Ronsard par de beaux vers; mais aux séductions de la cour et à la contagion de ses exemples la prose n'opposa d'abord que des pamphlets philologiques que le goût n'avait pas toujours inspirés : Henri Estienne, dans son *Traité de la précellence du françois sur l'italien*, dépassa le but, en immolant l'Arioste à Ronsard, et la littérature italienne, déjà riche de chefs-d'œuvre, à la littérature française qui ne l'était encore que d'espérances.

La forme ingénieuse et piquante du *Dialogue sur le nouveau langage françois italianisé, et autrement déguisé, principalement entre les courtisans du temps*, ne pouvait donner qu'une vogue éphémère à un ouvrage trop savant pour être populaire.

Au milieu de périls vainement conjurés, comment donc fut sauvée la langue? comment put-elle résister

1. Sylvius, Meigret, Pelletier du Mans, Ramus, étaient à la tête des réformateurs. Voyez sur ce point l'ouvrage de M. Charpentier, déjà cité, chap. XIII.

« Séparer une langue de ses origines, l'orthographe de l'étymologie, dit l'ingénieux critique, c'est séparer un peuple de son passé. »

tout ensemble au grec, au latin, à l'italien, à Ronsard, aux Médicis, aux courtisans?

Il me semble qu'elle n'a pas été assez reconnaissante envers les parlementaires. Nourris de fortes études, éloignés de la cour par l'austérité de leur vie, de tout esprit d'imitation par la fierté de leur caractère, les Pasquier, les Pithou, les Loysel, conservent les traditions du langage comme celles des mœurs. Quand Pasquier reproche à Montaigne ses locutions gasconnes, on a le droit sans doute de rire de la leçon, mais il faut d'abord y reconnaître et y louer le soin jaloux avec lequel les écrivains de cette école luttaient contre l'influence corruptrice de dialectes et d'idiomes étrangers.

Le bon goût était chez eux encore du patriotisme : ils étaient fidèles aux vieilles coutumes, à la vieille langue, et leur style, qui n'est ni sans coloris ni sans grâce, exhalait dans sa simplicité gauloise tous les parfums du terroir. Il ne faut pas s'y tromper, cette langue qu'ils préparent et que remplacera un jour une langue plus pompeuse et plus faible, est celle de Pascal; le génie ne l'a pas encore domptée, mais dans sa libre allure, dans sa démarche irrégulière, elle a ce tour vif et hardi dont le charme n'est pas effacé pour nous.

Pasquier est peut-être la personnification la plus complète de l'esprit gaulois : les anciennes institutions, l'ancienne monarchie, le droit coutumier, les

libertés gallicanes, tout ce qui est indigène lui plaît et l'attire; il est le plus fidèle interprète de cette langue française, un peu traînante parfois dans sa construction vieillie, mais toujours pittoresque dans l'expression et pleine d'une naïve audace : il admire Ronsard, il est vrai, mais, heureusement pour sa prose, il ne l'imite que dans ses vers; en un mot, pour le style comme pour le sujet de ses ouvrages, Pasquier est le vrai représentant de l'ancienne France.

Loysel, avec le même caractère, a quelque chose de plus naïf encore : son *Dialogue des avocats* me représente un dialogue de Cicéron, mis en français et retrouvé par hasard dans un manuscrit d'Amyot.

Pithou, plus précis dans son langage, plus énergique, plus incisif, travaille à la Ménippée, et c'est encore un trait de l'esprit national que cette vivacité railleuse qui rend plus piquantes les inspirations du patriotisme et du bon sens.

Tous ces auteurs se ressemblent par leur vie, par leurs mœurs, par leurs ouvrages; tous défendent l'ancienne France dans sa langue, dans sa monarchie, dans sa religion.

. . . . . . . Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen. . . . . . .

Dans leurs rangs, il faut placer Du Vair, le moins connu mais non pas le moins digne de l'être. S'il n'a ni la même naïveté ni la même grâce, il a souvent plus

de vigueur et d'éclat, et son imagination, plus forte, a répandu sur ses écrits de plus vives couleurs.

*Ce sont des thrésors plutôt que des livres que nous offrons et consacrons au public,* disait en 1641 le dernier éditeur de ses œuvres. Ces trésors dormaient depuis longtemps dans nos bibliothèques, couverts d'une injurieuse poussière; était-il sans intérêt de les en tirer, et de suivre, dans des essais qui ne sont ni sans énergie ni sans grâce, les progrès de la langue et les efforts de la pensée?

De nos jours, la littérature se plaît à ces études rétrospectives qui la font remonter à son berceau; c'est un goût de son âge : la vieillesse n'est-elle pas particulièrement sensible aux charmes de l'enfance? Peut-être aussi, dans le temps où nous vivons, temps de décadence ou de transformation littéraire, un secret instinct, une sympathie involontaire, nous entraînent vers ces écrivains d'un autre siècle, comme nous, dégénérés d'un glorieux passé; comme nous, mystérieux ouvriers d'un incertain avenir.

Il y a, dans la barbarie même de leur langage, *quelque chose de naïf, de hardi, de vif et de passionné.* Il semble que l'étude de leurs œuvres imparfaites soit la dernière qui reste à faire à une littérature qui ne peut se sauver d'une corruption presque inévitable qu'en remontant, par un suprême et difficile effort, au simple et au naturel.

Cette étude d'ailleurs, même dans les plus beaux

siècles des lettres, n'avait pas été négligée par les esprits les plus délicats. On sait combien La Fontaine en avait profité, lui qui, dans ses fables, a moissonné la fleur de l'esprit gaulois; Fénelon, avec sa langue si douce et si harmonieuse, Fénelon, le cygne de la France et l'élève d'Homère, loin de dédaigner l'idiome rude et grossier de nos aïeux, en regrettait parfois la vivacité native[1]. La Bruyère, dans les coupes ingénieuses, dans les formes variées de sa diction savante, sut imiter le langage du XVIe siècle, avec une vérité qui aurait pu faire illusion à un contemporain de Du Vair [2]; et J.-J. Rousseau fortifia, dans le commerce assidu de Montaigne, son style et son génie.

Si donc notre littérature vieillissante veut laisser reposer quelque temps les chefs-d'œuvre immortels dont, pour son malheur, elle a perdu le goût à force de les entendre et de les admirer; si elle veut chercher d'autres inspirations, qu'elle ne s'égare pas dans des imitations étrangères, et qu'elle se retrempe aux sources indigènes et nationales; ces sources sont loin d'être épuisées.

1. « Le vieux langage se fait regretter quand nous le retrouvons dans « Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les « plus enjoués et dans les plus sérieux; il avoit je ne sais quoi de court, « de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On a retranché, si je ne me « trompe, plus de mots qu'on n'en a introduit. » (Fénelon, Lettre sur l'Éloquence, § 3.)

2. *Caractères de La Bruyère,* chap. V, de la Société et de la Conversation.

A Dieu ne plaise qu'une étroite jalousie conteste aux littératures des peuples étrangers la gloire qu'elles ont répandue sur l'esprit humain! Qui ne serait ravi du génie sublime et barbare de Shakespeare? qui ne serait ému du génie tendre et rêveur de la mélancolique Allemagne? Mais si l'on a reproché à l'antiquité grecque et latine d'avoir effacé chez nous quelques traits de la physionomie nationale, à combien plus forte raison cette physionomie s'altérerait-elle au contact moins pur de modèles qui ne sont pas faits pour nous? Le génie français est ami du jour et de la lumière; il ne réside pas dans le laboratoire de Faust, il ne voyage pas à la suite de Child-Harold; ce n'est pas lui qui inspire les chants douloureux d'Ossian, ou qui se penche, mélancolique et solitaire, sur le tombeau de Fingal.

Cherchez-le plutôt dans nos vieux auteurs : demandez à Joinville la naïveté, à Froissard la vivacité gauloise, au traducteur de Plutarque la candeur et la bonhomie, la sagesse à Malherbe, à Montaigne l'audace de la pensée, la grâce abandonnée du langage, l'imagination brillante et prime-sautière, à Du Vair..... son nom cède au moins illustre de ces noms, mais c'est aux lecteurs à lui faire sa part.

Indépendamment de cet intérêt purement littéraire, l'histoire de sa vie en offrait un plus puissant encore. Du Vair a vécu dans des temps lamentables, au milieu des dissensions religieuses et des guerres

civiles; la plupart de ses écrits en portent la douloureuse empreinte. En lui, l'homme politique est inséparable de l'écrivain; ses discours au parlement, à l'assemblée des États, sont moins des œuvres d'éloquence que des actes de courage.

Témoins nous-mêmes des malheurs de notre patrie, de ses périls conjurés par la Providence, nous ne pouvons être insensibles au récit des dangers qu'elle a courus dans d'autres temps et des vertus qui l'ont sauvée.

---

# ANTOINE LE MAISTRE

# ANTOINE LE MAISTRE

## I

**1608-1637**

Antoine Arnauld et sa famille. — Naissance d'Antoine Le Maistre. — Mme Le Maistre, sa mère. — Caractère de Mme Le Maistre. — Elle se sépare de son mari et revient à Andilly chez son père. — Portraits de Mme Arnauld et de ses filles religieuses. — Angélique. — Agnès. — Anne-Eugénie. — Marie-Claire. — Réforme de Port-Royal. — Douleur d'Antoine Arnauld en voyant se séparer de lui tous ses enfants. — Sa bienfaisance à Andilly. — Éducation qu'il donne à Le Maistre. — François de Sales à Port-Royal. — François de Sales à Andilly. — Études du jeune Le Maistre. — Influence de son aïeul et de sa mère. — Mort d'Antoine Arnauld. — Le barreau français. — État de la littérature. — L'hôtel de Rambouillet. — Le Maistre au palais. — Ses succès extraordinaires expliqués par ses qualités et par ses défauts. — Il est le Balzac du palais en même temps qu'il se rattache aux avocats du XVIe siècle. — Sa véritable part dans l'histoire de l'éloquence judiciaire. — Il accepte le brevet de conseiller d'État et refuse la charge d'avocat général au parlement de Metz. — Austérité croissante de Port-Royal. — Projets de mariage de Le Maistre. — Mlle de Cornouailles. — Le Maistre confie son amour à la mère Agnès. — Lettre de la mère Agnès. — Douleur et combats de Le Maistre. — L'abbé de Saint-Cyran, François de Sales et Vincent de Paul. — Mort de Mme Arnauld d'Andilly. — Le Maistre vaincu renonce au mariage et au monde.

A la fin du XVIe siècle, plusieurs familles de robe avaient su s'attirer une considération que la noblesse d'Église ou d'épée, plus opulente et plus illustre, aurait pu justement leur envier. Parmi ces familles, aucune n'était plus respectée que celle d'Antoine

Arnauld, avocat au parlement de Paris. Fidèle à Dieu, malgré la réforme, au roi, malgré la ligue, oracle de la magistrature par son éloquence, de la cour et de la ville par sa probité, homme politique par ses écrits, il avait succédé à Pasquier dans la défense de l'Université et dans la haine des jésuites, et le célèbre Marion[1], en le choisissant pour son gendre, lui avait transmis, en quelque sorte par droit d'héritage, le sceptre du barreau. De nobles alliances, une illustre parenté ajoutaient à son crédit et rehaussaient son mérite. Ses frères et ses neveux se signalaient dans les armées et dans la faveur du prince; lui-même tenait à tous les ordres de l'État par une profession qui plaçait dans sa clientèle les plus grandes maisons, les plus saints monastères, les plus humbles particuliers : peuple, clergé, noblesse, la famille Arnauld avait partout ses racines, et son chef, revêtu de la simple robe d'avocat, pouvait dédaigner la simarre de chancelier un moment

1. Simon Marion, né à Nevers en 1540, mort à Paris, le 15 février 1605, avocat célèbre pendant trente-cinq ans, protégé par Catherine de Médicis qui le nomma avocat général de sa maison, successivement conseiller du duc d'Alençon, président aux enquêtes, conseiller d'État, avocat général au parlement de Paris. — Le cardinal Duperron disait de lui qu'il était le seul avocat qui, depuis Cicéron, eût montré l'éloquence dans toute sa perfection. Ses plaidoyers (*actiones forenses*) publiés en 1594, réimprimés en 1598, 1620 et 1629, sont loin de mériter cet éloge. — Il fut un jour, à l'audience, si enchanté de l'éloquence du jeune Antoine Arnauld qu'il l'emmena chez lui et lui offrit en mariage sa fille aînée. (Voy. *Biographie universelle*, éd. de 1811, t. XXVII, p. 171.)

promise à ses espérances. Homme du monde et chrétien, unissant l'ambition et la piété, il sollicitait, à la cour, des charges pour son fils aîné ; à Rome, des abbayes pour ses filles encore enfants ; il marchait dans les voies du salut, sans se détourner de celles de la fortune, et une égale vénération l'environnait, soit que, jaloux des succès oratoires, il fît entendre dans la grand'chambre une voix à laquelle Henri IV et le duc de Savoie venaient applaudir[1], soit qu'avec recueillement il visitât le désert de Port-Royal qui lui devait sa jeune et sainte abbesse, ou que, semblable à un patriarche entouré de ses enfants, il les conduisît sous les paisibles et riants ombrages de ses jardins d'Andilly.

C'est dans cette famille éloquente et chrétienne, c'est de la fille aînée d'Arnauld que naquit, le 2

1. « Quand les princes étrangers ont passé en France, on leur a tou-« jours monstré le parlement comme un abrégé de la grandeur du « prince et un vray portraict de Sa Majesté. Le roy le fit voir au duc « de Savoye, et, pour y aller avec moins de presse et de suite, « descendit par la rivière jusque vers le jardin du premier président. « Ils se mirent tous deux en la loge de la chambre dorée où ils pou-« voient tout voir et ouyr sans estre vus. On y plaida une cause dont « le subjet estoit fort estrange. Robert et Arnauld pour les parties, « Servin pour le roy, déployèrent les maîtresses voiles de l'éloquence. « Le roy et le duc y prirent plaisir. »

*Histoire de France* de Pierre Mathieu, 1631, in-f°, t. II, p. 334.

Au sortir de l'audience, Henri IV envoya à Arnauld un brevet de conseiller d'État.

Sur Antoine Arnauld, ses succès, ses écrits politiques, sur le rôle qu'il a joué, voyez notamment les appréciations pleines de finesse que M. Sainte-Beuve a consignées dans son curieux ouvrage sur Port-Royal (t. Ier, p. 69 et suiv., p. 73, 88, etc.)

mai 1608, Antoine Le Maistre, enfant prédestiné qui devait croître pour le monde et pour la retraite, pour l'éloquence et pour la religion.

Ses premières années s'écoulèrent sous les yeux d'une mère austère et tendre. Sœur d'Angélique et d'Agnès, consacrées à Dieu dès l'enfance, Catherine Arnauld [1] leur ressemblait, bien qu'elle eût accepté les liens du mariage. Rappelant avec plus de douceur et des traits plus indécis le caractère et la physionomie d'Angélique, elle semblait, comme elle, faite pour ne porter d'autre joug que celui de la religion. Elle avait les vertus qui rendent les torts d'un époux inexcusables, plutôt que celles qui l'enchaînent ou le ramènent; mère admirable, irréprochable épouse, mais peut-être trop semblable à ses sœurs pour être tout à fait digne d'elles dans une vie consacrée à d'autres devoirs. Son mari, Isaac Le Maistre, âme vulgaire, n'était pas fait pour la comprendre : il se détacha d'elle, il la blessa au cœur en embrassant la religion réformée. Ce fut le trait empoisonné qu'elle porta partout avec elle. La fille des Arnauld lui eût pardonné d'être infidèle à son amour; elle ne lui pardonna jamais d'être infidèle à son Dieu. Ses larmes coulaient sur le berceau des cinq fils que le ciel lui avait donnés; mais leurs mains innocen-

1. Née en 1590, et, après son frère Arnauld d'Andilly, l'aînée de la famille. Mariée en 1606, et mère de cinq fils, elle finit comme ses sœurs avaient commencé, par le cloître. Novice en 1640, professe en 1644, sous le nom de sœur Catherine de Saint-Jean, elle mourut en 1651.

tes, ces mains si bien faites pour essuyer les pleurs des mères, ne pouvaient consoler cette inconsolable douleur. Toutefois, forte et résignée, à la fois triste et fière, elle se taisait : l'œil même d'une mère ne pénétrait qu'à demi son douloureux secret, et ce ne fut qu'au chevet du lit où l'attachaient ses souffrances, que sa famille lui arracha enfin l'aveu longtemps différé de ses malheurs domestiques. Dès ce moment, Arnauld n'eut plus d'autre pensée que d'assurer le repos de sa fille, par une séparation judiciaire. En 1616, il en obtint pour elle le triste bienfait. Isaac Le Maistre prétendit au moins rester chargé du soin de ses enfants ; et, appelant à son aide le crédit alors puissant de ses coreligionnaires et les derniers édits qui avaient reconnu la liberté de conscience, il voulut intéresser l'hérésie tout entière à sa cause. Charenton s'émut à sa voix; le syndic des huguenots présenta en sa faveur une requête que le garde des sceaux Du Vair, par respect pour les droits de la puissance paternelle, ne fit pas difficulté de sceller, et madame Le Maistre, catholique avant d'être mère, sentit de nouveau déchirer son cœur à la seule pensée de livrer à des mains hérétiques ses fils qu'elle élevait avec tant d'amour dans une autre espérance.

Mais elle avait son père pour la défendre : Arnauld s'écria qu'il ne craignait point le garde des sceaux, et qu'*il sauroit bien faire fondre sa cire*. En dix jours,

chose inouïe, il obtint sept arrêts de la grand'chambre et les remerciements de ses juges, qui voyaient dans la cause d'une mère catholique celle de la religion, de la morale et de la famille.

Madame Le Maistre, rentrée dans la maison paternelle, vint y cacher ses enfants rendus à sa tendresse. Veuve à vingt-six ans sans avoir perdu son époux, tantôt elle portait à Port-Royal, dans de fréquentes retraites, une dévotion exaltée par ses malheurs, tantôt elle revenait à Andilly imiter la vie de Port-Royal, assidue toujours auprès de ses fils et cultivant en eux cette piété native qui coulait avec le sang dans les veines des Arnauld. Ainsi se déposaient dans leurs cœurs des germes que le ciel et le temps devaient mûrir ; ainsi les inspirations maternelles, avidement reçues par le jeune Antoine, préparaient de loin cette vie ascétique et sombre, cet enthousiasme de pénitence que Port-Royal attribue aux coups soudains et merveilleux de la grâce.

Il faut souvent aller chercher près du berceau des hommes l'explication de leur caractère et l'histoire anticipée de leur vie. Pour connaître Antoine Le Maistre, il faut se transporter au milieu de sa famille et s'arrêter au spectacle qui frappa ses premiers regards.

Madame Arnauld, son aïeule, reproduisait ces types imposants du XVI[e] siècle qui nous ont été conservés par

la peinture. Quand on la voyait au milieu de ses dix enfants, par la sévérité de son costume et de son visage, par la gravité de ses mœurs, par sa fécondité même, elle remplissait l'idée de la mère chrétienne, ou de cette femme forte dont l'Écriture a tracé l'image. Elle jetait dans les âmes de ses fils, qui, à l'exception de M. d'Andilly, étaient à cette époque encore dans l'enfance et presque du même âge qu'Antoine Le Maistre, les premières semences de cette éducation mâle et pieuse qui devait donner le grand Arnauld à l'Église.

Portant le voile des religieuses et le scapulaire de Port-Royal, Angélique, sa fille aînée[1], n'était pas encore l'abbesse domptée par la grâce et triomphant dans la pénitence, mais sur ce front déjà pâli par le cloître, on lisait les troubles de son âme. Avant de réformer son monastère, elle s'était vaincue elle-même. Ce n'était pas une de ces douces natures qui se jettent sans effort dans les bras de la religion; sa piété n'avait pas été sans combats. Agitée d'une vague inquiétude, à l'âge où s'allume le feu des passions, sans les avoir connues jamais, elle en avait

1. Née le 8 septembre 1591, abbesse ou plutôt coadjutrice de l'abbaye de Port-Royal, en 1599, à l'âge de huit ans, par le crédit de son père et de son aïeul. — Sur cette femme illustre, voyez, entre autres documents précieux, *Relations de Port-Royal*, 1 vol. in-12. — Mémoires pour servir à l'histoire et à la vie de la R. mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, t. IIIe (Utrecht, 1742). Voyez aussi *Port-Royal littéraire,* par M. Sainte-Beuve.

entendu au fond de son cœur les sourds et lointains orages. Un jour, elle s'était prise, l'indocile jeune fille, à regretter la maison paternelle et ses douceurs, le monde et ses espérances ; elle avait même songé à fuir : puis tout à coup, et comme par un soudain effroi, se rejetant en arrière, pour échapper à la tentation, elle s'était précipitée dans la pénitence. Un moine obscur prêchant aux flambeaux, dans la chapelle du monastère, fut ou parut être à ses yeux l'instrument de cette révolution sanctifiante et soudaine. La majesté du lieu, la solennité de la nuit, l'à-propos fortuit ou providentiel du texte sacré, achevèrent dans ce cœur combattu la céleste victoire. Dès lors, pour l'abbesse transfigurée, une seule pensée, une seule mission, la régénération de Port-Royal, le rétablissement de la règle de Saint-Benoît dans sa pureté première, et jusqu'à ce que cette œuvre fût accomplie, des mortifications incessantes, une pénitence impitoyable pour se dompter elle-même. Ni la sagesse humaine qui empruntait la voix de son père, ni les conseils d'une piété plus timide, qui parlait par la bouche du père Archange, du père Pacifique, directeurs de Port-Royal, ne purent modérer ce zèle ardent et sombre. Il ne se renfermait pas dans les murs du cloître : il allait se propager dans la famille comme par une contagion inévitable et sainte.

Vierge au regard doux et grave, moins sévère

et plus vive, Jeanne Arnauld sa sœur[1], qui venait de changer son nom contre le nom religieux d'Agnès, rappelait plus encore qu'Angélique, les traits et la piété de sainte Thérèse : il y avait dans son austérité même quelque chose de tendre et d'inspiré, un rayon dans ses yeux, sur son front une douce auréole, emblème et promesse de cette piété mystique qui lui dicta plus tard le *Chapelet secret*, et qui l'aurait rendue chère à Fénelon. A cette époque, elle avait déjà quitté Saint-Cyr pour se retirer à Port-Royal devenu la commune patrie.

Presque du même âge qu'Agnès, Anne-Eugénie allait y accourir comme elle. Fière et presque hautaine, elle n'avait eu de goût d'abord que pour le monde et ses plaisirs : on la trouvait dans le parc d'Andilly, un roman à la main, ses beaux cheveux ruisselants de pluie, au milieu d'un orage dont l'avait empêchée de s'apercevoir l'enivrement de sa lecture; puis tout à coup, et au moment même où elle était demandée en mariage à son père, cette flamme d'imagination avait cherché un aliment plus pur : prosternée à l'église de Saint-Médéric, dans la chapelle de sa famille, elle avait cru entendre une voix divine, et, docile à cet appel, aimant Dieu désormais de toute la vivacité de son esprit et de son

1. Née le 31 décembre 1593. — Les deux sœurs se complètent l'une par l'autre, leurs âmes et leur histoire sont également confondues. — Pour toutes deux, consultez les mêmes documents.

cœur, elle courbait sous le voile sa tête ardente et soumise [1].

A côté d'elle, avant elle, une autre jeune fille, ou plutôt une enfant, Marie-Claire, dont la petite vérole voila, sans l'effacer, l'angélique beauté; dès l'âge de sept ans, ne voulait plus quitter sa sœur l'abbesse, et allait au fond du jardin chercher une Thébaïde enfantine [2].

Telle était la famille qui environnait le jeune Le Maistre, tels les exemples qui, par leur exagération même, saisissaient sa précoce imagination et se gravaient en traits de feu dans son âme. Ces exemples, d'ailleurs, qui confondent aujourd'hui notre faiblesse ou notre raison, n'avaient rien d'extraordinaire dans un siècle de ferveur religieuse, où la foi, exaltée par les troubles de la Ligue, par les luttes même de la réforme, débordait de toutes parts; et où tant d'âmes ardentes et pures demandaient un asile aux

1. Née en 1594, novice à Port-Royal, en 1616, professe en 1618.

« Étant dans la chapelle de Saint-Laurent, elle lut les deux lettres « que saint Jérôme écrit à Démétriade et à Eustochie sur la virginité. « Dieu la toucha par cette lecture. Elle entra dans un profond recueil- « lement, et tout d'un coup elle se sentit transportée en esprit hors « d'elle-même, et emmenée en présence de N.-S. J.-C. devant lequel « s'étant jetée à genoux, il s'approcha d'elle et lui mit une bague dans « le doigt, en lui inspirant en même temps un désir si violent et si « ferme d'être religieuse qu'elle ne se reconnoissoit plus elle-même... »

(*Mémoires pour servir à l'hist. de P.-R.*, t. III.)

Voy. aussi M. Sainte-Beuve, t. I^er^, ch. VIII.

2. Née en 1600, novice à Port-Royal le 14 septembre 1614, professe le 14 septembre 1616.

monastères créés ou rajeunis. Les femmes surtout se laissaient emporter à ces mystiques extases; et tandis que Port-Royal se réformait et se peuplait à la voix d'une enfant, les vierges du Carmel répandaient dans toute la France leurs austères colonies.

Mais Arnauld, dont le caractère présente ce mélange de piété profonde et de sagesse mondaine, dont plus tard son fils d'Andilly reproduira plus d'un trait, voyait avec douleur se détacher de lui tous ses enfants. Le jour où, debout sur le seuil du cloître qu'elle fermait devant lui, l'abbesse sa fille, pâle d'émotion et de douleur, mais saintement cruelle dans sa discipline impitoyable, ne lui permit pas à lui-même, à lui, le bienfaiteur de Port-Royal, de franchir la grille consacrée; après de déchirants combats où l'amour paternel emprunta tour à tour le langage le plus sévère et le plus tendre, il dut comprendre que, dans ces cœurs inflexibles, la religion avait vaincu la nature [1]. Il vit successivement toutes ses filles, comme autant de colombes portant le rameau sacré, s'envoler vers l'arche du Seigneur, et laisser déserts ces poétiques ombrages d'Andilly qu'animait leur présence. Dès lors il n'assista plus

1. Sur la fameuse journée du Guichet, dont Racine n'a pas parlé dans son histoire de Port-Royal, voyez notamment *Relations sur la vie de la révérende mère Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld* ou *Recueil de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, sur la vie de sa tante* (1737), t. III, p. 33 et suiv. — *Port-Royal littéraire* de M. Sainte-Beuve, t. Ier, liv. Ier, ch. v.

à la vêture et à la profession d'aucune d'elles, dans la crainte de ne pouvoir retenir les pleurs que plus tard Racine aimait à répandre. Le nouvel Abraham, à qui tant de victimes étaient demandées, ne se sentit plus le courage de les conduire lui-même à la montagne du sacrifice. Il se consolait en faisant du bien, prodiguant aux paysans de ses terres les conseils et les aumônes, voulant, avec sa vertueuse femme, qu'*il n'y eût personne à Andilly qui demandât sa vie, la faisant gagner à tous ceux qui pouvoient travailler, et nourrissant ceux que la vieillesse ou la maladie en rendoient incapables* [1].

1. M^me^ Le Maistre, dans une *Relation de la vie et des vertus de M^me^ Arnauld,* s'exprime ainsi en parlant de la charité de sa mère :

« En cela mesme, elle gardoit toujours l'ordre, allant premièrement « à son village d'Andilly, où, depuis 1605 qu'il fut à elle, il n'y eut « personne qui demandast sa vie, car elle la faisoit gagner à tous ceux « qui pouvoient travailler, et nourrissoit ceux que la vieillesse ou la « maladie en rendoient incapables..... Son mari assistoit les pauvres « gens d'Andilly en tout ce qu'ils avoient besoin, leur avançant de « l'argent sur tous les ouvrages qu'ils faisoient et leur en prestant, et « donnant selon les nécessités, sans jamais s'en sentir importuné, à « quelque heure qu'ils vinssent, et quelque empeschement qu'il eust, « ne pressant point de payer ceux qui tenoient ses terres, et attendant « leur commodité afin qu'ils le fissent plus facilement. »

Il est souvent question d'Andilly, mais sans aucun détail, dans les mémoires et relations qui racontent l'enfance et la jeunesse de la mère Angélique et de ses sœurs. C'est à Andilly que leur père les conduisait pour rétablir leur santé compromise par les premières austérités du cloître. C'est à Andilly qu'Angélique méditait ses projets de réforme, et avait à lutter contre les obstacles que lui opposait la tendresse de son père. Voy. notamment l'ouvrage déjà cité : *Relations sur la vie de la R. mère Angélique,* t. III.

« Arnauld venoit quérir sa fille vers les quatre temps de septembre « pour la mener à Andilly perdre sa fièvre quarte, et encore plus ses

Andilly, paisible et gracieux village de la vallée de Montmorency, illustré par le séjour des Arnauld, n'en a gardé aucune trace, leur château est depuis longtemps détruit, et dans tout le pays, il n'est pas un monument, un arbre séculaire, pas même un tombeau qui consacre leur souvenir[1] : l'église elle-même, reconstruite au XVIII^e siècle, n'est plus celle où ils se sont agenouillés. Quelques lignes enfouies dans les *Relations de Port-Royal*, font seules revivre la mémoire des bienfaits que la main d'Antoine Arnauld

« pensées de réforme. Elle eut là de fortes batteries contre la tendresse « et l'amour du meilleur père qui fût au monde. » (*Ibidem.*)

1. La seigneurie d'Andilly appartint aux Arnauld à dater de l'année 1605. Ils la possédaient du chef de M^me Arnauld qui, à cette époque, hérita de Simon Marion son père. Le nom alors célèbre de Marion manque donc à la liste des seigneurs d'Andilly que Jean Le Laboureur, et après lui, l'abbé Lebœuf ont donnée d'une manière incomplète.

Cette liste remonte à l'année 1125, et commence par un Baudouin dont le nom paraît avoir été commun à un grand nombre de ses successeurs. Bien qu'Andilly, à son origine, fût très-peu considérable, puisque l'abbé Lebœuf dit qu'en 1470, le village ne contenait que dix habitants ; il paraît s'être divisé longtemps en deux seigneuries distinctes, *le haut* et *le bas* Andilly. Dans un ancien titre de l'an 1612, Arnauld n'est qualifié que de seigneur du bas Andilly. Robert Arnauld d'Andilly, son fils, réunissait les deux seigneuries, en 1626, lorsque l'autorisation lui fut accordée d'avoir une chapelle domestique. Il vendit le tout cinquante mille écus, ainsi qu'il est mentionné dans ses mémoires imprimés en 1667.

Sous le rapport religieux, Andilly et Margency ne formaient qu'une seule paroisse en 1523 : ils ont été séparés à la fin du siècle suivant; et depuis, réunis de nouveau. Au temps où écrivait l'abbé Lebœuf, c'est-à-dire en 1754, il y avait à Andilly non-seulement un curé, mais un chapelain fondé qui y demeurait.

Voy. *Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris*, par l'abbé Lebœuf, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1754, t. III, p. 401 et suiv.

et celle de sa femme répandaient sur les habitants du village, et rappellent quelles étaient les nobles consolations de ce père et de cette mère à qui le ciel avait accordé vingt enfants, qui en avaient dix encore, mais autour desquels le cloître et la vie religieuse avaient fait la solitude.

Plus cette solitude augmentait par l'abandon de de ses filles, plus Arnauld reportait sur ses petits-fils et notamment sur Antoine Le Maistre, l'aîné d'entre eux, ses affections et ses espérances. Il avait voulu lui donner lui-même ces premières leçons si fructueuses et si douces dans la bouche d'un père, et soit que son désir lui tînt lieu de pressentiment, soit que, par un instinct supérieur, il eût surpris les premiers symptômes et vu briller les premiers éclairs du talent dans cette jeune et vive intelligence, il le destinait dès l'enfance au barreau, le nommait son successeur, et l'entretenait d'une profession dont il voulait lui inspirer l'amour. J'aime à me le représenter, au déclin de sa vie, conduisant par la main son petit-fils, sous les arbres de ses jardins, devant ces magnifiques aspects que domine le coteau d'Andilly. Je crois l'entendre parler dans cette langue du XVI[e] siècle, dont la naïveté semble en rapport avec l'âge de son jeune auditeur. Il lui racontait les études de sa jeunesse et ses premiers succès : tantôt il lui faisait lire les passages d'auteurs latins qu'il avait extraits avec soin, et classés sous divers chefs pour les insérer dans

ses plaidoiries, tantôt il lui représentait avec une vivacité naïve, une séance du parlement, la majesté du lieu, l'éclat des costumes, la dignité des magistrats assis sur les fleurs de lis. Ici, dans la cause de l'Université contre les Jésuites, la cour tout entière se soulevait d'admiration et applaudissait à l'énergie de l'orateur; là, le duc de Montpensier, transporté au récit d'une bataille, croyait y assister et tirait son épée du fourreau [1].

« O la belle et vrayment belle profession qui peut « donner tels plaisirs et triomphes! Aymèz-la, mon « fils, et l'estimez comme la vraye mère nourrice de « nostre famille. C'est elle qui m'a faict le peu que « je suis; elle met en estat de ne faire la cour à « personne ; honneurs, richesses, liberté, moy et les « miens, nous avons tout en elle. Or sus, ayez cou- « rage, *macte animo*, *generose puer*, j'ay espoir, si « un vain augure et pressentiment ne me trompe pas, « que vous nous égalerez et surpasserez tous, et « vostre pauvre grand-père qui ne le verra pas, s'en « réjouira dedans son tombeau. »

A ce prophétique langage, les yeux de l'enfant, ces yeux vifs et intelligents, s'animaient d'une flamme soudaine, son jeune cœur palpitait des émotions inconnues de l'audience et des enivrantes promesses

1. Ces détails sont historiques et empruntés aux diverses biographies d'Antoine Arnauld. V. *Tallemant*. V. aussi *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. I^er^, livre I^er^, ch. II et III.

de la gloire. Quelle n'est pas la puissance des premières impressions! Elles éveillent son précoce talent, elles détermineront la vocation de sa jeunesse. A la voix de son aïeul et de sa mère, l'éloquence et la religion se disputeront, et tour à tour rempliront sa vie.

Cependant Port-Royal grandissait en silence: François de Sales, alors en France, était venu visiter le monastère, et, voyant dans la mère Angélique une seconde Chantal, avait formé avec elle une sainte amitié. Il n'avait fait que passer, mais l'indulgente piété, comme un parfum d'une agréable odeur, se répandait autour de lui. Heureuses les vierges du désert si elles étaient restées longtemps, si elles étaient restées toujours sous la direction du sage et doux pasteur!

Soit qu'un secret instinct le rapprochât de Port-Royal qu'il appelait *ses chères délices*, soit que le contraste même des âmes produise entre elles un mystérieux attrait, la sévère famille des Arnauld était sous le charme des douces vertus de l'évêque de Genève. L'abbesse, comme elle le dit elle-même, *lui mit son cœur entre les mains*, Madame Le Maistre et son fils coururent se jeter à ses pieds; la mère déposa dans son oratoire le vœu d'une inviolable chasteté, l'enfant lui fit sa confession générale, avec une émotion naïve qui respire dans le souvenir qu'après longues années il en gardait en-

core[1]; Madame Arnauld le supplia de venir bénir sa famille.

Au mois de septembre de l'année 1619, un lourd carrosse couvert de cuir, suivant la mode du siècle, précédent[2], gravissait lentement la colline sur le penchant de laquelle s'élève le village d'Andilly, et s'arrêtait à la porte du château. Les habitants du pays, qui avaient reconnu la croix épiscopale et les armes de Genève, s'efforçaient, avec un pieux empressement, de toucher les vêtements du prélat, qui les bénissait avec un doux sourire. Aucun nom n'était alors plus populaire que le nom de François de Sales, et la vénération publique lui décernait déjà ce précieux titre de saint que l'Église n'a fait que consacrer. Ses traits exprimaient, comme un miroir

1. « Quelque temps avant la visite de M. de Genève à Andilly, ma « grand'mère et ma mère me menèrent chez lui. Il me semble qu'il « étoit logé à l'Hôtel des Ambassadeurs, et je me souviens qu'il y avoit « dans la salle une tapisserie toute semée de fleurs de lis. Il nous fit « entrer dans la chapelle qui étoit au bout de cette salle, et je lui fis « ma confession générale après laquelle il me fit quantité de remon- « trances. J'avois alors onze ans, étant né en 1608, le 2e jour de mai. « Quand je fus sorti, ma mère me demanda, comme elle me l'a dit « depuis, ce qui me sembloit de M. de Genève. A quoi je lui répondis « qu'il étoit beaucoup plus habile que M. Rambour qui étoit chapelain « de notre chapelle de Saint-Merri, à qui nous nous confessions d'or- « dinaire, et qui ne nous donnoit aucun avis, mais seulement l'absolu- « tion et quelque petite pénitence en nous confessant. » (*Relations de Port-Royal.*)

2. Voy. *Lettres de L'Hospital.* Lettre Ire, 1543. — Les voitures couvertes de cuir étaient celles dans lesquelles on allait à la campagne. — Voy. *Hist. des Français des divers États*, par Alexis Monteil, t. VI, p. 311, 312 et 577, édition de 1842.

fidèle, la pureté de son âme : une suave éloquence s'échappait de ses lèvres en vives et riantes images, et, à l'exemple du divin Maître dont il adorait surtout la grâce et la bonté, il aimait à laisser venir les enfants jusqu'à lui. Madame Arnauld et Madame Le Maistre firent agenouiller sur son passage tous leurs enfants : le saint évêque leur imposa les mains, et, s'attendrissant sur cette famille pieusement décimée par le cloître, il prononça sur chacun de ses membres un mot plein de sollicitude paternelle et d'onction céleste.

« Ma mère et ma sœur aînée, dit la mère Angéli« que dans ces Relations de Port-Royal que la plume « de Le Maistre a rédigées, lui ayant présenté ma « sœur Madelon, qui n'étoit alors âgée que de dix « ans, il ne put lui refuser l'envie qu'elle avait de le « baiser, quoiqu'il le refusât à toutes, parce qu'elle « étoit fort petite, fort douce et fort simple ; mais « comme elle étoit parfaitement belle, il dit à ma « sœur : Cette petite pourra bien être religieuse, « je crains seulement que son miroir ne l'en em« pêche[1]... »

Ensuite il s'approcha du plus jeune des enfants, le petit François, âgé de trois ans seulement, fils d'Arnauld d'Andilly : « Le bel enfant, dit-il avec tristesse,

1. La mère Angélique ajoute : « Mais son miroir, par la grâce de « Dieu, ne l'en empescha pas, car elle n'a jamais sçu qu'elle fût belle...» Elle prit l'habit à quinze ans, et fit profession en 1625, sous le nom de sœur Madeleine de Sainte-Christine.

« mais il a la mort dans les yeux ! » Trois jours après, dit Le Maistre, historien de cette scène, l'enfant fut atteint de la petite vérole et mourut. Le Maistre ajoute : « Moi qui écris ceci, j'étois présent « lorsque M. de Genève dit ces mots, et aussitôt « ma mère nous fit mettre à genoux pour recevoir « sa bénédiction[1]... »

Telle fut à Andilly cette visite de l'homme de Dieu, dont une pieuse légende a transformé en prophétie les paroles avidement recueillies et commentées.

Il ne pressentait pas sans donte les orageuses destinées de cette maison dont les vertus devaient un jour édifier et troubler l'Église; et s'il lut la mort prochaine sur le charmant visage d'un enfant qui ressemblait à un ange et dont le limpide regard reflétait par avance la splendeur des cieux, en annonçant ce malheur à la tendresse résignée d'une mère, il n'en prédit pas du moins un plus irrépa-

1. Voici textuellement le récit que Le Maistre met dans la bouche de la mère Angélique :

« Ma mère et ma sœur menèrent M. de Genève à Andilly où vous « étiez, et vous savez sans doute que le petit François, fils de mon « frère, se portant très-bien et n'ayant que trois ans, il ne l'eut pas plus « tôt vu, qu'il dit aussitôt : Voilà un bel enfant, car il était beau « comme un petit ange; mais, ajouta-t-il, il a la mort dans les yeux. Et « trois jours après, la petite vérole lui prit dont il mourut. C'était en « 1619, au mois de septembre. »

La mère Angélique de Saint-Jean, dans le t. III du Recueil déjà cité, p. 127, fait aussi mention de la visite de François de Sales à Andilly et de sa prédiction.

rable encore, et qui cette même année allait frapper la famille tout entière en la privant de son chef.

Le 29 décembre, Arnauld termina à soixante ans son honorable carrière. Le temps, qui a fait oublier ses talents, a respecté ses vertus : avocat, orateur, écrivain, il ne reste de lui que ce qui ne devrait jamais périr sur la terre, le souvenir de l'homme de bien. Il appartenait encore à cette noble race des parlementaires que produisit le XVIe siècle, caractères simples et forts, indépendants sans orgueil et sages avec mesure, dont l'originalité native devait bientôt disparaître sous la pompeuse uniformité de la cour de Louis XIV. Des regrets universels le suivirent [1]; pendant deux jours, nous dit Arnauld d'Andilly, on fut obligé de lui laisser le visage découvert, parce qu'une foule empressée assiégeait sa demeure et voulait le voir encore une fois. Dans ces temps où les croyances n'étaient pas éteintes au cœur des hommes, confiants dans l'immortalité, ils ne fuyaient pas le spectacle de la mort. Arnauld

1. Le Maistre composa pour lui cette épitaphe :

> Passant, du grand Arnauld révère la mémoire.
> Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
> Sa plume à son pays, sa voix au parlement,
> Son esprit à son siècle, et ses faits à l'histoire.
> Contre un second Philippe usurpateur des lis
> Ce second Démosthène anima ses écrits,
> Et contre Emmanuel arma son éloquence.
> Il vit comme un néant les hautes dignités,
> Et préféra l'honneur d'oracle de la France
> A tout le vain éclat des titres empruntés.

n'en avait pas redouté les approches. Pendant sa dernière maladie, sentant accroître sa ferveur et sa piété, il avait fait vœu de se consacrer tout entier, s'il recouvrait la santé, à des arbitrages gratuits, et d'abandonner à la bienfaisance de sa femme et de ses enfants la disposition de ses biens [1]. Au sein de ces préoccupations suprêmes, et déjà entre les bras de la mort, sa pensée, ferme encore, se reporta sur l'avenir de son petit-fils, et concentrant en lui ses espérances terrestres, il exigea de madame Le Maistre la promesse de le faire recevoir avocat.

Les vœux secrets du jeune homme étaient d'accord avec cette prière.

Privé de son guide, Antoine Le Maistre poursuivit les travaux commencés sous de si heureux auspices. Ses quatre frères, son jeune oncle, étudiaient avec lui. De Sacy surpassait tous les autres par la ferveur de sa piété naissante, Antoine Arnauld par la facilité de son travail et la promptitude de son intelligence. Il ne se donnait pas la peine d'étudier ses leçons et les apprenait en les entendant réciter. Le Maistre se signalait par d'autres qualités, l'ardeur de l'esprit, la richesse de l'imagination. Dans une éducation que l'influence maternelle rendait religieuse et presque ecclésiastique, il étu-

1. La déclaration d'Arnauld est rapportée textuellement dans les mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la révérende mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld; t. III, p. 160 et 161.

dia surtout les Pères de l'Église latine dont les ouvrages satisfaisaient son esprit avide d'éloquence et de religion, les écrivains du second âge de la littérature romaine, et notamment Sénèque le Rhéteur, dont les brillants défauts firent illusion à son goût. Telle était la tendance du siècle : les affectations de la rhétorique devaient précéder la simplicité de l'éloquence. Muni de ce bagage étranger amassé dans les loisirs d'une studieuse adolescence, plein de ses lectures gravées en traits ineffaçables dans une mémoire fidèle, riche de son propre fonds, Le Maistre à vingt ans parut au barreau.

Le barreau français n'a jeté qu'un tardif éclat. Né du sein de l'Église, il en eut à son origine la sainte et rude austérité. Au moyen âge, où la science ecclésiastique était la seule science, un plaidoyer ressemblait à un sermon, et, choisissant un texte sacré auquel il rattachait incessamment sa cause, l'avocat la plaçait tout entière sous une céleste invocation. Cette période, qu'on pourrait appeler l'âge religieux du barreau, nous a laissé à peine quelques noms célèbres, quelques souvenirs d'éloquence perdus dans la nuit des temps.

Au XVIe siècle, l'érudition profane succède à la science sacrée, ou plutôt se mêle et se confond avec elle. C'est le barreau érudit qui se passionne pour l'antiquité reconquise, et croit l'imiter parce qu'il la cite. La mission des avocats s'agrandit, leur carac-

tère s'élève avec leur mission, mais l'éloquence n'est point née encore. Brisson s'égare à sa poursuite; Pasquier, inspiré par une grande cause, semble la deviner sans y atteindre; Marion reçoit en vain le surnom de Cicéron français; Antoine Arnauld, que des princes souverains viennent entendre, n'est que l'homme du lieu commun enchâssant dans ses plaidoiries des passages grecs et latins recueillis au hasard [1].

Tels étaient les modèles proposés à l'imitation du talent lorsque Le Maistre fit entendre ses premiers accents. Pour apprécier en lui l'orateur trop vanté de son temps, trop oublié du nôtre, trop loué peut-être par son dernier et brillant panégyriste [2], il faut se rendre contemporain de son auditoire, et assister par la pensée à quelques-unes de ces causes célèbres qui attiraient au parlement de Paris les nobles dames de l'hôtel de Rambouillet.

C'était déjà le temps où l'hôtel de Rambouillet donnait le ton au monde et à la littérature; déjà le goût vivifiant des plaisirs de l'esprit devançait et présageait le grand siècle. Balzac, en 1624, avait publié le premier recueil de ses lettres, au grand

1. Nous avons essayé de caractériser ces différents âges du barreau français dans un Discours prononcé à la conférence de l'ordre des avocats sur l'union de la littérature et du barreau. (Paris, 1843.)

2. M. Oscar de Vallée, avocat général à la cour impériale de Paris. — *De l'Éloquence judiciaire au dix-septième siècle,* Antoine Le Maistre et ses contemporains. Paris, 1856.

applaudissement de la cour et de la ville. Dans la langue, aussi bien que dans les mœurs, la rudesse du siècle précédent commençait à s'effacer et à se polir; mais, comme il arrive à ces époques de transition littéraire qui peuvent se renouveler plusieurs fois au sein d'une même nation, il y avait un mélange de raffinement et de barbarie, de simplicité et d'affectation, une lutte indécise entre l'imitation de l'antiquité qui avait été la passion du XVI$^{e}$ siècle, et l'imitation italienne ou espagnole qui risquait d'altérer l'originalité native du génie national. Ce n'était plus la littérature rude encore et un peu barbare, mais saine et vigoureuse du règne de Henri IV, ce n'était pas encore la littérature immortelle que, quelques années plus tard, allait inaugurer Corneille.

A cette époque littéraire, riche de promesses et féconde en espérances, mais un peu troublée et confuse, Le Maistre dont l'éloquence héréditaire participe beaucoup de celle des avocats du XVI$^{e}$ siècle, allait cependant commencer au barreau, qui ressent toujours le contre-coup des lettres, une révolution analogue à celle qu'accomplissait Balzac.

Imaginez un de ces procès où la vérité même a tous les traits de la fiction; une mère qui méconnaît sa fille, une fille qui a été longtemps servante dans la maison de sa mère, une mystérieuse enfance confiée à des mains inconnues, des détails romanesques que l'imagination populaire grossit en les répé-

tant[1], ou bien une de ces demandes en séparation de corps ou en nullité de mariage, un de ces scandales publics qui affligent parfois les grandes familles et partagent en deux camps la malignité du monde[2], ce procès longtemps prolongé par les lenteurs de l'ancienne procédure, arrive enfin à la grand'chambre qu'il remplit d'une foule attentive et passionnée.

Le Maistre est à la barre : une physionomie grave qu'animent à la fois la jeunesse et le talent, un geste expressif et noble, une voix pleine et harmonieuse, ces puissantes séductions que la nature refuse rarement aux hommes qu'elle destine aux succès de l'éloquence et qui sont comme les signes sensibles de leur vocation, excitent tout d'abord un murmure flatteur.

Il parle, et bientôt les magistrats qui l'écoutent sont ravis de retrouver dans le petit-fils de Marion et d'Arnauld les citations savantes, les traditions du barreau et les souvenirs de leur jeunesse. Blanchis dans l'étude et dans le respect de l'antiquité, ils voient, comme l'avocat général Bignon, le principal mérite de son éloquence dans le luxe d'érudition qui la surcharge et la dépare : ils reconnaissent au pas-

1. Affaire de Marie Cognot, 7e plaidoyer de Le Maistre.

2. 14e, 15e, 16e plaidoyers pour Mme de Mailly ; 22e plaidoyer pour la veuve et les enfants du sieur Du Bail.

Pour tout ce qui concerne les plaidoyers de Le Maistre, V. notamment *Œuvres choisies de Le Maistre*, publiées en 1806 par Falconnet, et précédées d'un morceau sur l'Éloquence, par Bergasse. — *De l'Éloquence judiciaire au 17e siècle,* par M. de Vallée.

sage, ils saluent comme de vieux amis, tous ces textes sacrés et profanes évoqués devant eux. La beauté des morceaux cités, la justesse ou la singularité des rapprochements, le plaisir plus délicat des allusions les enchantent tour à tour, et, dans ce redoutable sacerdoce de la justice où ils demandent volontiers leurs décisions aux oracles de la sagesse antique, ils croient ajouter à la majesté des débats tout ce qu'ils donnent à leur lenteur.

Derrière ce savant auditoire, il en est un autre avide surtout de rhétorique et de beau langage : ce sont les admirateurs de Balzac. Fidèles, comme leur auteur favori, au culte de l'hyperbole, ce sont eux qui, au sortir de l'audience, mettront la gloire du jeune avocat au-dessus de celle du cardinal de Richelieu. Ils ne sont choqués ni des longueurs, ni des développements superflus : l'appareil même de l'audience parle à leurs imaginations à la fois raffinées et naïves. Pour eux, rien n'est lieu commun, tout est spectacle. L'avocat, s'il est permis d'emprunter cette expression du XVIe siècle, *triomphe de dire* : eux-mêmes, dans leur enthousiasme, *triomphent de l'entendre*. Le Maistre a en effet un mérite suprême à leurs yeux; à la recherche élégante du discours, à ces artifices de langage que les premiers ouvrages de Balzac viennent de mettre en honneur, à cette phrase un peu rude encore pour nos oreilles, mais au milieu de sa rudesse, déjà savante et cadencée, on

ne peut s'y tromper et le méconnaître, il est le Balzac du palais. Là est pour lui l'une des causes non encore signalées de ses triomphes. Si les prédicateurs descendent de leurs chaires et se pressent dans la grand'chambre, c'est qu'ils veulent se former à cette langue nouvelle que l'hôtel de Rambouillet admire et que Le Maistre parle comme l'écrit Balzac.

Le Maistre s'adresse donc à la fois à toutes les parties de son auditoire; il sait captiver toutes les oreilles qui l'écoutent; il n'eût pas été l'avocat chéri du parlement, sans son érudition indigeste et stérile; il n'eût pas été l'orateur favori du grand monde, sans sa rhétorique prétentieuse et frivole, mais son nom serait oublié s'il n'eût eu que sa rhétorique et sa science. L'éloquence qui lui est naturelle éclate par intervalles et se fait jour sous ces enveloppes étrangères; on la devine, on la reconnaît, on la sent sous le mauvais goût qui l'étouffe, et, par un étrange phénomène, il n'est pas un de ses plaidoyers qui soit lisible d'un bout à l'autre, et il n'en est pas un qui ne donne une grande idée de l'orateur. Les qualités de son esprit et les défauts de son temps y sont unis dans une si étroite alliance qu'on ne peut les séparer; c'est ce qui nuit à sa gloire dans la postérité, c'est ce qui fit sa réputation chez ses contemporains.

Ses succès extraordinaires eurent encore une autre cause.

Cette société du commencement du XVIIe siècle, qui allait être celle de la Fronde, avide de romanesques aventures et que n'avaient point blasée les émotions de la place publique et du théâtre, ne rencontrait alors que dans ces procès célèbres où se dévoilaient les douleurs et les scandales qui fermentaient dans son sein, les péripéties du drame et l'intérêt passionné du roman.

L'éloquence judiciaire dut tenir alors une plus grande place que dans tout autre siècle. Chargé de toutes les affaires intéressantes, Le Maistre n'est pas seulement l'orateur de son temps, il en est presque le chroniqueur.

Avec quel plaisir la malignité de ses auditeurs prêtera-t-elle l'oreille à une voix animée racontant les scandales de la noble maison de Mailly, les violences exercées par un gentilhomme sur son épouse innocente, et les odieux mystères de ce lit nuptial où il place des armes chargées sous sa main excitée par l'ivresse [1] !

Les véhémentes invectives contre une veuve coupable de supposition de part, et qui ose réclamer son douaire [2], les plaintes touchantes d'une jeune

1. 14e, 15e, 16e plaidoyers de Le Maistre. — V. sur cette affaire l'ouvrage de M. de Vallée, chap. 3, et l'analyse qu'il en donne avec la vivacité ordinaire d'une admiration que nous ne pouvons entièrement partager.

2. 30e plaidoyer de Le Maistre. — M. de Vallée l'analyse dans son 18e chapitre.

fille contre son séducteur [1], ces causes d'exhérédation, scandales des familles [2], ces luttes, ces combats entre l'autorité paternelle armée de toutes ses rigueurs et les jeunes victimes se débattant aux portes du cloître [3], passionnent et partagent un monde oisif et brillant. Là, plus que dans d'Urfé, est le roman de cette époque. Il est dans le procès de ce gentilhomme que Le Maistre défend contre une triple accusation de fausse monnaie, de meurtre et de magie [4]; il est dans les aventures de ce mari, homicide involontaire de son beau-père, qui erre dans toute l'Europe sous le poids du remords de son crime inexpié, et qui, de retour après dix-neuf ans, trouve sa femme dans les bras d'un autre époux [5].

La curiosité ne sera pas moins excitée lorsqu'on saura que Le Maistre, le neveu de la mère Angélique et de la mère Agnès, plaide contre un couvent de religieuses qui se prévaut du droit odieux de bâtardise et de lettres de don octroyées par le roi, pour confisquer une succession [6]. Le jeune orateur, ordinairement si véhément, si impétueux, déploie dans un ingénieux exorde tout l'appareil des précautions

1. 18e plaidoyer. — Analysé dans le chap. VIII de M. Vallée. — Voy. aussi 24e plaidoyer de Le Maistre.
2. 1er plaidoyer. — 29e *idem.*
3. 6e plaidoyer. — V. M. de Vallée, ch. V. — C'est un de ceux où l'admiration de l'auteur pour Le Maistre est le mieux justifiée.
4. 25e plaidoyer.
5. 26e plaidoyer.
6. 5e plaidoyer.

oratoires; ayant à parler à la fois contre le roi et contre une maison sainte, il parle avec liberté, il parle avec respect, et la convenance même du langage ajoute à sa puissance. On n'a pas de peine à s'imaginer le sourire approbateur qu'il dut exciter dans la partie de son auditoire qui lisait Rabelais plus encore que saint Augustin, lorsqu'on le vit, par de savantes gradations, de ce ton si contenu et si modéré, descendre jusqu'à une fine ironie et, désignant les religieuses par une malicieuse allusion, demander s'il était permis de *se servir des choses saintes pour s'emparer des choses profanes*, et d'*usurper le bien d'autrui, parce qu'on avait fait vœu de pauvreté.*

On le voit donc, tout en restant toujours grave, et souvent bien roide et empesé, Le Maistre *popularisait*, si l'on peut se servir de cette expression, l'éloquence judiciaire, il lui donnait droit de cité dans le monde élégant qui commençait à se former, il plaisait aux magistrats par l'érudition, aux dévots par la gravité, aux gens de lettres par la recherche du langage, à la malignité publique par les causes même sur lesquelles s'exerçait son talent.

Peut-on aujourd'hui donner une idée de ce talent par des citations? Après l'avoir essayé d'abord, nous avons bientôt cru devoir y renoncer, avant même que M. Oscar de Vallée eût publié une analyse complète et de nombreux fragments des plaidoyers de Le Maistre dans son ouvrage sur l'éloquence

judiciaire au XVIIe siècle. Telle est l'incurable infériorité de l'éloquence judiciaire ou plutôt des sujets sur lesquels elle s'exerce : des procès plaidés, il y a deux cents ans, sont sans intérêt pour la postérité, à moins qu'ils ne se lient aux grands événements de l'histoire, ou que l'éclat d'une éloquence digne de servir de modèle n'en ranime l'émotion évanouie sans retour. Or, il en faut convenir, et l'expression ingénieuse et brillante d'une admiration un peu factice n'a pu faire illusion à cet égard, les plaidoyers de Le Maistre sont bien loin de cette beauté suprême dont la Grèce et Rome nous ont laissé des exemples. En y choisissant avec art de rares et courts extraits, on peut encore exciter l'intérêt du lecteur; on le lasserait bientôt, en multipliant des citations que le goût ne saurait avouer. Pour rendre à son éloquence l'enthousiasme qu'elle excitait, il faudrait lui rendre la voix, le geste, l'accent, la jeunesse de l'orateur : ce ne serait point assez encore, il faudrait lui rendre aussi, avec l'intérêt du procès, intérêt d'autant plus vif qu'il est plus éphémère, la jeunesse même et l'inexpérience d'un auditoire qui cède à l'attrait de la curiosité, que séduit la mode et qu'enivrent les premières émotions de la parole publique.

Au lieu de tenter cette résurrection impossible, après avoir signalé dans l'état des esprits, dans le goût du siècle, dans les défauts de Le Maistre non moins que dans ses qualités, la cause de ses succès,

l'œuvre de la critique serait de saisir et de marquer le trait distinctif de son talent et l'empreinte qu'il a laissée sur l'éloquence judiciaire de la France.

Bien qu'il se rattache par une filiation évidente à ses devanciers, Le Maistre est un novateur. A chaque époque de l'histoire littéraire, nous l'avons montré ailleurs [1], correspond assez exactement un progrès ou du moins une phase nouvelle de l'éloquence du barreau; Le Maistre est au palais l'interprète et l'expression de cette littérature des premières années du XVIIe siècle, imparfaite et barbare encore, mais que traverse déjà un souffle de vie. Là est son originalité, sa place dans l'histoire de l'éloquence; là est sa gloire, bien plus que dans ses ouvrages.

Sous les lieux communs dont ils abondent, au milieu de défauts qu'il y a aussi peu de mérite à relever qu'à éviter de nos jours, et que les formules de l'admiration ne dissimulent pas, on sent qu'il est le premier au barreau français qui puise aux sources de la morale et de la philosophie antique, des inspirations fécondes. Il dépasse presque toujours les limites dans lesquelles un goût plus sûr lui aurait appris à se renfermer: il sort de sa cause, mais il en sort pour l'agrandir. S'il plaide une question de substitution pour l'*illustre maison de Chabannes* [2], il ne circonscrit pas son essor dans l'étroit horizon

1. *Discours à la conférence de l'ordre des avocats,* 1843.
2. 37e et 38e plaidoyers.

d'une question de textes, il remonte à l'origine du droit qu'il expose, il le juge en publiciste, en philosophe, en chrétien. S'il plaide pour l'exécution du traité par lequel la France et l'Angleterre ont aboli dans leurs rapports mutuels le droit d'aubaine en matière de succession mobilière, son discours est un traité de politique et de diplomatie, et l'avocat devient historien [1]. Il y a donc dans son talent une élévation inconnue avant lui, et, après le mérite d'une langue nouvelle qui rappelle le temps et l'influence de Balzac, le premier caractère qui le distingue est d'avoir agrandi le domaine de l'éloquence judiciaire.

Comme il introduit au palais l'histoire et la philosophie, il y introduit aussi la littérature. Les trois discours qu'il prononce en 1636 devant le parlement, le grand conseil et la cour des aides, en présentant les lettres du chancelier Séguier [2], sont les premiers monuments de cette féconde alliance dont on ne trouve, avant lui, que des traces incertaines. A la forme un peu solennelle, à l'élégance pompeuse et étudiée du langage, on croirait presque entendre un lointain prélude de l'éloquence de d'Aguesseau; et le soin ambitieux du style, la recherche laborieuse de l'effet oratoire, ne nuisent ni à la gravité du discours, ni aux profondes investigations de la science. Jusqu'à lui, les avocats ne font guère que

1. 36e plaidoyer.
2. 31e, 32e 33e plaidoyers.

*citer* l'antiquité; il est un des premiers qui cherchent à l'*imiter* sans la reproduire. La libre imitation est un progrès sur la citation servile[1].

Une fois entré dans cette voie féconde, qui sait ce qu'il eût pu devenir s'il n'eût lui-même arrêté son essor? Qui sait si, mûri par l'expérience et par le temps, instruit par les chefs-d'œuvre qui, peu d'an-

1. Les anciennes éditions des plaidoyers mettent en marge des passages cités, les titres des ouvrages d'où ils sont extraits, mais c'est aux souvenirs des lecteurs qu'il appartient de découvrir ceux dont il s'est inspiré. — En voici quelques exemples pris au hasard et qu'il serait facile de multiplier.

S'il définit la loi naturelle :

« C'est une loi qui n'est pas écrite par les hommes, mais qui est née « avec tous les hommes; qui n'est pas peinte au dehors, mais qui est « empreinte au dedans de nous; que nous avons plutôt reconnue que « lue, plutôt comprise qu'apprise, plutôt conçue en nous-mêmes, que « reçue des autres..... » Dans l'imitateur, nous reconnaissons le modèle, et ce beau passage de Cicéron. *Non scripta, sed nata lex... quam non didicimus, sed expressimus, hausimus, arripuimus,* etc.

L'exorde du second plaidoyer nous rappelle Démosthène :

Πολλὰ μὲν ἔγωγ' ἐλαττοῦμαι κατὰ τουτονὶ τὸν ἀγῶνα Αἰσχίνου.

Quand nous lisons cette sentence : *Ne vaut-il pas mieux endurer une fois la mort que de l'appréhender à tous moments?* un souvenir involontaire nous ramène à Sénèque, son auteur de prédilection et son modèle accoutumé : *Quod semel accidat satius est quàm semper impendeat.*

Le passage du 5e plaidoyer où l'orateur prouve aux religieuses hospitalières que le Roi n'a rien voulu leur donner, puisqu'il n'a rien pu leur donner justement, semble inspiré par ce beau chapitre du Traité des Offices : *Nihil enim est liberale, quod non idem justum.*

Et l'admirable récit de la Milonienne, où Cicéron raconte la marche de Milon et la mort de Clodius, a laissé une visible empreinte dans le 25e discours consacré à la défense d'un gentilhomme accusé de meurtre et de magie.

nées après, allaient naître de toutes parts, il n'eût pas accompli au palais, avec bien plus de force et d'éclat, la réforme dont Patru ne devait être, à son défaut, qu'un timide instrument?

Ne dédaignons donc pas trop le jeune orateur qui, résumant les travaux de ses devanciers, trace à ses successeurs la voie où ils marcheront d'un pas plus sûr. En dépit des exagérations de la critique ou de l'éloge, ni son nom ne peut mourir, ni ses plaidoyers ne peuvent revivre. Des juges sévères s'attachant à ses ouvrages, n'en ont relevé que les imperfections choquantes pour leur goût exercé. On peut appeler de leur jugement, en se plaçant au point de vue de l'histoire des lettres et de l'éloquence; mais au point de vue absolu de la critique littéraire, il faut le confirmer, malgré l'ardente controverse qu'a vivement soutenue un magistrat fait pour apprécier l'éloquence. Faisons bon marché des discours de Le Maistre, mais faisons grande estime de Le Maistre lui-même : la verve oratoire, la force d'imagination et l'éclat du langage, tout ce que les Romains, dans leur langue éloquente, appelaient *spiritus*, *flamma orationis*, voilà ce qui compense toutes les fautes, voilà ce qui révèle le talent, et sans distinction de temps et de lieux, doit charmer tous ceux qui sont dignes d'en avoir. Dans un autre siècle, sous le souffle inspirateur de l'improvisation, il eût été Gerbier. Le premier et le dernier des avo-

cats qui se rattachent à Port-Royal ne sont pas sans quelque ressemblance.

L'image du petit-fils d'Arnauld doit donc briller encore dans ce barreau où s'est conservée sa gloire. L'oracle du goût au palais dans un siècle éclairé, d'Aguesseau méditait les plaidoyers de Le Maistre et en recommandait la lecture à son fils[1]. Moins éloquent que Du Vair, moins nerveux peut-être qu'Omer Talon, moins correct que Patru, Le Maistre occupe une plus grande place dans l'histoire de l'éloquence judiciaire. Bien qu'il appartienne encore, par le sang comme par le talent, à la forte génération des avocats du XVIe siècle, il est cependant entre cet âge et celui qui le suit, une transition heureuse et nécessaire : il résume le barreau religieux, il commence le barreau littéraire, et, pour lui comme pour Balzac, le temps où il vécut, les qualités qui le distinguent, sa supériorité sur les avocats ses contemporains, expliquent une renommée qui, pour être au-dessus de ses ouvrages, n'est pas au-dessus de son mérite[2].

1. « On peut lire quelques-uns des plaidoyers de M. Le Maistre où « l'on trouve des traits qui font regretter que son éloquence n'ait pas « eu la hardiesse de marcher seule et sans ce cortége nombreux d'ora- « teurs, d'historiens, de pères de l'Église qu'elle mène toujours à sa « suite. » (D'Aguesseau. — Quatrième instruction à son fils. — Édition de Pardessus, t. XV, p. 121 et 122 )

2. Nous croyons que ce jugement sur Le Maistre, qui peut-être ne plaira ni aux admirateurs ni aux détracteurs de son éloquence, serait de nature à les concilier. Tous les éloges qu'on a dans ces derniers

Le Maistre n'avait pas trente ans et cette renommée était à son comble, on ne célébrait pas seulement son talent incomparable, on louait son désintéressement digne de son talent; ses contemporains en citaient des exemples que l'humilité de Port-Royal a dérobés à la postérité. Le chancelier, charmé de son éloquence et de sa vertu lui faisait offrir un brevet de conseiller d'État, et un siége d'avocat général au parlement de Metz; il n'acceptait que le premier, sans vouloir renoncer à la profession à laquelle il le devait. Le cardinal de Richelieu avait les yeux sur lui, et considérant tous les talents comme tributaires de son génie, le des-

temps donnés à ses plaidoyers, sont justes, pourvu qu'on remarque et qu'on n'oublie pas que ce sont des éloges *relatifs* qui tiennent compte de l'imperfection pour ne pas dire de la barbarie de l'éloquence judiciaire de son temps. Toutes les critiques qu'on en peut faire sont fondées, pourvu qu'on se rappelle que ses défauts si choquants sont à son siècle, et que ses beautés si naturelles sont à lui seul.

Ajoutons que ce serait une illusion de s'imaginer que la critique ait aujourd'hui à venger Le Maistre de l'injustice traditionnelle des gens de lettres. Le mérite éminent du grand avocat a été de *tout temps* aussi bien reconnu par eux que les incontestables défauts qui le déparent. La Harpe dont il est de mode de nos jours de méconnaître le goût supérieur et l'excellente critique, remarque qu'il a mérité, *par rapport à ses contemporains, le rang qu'il occupait*; il déclare *qu'il était plus orateur que Patru,* et signale deux de ses plaidoyers *où il a eu de beaux développements, de beaux mouvements d'éloquence judiciaire.* (*Cours de littérature,* liv. II, chap. Ier, t. VII de l'édition de 1829, p. 97 et suiv.)

Marmontel, rapporte un passage extrait du plaidoyer pour Marie Cognot, en disant : « *Je ne crois pas que dans tout ce qui nous reste* « *de l'ancienne éloquence, il y ait rien de plus pressant.* » (*Éléments de littérature,* t. Ier, v° Barreau.)

M. Sainte-Beuve, dans son très-intéressant chapitre sur Le Maistre,

tinait déjà dans sa pensée à de plus grands honneurs. Balzac, dont les lettres dispensaient alors la renommée, le comparait à Périclès; le chancelier Séguier le chargeait de présenter ses lettres aux trois cours souveraines et ménageait à son éloquence l'occasion d'un triple triomphe. Ainsi le monde n'avait pour lui que des promesses, la fortune que des séductions ; le petit-fils d'Arnauld avait dépassé les espérances conçues par son aïeul, il ne lui manquait que d'avoir pour témoin de ses succès celui qui en avait été le prophète. Mais, après la mort d'Arnauld, à qui dans sa famille pouvait-il les offrir? Ni sa mère, ni son aïeule, ni ses tantes n'en auraient voulu accepter le profane hommage. Ce n'était plus

reconnaît que ses discours offrent de *longues parties incontestablement graves et saines,* et parle de lui d'un ton qui est bien loin d'être celui d'un détracteur. (*Hist. de Port-Royal*, chap. VIII).

Faut-il donc reprocher à ces éminents critiques d'avoir signalé les imperfections, le mélange barbare qui frappent de mort des beautés dignes de vivre?

D'Ablancourt n'a-t-il pas pu faire entendre que trop souvent Le Maistre se contentait de *souder la matière, sans la savoir fondre et qu'il n'y avoit rien de si vilain que de laisser voir la soudure?*

Racine, dans une lettre qu'il a trop noblement désavouée pour que personne ait le droit de la lui reprocher, n'a-t-il pas été l'interprète du bon goût quand il a eu le tort de se moquer un peu de plaidoyers qui lui paraissaient plus *dévots que les romans de Desmarets?*

Le cardinal Maury est-il si coupable d'avoir préféré aux plaidoyers de Le Maistre et de Patru les mémoires célèbres qui ont immortalisé le courage, le talent et l'amitié de Pellisson ?

L'ingénieux et brillant écrivain auquel cette note s'adresse, la pardonnera sans doute à un admirateur de Le Maistre qui ne veut pas plus douter de la justice et du goût des critiques dont les noms précèdent, que du cœur de Racine.

le temps où la poésie mêlait ses riantes inspirations à la voix grave de la religion, où la jeunesse d'Angélique et de ses sœurs semblait faire revivre dans la vallée de Chevreuse le génie mystique et tendre de sainte Thérèse plus encore que la règle de Saint-Benoît. Port-Royal était devenu de plus en plus austère, la doctrine impitoyable du jansénisme s'y était réfugiée comme dans une forteresse. Dans ces lieux où nous avons vu sourire la douce et vénérable image de François de Sales, apparaissait alors la sombre figure de Saint-Cyran : le nouveau directeur effrayait et enchantait tout ensemble le troupeau tremblant à ses pieds. Quand Le Maistre était admis à la grille du parloir, on ne faisait retentir que des paroles de pénitence à ses oreilles encore remplies des applaudissements du monde; chaque fois que le récit d'un de ses succès pénétrait les murs du cloître, un concert de prières s'élevait au ciel pour cette âme en péril.

Elles gémissaient de sa gloire, celles à qui son cœur eût aimé à la rapporter tout entière : Madame Le Maistre, Madame Arnauld, triomphant de toutes les faiblesses de l'humanité, foulaient aux pieds, par un effort que le ciel ne demande point aux mères, la plus touchante de toutes, l'orgueil maternel. Angélique était destinée à initier à la vie religieuse et à introduire dans le cloître toute sa famille; sa mère, ses sœurs avaient déjà subi le joug, il lui

restait à couronner son œuvre par une éclatante et dernière conquête.

La légende chrétienne nous représente un voyageur errant dans les ténèbres des bois et de la nuit. De funèbres apparitions se lèvent sur ses pas, de noirs fantômes le poursuivent et l'obsèdent, il triomphe de tous les obstacles, et des artifices du démon. Mais qu'une jeune fille se montre à lui dans la profondeur de la forêt, il la suit, il s'égare, elle l'entraîne sans résistance dans l'éternel abîme. Ainsi les vierges de Port-Royal redoutaient pour Le Maistre des périls couverts, et des séductions plus douces encore que celles de la gloire.

Mademoiselle de Cornouailles était nièce d'un avocat célèbre : Le Maistre la vit, il l'aima : la gloire sied bien à l'amour, et il devait lui être doux d'en faire hommage.

Mais ce vœu si pur d'un chaste mariage, il n'osait le confier à sa mère, à ses tantes, qui ne savaient plus voir la religion que dans l'oubli du monde et de toutes ses espérances. Le courage lui manquait chaque fois qu'il arrivait au faubourg Saint-Jacques devant les murs de Port-Royal de Paris [1].

1. En 1625, Mme Arnauld avait acheté au faubourg Saint-Jacques l'hôtel de Clagny, dont la principale entrée paraît avoir été rue de la Bourbe. En donnant cet hôtel à l'abbaye de Port-Royal, elle avait eu pour but l'établissement d'une infirmerie destinée aux religieuses malades, et l'on commença par y envoyer une première colonie de quinze religieuses; mais Jean-François de Gondi, archevêque de Paris,

Là, dans ces lieux qui ne rappelaient plus rien des sombres mais poétiques aspects de la vallée de Chevreuse, au pied des vastes bâtiments qui abritaient tant de vierges sacrées, et qui aujourd'hui, comme par un touchant retour, forment l'hospice de la Maternité, sur le seuil du cloître qui ne devait pas s'ouvrir encore pour elle, Madame Le Maistre, en habit de postulante, semblait attendre ses fils, et pour obtenir leur conversion, faisait violence au ciel par d'incessantes prières.

Dans l'intérieur du monastère, Madame Arnauld, comme une veuve chrétienne, se recueillait dans la pensée de la mort, et, la dernière venue en religion, goûtait un saint plaisir à donner le nom de mères selon la grâce à celles qui étaient ses filles selon la nature, tandis que l'aînée d'entre elles, après avoir porté au Lys, à Maubuisson, au Tard, aux Iles d'Auxerre, monastères régénérés par ses soins, la discipline rigoureuse qui triomphait à Port-Royal, Angélique, abdiquant son pouvoir et heureuse de déposer le fardeau qu'elle devait porter encore, rendait grâce à Dieu de son ouvrage et se reposait dans l'obéissance.

Ce ne fut point dans ces cœurs inflexibles que Le Maistre versa d'abord les secrets de son cœur,

n'ayant pas voulu qu'il y eût deux monastères, et Port-Royal-des-Champs devenant de plus en plus mal sain, toute la communauté fut en 1626 transférée à Paris. Voy. l'Abrégé de l'histoire de Port-Royal par Racine.

mais il s'adressa à la mère Agnès, sa seconde tante. Agnès, nous le savons, avait quelque chose de moins imposant et de plus tendre. Le *Chapelet secret* qu'elle avait composé quelque temps auparavant est comme le premier manifeste de cette dévotion mystique, née de la mélancolie du cloître et de l'oisiveté des âmes sensibles[1]. Elle était alors abbesse du Tard où elle maintenait avec douceur une règle sévère. Le Maistre lui adressa une lettre confidente de ses amours et de ses espérances, mais cette lettre, qui ne nous scandaliserait pas comme elle, n'a point été conservée, et Mademoiselle de Cornouailles, couverte d'un voile qui la dérobe à nos regards, reste pour nous comme une apparition éphémère et mystérieuse. L'imagination qui aimerait à soulever un coin de ce voile, se plaît à la représenter comme une fière et belle jeune fille, au regard profond et chaste, en rapport par l'intelligence et par le cœur avec celui dont elle avait conquis l'amour, et pleine d'un noble orgueil que faisait palpiter la gloire.

Mais ni ses attraits, ni ses vertus, ne pouvaient désarmer la mère Agnès : « Mon très-cher neveu, « répondait-elle à Le Maistre, ce sera la dernière

1. « Ce Chapelet secret, dit Racine dans son Abrégé de l'histoire de « Port-Royal, étoit un petit écrit de trois ou quatre pages contenant « des pensées affectueuses sur le mystère de l'Eucharistie, ou pour « mieux dire, c'étoit comme des élans d'une âme toute pénétrée de « l'amour de Dieu dans la contemplation de sa charité infinie pour les « hommes dans ce mystère. »

« fois que je me servirai de ce titre : autant que « vous m'avez été cher, vous me serez indifférent, « n'y ayant plus de reprise en vous pour y fonder « une amitié qui soit singulière. Je vous aimerai dans « la charité chrétienne, mais universelle, et comme « vous serez dans une condition fort commune, je « serai pour vous aussi dans une affection fort ordi- « naire. Vous voulez devenir esclave, et après cela, « rester roi dans mon cœur, cela n'est pas pos- « sible ! »

Puis reprenant un langage plus tendre et plus conforme à son caractère, elle feint de s'être méprise sur le véritable sens de la lettre qu'elle a reçue ; cette beauté qu'il dépeint en traits de flamme, ce n'est pas une beauté mortelle, cet amour n'est pas un profane amour. La religion, la piété, la chasteté, voilà les vierges sacrées dont il adore les mystiques attraits, voilà la douce fiancée à laquelle il brûle d'être uni par des nœuds immortels. Et continuant ainsi, sous le voile d'une ingénieuse allégorie, elle le force à détacher d'une image chérie ses yeux et son cœur, elle montre l'éternelle beauté à cette âme éprise d'une beauté périssable.

Le Maistre se trouble aux accents de cette voix respectée ; dans ces temps où les liens de la famille avaient toute leur puissance, un bonheur qu'elle refusait de bénir eût pesé comme un remords.

L'idée du sacrifice d'ailleurs n'était pas nouvelle

pour le jeune orateur. Il avait passé son enfance au milieu des victimes volontaires de la foi, et les austères conseils qu'il recevait, soutenus de plus austères exemples, lui venaient du même cloître où sa mère, où ses tantes avaient successivement sous ses yeux, enseveli leur jeunesse et leurs espérances.

Cependant cette âme ardente et impétueuse ne peut se rendre au premier effort. *Il n'a pas lu tout entière,* écrit-il à sa tante, *cette lettre cruelle, il a mis plus de quinze jours à en achever la première page :* puis il plaide avec chaleur la cause du mariage devant ce juge inexorable qu'il ne convaincra pas... Inutile résistance ! vains et douloureux combats! C'est contre lui-même qu'il lui faut lutter désormais, contre le Dieu qui l'oppresse, ou, pour parler le langage de Port-Royal, contre la Grâce qui change et domine son cœur. Que de pleurs coulèrent au moment du sacrifice ! Le Maistre fut-il seul à en répandre? Que devint celle qui en était l'objet dans ce siècle de ferveur où, presque à la même époque, la jeune et charmante Marthe du Vigean allait expier dans les tristesses du cloître son innocent amour pour le grand Condé?

Port-Royal ne répond pas à ces questions où se complaît notre curiosité profane. Le nom de Mademoiselle de Cornouailles n'est plus prononcé, et Le Maistre, supprimant jusqu'au souvenir de ses douleurs, dans l'effort de la piété triomphante,

n'en veut pas même laisser voir les combats.

De quel côté vinrent pour lui le calme et la paix? Un homme avait alors le don de soulever dans les âmes et d'apaiser les tempêtes; c'était Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran.

Dans la première partie du XVII^e siècle, l'Église produisit trois prêtres dont les destinées furent diverses, mais qui semblent se partager le domaine des vertus théologales : François de Sales, plein d'onction et de grâce, gagnant les âmes par sa douceur, né pour faire aimer la religion aux hommes, l'apôtre de l'espérance; Vincent de Paul se dévouant pour ses frères, soulageant toutes les douleurs, donnant tout ce qu'il a, se donnant lui-même, le héros de la charité; l'abbé de Saint-Cyran, l'élève de saint Augustin, l'ami de Jansénius, et aux yeux de ses disciples, le docteur de la foi.

Les deux premiers ont choisi la meilleure part, ils sont les saints de prédilection de tous les cœurs sensibles ; le troisième a été pour plusieurs une occasion de scandale : apprenons cependant à le connaître. Dans ce chef d'une doctrine impitoyable, sous cet extérieur triste et glacé, il y a un sympathique attrait, l'attrait d'une conviction énergique et profonde; il domine, il subjugue ; toutes les fortes vertus qui plus tard feront la gloire et les malheurs de Port-Royal, il les possède, il les inspire, elles seront dans le monastère persécuté comme une partie de son

héritage, et son esprit y vivra jusqu'au dernier jour.

Il ne faut point étudier l'abbé de Saint-Cyran dans ses lettres pleines d'un ascétisme outré et dont Bossuet a condamné la sécheresse ; il ne faut point l'entendre dans la chaire chrétienne où du reste il monta bien rarement : c'est dans l'humble parloir de Port-Royal, c'est dans l'ombre du confessionnal, c'est au chevet des mourants qu'il rencontrait l'éloquence. Le Maistre l'avait vu souvent chez Arnauld d'Andilly et avait conçu pour lui un respect filial. Dans ces jours de trouble et d'angoisse où son âme incertaine était comme suspendue entre le ciel et la terre, il le trouva au pied du lit de mort de Madame d'Andilly, sa tante.

Les souffrances du corps, l'effroi de la nature, les promesses de la foi, Saint-Cyran animant de sa présence l'appareil de la religion et de la mort, effrayant sa pénitente et la consolant tour à tour, quel spectacle pour Le Maistre déjà presque vaincu ! Il était là, les yeux fixés sur le lit de douleur, l'oreille attentive aux paroles du prêtre ; mais à l'approche du moment redoutable, quand les flambeaux s'allumèrent, quand le signe rédempteur toucha le front déjà glacé, quand Saint-Cyran transfiguré par la foi, ramassant ses forces pour soutenir celles de la mourante, fit passer toute son âme dans les paroles suprêmes : « *Proficiscere, anima christiana, de hoc mundo, in nomine Dei omnipotentis qui te creavit*, Partez, âme

chrétienne, partez de ce monde au nom du Dieu tout-puissant qui vous a créée, » quand après cet adieu prononcé d'une voix émue et ferme, retentirent avec plus de douceur les derniers accents de la prière et de l'espérance: « Seigneur ayez pitié de ses gémissements... Seigneur consolez-la par votre présence, » Le Maistre ne put retenir ses sanglots et ses pleurs. Ah ! ce n'était pas seulement sur sa tante, il pleurait sur lui-même. Dans une sainte et religieuse angoisse, il se voyait sur ce lit de mort où chacun doit se coucher à son tour, et son imagination anticipant ce moment inévitable, en devançait toutes les terreurs et toutes les espérances[1].

Cependant la mort descendue sur cette maison en avait enlevé l'âme souffrante. Saint-Cyran, après avoir ouvert le ciel à sa pénitente, offrait des consolations à son ami. Que faisait Le Maistre en ces cruels instants? Dans le jardin attenant à la maison, seul, à la clarté de la lune dont les rayons se reflétaient sur la chambre mortuaire, il méditait en silence, et quand il en sortit, les yeux humides de pleurs et le cœur oppressé, la mère Agnès triomphait, et il n'avait plus d'autre amante que cette mystique fiancée qu'elle désignait à son amour.

1. Voyez outre les sources déjà citées : *Nécrologe* des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la Vérité (4 novembre 1658). — *Hist. générale de Port-Royal,* t. II et III.

# II

## 1637-1648

Joie de Port-Royal en apprenant la résolution de Le Maistre. — Le Maistre, après de nouveaux combats, se jette entre les bras de Saint-Cyran. — Derniers plaidoyers. — Triomphes et tristesse. — Adieux au Palais. — Le Maistre écrit à son père et au chancelier. — Caractère de ces deux lettres. — Le Maistre de Séricourt. — Le premier et le second ermites. — Les deux frères se retirent dans un petit logement attenant à Port-Royal de Paris. — Entrevue avec Lancelot. — Soupçons de Richelieu. — Arrestation de Saint-Cyran et sa captivité au château de Vincennes. — Les solitaires chassés de leur asile se retirent à Port-Royal-des-Champs. — Description du monastère abandonné. — Occupations de Le Maistre. — Nouvelle persécution. — Laubardemont à Port-Royal. — Exil des solitaires à La Ferté-Milon. — Lettre de Le Maistre à Richelieu. — La famille Vitard et la famille Racine. — Mme Vitard et Mlle Agnès ne veulent pas se séparer de Le Maistre. — Retour à Port-Royal. — Travaux de Le Maistre. — Visite au château de Vincennes. — Mort de Richelieu. — Délivrance de Saint-Cyran. — Saint-Cyran à Port-Royal. — Entretien mémorable. — Mort de Saint-Cyran. — Revue des solitaires à cette époque. — Luzancy. — Lindo. — Dufossé. — De Bascles. — Pallu. — François. — De la Petitière. — Portraits du grand Arnauld ; — de Le Maistre de Sacy ; — d'Arnauld d'Andilly. — Contraste avec Le Maistre. — Austérités croissantes. — Piété exaltée par la solitude et la persécution.

A la nouvelle de la conversion de Le Maistre, dans laquelle ils voient une merveille de la grâce et le triomphe de leur doctrine, Port-Royal et Saint-Cyran tressaillent d'une joie profonde. Madame Le Maistre et ses sœurs reçoivent dans leurs bras cet échappé de la gloire et de l'amour tout meurtri du

sacrifice accompli, et dont le cœur, qui saigne encore d'une double blessure, est déjà en proie à de nouveaux combats.

Le Maistre admirait Saint-Cyran; il lui devait sa conversion et, tremblant devant son vainqueur, il n'osait lui ouvrir son âme. Tel était l'abord de ce prêtre dominateur, que le premier sentiment qu'il inspirait était une répugnance bientôt changée au pied des autels en un mystérieux attrait. La mère Angélique elle-même n'avait pu dans le commencement se défendre de cet inévitable effroi. Comme elle l'avait vaincu pour elle, elle entreprit de le vaincre chez son neveu; elle combattit sa résistance, elle apaisa ses terreurs, elle lui fit violence, jusqu'à ce que terrassé dans cette lutte, il s'écriât en s'armant de tout son courage : « J'irai et je dirai : mon père, » ne méprisez pas une âme pour laquelle Jésus-» Christ est mort[1] ! »

Ah ! pourquoi cette âme troublée ne se remit-elle pas en de plus douces mains? François de Sales qui déjà la connaissait, l'eût accueillie dans son sein paternel, il en eût réglé l'ardeur, apaisé les orages; il ne l'aurait pas laissée se consumer dans les pratiques d'une farouche piété. Mais ce n'est pas ainsi que l'abbé de Saint-Cyran comprit sa mission; il crut voir dans la résolution de son glorieux pénitent l'œuvre de cette grâce toute-puissante que rien ne

1 V. dans le *Nécrologe* de Port-Royal l'article consacré à Le Maistre.

supplée, à laquelle rien ne résiste, la confirmation de sa doctrine et le miracle envoyé du ciel pour en être le vivant témoignage. L'exemple de Le Maistre lui paraissait le meilleur commentaire du livre que préparait Jansénius.

Il accepta donc le sacrifice, il l'accepta tout entier; seulement il engagea Le Maistre à ne point se hâter de l'accomplir, et à attendre que les vacances du Palais lui permissent de se retirer avec moins d'éclat. Tel, après avoir entendu sous le figuier la voix qui avait changé son cœur, Augustin attendit les vacances pour abandonner sans retour l'école de Milan. Cependant pour mettre le nouveau pénitent à l'abri du monde et du repentir, Madame Le Maistre lui faisait construire à côté de Port-Royal de Paris et à l'ombre de ses murs une cellule obscure et solitaire : comme cette mère lacédémonienne, elle avait le courage d'apporter sa pierre au tombeau où son fils devait être enseveli tout vivant.

Le plus profond secret enveloppait ces préparatifs de retraite. Le Maistre paraissait au Palais aussi souvent que de coutume, mais une tristesse profonde répandue sur son front comme un nuage voilait son talent. Dans ses derniers plaidoyers le tour religieux, les citations empruntées aux Pères et aux Écritures se multiplient de plus en plus. C'est alors que l'histoire du barreau nous le représente fermant l'oreille aux applaudissements qui l'accueillaient en-

core. Quand il parle, entouré d'une foule attentive et charmée. un dégoût involontaire, un remords secret se mêlent à ses triomphes, il se sent prêt à verser des larmes, et ses yeux attendris ne contemplent plus que le crucifix placé au-dessus de sa tête. « Il baisse, » disait Omer Talon qui l'écoutait avec l'attention d'un connaisseur et la malignité d'un rival, « il baisse, il ne fait plus que dormir. » Le jeune orateur avait entendu ce reproche : il se réveilla; à l'audience suivante, il fit taire ses scrupules, il ranima son ardeur et rassemblant toute son éloquence dans un suprême effort, le bras étendu, dit Fontaine, le regard dirigé sur l'avocat général comme pour le forcer à rétracter un jugement téméraire, dans un dernier combat il remporta une dernière victoire.

Dépouillant au sortir de l'audience, avec cette robe qu'il ne devait plus porter, les préoccupations et jusqu'au regret de sa gloire passée, il consacra les dernières pensées qu'il donnait à la terre et les premières heures de sa retraite, à son père qui lui semblait égaré de plus en plus dans les voies du monde. Ce respect filial, cette sollicitude que nous trouverons toujours tendre et discrète, forment un des traits les plus touchants du caractère de Le Maistre au milieu de Port-Royal qui sacrifiait trop souvent la nature à la religion. La lettre qu'il écrivit à son père et celle qu'il adressa plus tard au chancelier sont

connues, elles ont déjà été plusieurs fois imprimées[1]; mais il faut les relire, il faut les méditer si l'on veut pénétrer dans les profondeurs de cette âme chrétienne.

« Monsieur mon père,

« Dieu s'étant servi de vous pour me mettre au « monde et m'ayant obligé de vous rendre tout le « respect qu'on doit à un père, je violerois l'ordre « de sa providence et les devoirs de la nature, si je « ne vous faisois savoir la résolution qu'il m'a fait « prendre par sa bonté infinie et que je n'ai exécutée « que depuis quatre heures seulement. Il y a plus « de trois mois que j'avois dessein de quitter ma « profession pour me retirer dans une solitude et y « passer le reste de mes jours à servir Dieu. Mais « mes amis m'ayant empêché de me déclarer dès « lors pour éprouver si c'étoit un mouvement du « ciel ou de la terre qui me portoit à ce changement, « ils ont reconnu enfin avec moi que le temps affer- « missant cette pensée dans mon cœur au lieu de « la détruire, elle venoit de Celui qui seul est le « maître des volontés et qui les change quand bon « lui semble.

« Je quitte le monde parce qu'il le veut, comme « vous-même le quitteriez, et votre religion, s'il

1. Voy. notamment M. Sainte-Beuve, t. Ier, liv. II, chap. VIII, p. 398, 399, 400 et 401. — V. aussi M. de Vallée, ch. XXIV.

« le vouloit, et sans que j'aie eu de révélation parti-
« culière ou de vision extraordinaire ; je suis seule-
« ment la voix qui m'appelle dans l'Évangile à faire
« pénitence de mes péchés. Car, je vous le déclare,
« comme à mon père, je ne quitte point le palais
« pour me mettre dans l'Église, et m'élever aux
« charges que la vertu et l'éloquence ont acquises à
« tant de personnes. Je n'entre point aussi dans un
« monastère, Dieu ne m'en ayant point inspiré la
« volonté ; mais je me retire dans une maison par-
« ticulière pour vivre sans ambition, et tâcher de
« fléchir par la pénitence le Dieu et le juge devant
« qui tous les hommes doivent comparoître.

« Ce dessein vous étonnera sans doute, et je ne le
« trouve nullement étrange. Il y a six mois que j'é-
« tois aussi peu disposé à le prendre que vous l'êtes
« aujourd'hui, et sans que nul homme de la terre
« m'en ait parlé, sans qu'aucun de mes amis s'en
« soit pu douter avant que je le lui aie dit, je me
« sentis persuadé par moi-même, et, pour mieux
« dire, par le sentiment que Dieu qui parle aux
« cœurs et non aux oreilles des hommes a mis en
« moi.

« Si l'exemple d'un fils aîné qui quitte le monde,
« n'ayant que trente ans, lorsqu'il vivoit avec plus
« d'éclat dans une profession honorable, lorsqu'il
« avoit diverses apparences d'une fortune très-avan-
« tageuse, lorsqu'il étoit honoré d'une affection par-

« ticulière de quelques grands du royaume; si, dis-
« je, cet exemple vous pouvoit toucher, j'en aurois
« une plus grande joie que celle que vous eûtes
« quand je naquis; mais c'est à Dieu à faire ce mi-
« racle. Mes paroles ne servent de rien, et vous
« savez d'ailleurs que je n'ai jamais fait le prédi-
« cateur avec vous. Je vous dirai seulement ce que
« vous savez sans doute mieux que moi, que ce n'est
« pas faiblesse d'esprit d'embrasser la vertu chré-
« tienne, puisqu'une personne qui n'a point passé
« jusqu'ici pour faible ni pour scrupuleuse, et qui
« est encore la même qu'elle étoit lorsqu'elle eut
« l'honneur de vous voir pour la dernière fois, se
« résout de changer ces belles qualités d'orateur et
« de conseiller d'État en celle de simple serviteur
« de Jésus-Christ. »

Je ne veux remarquer dans cette lettre que la simplicité du langage et la modération de la pensée. Vous attendiez toute l'exaltation du fanatisme et vous trouvez tout le calme de la réflexion. Celui qui l'a écrite ne cède à aucun entraînement : ce n'est pas un inconstant qui veut changer d'ambition; il n'entrera point dans l'Église. Ce n'est pas un fanatique qui se croit appelé par une voix mystérieuse; il n'a eu ni révélation personnelle, ni vision extraordinaire. Ce n'est pas un esprit faible dominé par l'ascendant d'un génie supérieur; sa résolution était arrêtée avant que personne en eût connaissance.

Ce n'est pas enfin un intolérant qui s'arroge le droit de faire une loi de son exemple : il n'a jamais fait le prédicateur, et il sait qu'il n'appartient qu'à Dieu d'opérer des miracles. Ainsi sa ferme et droite raison, dans l'entraînement d'une résolution si extraordinaire, se possédait encore.

La suite répond à ces commencements. En attendant que son logement de Port-Royal soit prêt à le recevoir, il accepte un asile chez l'abbé de Saint-Cyran; et non moins résolu après qu'avant cette première épreuve de la solitude, les vacances finies, il adresse au chancelier l'expression aussi ferme, aussi simple, des sentiments dont son père avait reçu la première confidence.

« Monseigneur,

« Dieu m'ayant touché depuis quelques mois et « fait résoudre à changer de vie, j'ai cru que je « manquerois au respect que je vous dois, et que je « serois coupable d'ingratitude si, après avoir reçu « de vous tant de faveurs si extraordinaires, j'exécu- « tois une résolution de telle importance sans vous « rendre raison de mon changement. Je quitte, Mon- « seigneur, non-seulement une profession que vous « m'avez rendue très-avantageuse, mais aussi tout ce « que je pouvois espérer ou désirer dans le monde, « et je me retire dans une solitude pour faire péni- « tence et pour servir Dieu le reste de mes jours,

« après avoir employé dix ans à servir les hommes.

« Je ne crois pas être obligé à me justifier de cette « action, puisqu'elle est bonne en soi et nécessaire « à un pécheur tel que je suis. Mais je pense qu'afin « de vous éclaircir entièrement sur tous les bruits « qui pourront courir de moi, je dois vous décou- « vrir mes plus secrètes intentions, et vous dire que « je renonce aussi absolument à toutes les charges « ecclésiastiques comme aux civiles; que je ne veux « pas seulement changer d'ambition, mais n'en avoir « plus du tout; que je suis encore plus éloigné de « prendre les ordres de la prêtrise et de recevoir « des bénéfices que de reprendre la condition que « j'ai quittée, et que je me tiendrois indigne de la « miséricorde de Dieu si, après tant d'infidélités « que j'ai commises contre lui, j'imitois un sujet « rebelle qui, au lieu de fléchir son prince par ses « soumissions et par ses larmes, seroit assez pré- « somptueux pour s'élever de lui-même aux pre- « mières charges du royaume.

« Je sais bien, Monseigneur, que dans le cours du « siècle où nous sommes, on croira me traiter avec « faveur que de m'accuser seulement d'être scru- « puleux, mais j'espère que ce qui paroîtra une « folie devant les hommes ne le sera pas devant « Dieu, et que ce me sera une consolation à la mort « d'avoir suivi les règles les plus pures de l'Église et « la pratique de tant de siècles.

« Que si cette pensée me vient de ce que j'ai « moins de lumière ou plus de timidité que les au- « tres, j'aime mieux cette ignorance respectueuse et « craintive qui a été embrassée par les plus grands « hommes du christianisme, qu'une science plus « hardie et qui me seroit plus périlleuse. Quoi qu'il « en soit, Monseigneur, je ne demande à Dieu autre « chose que de vivre et de mourir en son service, « de n'avoir plus de commerce ni de bouche ni par « écrit avec le monde qui m'a pensé perdre, et de « passer ma vie dans la solitude, comme si j'étois « dans un monastère.

« Voilà, Monseigneur, une déclaration tout entière « de la vérité de mes sentiments. Les extrêmes « obligations dont je vous suis redevable ne me per- « mettoient pas de vous en faire une moins expresse « et moins fidèle, et l'honneur d'une bienveillance « aussi particulière que celle que vous m'avez témoi- « gnée m'engageoit à vous assurer que je ne pré- « tends plus de fortune que dans l'autre monde qui « dure toujours, afin que votre extrême affection « pour moi ne vous porte plus à m'en procurer dans « celui-ci dont la figure passe si tôt. Mais quelque « solitaire que je sois, je conserverai toujours le sou- « venir et le ressentiment de vos faveurs, et je ne « serai pas moins dans le désert que j'ai été dans « le monde,

« Votre, etc. »

Plus mélancolique et plus triste que celle qu'il écrivait à son père, cette lettre respirait déjà le sentiment et le dédain de l'injustice des hommes. Malgré la ferveur du christianisme naissant, quand Pontius Paulinus, personnage consulaire, illustre par l'éloquence et par les lettres, renonçant au barreau, au sénat, à la gloire, vint chercher près du tombeau de saint Félix la pauvreté, la solitude et l'oubli, la société romaine fut unanime pour condamner son sacrifice. Les malignes interprétations, la raillerie sans pitié, les reproches touchants et par là plus cruels de l'amitié qui, dans les vers d'Ausone, mêlait sa douce voix aux accents de la poésie, poursuivirent cette âme fugitive jusque entre les bras de son Dieu. Une femme, la pieuse Therasia, soutenait seule son courage. Soumis aux mêmes épreuves, Le Maistre trouvait auprès d'une mère l'appui que Paulinus demandait au cœur d'une épouse [1]. Mais le XVII[e] siècle n'était pas plus indulgent que le IV[e] pour des vertus trop au-dessus de la nature. Le monde qui blâme à la fois ceux qui le méprisent et ceux qui l'aiment, jugeait avec les yeux de la raison une

1. Il faut lire le portrait de saint Paulin dans les *Études sur les Pères de l'Église*, par M. Charpentier, ouvrage solide et ingénieux, qui complète si heureusement le brillant tableau tracé par M. Villemain, de l'*Éloquence chrétienne au quatrième siècle*, t. I[er], p. 294.

M. Sainte- euve dit que les vrais précédents de l'histoire de Le Maistre sont dans l'histoire de saint Paulin et de saint Sulpice Sévère (voy. Sainte-Beuve, t. I[er], liv. II, ch. II. — *Histoire littéraire* de M. Ampère, liv. I[er], ch. VII et VIII.)

œuvre où la raison ne pouvait atteindre, et tandis que les moins malveillants ne voyaient dans une résolution si soudaine que l'entraînement passager d'une dévotion irréfléchie, des bouches moins réservées déploraient avec une feinte compassion l'abaissement d'un grand esprit, captivé par un chef de secte qui cachait de profonds desseins sous une habile austérité. Les rumeurs devinrent si générales qu'il fallut essayer de les faire taire. L'abbé Singlin, dont le nom se retrouvera plus d'une fois à côté de celui de Le Maistre, composa un petit écrit dans ce but, et le plus pacifique des directeurs de Port-Royal donna ainsi le signal de la polémique[1].

Le Maistre, cependant, laissait s'exercer la censure, et au sein de sa retraite dont elle ne troublait pas le repos, il acceptait, comme une partie de son sacrifice, le blâme qu'il lui attirait. Mais une joie pour sa solitude, un nouveau sujet d'étonnement pour les censeurs se préparait dans cette famille où, nous le savons déjà, l'esprit de pénitence était contagieux.

Parmi les frères d'Antoine Le Maistre, il en était un dont la douceur et la piété semblaient peu en rapport avec la profession qu'il avait embrassée. Le Maistre de Séricourt avait dévoué au métier des

1. *Mémoires* de Fontaine, t. I^er^, p. 65 et suiv. — C'est l'abbé Singlin qui, le premier, compara, dans cet écrit, la retraite de Le Maistre à celle de saint Paulin.

armes un corps délicat, une âme tendre, une vie à laquelle sa mère, dont il était le fils chéri, attachait la sienne. Prisonnier en 1635 dans la ville de Philipsbourg, qu'il avait vaillamment défendue, il trompa la vigilance de ses gardiens, s'échappa comme par miracle à travers mille périls, et, plein de reconnaissance pour le Dieu qui l'avait sauvé, conçut dès lors la pensée de se consacrer un jour à son service[1].

La conversion de Le Maistre, cette pénitence éclatante, objet de tous les entretiens, fut pour lui, au milieu du tumulte des camps, comme un appel irrésistible. Il vint à Paris à demi-vaincu; il vit son frère et rendit les armes.

Entre les caractères de tous les solitaires de Port-Royal, celui de Séricourt me paraît un des plus aimables : en même temps qu'il est timide et doux, le jeune militaire a quelque chose de chevaleresque et de fier. Il se dévoue à la pénitence de tout son cœur, avec le courage qu'il portait sur les champs de bataille. S'il écrit à Saint-Cyran pour se placer sous sa direction, le langage de la piété emprunte à son ancienne profession un accent plein de franchise et de vivacité.

1. Sur Le Maistre de Séricourt, voy. Fontaine, t. Ier, p. 79 à 83. — Lancelot, t. Ier, p. 300 et suiv. — M. Sainte-Beuve, t. Ier, liv. II, c. III. — Ce dernier compare Séricourt avec beaucoup de grâce à Vauvenargues.

On lit dans les *Relations de Port-Royal* que c'est avec l'aide d'un paysan d'Andilly, comme lui prisonnier, que Séricourt parvint à recouvrer sa liberté.

« Monsieur, si je pouvais avoir le bonheur de « vous voir, je me jetterois à vos genoux, et mettrois « mon épée à vos pieds comme mon frère y a mis « sa plume. »

La première fois qu'il entre dans la chambre solitaire où ce frère, le plus grand orateur du barreau, ensevelit sa jeunesse et sa gloire, il se trouble, il s'émeut, il est devant lui, il le cherche encore, et, se jetant à son col : « Je venois ici plus qu'à demi-rendu, s'écrie-t-il, mais ce que je vois achève tout. »

Dès ce moment, tout est commun entre eux. Déjà frères, ils le deviennent une seconde fois; mais cette nouvelle vie laisse subsister entre eux une inégalité touchante. Le Maistre conserve la supériorité qu'il doit à son âge et à son talent : le modeste Séricourt s'emploie à copier les ouvrages de son frère, et se donne le titre de *second ermite*.

Dans les premiers jours de l'année 1638, *le premier et le second ermites* se retirèrent dans la cellule que leur avait préparée leur mère[1]. Elle était à peine achevée, des ais de sapin attachés à la hâte dissimulaient imparfaitement l'humidité des murs, mais là du moins habitait la solitude, et l'abbé de Saint-Cyran pénétrait seul dans l'impénétrable asile. Une sentinelle vigilante, Madame Le Maistre, en défendait l'accès. En vain les plus grands seigneurs,

1. C'était un petit logis extérieur attenant au monastère.

les clients de la veille, essayaient de le forcer : « Votre office, écrivait ingénieusement Le Maistre à « l'un de ces indiscrets, qui avait pris le prétexte « d'une bonne œuvre, votre office, Monsieur, est « d'agir et de parler : le nôtre est de contempler et « de nous taire. Vous priez en travaillant pour Dieu « et pour son Église, et nous travaillons en priant. « C'est ainsi que je prendrai part au dessein dont « vous me parlez... Je vous en dirois davantage si « je ne devois avoir autant de soin pour reprendre « le silence que vous avez de retenue pour ne pas « interrompre notre solitude. »

Cette solitude ne fut interrompue qu'une fois : encore Saint-Cyran, le rigide Saint-Cyran, fut-il obligé d'y employer la ruse.

Un jeune homme élevé dans la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, et dont l'esprit nourri de la lecture des Pères de l'Église cherchait un héritier de leur science et de leur vertu, venait d'échapper au père Bourdoise pour se jeter dans les bras du saint abbé. Celui-ci lui ayant donné rendez-vous à Port-Royal de Paris, secrètement et sans le prévenir de la surprise qu'il lui préparait, l'introduisit dans une chambre froide, nue, véritable asile de la pénitence, où deux hommes jeunes, mais au front sévère, l'accueillant avec bienveillance, le firent asseoir sur une paillasse piquée qui servait à la fois de lit et de siége. Le Maistre et Séricourt

recevaient le jeune Lancelot, tout ému de leur présence; Lancelot, nom touchant et grave qui se lie aux souvenirs de l'enfance, Lancelot, le sage instituteur dont la gloire modeste ne doit pas périr, le maître de Racine, et dans ce Port-Royal honoré par tant de malheurs et de vertus, l'une des plus pures renommées[1]. Lui seul eut accès dans cette retraite profonde, et Saint-Cyran, ravi d'essuyer un refus, ravi de trouver un pénitent plus intraitable que lui-même, demanda vainement pour un ami une seconde exception.

Ainsi croissait au milieu des murmures du monde la ferveur contagieuse des premiers solitaires. La politique commençait à s'en inquiéter, et l'œil pénétrant de Richelieu se fixait sur le prêtre qui les avait entraînés dans ces voies de la pénitence, antiques et nouvelles à la fois. Si l'abbé de Saint-Cyran ne cachait point sous une inflexible sévérité une haute et secrète ambition, il y avait cependant en lui la puissance d'un chef de secte. Absorbé dans l'étude des Pères et dans la contemplation du génie de saint Augustin; ami, maître, inspirateur du célèbre évêque d'Ypres, qui travaillait alors à un ouvrage dont la renommée précédait la publication, Saint-Cyran professait sur la contrition, sur la grâce, des doctrines qui étaient la censure des doctrines de l'Église.

1. Voy. *Mémoires* de Lancelot. — Sainte-Beuve, liv. II, ch. IV.

Directeur des âmes, il les subjuguait par l'attrait de son austérité même : il avait eu accès à Port-Royal sous les auspices de l'évêque de Langres, et l'évêque de Langres, bientôt supplanté, avait été obligé de lui céder la place. Plus imprudent ou plus malheureux, il avait détrôné le Père Joseph dans le cœur des filles du Calvaire. Par un ouvrage de controverse, dont ses partisans tout bas le déclaraient l'auteur, il s'était attaché une partie de l'épiscopat ; par des conversions soudaines, et qui étaient le meilleur argument de sa doctrine de la grâce, il enlevait Le Maistre à l'éloquence, Séricourt aux armées, Lancelot au séminaire célèbre que dirigeait Bourdoise. Richelieu crut voir en lui le sombre génie de Calvin : implacable ennemi de l'esprit d'hérésie qui n'était à ses yeux que l'esprit d'indépendance, il résolut de dompter par sa puissance celui qu'il n'avait pu séduire par ses faveurs, et le 14 mai 1638, Saint-Cyran fut arrêté et conduit à Vincennes.

La douleur des premiers chrétiens, quand on chargeait de fers leurs évêques prêts à confesser la foi et à braver les supplices, est l'image fidèle de celle qui remplit Port-Royal à la nouvelle de la persécution dirigée contre son chef. Le Maistre surtout était inconsolable, car il sentait bien que sa conversion était l'un des crimes reprochés à son ami. Il lui écrivit, et reçut du château de Vincennes une réponse où Saint-Cyran se peint dans toute l'intrépi-

dité de son courage, dans toute l'opiniâtreté de son caractère.

« Je n'ai pas douté que votre retraite ne fût un des « chefs de mon accusation. Je n'ai garde de m'en « plaindre. Plût à Dieu qu'il s'offrît à moi de pa- « reilles personnes et qui fussent dans la même dispo- « sition de me croire où Dieu vous avoit mis. Je leur « donnerois le même conseil, ou plutôt je les confir- « merois dans la résolution qu'ils auroient déjà comme « vous prise d'eux-mêmes, et avec encore plus de « hardiesse quand je serois assuré d'être condamné « au feu... Si j'eusse manqué à Dieu dans cette « rencontre, j'étois ruiné sans ressource... »

La persécution ne devait pas s'arrêter au maître : elle allait atteindre les disciples. L'archevêque de Paris à qui l'on s'était plu à les représenter comme une colonie de jeunes solitaires s'élevant à l'ombre des murs d'un couvent de religieuses, leur ordonna de chercher un autre asile. Le Maistre ne demandait qu'une solitude plus profonde ; c'était peu pour lui de ne plus voir le monde, il voulait en être loin ; c'était peu d'une retraite, il voulait un désert[1].

Dans le fond d'une vallée solitaire que des bois et des montagnes entouraient de toutes parts de leur sombre ceinture, s'élevaient les murs délabrés de l'ancienne abbaye de Port-Royal-des-Champs. Des

1. Voy. Fontaine, t. Ier, p. 48, 49 et 50.

bâtiments en ruines, une terre humide et sans culture, creusée par des flaques d'eaux croupissantes autour desquelles des reptiles et des animaux immondes pétrissaient un impur limon, deux étangs plus élevés que le sol et qui suspendaient au-dessus des parterres la menace d'une inondation perpétuelle, tel était alors le spectacle que présentait le monastère abandonné, tel l'aspect primitif de ces jardins qu'Arnauld d'Andilly devait cultiver, que Racine devait chanter un jour. Au levant, l'église, monument imparfait du XIII[e] siècle, semblait s'être affaissée sur elle-même, et descendait au-dessous du sol de la hauteur de huit marches, tandis qu'à l'exposition du nord, la ferme des Granges, placée sur une éminence, présentait comme point de vue ses rustiques bâtiments. Forcée en 1626 de transporter à Paris sa communauté que décimaient à Port-Royal des fièvres périodiques et des exhalaisons funestes, la mère Angélique avait jeté un regard plein de tristesse et de regret sur cette vallée profonde où le Seigneur l'avait gardée à l'ombre de ses ailes, sur ces lieux sauvages et pleins d'une religieuse horreur qu'avait si longtemps sanctifiés la prière. Elle y avait laissé un chapelain qui célébrait chaque jour l'office divin dans l'église solitaire, et le saint-sacrement n'avait pas cessé de reposer dans le tabernacle entouré de ruines.

C'est dans cette thébaïde nouvelle placée, par un frappant contraste, à quelques lieues de Paris et

aux portes de Versailles, que Le Maistre et Séricourt allèrent chercher un asile. Aux deux frères, à Lancelot s'étaient joints déjà quelques autres pénitents que nous retrouverons plus tard. L'abbé Singlin, qui commença par être l'élève de saint Vincent de Paul, pour devenir le successeur de Saint-Cyran, leur avait amené trois ou quatre enfants, le petit Vitard, le jeune Bignon, le jeune Deseaux, dont l'éducation lui était confiée. Ainsi, sous l'inspiration de leur chef, les premiers solitaires préludaient à l'établissement des petites écoles.

Ils vivaient séparés les uns des autres : Le Maistre et Séricourt chacun dans sa chambre isolée, Singlin et Lancelot avec leurs disciples. Point de règle prescrite, peu de pratiques communes. La pénitence même avait sa pudeur, et chacun d'eux ne voulait pour confident de ses austérités que le ciel qui en recevait l'offrande. Seulement quand la nuit avait répandu sur la vallée le sommeil et le silence, on eût pu voir, toujours à la même heure, interrompant leur repos, les solitaires paraître, comme des ombres heureuses, au milieu des ruines du cloître, descendre dans l'église souterraine, comme les premiers chrétiens dans les catacombes, et les paroles de la sainte liturgie répétées en chœur, retentissaient dàns une grave harmonie.

Quelquefois aussi, à la chûte du jour, sortant tous ensemble du corps de logis révéré qui avait servi

de demeure à saint Thibault, premier supérieur de la maison, ils gravissaient, d'un pas silencieux, la colline qui domine le monastère, pour respirer sur la hauteur un air moins humide et plus pur : Singlin entonnait l'hymne sacrée dans laquelle l'Église remercie Dieu des bienfaits du jour et sollicite le repos de la nuit : toutes les voix s'unissaient dans la prière harmonieuse. Le laboureur revenant de ses travaux, se découvrait avec respect, et apprenait à révérer la piété de ceux dont il bénissait la bienfaisance.

Ce genre de vie, cette solitude profonde devaient faire taire tous les soupçons, mais rien ne désarmait Richelieu. Le vainqueur de La Rochelle ne voulait pas laisser l'esprit d'indépendance se construire une seconde forteresse. A peine quelques mois s'étaient écoulés, lorsqu'un matin l'appareil de la justice vint troubler le silence accoutumé du monastère. Un homme au regard sinistre et dont le nom est devenu pour les juges prévaricateurs une cruelle injure, Laubardemont, déjà tristement fameux par la condamnation et le supplice d'Urbain Grandier, pénétra, sans s'annoncer, dans la chambre de Le Maistre. Assis sur un siége rustique, un crucifix placé au-dessus de sa tête, le solitaire lisait un volume de saint Augustin. Il reçut, sans s'étonner, l'envoyé de Richelieu, et toujours sur ses gardes, sans franchir un seul instant la limite de ses devoirs, sans laisser franchir à son juge celle de ses droits, il sut

mêler à ses réponses quelque chose de cette grave ironie dont plus tard Pascal devait donner dans Port-Royal même l'éloquent et immortel exemple. Laubardemont lui demanda le temps, la cause, l'inspirateur de la résolution qu'il avait prise, et voulut enfin savoir s'il avait des visions : « Oui, répondit « Le Maistre, quand j'ouvre la fenêtre qui est de ce « côté de ma chambre, je vois le village de Vaumu-« rier, et quand j'ouvre l'autre, je vois celui de « Saint-Lambert[1]. »

Le juge-commissaire avait affaire à un rude joueur ; il le sentit, et crut avoir meilleur marché de ses compagnons. Il les interrogea tous, ne fit pas grâce même aux enfants, s'emporta contre Lancelot, et s'adjugeant dans cette lutte inégale une facile victoire, huit jours après il faisait expédier à tous les solitaires l'ordre de sortir de l'abbaye de Port-Royal.

Lieux charmants, prisons volontaires
On me bannit en vain de vos sacrés déserts,
Le suprême Dieu que je sers
Fait partout de vrais solitaires ! [2]

Un adieu triste et tendre, des vers mélancoliques recueillis par le compagnon de son exil, telle fut la seule plainte que Le Maistre, en quittant ce désert

1. Fontaine, t. I[er], p. 83 et 84. — M. Sainte-Beuve, liv. II, ch. VI. M. de Vallée, ch. XXIV.

2. Fontaine, t. I[er], p. 84 et 85. — « Vers mélodieux, vers émus et qui seroient dignes de Racine enfant, » dit M. Sainte-Beuve (liv. II, ch. IV).

où il eût voulu vivre et mourir, laissa échapper de sa bouche et de son cœur. Il demanda en vain l'hospitalité aux chartreux de Paris, aux religieux de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Victor. La politique ou la peur le repoussait.

Mais la reconnaissance l'accueillit. Entre les élèves confiés aux soins des premiers solitaires, il en était un, le jeune Vitard, dont les parents habitaient La Ferté-Milon; en reprenant l'enfant, l'humble et pieuse famille offrit un asile aux maîtres.

Changer de solitude, ce n'était pas changer de vie : il semblait même qu'à chaque exil nouveau, la retraite de Le Maistre devînt plus profonde et sa pénitence plus rigoureuse. Les deux frères, enfermés chacun dans sa chambre, ne se voyaient pas même entre eux pendant le jour. La nuit, un même signal les arrachant au repos, les réunissait pour une prière commune, et sans ce signal transmis par une corde dans la cellule prochaine pour avertir Lancelot d'unir sa pénitence à la leur, rien n'eût révélé à celui-ci leur voisinage et leur présence. Avant le jour, ils se rendaient par des jardins inhabités dans l'église des Bernardins de Saint-Lazare, et le prieur de l'abbaye, dom Julien Warnier, ami de la mère Angélique, et comme elle réformateur de son couvent, les recevait à la sainte table encore solitaire; mais ils avaient beau fuir tous les regards et se dérober même à leurs hôtes, leur disgrâce leur donnait une

involontaire renommée. On savait dans la ville que trois étrangers menaient une vie édifiante et pauvre, et des voix indiscrètes publiaient leurs tacites et furtifs bienfaits. Plus d'une fois, des habitants de La Ferté-Milon les rencontrèrent dans un petit bois situé à l'extrémité de la ville, où ils venaient se livrer à la méditation et chercher l'image de la solitude. Partout où les jetait le vent de l'exil, ils portaient Port-Royal avec eux[1].

Le Maistre ne s'absorbait pas tout entier dans cette vie contemplative. Son cœur et sa pensée étaient moins souvent à la La Ferté-Milon qu'ils n'erraient autour du château de Vincennes. Avec tout le zèle de l'amitié, il composa un mémoire pour justifier Saint-Cyran : ainsi Pellisson devait un jour s'honorer en défendant Fouquet. Nous examinerons plus tard cet écrit sous le rapport polémique et littéraire : n'y remarquons qu'une chose en ce moment, c'est qu'il y mettait tout son cœur. A la mort du père Joseph, quand un rayon d'espoir brilla dans la prison depuis longtemps fermée, il écrivit encore une longue lettre au cardinal. L'amitié fut souvent plus éloquente, jamais plus courageuse. La chaleur de son âme, l'activité de son esprit, comme une flamme pure et brillante, ne s'étaient

1. Lancelot qui partageait cet exil donne sur la vie des solitaires à La Ferté-Milon, des détails pleins de grâce. Voy. Mém. de Lancelot, t. Ier. *Passim.*

point éteintes sous les cendres de la pénitence.

Il exerçait sur ceux qui l'entouraient un véritable empire : Séricourt, Lancelot lui-même avaient subi le joug ; la famille Vitard était sous le charme. Madame Vitard avait un frère, contrôleur du grenier à sel. C'était M. Jean Racine, nouvellement marié, et dont la jeune épouse portait alors dans son sein l'enfant qu'elle devait léguer à Port-Royal et à la France. Sœur de M. Racine, et alors âgée de quinze ans, Agnès, destinée à devenir une digne abbesse, demeurait chez Madame Vitard, l'aînée de la famille. Quand, après treize mois de séjour, les exilés purent retourner à Port-Royal, les deux sœurs vinrent se jeter à leurs pieds. Elles voulaient les retenir ou les suivre, leur offrir chez elles ou chercher sur leurs traces la solitude et la pénitence. Il n'appartient qu'au bon et naïf Fontaine de leur prêter son mystique langage, et de reproduire la sainte vivacité de leurs instances. Je crains que nos oreilles ne soient point assez pieuses pour les entendre.

« Il nous auroit presque mieux valu, dirent-elles « à Le Maistre, ne vous avoir jamais connus que de « voir qu'aussitôt que nous connoissons notre bon- « heur, on vous arrache ainsi de nous. Pardonnez à « notre douleur et permettez-nous de vous dire que « nous ne pouvons plus nous résoudre à vivre sans « vous. Nous ne savons peut-être, ma sœur et moi, « ce que nous disons, et nous suivons plus notre

« cœur que notre raison ; mais si vous avez vu en « nous quelque zèle pour vous servir, permettez-« nous de vous dire que puisque Dieu vous a en-« voyés ici. ou vous y demeurerez avec nous, ou « nous vous suivrons partout où il vous plaira d'al-« ler. Nous n'avons garde de faire les savantes avec « vous, mais vous savez qu'il y a des enchaînements « admirables dans les trésors de la Providence. Qui « sait si Dieu n'a point permis que vous trouvassiez « parmi nous un asyle pour vos personnes, afin que « nous en trouvassions un pour nos âmes? Pour nous, « nous n'en doutons pas, ce que nous avons déjà « éprouvé pour le passé nous répond de l'avenir. En-« fin vous ferez ce qu'il vous plaira, mais nous vous « déclarons que nous ne vous quitterons jamais. »

Le bon Fontaine ajoute : « Elles se turent là en « laissant dire le reste à leurs yeux[1]. »

Ainsi les descendantes des Marcellus et des Scipions, Paula, Eustochia voulaient suivre saint Jérôme aux solitudes de Bethléem.

Le Maistre connaissait le monde; il fut inflexible à leurs prières :

......... Ille Dei monitis immota tenebat
Lumina, et obnixus curam sub corde premebat :
Tandem pauca refert....... [2]

Il leur répond en un mot, continue le récit de

1. *Mémoires*, t. I^er^, p. 98 à 101.
2. Virgile, *Énéide*, liv. IV.

Fontaine, qu'il n'est pas venu dans leur pays pour le leur faire abandonner à elles-mêmes, mais qu'il n'oubliera jamais les bontés qu'elles ont eues pour lui.

> ..... Ego te quæ plurima fando
> Enumerare vales, nunquam, Regina, negabo
> Promeritam, nec me meminisse pigebit Elisæ,
> Sed me fata Deum..... [1]

Dans le domaine chrétien, c'est le pendant du départ d'Énée, c'est l'amour divin à la place de l'amour profane, c'est une Didon chrétienne dont la religion fait couler et sanctifie les pleurs.

La mère Angélique, moins sévère que son neveu, accorda aux suppliantes un petit logis situé à côté de Port-Royal, mais séparé par plusieurs grandes cours du lieu que Le Maistre devait occuper.

A cette nouvelle, Saint-Cyran s'inquiète et s'alarme. Du fond de sa prison, il écrit à son ami une lettre qui peut se résumer ainsi : Quand on veut être vertueux et chaste, il faut rarement s'arrêter à la conversation des femmes; quand on est pénitent et solitaire, il faut ne leur parler jamais [2]. Tel était cet esprit inflexible, ou plutôt tel est ce genre de vie monastique et sombre; il rend toutes les précautions, toutes les exagérations nécessaires : tout devient tentation, tout est péril, tout trouble et entraîne.

Là est l'explication de ces pratiques excessives, de ces privations cruelles qui sembleraient au premier

1. Virgile, *Énéide,* liv. IV.
2. Voy. sa Lettre dans Fontaine, t. I^er^, p. 101 et 102.

aspect trahir l'égarement de l'esprit plutôt que la contrition du cœur. Le Maistre, à la lecture de la lettre de Saint-Cyran, prend soudain la résolution de ne plus parler à personne. Ainsi nous le verrons consumer le reste de sa vie dans les emportements de la pénitence. La solitude absolue exalte les puissances de l'âme et semble donner un nouveau ressort aux passions combattues. Saint Jérôme éteint dans l'abondance de ses larmes des feux involontaires que les vents du désert rallument incessamment : les ermites de tous les temps, de toutes les religions, sont obligés de lutter par des jeûnes, des abstinences, des macérations, contre la chair qui ne semble que plus rebelle sous le cilice ou sous la discipline, et par un mystère ineffable c'est dans le désert que l'Esprit de tentation ose approcher du Dieu Sauveur.

Le désert se rouvrit pour Le Maistre en 1639. La persécution s'éteignit comme elle s'était allumée, sans cause, sans prétexte; elle cessa comme pour reprendre des forces et laisser aux victimes le temps de retremper leur constance. Les solitaires retrouvèrent à Port-Royal le bon abbé Singlin, l'ami de Saint-Cyran, l'Élisée de cet autre Élie. Singlin, âme moins forte, mais plus douce, avait conservé quelque chose de Vincent de Paul, son premier maître. Timide et se défiant de ses propres forces, il avait décliné longtemps le fardeau que la captivité de

Saint-Cyran faisait peser sur lui. Sa modestie redoutait et respectait un pénitent tel que Le Maistre, et par des ruses innocentes il essaya de se dérober à sa confiance. Vaincu par ses prières, il ne consentit à suppléer Saint-Cyran, qu'à la condition de n'être que son interprète. Le prisonnier parlait par la bouche de son disciple fidèle : c'est lui qui releva Le Maistre de son vœu téméraire d'un silence absolu, c'est lui qui dirigea vers l'étude cette âme que dévorait une activité sans objet, une ardeur sans aliment.

Rien ne charme dans Saint-Cyran. Écrivain sans imagination et sans art, il n'a ni la force qui subjugue, ni la grâce qui attire. Il n'y a en lui rien de littéraire, et cependant c'est lui qui donne l'impulsion au génie de Port-Royal. Sans lui attribuer les desseins ambitieux d'un chef de secte, il est permis de penser qu'il avait depuis longtemps jeté les yeux sur Le Maistre pour défendre sa doctrine, et qu'il avait cru donner un théologien à l'Église en enlevant un orateur au barreau. Il l'exhorta donc à choisir dans les Pères, à traduire en français quelques morceaux sur la pénitence, et à lire les Écritures dans la langue sacrée à laquelle l'Esprit saint les avait confiées.

Le Maistre portait dans l'étude la même ardeur que dans les mortifications. Il s'enfonça dans les livres hébreux jusqu'à en altérer une santé déjà compro-

mise par ses austérités. Il commença une traduction des psaumes, et mit la dernière main à des travaux dont la trace se retrouve dans les ouvrages du docteur Arnauld, son oncle. Mais si l'amour de la science prenait sur lui trop d'empire, s'il sentait trop vivement cette volupté secrète que Dieu a cachée dans le travail, cet autre Jérôme s'arrachait à ce charme involontaire, et ne croyait l'expier qu'en brisant son corps aux plus rudes fatigues. La bêche remplaçait la plume dans sa main endurcie, il redoublait de rigueurs contre lui-même, et à côté des livres hébreux dont sa chambre était remplie, gisait la discipline ensanglantée.

Il domptait son âme comme son corps. Son père mourut, et ce qui était pour lui le comble de la douleur, il mourut sans repentir ; sa mère éprouvant les regrets de la veuve, sans avoir éprouvé les joies de l'épouse, ne se consola qu'en prenant le voile et en allant rejoindre dans le cloître ses enfants et ses sœurs. Il se fit violence, il crut devoir à la rigueur de sa retraite de ne point accompagner son père jusqu'à sa dernière demeure, ni sa mère jusqu'au pied des autels.

Il ne quitta qu'une fois sa solitude, et ce fut pour aller voir secrètement l'abbé de Saint-Cyran dans la prison où il gémissait encore. Du fond du château de Vincennes où le retenait l'inflexible politique de Richelieu, Saint-Cyran n'avait cessé de régner sur

la conscience de ses pénitents. Comme pour prouver l'impuissance de la persécution religieuse, ses conversions les plus éclatantes furent le fruit de sa prison; et de son geôlier lui-même, du gouverneur de Vincennes, il fit son premier disciple. Cinq années de captivité ne lui coûtèrent pas une action, une parole que plus tard pût désavouer sa conscience obstinée. Du sein de sa disgrâce triomphante, il salua l'apparition de l'ouvrage de son ami, de l'*Augustinus*, qui fut publié en 1640, et il l'appela le livre des derniers jours. Deux ans après, le Traité de la *Fréquente communion* du grand Arnauld, fut pour lui un nouveau sujet de joie; enfin, entre la victime et son persécuteur, ces deux ennemis dont aucun ne voulait lâcher prise, la mort seule décida la victoire. En apprenant que le cardinal avait perdu la puissance et la vie, Du Vergier de Hauranne ne laissa échapper que ce mot orgueilleux : Il est mort le jour de la fête de Saint-Cyran. Le donjon ne tarda pas à s'ouvrir, et la garnison, frappée de respect, présenta les armes au prisonnier délivré. Alors dans le réfectoire de Port-Royal, une religieuse parut dénouant sa ceinture, et toutes ses sœurs comprirent le symbole de délivrance. Peu après, il se montra lui-même, et la joie de sa présence se manifesta par un accès de gaieté qui touche et qui émeut dans ces lieux consacrés au silence.

Enfin, un matin que les solitaires de Port-Royal-

des-Champs se livraient à leurs exercices accoutumés, une voiture modeste s'arrêta à la porte du monastère. Un prêtre vénérable, courbé moins par l'âge que par la pénitence, traversa les cours en silence, se rendit d'abord à l'église, et se dirigeant vers la chambre de Le Maistre, montra l'abbé de Saint-Cyran à ses yeux attendris. Ne nous attendons ici ni aux transports d'une joie humaine, ni aux épanchements ordinaires de l'amitié. Ces deux amis qui ne se sont pas vus depuis longtemps, qui ne sont plus destinés à se revoir; dans ce court, dans ce seul instant d'une réunion impatiemment attendue, ne s'entretiennent que des grands intérêts du salut. Leurs discours n'ont pas sans doute le charme de ceux de Platon conversant avec ses disciples sur les bords du Céphise, ou de Socrate leur parlant d'immortalité entre les bras de la mort, mais l'esprit de Port-Royal s'y révèle tout entier. Saint-Cyran revient sur le séjour de Le Maistre à La Ferté-Milon, sur les périls qu'a redoutés pour lui son amitié trop timide.

Quàm metui ne quid Lybiæ tibi regna nocerent!

Il l'interroge sur ses ouvrages; mais Le Maistre, après s'y être consacré tout entier, les avait tous abandonnés par scrupule : traduction des psaumes, étude de l'hébreu, il avait renoncé à tous les travaux de l'esprit pour chercher dans les fatigues du

corps une mortification incessante et une pénitence plus pénible. L'abbé de Saint-Cyran le reprit doucement de cette exagération nouvelle. Chose étrange et qui frappe dans tout cet entretien! La modération est du côté du prêtre : le pénitent justifie à chaque instant ce mot d'un ancien, que le plus difficile effort de la vertu est de se modérer elle-même. Saint-Cyran se montre tour à tour austère et tendre. En parlant des jeunes élèves de Port-Royal, il a sur l'enfance des mots pleins d'onction et de douceur et une doctrine cruelle : sa sollicitude pour cet âge est celle d'un père, sa doctrine sur le sort qui les attend quand ils meurent avant le baptême, est d'un théologien [1].

Le Maistre versait des larmes en le reconduisant à la grille, et en effet cet adieu était un adieu suprême. Les deux chefs du Jansénisme, l'évêque d'Ypres et l'abbé de Saint-Cyran n'étaient pas destinés à voir se développer les conséquences de leur doctrine, et la guerre allumée par leurs mains ne devait éclater que sur leur tombe. Jansénius mourut en achevant l'ouvrage dont il ne prévoyait pas la fortune; Saint-Cyran ne survécut que quelques mois à sa délivrance. La douleur de ses disciples lui décerna aussitôt ce titre de saint que lui a refusé

1 Rien ne peut remplacer la lecture de cet entretien dans son texte même fidèlement reproduit par Fontaine, t. I^er^, p. 152 à 202, pas même l'analyse qu'en a donnée M. Sainte-Beuve, t. II, liv. II, ch. VII.

l'Église, on trempa des linges dans son sang, on disputa au tombeau des restes précieux déjà consacrés par le respect des peuples : toujours plus ardent, plus impétueux que tous les autres, Le Maistre voulut avoir les mains de son ami, ces mains, disait-il, qui se sont si souvent levées vers le ciel, et il emporta comme un trésor funèbre ces reliques arrachées au cercueil. Des pélerins accoururent en foule dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas qui renfermait la dépouille du saint prêtre, on attribua des guérisons miraculeuses à son intercession. Le Jansénisme commençait, comme il devait finir, par des miracles. L'abbé de Saint-Cyran et le diacre Pâris en marquent les deux points extrêmes, et son histoire s'écrit entre deux tombeaux.

Mais le vrai miracle de Saint-Cyran, c'est Port-Royal, c'est cette thébaïde nouvelle, s'élevant en plein XVIIe siècle, plus pénitente et plus solitaire que la thébaïde des premiers chrétiens. Elle se peuplait chaque jour de nouveaux habitants : tous venaient y chercher l'obscurité, quelques-uns y ont rencontré la gloire.

On y voyait des jeunes gens qui consacraient à Dieu les prémices de leur vie, le jeune de Luzanci [1], ce fils d'Arnauld d'Andilly fidèle aux traditions de

1. Luzanci, âgé de dix-huit ans, page du cardinal de Richelieu, puis enseigne dans la garnison du Havre, entraîné par l'exemple de Séricourt.

sa famille, et qui dans la pénitence précédait son père; le jeune Lindo qui dans la fleur de son âge tombe comme un fruit précoce, digne déjà d'être cueilli par la main des anges [1].

On y voyait des pères de famille, comme M. Dufossé, qui s'empressaient de confier aux solitaires leurs biens, leurs personnes et leurs enfants [2]; des hommes déjà faits à la solitude et aux amertumes de la vie, tels que ce gentilhomme béarnais dont Le Maistre a écrit l'histoire, M. de Bascle, appelé à Port-Royal par une vision, et qui, infirme et malade, se prétendait guéri et jetait ses béquilles sur le tombeau de Saint-Cyran [3].

Ce solitaire, à l'aspect riant et doux, qu'aiment tous les compagnons de sa pénitence, et qui tous les jours, monté sur son petit cheval, va porter dans la vallée, aux paysans malades, les secours de son art et les consolations de sa présence, c'est M. Pallu [4],

1. Fontaine a tracé de ce jeune homme un portrait plein de grâce. C'était le fils d'un négociant de la paroisse de Saint-Merri.

« Je n'ai jamais vu personne, dit-il, en qui l'enfance chrétienne « parût davantage..... C'étoit un excellent innocent dans un lieu où il « y avoit d'excellents pénitents. »

2. C'est le père de l'auteur des *Mémoires*. — M. Dufossé envoya trois de ses fils et trois de ses filles pour être élevés à Port-Royal.

3. Voici comment Fontaine dépeint M. de Bascle, autre conquête de Saint-Cyran. « Ce vraiment bonhomme vêtu à la mode de son pays « avec un habit béarnais, avoit pour moi une bonté toute particu- « lière, et m'entretenant avec lui des personnes que je voyois en ce « lieu, je lui demandai qui étoit cet homme habillé de gris qui avoit « une grosse bûche à sa porte que je lui voyois porter quelquefois. Il « me dit que cet homme étoit le fameux M. Le Maistre. »

4. Seigneur de Buau en Touraine, docteur en médecine de la Faculté

l'ancien médecin du comte de Soissons, qui ne veut plus l'être que des solitaires et des pauvres, digne prédécesseur de M. Hamon.

Cet homme, à la mine étrangère et un peu farouche, qui se dévoue aux plus pénibles travaux, c'est un gentilhomme anglais, nommé M. François, qui alterne entre la culture du jardin et le soin de la cuisine.

Courbé sur son établi, armé du tranchet et de l'alène, un ouvrier prépare pour les solitaires de grossières chaussures : cet ouvrier, c'est un vaillant officier qui expie par un abaissement volontaire les emportements de sa jeunesse et la fureur d'un duel homicide [1].

Derrière cette pieuse phalange paraissent deux adolescents, Fontaine et Dufossé, alors leurs admirateurs respectueux, depuis, leurs émules et leurs historiens ; des gentilshommes, comme M. de La Rivière ; des princes de l'Église, comme l'évêque de Bazas, Litolfi Maroni, qui oublie dans le désert l'orgueil de la mitre et l'honneur d'être du sang de Virgile ; des princes de la terre, comme les Luynes,

de Paris, ami de Le Maistre. « Mon Dieu ! qui n'eût pas aimé ce bon « solitaire, dit Fontaine, on avoit presque de la joie de tomber malade « afin d'avoir le plaisir de jouir de ses entretiens. »

1. M. de la Petitière. Dufossé le dépeint ainsi : « C'étoit un lion « plutôt qu'un homme ; le feu lui sortoit par les yeux, et ses seuls « regards effrayoient ceux qui le regardoient. »

Sur tous ces solitaires de Port-Royal, voyez Fontaine et Dufossé, *passim*. M. Sainte-Beuve, t. II, liv. II, ch. XIV.

les Guémenée, les Longueville, et à côté d'eux, Innocent Fai, un simple domestique, Charles Delacroix, le fils d'un pauvre garde de M. de Saint-Cyran, âmes candides et pures que le saint abbé a conquises à la religion, et qu'il met à plus haut prix que celles des grands de ce monde.

Cette petite société de Port-Royal ramène ainsi l'Institution monastique à sa première origine, elle s'honore du travail des mains; elle rapproche, elle confond aux pieds de la croix dans une égalité touchante, qu'il n'appartient qu'à la religion de réaliser sur la terre, le noble gentilhomme et le pauvre paysan, l'humble chrétien et le savant docteur.

Au milieu du désert, et du sein même de cette famille des Arnauld, si féconde en serviteurs de Dieu, s'élevaient dans Port-Royal pour l'édifier et pour le défendre, deux hommes qu'il faut joindre à la revue des solitaires. L'un qui, dans ce siècle des grands hommes, seul avec Corneille, Louis XIV et Condé, reçut le surnom de Grand, intrépide docteur, illustre dès sa jeunesse et précoce comme Bossuet. Livré tout entier d'abord à l'enivrement de la science, bientôt subjugué par l'abbé de Saint-Cyran, il eût déposé sa plume aux pieds de son vainqueur, si celui-ci ne lui eût ordonné de la reprendre pour la consacrer à la défense de la vérité. Déjà le livre de la *Fréquente communion* avait appelé sur le jeune Arnauld la persécution et la gloire, et il venait

furtivement dans Port-Royal méditer avec Le Maistre de nouveaux ouvrages et de nouveaux combats.

L'autre, qui se distinguait de Le Maistre son frère aîné, par le nom de Sacy, âme tendre et délicate, qui dès sa jeunesse s'exerçait à plier aux douces lois des vers la prose inspirée des prophètes, qui plus tard mettait à fuir le titre de docteur autant d'empressement que le grand Arnauld son oncle avait d'ardeur pour le conquérir, Sacy émule de son frère dans la pénitence, et le plus digne successeur de Saint-Cyran dans la direction des âmes.

Enfin, comme pour servir de trait d'union entre Port-Royal et le monde, Arnauld d'Andilly était venu rejoindre dans le désert ses neveux et ses fils. Arnauld d'Andilly était le plus pieux des courtisans, et le plus mondain des solitaires. Saint-Cyran qui l'appelait l'ami par excellence, lui laissa son cœur par testament à la condition qu'il se retirerait du monde. Le légataire, appelé par les lettres pressantes de Le Maistre, accepta la condition sans se hâter de l'accomplir. Autant la retraite de ses neveux avait été prompte et soudaine, autant la sienne fut tardive et annoncée à l'avance. Il termina ses affaires, prit congé de la reine, et vint enfin à Port-Royal. moins comme un pénitent qui veut se mortifier dans la solitude et dans le silence, que comme un sage qui veut mettre un intervalle de repos entre la vie et la mort. A son aspect, le

désert semble sourire, les jardins abandonnés fleurissent sous ses pas, les arbres taillés par lui se parent de ces fruits qui devinrent célèbres même à la cour, qu'on a nommés les fruits bénis, et qui, sous ces mains pieuses, croissent plus beaux et plus savoureux.

Le Maistre et d'Andilly forment un intéressant contraste. Par l'un, Port-Royal se rattache aux premiers âges du christianisme et au cloître; par l'autre, il touche à la société du XVII[e] siècle et à la cour de Louis XIV. D'Andilly reçoit en homme du monde et promène à l'ombre de ses vergers de nobles visiteurs qui affluent dans sa retraite; il ouvre, d'une main complaisante, le roman célèbre où les portraits des solitaires sont à peine déguisés sous un costume antique, et sourit à son image tracée par un pinceau délicat et flatteur. Le Maistre, au contraire, fidèle à la pénitence, affamé de pénitence, en porte jusqu'à l'excès les pratiques et les rigueurs : il dompte son esprit et son corps, il fatigue ses jours, il fatigue ses nuits; seul dans sa chambre, au bruit du vent d'hiver qui agite la cime dépouillée des arbres et gémit dans les longs corridors du monastère abandonné, il traduit les Écritures, il compose des mémoires, il compulse les prophéties. Quand un froidtrop vif engourdit ses membres, quand ses doigts glacés ne peuvent plus soutenir sa plume, il soulève avec effort une lourde bûche placée devant

sa porte mal jointe, il monte et descend tour à tour chargé de ce fardeau, et rappelle ainsi, sans rien accorder à la délicatesse des sens, la chaleur réfugiée tout entière dans sa tête et dans son cœur. Les jeûnes, les macérations achèvent d'épuiser ses forces, son sang s'allume, et le jeune Fontaine, à l'heure nocturne où il vient régulièrement l'éveiller pour l'avertir de se rendre à l'église, le trouve souvent en proie au délire des songes et à l'agitation d'un sommeil plein de fatigue et d'angoisses.

Mais bientôt l'ardent pénitent ne peut plus supporter le repos de sa cellule et le calme de ses études. Ce calme l'agite et ce repos le dévore : alors se jetant avec la même impétuosité dans une vie nouvelle, et embrassant un nouveau genre de mortifications, il laboure la terre, il scie les bleds, il charrie les foins à la grange : charretier, vigneron, laboureur, il prend tous les emplois pourvu qu'ils soient pénibles, et rien ne le distinguerait des ouvriers au milieu desquels il se plaît à se confondre, si on ne le voyait souvent s'interrompre, et suspendant par intervalle sa tâche commencée, la tête nue, le corps ruisselant de sueur sous les rayons brûlants du soleil, faire succéder la prière au travail et le travail à la prière.

Il effraye la mère Angélique elle-même des emportements de son zèle et de l'excès de ses saintes terreurs. Il lui écrit pour se recommander à ses

prières et à celles de toute la communauté, et il lui écrit, dit-il, *ayant peur que les larmes n'étouffent la voix dans sa bouche;* il se compare *à un mendiant, à un pauvre chien*, *trop heureux si Dieu daigne seulement le repaître des miettes qui tombent de la table sacrée où il nourrit ses saintes filles.* Il reconnaît qu'*il est indigne de parler à la moindre des religieuses de la maison*, qu'*il devrait chercher une caverne sous terre pour pleurer ses péchés et sa pénitence même si fausse et si déplorable*[1].......

Arrêtons-nous ; il est dans la solitude des jours d'angoisse où l'âme troublée oublie que la religion a fait une vertu de l'espérance, où, par un étrange et douloureux phénomène, l'innocence et le remords peuvent habiter dans le même cœur.

Telle était devenue la piété de Le Maistre exaltée par la retraite, par les austérités, par les persécutions qu'il nous reste à décrire et par celles que nous avons racontées.

1. Déclaration de Le Maistre. — *Supplément au Nécrologe de Port-Royal.* C'est la pièce qui commence le volume.

# III

## 1648-1658

Nouvel aspect de Port-Royal. — Retour des religieuses au monastère des Champs. — Les solitaires à la ferme des Granges. — Entretiens de Le Maistre avec la mère Angélique. — Il devient l'économe du monastère. — Surprise d'éloquence. — Première guerre de la Fronde. — Hospitalité des religieuses. — Attitude de Port-Royal. — Seconde guerre de la Fronde. — Retraite des religieuses à Port-Royal de Paris. — Les solitaires devenus soldats. — Le Maistre et le duc de Luynes au château de Vaumurier. — Ce que c'est que la douleur à Port-Royal. — Le Maistre et son frère de Sacy. — Les religieuses reviennent au monastère en 1653. — Guerre plus dangereuse que la Fronde. — Les Jésuites. — Jansénius. — Le Père Cornet. — Innocent X et sa bulle. — Occupations intérieures de Port-Royal. — Discussions philosophiques du château de Vaumurier. — Systèmes de Descartes. — Les Petites Écoles. — Les maîtres et les élèves. — Lancelot et Walon de Beaupuis. — Lenain de Tillemont et Racine. — Visite de Le Maistre au Chesnay. — Le Maistre donne des leçons à Racine. — Bulle d'Alexandre VII. — Nouvelle persécution. — Lettre d'Arnauld. — Censure de la Sorbonne. — Conseil à Port-Royal. — Pascal et les Provinciales. — Participation de Le Maistre aux Provinciales. — Publication involontaire des plaidoyers. — Jugements contemporains. — Travaux littéraires de Le Maistre. — Polémique. — Pourquoi il ne fut pas un controversiste. — Une Provinciale par Le Maistre. — Ses œuvres anonymes ou en collaboration. — Lettres sur la captivité de Saint-Cyran. — Citations. — Traductions de Le Maistre. — Trois traités de saint Bernard. — Le traité de la Mortalité de saint Cyprien. — Le traité du Sacerdoce de saint Jean Chrysostôme. — Le Psautier. — Traités divers. — De la virginité. — De la condition des veuves. — L'aumône chrétienne. — Collaboration avec Sacy. — Biographies. — La vie des saints. — Esquisses commencées. — Relations de Port-Royal écrites par Le Maistre. — — Nouvel exil. — Retraite à Paris. — Retour à Port-Royal. — Derniers temps de la vie de Le Maistre. — Sa maladie. — Sa mort. — Conclusion.

Semblables aux religieux des premiers siècles qui se transformaient en laboureurs et cultivaient les

terres en friche, les solitaires, habitants du désert de Port-Royal, en avaient changé l'aspect. Les marais s'étaient desséchés, les champs, noyés par de perpétuelles inondations, étaient devenus fertiles sous leurs mains laborieuses[1], et le monastère, restauré, semblait attendre et redemander les religieuses fugitives.

Au fond du faubourg Saint-Jacques et de Port-yal de Paris, la mère Angélique ne pouvait se consoler d'avoir quitté Port-Royal-des-Champs. Pour elle, c'était toujours la véritable patrie, l'asile de sa jeunesse, le lieu béni de sa conversion. Elle y venait souvent en pélerinage se prosterner dans l'église où Dieu, pour la première fois, avait touché son âme, et elle nourrissait un secret espoir d'y ramener un jour ces filles de Sion, qui, captives à Babylone, ne cessaient de regretter la vallée de Josaphat.

Après s'être fait longtemps prier, l'archevêque consentit enfin à ce que le monastère de Paris envoyât une petite colonie à la maison des Champs.

1. « Pendant que les uns prenoient connoissance du temporel de « l'abbaye et travailloient à en rétablir les affaires, les autres ne dé- « daignoient pas de cultiver la terre comme de simples gens de jour- « née; ils réparèrent même une partie des bâtiments qui y tomboient « en ruine, et rehaussant ceux qui étoient trop bas et trop enfoncés, « rendirent l'habitation de ce désert beaucoup plus saine et plus com- « mode qu'elle n'étoit. » Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal.* — Voyez aussi *Histoire abrégée de Port-Royal* en tête du *Nécrologe.*

Le 13 mai 1648, à travers le feuillage renaissant des arbres de la vallée, on aperçut de Port-Royal le scapulaire blanc et la croix écarlate des religieuses qui se dirigeaient en procession vers le monastère[1]. La mère Angélique avait amené sept professes et deux converses : toutes portaient dans leurs mains des branches fleuries qui tranchaient sur la blancheur de leurs vêtements. La joie du retour brillait dans leurs yeux et se mêlait, sans en effacer la trace, aux larmes d'une séparation récente. Les solitaires, s'avançant en ordre, la croix en tête, allèrent les recevoir en pompe, heureux de leur faire les honneurs d'un séjour préparé pour elles. *Ce sont nos dames et nos reines*, disait Le Maistre dans sa joie. A quelque distance, un autre cortége accourait plein d'allégresse. C'était la troupe des paysans et des pauvres. Vêtues de leurs habits de fête, les jeunes filles, étalant avec grâce le luxe touchant de la pauvreté, effeuillaient sur les pas des religieuses les premières fleurs de la saison nouvelle. Les mères leur montraient Angélique, et, sur ce visage déjà changé par le temps, par les souffrances, démêlaient avec émotion les traits de la jeune abbesse, autrefois leur bienfaitrice, et la bénédiction de la vallée. Les deux troupes confondues entrèrent dans l'église, et le *Te*

1. Le costume des religieuses de Port-Royal était une robe de serge blanche avec un voile noir; sur la poitrine, un scapulaire blanc avec une croix écarlate.

*Deum* retentit sous les voûtes attendries du sanctuaire.

Le soir même, les solitaires se retirèrent à la ferme des Granges où ils fixèrent leur séjour. Du sein de ce nouvel asile, Le Maistre venait de temps en temps au monastère. Sans voir plus souvent ses tantes que ne le permettaient une règle inflexible et une clôture sévère, il avait avec elles d'édifiants entretiens; trop heureux quand il arrachait à la modestie et à l'amour du silence, que la mère Angélique poussait jusqu'à l'excès, le récit abrégé des principaux événements de sa vie ou des secrets sentiments de son cœur. Alors, d'une main pieuse et empressée, il se hâtait d'écrire ce qu'il avait recueilli [1], pour sauver au moins de l'oubli et livrer au respect de la postérité quelques traits d'une si sainte histoire. Le Maistre est le biographe de Port-Royal, il se plaisait à se faire raconter les merveilles de la grâce, et quand il écrivait la vie de la mère Angélique, il croyait préluder à la vie des saints, travail de prédilection qu'il réservait à sa vieillesse.

Dans l'intérieur du monastère, son humilité acceptait les plus humbles soins : il était devenu l'intendant de Port-Royal, il avait rétabli l'ordre dans les finances, et, en économe intelligent et fidèle, il allait lui-même acheter les bestiaux et conclure les

1. *Relations de Port-Royal*, par la R. mère Marie-Angélique Arnauld, 1 vol. in-12.

marchés. Un jour, une contestation avec un marchand l'amena devant le bailli du village : il avait pris le nom obscur de Drancé pour déguiser la célébrité de son nom. et Drancé fit ce que Le Maistre n'avait pas fait depuis quinze ans, il plaida. L'éloquence n'a besoin ni d'un grand sujet ni d'un vaste théâtre ; elle coule presque involontairement des lèvres qui en ont reçu l'heureux don. *Mon ami*, lui dit le bailli ravi de l'entendre, *croyez-moi, laissez le commerce et suivez le barreau : peut-être égalerez-vous un jour la réputation du fameux M. Le Maistre!*

Si elle n'est due qu'au hasard, la rencontre n'est-elle pas heureuse? Mais si elle n'était qu'une malice de M. le bailli, l'allusion serait-elle moins piquante?

Le désert entendit aussi quelquefois cette voix inspirée, et la religion ouvrit cette bouche qu'elle avait si longtemps fermée. Quand l'abbé Singlin, fatigué de la direction des âmes, voulut goûter quelques instants le repos auquel il aspirait toujours, il pria M. Manguelen d'accepter une partie du fardeau que lui avait légué Saint-Cyran. Le Maistre, à la tête des solitaires, vint recevoir le nouveau directeur. Il était nuit, tous les habitants de Port-Royal étaient rassemblés, le bon Manguelen lui-même était ému. Le Maistre prit la parole et laissa parler son cœur. Ah! c'était alors, c'était sous ces religieux ombrages, à cette heure solennelle, au milieu des compagnons de sa pénitence, c'était alors sans doute

qu'il fallait l'entendre! Les témoins de cette scène touchante l'écoutent avec une admiration dont ils nous ont transmis le souvenir, et il semble que, du sein du désert, sorte un nouveau Chrysostôme. S'il eût été contemporain des premiers âges du christianisme, la voix de Dieu et du peuple l'eût forcé d'être évêque, et la langue de feu des apôtres fût venue d'elle-même se poser sur son front.

Comme un parfum s'exhale et se répand dans les airs, la douce odeur des vertus de Port-Royal s'était répandue dans le monde étonné. Ainsi, au rapport de saint Augustin, la renommée des solitaires de l'Orient, répétée par les échos de la Thébaïde, retentissait jusqu'aux extrémités de l'empire. Paris et Versailles visitaient en foule cette solitude qu'habitaient la piété, le silence et la paix [1].

1. Voici le tableau que, d'une plume élégante et simple, Racine a tracé de Port-Royal à cette époque :

« Il n'y avoit point de maison religieuse qui fût en meilleure odeur « que Port-Royal. Tout ce qu'on en voyoit au dehors inspiroit de la piété. « On admiroit la manière grave et touchante dont les louanges de Dieu « y étoient chantées, la simplicité et en même temps la propreté de « leur Église, la modestie des domestiques, la solitude des parloirs, « le peu d'empressement des religieuses à y soutenir la conversation, « leur peu de curiosité pour savoir les choses du monde, et même « les affaires de leurs proches, en un mot une entière indifférence pour « tout ce qui ne regardoit point Dieu. Mais combien les personnes qui « connoissoient l'intérieur de ce monastère y trouvoient-elles de nou- « veaux sujets d'édification! Quelle paix! quel silence! quelle charité! « quel amour pour la pauvreté et pour la mortification! Un travail sans « relâche, une prière continuelle, point d'ambition que pour les em- « plois les plus vils et les plus humiliants, aucune impatience dans les « sœurs, nulle bizarrerie dans les mères, l'obéissance toujours prompte

Le bruit des armes allait bientôt la troubler. La Fronde engageait alors ses luttes frivoles et sanglantes. C'est en vain que les historiens ennemis de Port-Royal ont voulu voir dans la fidélité des jansénistes au coadjuteur une complicité prétendue, et compromettre les austères vertus des solitaires au milieu de ces jeux cruels de la guerre et de l'amour: pendant la première Fronde, le monastère ne fut qu'un lieu de refuge ouvert aux vaincus comme aux vainqueurs. La vallée de Chevreuse ressemble alors à cette heureuse vallée, seule paisible au milieu des champs de carnage, où Herminie, échappée aux combats, trouve la paix parmi les pasteurs. Poursuivis par les gens de guerre, les pauvres paysans accoururent de toutes parts autour de Port-Royal. Vieillards, femmes, enfants, bestiaux, les religieuses reçurent tout ce qui vint leur demander asile. C'était un spectacle touchant de les voir interrompre les saintes pratiques de leur vie pour remplir les devoirs sacrés de la religion et de l'humanité; plus de clôture, plus de silence : de toutes les règles de saint Benoît, une seule est observée, une seule qui les vaut toutes, la charité! Elle change les religieuses en servantes des pauvres, l'église même en hôpital... Nos pères étaient excusables, après tout, de respecter ces maisons de prières. Ceux qui les ont

« et le commandement toujours raisonnable. » (*Abrégé de l'Hist. de Port-Royal.*)

détruites se sont-ils souvenus qu'elles avaient abrité leurs aïeux, et que si la religion les fermait au monde, la charité les ouvrait au malheur?

Mais hélas ! la charité ne les défendait pas toujours. Dans la première guerre, la protection du prince de Condé, l'uniforme de ses gardes pris par quelques solitaires et paraissant à propos sur les remparts, les sentiments de respect que le nom de Port-Royal inspirait encore, éloignèrent le péril. Il n'en fut pas de même en 1652 : la Fronde se ralluma plus menaçante, les campagnes se remplirent de gens d'armes, et la ville de Paris, centre et but de toutes les guerres civiles, vit les armées de Turenne et de Condé s'approcher de ses murs.

Les religieuses, au lieu d'offrir un asile, durent en chercher un elles-mêmes et rentrèrent dans le faubourg Saint-Jacques. Pour Messieurs de Port-Royal, ils résolurent de rester dans les lieux menacés et de les défendre. Étrange et soudaine métamorphose! ces pénitents, ces solitaires, à l'aspect du danger, les voilà tous devenus soldats! Le mousquet sur l'épaule, l'épée au côté, ils échangent les instruments de la pénitence contre les instruments de la guerre. Là où l'on avait accoutumé d'entendre l'harmonie des cantiques, retentissent les accents du clairon et les cris des sentinelles. Au lieu de processions, ce sont des patrouilles, au lieu des veilles de la prière, c'est la veille des armes. Pour quel-

ques-uns, pour ces gentilshommes qui ont servi les rois de la terre dans leurs armées, avant de servir le roi du ciel dans sa sainte milice, c'est un souvenir, et un souvenir qui n'est pas sans charme; pour les autres et notamment pour Le Maistre, c'est un apprentissage. Mais dans la guerre comme dans la pénitence, Le Maistre devance tous ses compagnons. Nul ne travaille avec plus d'ardeur aux fortifications que sous la forme de tourelles on improvise le long des murs : *Circumdate Sion et complectimini eam*, dit-il à Fontaine ardent à l'ouvrage. *Narrate in turribus ejus, ponite corda vestra in virtute ejus* [1]. Ainsi les citations sacrées viennent sanctifier les préparatifs de la guerre. Ne semble-t-il pas voir Joad armant les enfants de Lévi, ou le sage et vaillant Machabée défendant le peuple d'Israël de cette même main qui relevait les ruines du sanctuaire?... Intrépides et vénérables soldats, préparez vos armes et votre courage, mais faites en sorte que vos ennemis ne sachent pas ce que vous mettez en délibération dans votre conseil de guerre. On agite la question de savoir si, en cas d'attaque des murs du monastère par les partisans qui courent la campagne,

1. V. Fontaine, t. II, p. 12 et 13. « Qui n'auroit ri de voir un « M. Le Maistre, l'épée au côté et le mousquet sur l'épaule, devenir « l'effroi des soldats, lui qui n'avoit accoutumé que d'être la terreur « du Palais, et dont la langue avoit toujours été plus redoutable que le « bras, lorsqu'elle tonnoit dans le barreau et qu'il y déployoit tout l'or- « gane de sa voix ? »

il sera permis de tirer. Juge en dernier ressort, le bon abbé de Sacy décide qu'il ne faut tirer qu'à poudre, afin d'inspirer la terreur sans répandre le sang[1]. Touchante décision qui fait sourire ! Je crois entendre Arnauld d'Andilly répéter avec malice ce vers de Virgile :

Non defensoribus istis
Tempus eget.....

Par bonheur on ne les attaqua point. Les armées du Seigneur, comme les appelait la mère Angélique, avaient alors pour généralissime M. le duc de Luynes, récente conquête de Port-Royal et de la foi. Après avoir pris une part active à la première guerre de la Fronde, M. de Luynes, gagné à la piété par les conseils et l'ascendant de sa jeune épouse, s'était retiré dans la solitude où il faisait construire à peu de distance du monastère le château de Vaumurier. La duchesse était douée d'une de ces âmes tendres et pieuses qui puisent l'humilité dans les grandeurs. A vingt-six ans, elle aspirait à la retraite, et avertie par ces secrets pressentiments qui trompent rarement une mélancolique jeunesse, elle demandait à

1. Cette douceur s'allie à une intrépidité à laquelle Fontaine rend hommage :

« Saint Jérôme qui voyoit les armes de plus loin, avouoit qu'il en « étoit tout occupé, et qu'il lui étoit impossible de continuer ses tra- « vaux sur l'Écriture, mais M. de Sacy n'interrompoit rien de ses tra- « vaux ordinaires, et il disoit la messe à tous les soldats avec une paix « admirable. » (*Mémoires* de Fontaine, t. II, p. 17.)

Le Maistre la traduction du Traité de saint Cyprien sur la Mortalité. A peine eut-elle le temps de le lire. Elle ne vit pas s'achever ces murs qui s'élevaient pour elle, et M. de Luynes vint en deuil habiter seul le château commencé. Il l'inaugura en y recevant pendant la guerre les solitaires plus en sûreté dans cet asile, il y introduisit une vie commune, grave et poétique mélange de la vie des camps et de celle du cloître. Lui-même chaque jour donnait le mot d'ordre, escortait les convois ; le soir, après le repas, véritable agape chrétienne où les serviteurs mangeaient avec lui dans une même salle, il allait visiter les postes avec Le Maistre, et bientôt oubliant la guerre, et laissant dériver son discours au penchant de son cœur, il parlait de sa jeune épouse, et versait sur sa perte récente des larmes dont la religion avait peine à tempérer l'amertume.

Le Maistre s'efforçait de consoler cette inconsolable douleur. Lui aussi, il avait perdu ses plus chères affections; dans le cloître comme dans le monde, l'homme voit progressivement s'augmenter sa solitude, et avant qu'il atteigne à la vieillesse, son cœur n'est plus qu'un désert.

Séricourt, ce frère qui en méritait deux fois le nom, était mort en 1650. Depuis l'époque où nous l'avons vu déposer son épée aux pieds de Saint-Cyran, Séricourt n'avait pas quitté son aîné. Un jour, comme s'il se fût envié à lui-même la douceur

de le voir, il avait voulu se faire chartreux. Heureusement la Chartreuse refusa de s'ouvrir à un janséniste, et il revint partager la solitude de son frère, jusqu'au moment où la mort brisa cette union, la mort lente et paisible, telle qu'elle avait coutume de visiter Port-Royal, la mort reçue par la résignation et adoucie par l'espérance.

Peu de mois après, Madame Le Maistre, leur mère commune, Madame Le Maistre, la mère des Machabées, comme on disait alors, le suivit au tombeau. C'était celui de ses enfants qu'elle avait le plus aimé, et il lui fut donné de ne point survivre longtemps à son fils. Au pied du lit de douleur où se mourait sa mère, M. de Sacy, prêtre depuis peu de temps, inaugurait son ministère par ce déchirant sacrifice. Pâle, mais sans verser de larmes, les yeux brillants d'espérance et de foi, il ouvrit le ciel à cette âme chrétienne qui se fondait de joie et d'amour en se sentant conduite jusqu'aux portes de l'éternité par ces mains filiales. Dans la cérémonie funèbre où les assistants laissaient un libre cours à leur douleur, seul, à l'autel, il était calme, maître de ses sens, tout entier au divin sacrifice : en lui, le prêtre avait vaincu le fils. Il y avait dans ces âmes chrétiennes un mélange admirable de force et de tendresse. On racontait à Port-Royal qu'au moment où la mère Agnès venait de recevoir les derniers soupirs de Madame Arnauld, sa mère, la

cloche du monastère s'était fait entendre pour appeler les religieuses au chœur. Cette fille héroïque, contraignant sa douleur et composant son visage, descendit à l'église : immobile et les yeux baissés, elle entonna d'une voix qui ne paraissait point émue les cantiques sacrés ; mais à l'oraison dominicale, quand il fallut prononcer ces mots de la prière divine : *Fiat voluntas tua*... à cet effort suprême de la résignation chrétienne, tout à coup cette voix si ferme éclata en sanglots et ses yeux versèrent un torrent de pleurs [1]. L'insensibilité de M. de Sacy ressemblait à celle de la mère Agnès.

La douleur de Le Maistre était, comme sa nature même, moins résignée, plus impétueuse. Il n'y avait rien de commun entre les deux frères que les vertus qui les unissaient ; la piété de l'un était plus ardente, celle de l'autre plus égale. Dans celui-là

1. Port-Royal raconte ces scènes chrétiennes avec une simplicité que nos récits étudiés ne sauraient égaler. « La communauté ayant été ap-« pelée la nuit pour assister à l'agonie de Mme Arnauld, dit la sœur Fran-« çoise de Sainte-Agathe-Sainte-Marthe, comme cette agonie fut fort « longue, on crut qu'on pouvoit aller à Matines. La mère Agnès s'y en « alla comme les autres, et pria que quand on la verroit près d'expirer, « on frappât au plancher. Le chœur étoit en ce temps-là au-dessous de « sa chambre. La malade tourna à la mort bientôt après. On appela la « mère qui eut le temps de lui venir voir rendre l'esprit et de l'assister « dans ce dernier besoin. Après quoi, elle revint au reste de Matines, « dans une si grande constance que cela fit croire aux sœurs que ma « sœur Catherine n'étoit pas morte, jusqu'à ce que, disant le *Pater* « tout haut selon sa coutume, quand elle fut à ces paroles : *Fiat volun-« tas tua*, elle ne put retenir ses larmes, ce qui fit connoître aux sœurs « ce qui étoit arrivé... »

c'est un feu qui dévore; dans celui-ci c'est une douce chaleur qui échauffe l'âme sans la consumer; Le Maistre est le héros de la Pénitence; Sacy est le modèle du Confesseur.

L'abbé Singlin entreprit de rapprocher deux caractères si opposés, et de faire régler la fougue du premier par la modération du second. Il exhorta Le Maistre à confier à son frère de Sacy la direction de sa conscience. Le Maistre résista comme il avait résisté à la voix de sa mère qui l'appelait aux pieds de Saint-Cyran. Se soumettre à un jeune homme, lui, l'aîné de la famille, lui qui, tout en révérant les vertus de son frère, se sentait glacé par sa froideur! Mais Singlin, avec plus de douceur que Saint-Cyran, avait, comme Saint-Cyran, le don de subjuguer les âmes; la résistance fut vive, et tout à coup la soumission fut complète. Le Maistre ne vit dans sa répugnance même que l'occasion d'un nouveau sacrifice, et pour achever de se vaincre, il recueillit dans les ouvrages de saint Chrysostôme et adressa à son frère quelques pages où l'amitié chrétienne est dépeinte avec charme. Des vers touchants accompagnaient cette offrande :

La main de Chrysostôme a tracé ce tableau
De l'amour le plus saint, le plus grand, le plus beau
Dont l'esprit du Très-Haut puisse embraser une âme.
Mais je ne puis t'offrir un présent imparfait,
Je te donne mon cœur où brûle cette flamme;
Il est l'original que Dieu joint au portrait.

Sacy, dont les muses chrétiennes avaient bercé l'enfance, mêla aussi quelques vers à une réponse écrite dans l'effusion de son cœur.

Dieu, qui fais que deux cœurs qu'avoit joints la nature,
Unis par ton esprit, brûlent d'un plus beau feu,
Rends-toi l'unique objet d'une flamme si pure,
Sois le cœur de leurs cœurs et le nœud de leur nœud!

Il faut conserver avec respect ces doux et timides accents d'une lyre, la seule qui se soit fait entendre à Port-Royal avant celle de Racine. La prière qu'ils contenaient fut exaucée. Resserrée sous de si saints auspices, cette amitié fut inaltérable, et Le Maistre, retrouvant dans le cœur de Sacy l'affection de Séricourt et la sagesse de Saint-Cyran, lui voua un sentiment à la fois fraternel et filial.

A cette époque, une ère nouvelle avait commencé pour Port-Royal. Rendues au monastère des Champs en 1653, les religieuses n'y avaient plus retrouvé le calme et la paix qui habitaient auparavant dans ses murs. Des ennemis plus redoutables que les soldats de la fronde devaient y troubler leur repos.

La société des Jésuites avait juré à Port-Royal naissant une haine immortelle. Ce nom même d'Arnauld écrit sur le berceau de Port-Royal, et qui rappelait aux Jésuites des inimitiés héréditaires; cette doctrine inflexible, censure amère d'un christianisme plus doux qui s'était accommodé au monde de peur que le monde ne lui échappât; cette renommée religieuse et littéraire qui faisait ombrage à la

leur; ces écoles naissantes où professaient des maîtres célèbres et d'où sortaient des élèves plus célèbres que leurs maîtres, tout concourait à envenimer une antipathie naturelle, et les Jésuites ne pouvaient pardonner une supériorité qui les menaçait dans leur double empire, la direction des consciences et l'éducation de la jeunesse. La captivité de Saint-Cyran avait aiguisé leur haine sans l'assouvir, et l'inflexible abbé leur déclarant encore la guerre à son lit de mort, leur avait fait dire pour dernier adieu qu'il laissait des successeurs plus redoutables que lui. Il se flattait en effet de léguer son esprit à son neveu, M. de Barcos, et sa plume à Le Maistre.

Le Maistre ne la reçut que pour la remettre en d'autres mains. Il ne joua dans ces luttes théologiques qu'un rôle secondaire et subordonné. Est-ce par impuissance? Je crois que ce fut par sa volonté. Il était un pénitent trop sincère pour se livrer à d'autres soins qu'au salut de son âme et à la mortification de son corps. Le controversiste de Port-Royal, c'est Arnauld. Né pour la lutte, il s'y jeta dès sa jeunesse, et son coup d'essai, le livre *de la fréquente communion*, fut un coup mortel porté à cette doctrine indulgente et relâchée qui plaçait trop souvent sur des lèvres impures le sacrement de l'autel. Les Jésuites attaquèrent en vain cet écrit irréprochable. Pour se venger de leur défaite, ils poursuivirent leur ennemi dans Port-Royal même.

Ils représentèrent comme des insensés, comme des séditieux, ces solitaires qui venaient sans autorisation ecclésiastique ou civile, sans règle acceptée, sans supérieur reconnu, élever autour d'un couvent de filles leurs cellules hérétiques ; ils accusèrent ces filles elles-mêmes, ils calomnièrent leur vie, leur foi, leurs mœurs ; mais Le Maistre répondit pour les solitaires, l'indignation publique pour les religieuses, l'archevêque de Paris censura le libelle.

L'arme meurtrière qui devait blesser Port-Royal à mort avait été préparée par les mains d'un ami de Saint-Cyran. Tandis qu'Arnauld et ses disciples ne voyaient dans l'in-folio de Jansénius que le résumé fidèle de la doctrine de saint Augustin, le père Cornet et les Jésuites y cherchèrent des hérésies, les dénoncèrent à la faculté de théologie, et bientôt après au souverain pontife.

Un vieillard était assis dans la chaire de saint Pierre, Innocent X, ami de la paix par sa nature, étranger aux controverses par ses études, temporisateur par le penchant de son âge. Il hésita longtemps ; mais on le pressait de toutes parts, jésuites et jansénistes par leurs ambassadeurs, la cour de France par ses messages, où elle demandait, comme un service politique, une condamnation religieuse. Il la prononça enfin, fulmina, le 31 mai 1653, la bulle qui censurait les cinq propositions ; mais en même temps, comme pour amortir le coup qu'il

venait de frapper, il donnait audience aux envoyés de Port-Royal, louait leur piété, vantait leur éloquence, leur prodiguait les indulgences, et ajoutait qu'il n'avait eu l'intention ni de condamner la doctrine de saint Augustin sur la grâce ni de changer celle de l'Église.

De là, dans toute cette affaire, une confusion désormais inextricable, la distinction entre le fait et le droit, les deux partis s'attribuant la victoire, et le *Te Deum* chanté dans les deux camps.

Tel était l'état des choses, quand les religieuses attristées, après la seconde guerre de la Fronde, revinrent au monastère des Champs. Cependant, grâce aux restrictions mentales de chaque parti, tout semblait apaisé, Arnauld se taisait, mais le calme était trompeur et recélait des orages.

A l'intérieur, rien ne semblait changé : Le Maistre qui, avec la robe de l'avocat en avait depuis longtemps dépouillé l'esprit, fuyait les controverses théologiques, et partageait entre les Petites Écoles et le château de Vaumurier le temps que lui laissaient ses austérités et ses travaux.

Le château de Vaumurier, après avoir été le quartier général de Port-Royal pendant la guerre de la Fronde, était devenu pendant la paix le théâtre de ses discussions philosophiques. Descartes venait de mourir en Suède, et l'éclat que la mort d'un grand homme jette toujours sur son nom commençait à se

répandre sur ses ouvrages. Cette philosophie pleine de hardiesse ne devait pas déplaire aux jansénistes, réformateurs orthodoxes qui, sous le voile des controverses de la grâce, défendaient contre le saint-siége l'indépendance de la pensée. Luther, Descartes, Saint-Cyran, sans le vouloir et à leur insu, avaient combattu pour la même cause ; ils avaient secoué de leurs fortes mains les chaînes salutaires, mais pesantes, sous lesquelles l'esprit humain était depuis longtemps captif. Vainement comprimé, le libre penser se personnifiait, tantôt dans un moine fanatique, tantôt dans un philosophe, tantôt dans un prêtre austère, et l'épée symbolique remise entre les mains du pontife de Rome devait s'émousser sur les têtes renaissantes de cette hydre immortelle. Port-Royal n'avait pas la conscience de la mission qu'il venait accomplir, elle eût alarmé sa piété orthodoxe et sincère, mais les Jésuites ne s'y étaient pas trompés : à plus d'un titre, Pascal relève de Descartes, qu'il s'obstine à combattre ; Saint-Cyran, considéré sous certains aspects, se rapproche du moine de Wittemberg. Quoi qu'il en soit, la philosophie de Descartes était à la mode dans le désert comme dans le monde. Le Maistre s'en occupait dans sa cellule, comme Madame de Grignan dans son gouvernement de Provence. L'esprit aventureux du solitaire, son ardente imagination trouvaient un aliment dans les hypothèses hasardées que Descartes, infidèle à sa

méthode, avait avancées sur le système du monde. Les salles du château de Vaumurier se métamorphosaient en laboratoires de physique, et l'attrait de la science suspendait par intervalles les travaux de la pénitence.

En sortant de Vaumurier, Le Maistre allait souvent visiter les jeunes gens dont l'éducation était confiée aux solitaires. Nées d'une pensée de Saint-Cyran, les Petites Écoles, dont le nom modeste cache le plus beau titre d'honneur de Port-Royal, en avaient suivi la fortune. Transplantées successivement des Granges au monastère, du monastère au Chesnay, et rendues enfin à leur premier séjour, elles florissaient sous le souffle même de la persécution. Arnauld interrompait ses ouvrages de polémique pour travailler avec Lancelot aux méthodes célèbres auxquelles ce dernier a attaché son nom; Sacy épurait pour les élèves le texte de Térence et mettait en vers les racines grecques; Le Maistre composait sur la traduction un petit traité qui en résume avec goût les règles et l'esprit. Enfin, chacun des solitaires se croyait obligé de payer sa dette aux Petites Écoles, et d'apporter son offrande à ce monument consacré à l'enfance dans le lieu le plus recueilli du désert.

Sous les ombrages du Chesnay ou parmi ces vergers de Port-Royal, salués des premiers vers de Racine, un petit nombre de jeunes gens, élevés avec

une austère douceur, croissent dans l'étude et dans l'innocence. Ici un enfant à la longue et douce figure, que le travail a déjà pâlie, la main posée sur son front studieux, les yeux attachés sur les *Décades* de Tite-Live ou sur les *Annales* de Baronius, semble préluder au grand travail qui doit honorer sa vie [1]. Lancelot et Walon de Beaupuis l'aiment déjà comme un fils; mais ces âmes pieuses espèrent en lui le disciple de l'Église plutôt que son historien.

Là un jeune homme, dans la première fleur de l'adolescence, pensif et cherchant la solitude, attentif à une lecture qu'il semble vouloir dérober à l'œil vigilant de ses maîtres, s'enfonce, un livre à la main, sous un bosquet qui le trahit. Ses traits sont pleins de noblesse et d'expression, ses regards, où brille encore l'innocence, s'animent des feux contenus de la jeunesse, et, sous l'émotion qui l'agite, il semble que le génie, comme une prophétique auréole, couronne déjà son front.

Mais, à peine a-t-il entendu la voix de Le Maistre, et reconnu, au travers des arbres, le vêtement gris du solitaire, il accourt et le salue du doux nom de père. Lancelot l'interrompt : — « Croiriez-vous, « Monsieur, que voici la seconde fois que cet enfant « indocile me force de lui enlever un exemplaire

1. Lenain de Tillemont, né en 1637, mort en 1698, auteur de l'*Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné pendant les six premiers siècles de l'Église*, et des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*.

« grec du roman de Théagène et Chariclée! » — Le Maistre se préparait à gronder. — « Vous pouvez « encore brûler celui-ci », dit le jeune homme en rougissant et en présentant un volume à son professeur, « je le sais par cœur ». — Tout dévot qu'il était, Lancelot aimait trop le grec pour ne pas être vaincu par cette persévérance.

Le Maistre avait pris en amitié le poëte naissant : l'enfance d'un grand homme, les premiers instincts, les premiers développements du génie sont un spectacle ravissant pour l'œil du sage. Le Maistre était enthousiasmé de la facilité merveilleuse, de l'exquise sensibilité de son élève. Il le faisait venir dans sa chambre et lui donnait des leçons. Il lui recommandait les vers latins, mais ne se fâchait pas trop quand il le surprenait traduisant en vers français quelques hymnes du bréviaire, ou essayant de chanter les jardins et les bois de Port-Royal.

Ainsi préludait cette lyre divine. Racine est vraiment le poëte de Port-Royal : il lui consacra ses premiers vers et son dernier ouvrage, il en célébra les jardins, il en écrivit l'histoire, il voulut placer sa tombe au pied de celle de ses maîtres, sous les arbres qui avaient ombragé les jeux de son enfance.

Racine, les deux Bignon, Tillemont, Dufossé, Chevreuse, ceux qui avaient été nourris dans cette sainte maison, n'en perdaient jamais la mémoire. Ils n'oubliaient ni cette forte discipline, ni ces dignes

maîtres qui avaient élevé leur esprit, en préservant leur innocence[1]. Heureux ou persécuté, florissant ou détruit, Port-Royal vit et triomphe dans le cœur de ses disciples; il anime, il colore de ses reflets leurs ouvrages et leur génie : il y a dans Esther autant de souvenirs de Port-Royal que d'allusions à Saint-Cyr.

Mais cette éducation savante et chrétienne, où les lettres humaines et la foi religieuse s'unissaient dans une alliance fécondée par la solitude, était troublée sans cesse par l'exil des maîtres et la dispersion des élèves. Les querelles théologiques qui nous paraissent aujourd'hui si frivoles et auxquelles ont succédé d'autres querelles que la postérité ne jugera peut-être pas avec plus d'indulgence, renaissaient incessamment de leurs cendres, et la paix n'était jamais qu'une trêve.

La bulle d'Innocent X, objet d'une soumission apparente, mais dont chacun expliquait à son gré l'obscurité volontaire, avait reçu dans une assemblée d'évêques convoquée par Mazarin en 1653, une interprétation confirmée par le souverain pontife

1. Racine, dont le cœur égalait le génie, leur rend dans son *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, un simple et touchant hommage, et il ajoute : « On peut juger de l'utilité de ces écoles par les hommes de « mérite qui s'y sont formés. De ce nombre ont été MM. Bignon, l'un « conseiller d'État, et l'autre, premier président du grand conseil, « M. de Harlay et M. de Bagnols, aussi conseillers d'État, et le célè- « bre M. Lenain de Tillemont qui a tant édifié l'Église, et par la sain- « teté de sa vie, et par son grand travail sur l'histoire ecclésiastique. » Il n'était permis qu'à Racine d'oublier parmi les élèves de Port-Royal celui qui devait en être l'immortel honneur.

Alexandre VII, et qui, en levant toute équivoque, condamnait directement Jansénius. Les Jésuites suggéraient pour la première fois l'idée d'envoyer le bref et la constitution à toutes les communautés religieuses, et de demander dans une signature pure et simple le gage d'une entière obéissance. En attendant, ils traitaient leurs adversaires avec un dédain qui n'épargnait pas saint Augustin lui-même, et l'un de leurs pères refusa l'absolution au duc de Liancourt, parce qu'il était l'hôte d'un janséniste et l'aïeul d'une pensionnaire de Port-Royal.

A cette nouvelle injure, le fougueux Arnauld ne se contient plus. Une lettre paraît, sans nom d'auteur, mais écrite de ce style vigoureux qui trahissait sa plume. Pendant que les Jésuites cherchent la main d'où le coup est parti, un nouvel écrit frappé au même coin, et cette fois hardiment signé, vient redoubler leur fureur. Ils arment tout leur crédit, et la faculté de théologie s'assemble. Faut-il parler des formes de la procédure et des règles de la justice? Politiques ou religieux, les partis vainqueurs ne les observent pas. Nomination de commissaires, présidence intimidante du chancelier, restriction du droit de défense, convocation des adversaires de Port-Royal, qu'importe? On voulait une censure : au mois de février 1656, l'écrit d'Arnauld fut censuré.

Que faisait cependant Le Maistre au milieu de cet orage? Retiré dans la solitude d'où il adressait *au*

*petit Racine* un billet simple et naïf que la tendre piété du grand poëte conserva comme un souvenir[1], Le Maistre, de concert avec Arnauld, Vitard, Nicole et quelques autres solitaires, tenait en quelque sorte le conseil de guerre de Port-Royal assiégé. Plus d'espoir du côté de la Sorbonne, mais condamnés par les duumvirs les jansénistes pouvaient être absous par le peuple.

Comme un guerrier chargé d'une épaisse et pesante armure est inhabile aux légères et rapides évolutions des combats, Arnauld secondé par Le Maistre, s'efforçait en vain de jeter dans son style géométrique le mouvement et la grâce, qui pouvaient rendre les arguments théologiques accessibles aux gens du monde. Il esquissait et livrait aux flammes des essais malheureux. Un jeune homme l'écoutait en silence. Après les prodiges d'une savante enfance et les premiers entraînements d'une jeunesse qui cherchait à échapper par le plaisir à l'étreinte douloureuse du génie, Blaise Pascal, à trente ans, le corps à demi consumé par ses travaux et par le feu qui dévorait son âme, s'était jeté dans les bras de la foi, et visitait souvent le désert de Port-Royal qui en était alors le plus sévère asile. C'est à lui que le grand Arnauld remit sa plume émoussée par tant de combats, et du premier coup

1. Ce billet bien souvent reproduit, est rapporté dans les Mémoires composés par Racine le fils sur la vie de son père (1re partie).

de son génie, Pascal décida la victoire. Dans ce grand procès du jansénisme, les provinciales, c'est l'appel au peuple. Chacun sait comme il fut entendu. Le Maistre peut revendiquer dans ces lettres immortelles, une modeste part. Il préparait les matériaux, il fournissait les citations à Pascal. A tous les monuments qu'élevait le génie de Port-Royal, humble manœuvre, il apportait sa pierre sans y graver son nom.

Tout occupé de ces travaux sans éclat ; de son passage dans le monde, de sa réputation au barreau, il avait abjuré jusqu'au souvenir. Un événement inattendu le lui rappela malgré lui. Ces plaidoyers auxquels depuis vingt ans il ne pensait que pour s'en repentir, et dont l'amitié même lui demandait en vain la communication confidentielle, une main indiscrète vient de les livrer à la curiosité publique. Des libraires ont surpris un privilége, profité d'une infidélité, et le nom de Le Maistre, ce nom qui ne veut pas s'inscrire même en tête des plus pieux écrits, brille au frontispice d'un ouvrage profane. Huit plaidoyers ont été publiés dès 1651, pièces incomplètes, fautives ou supposées. Une seconde édition augmentée, mais plus inexacte encore paraît en 1653 ; bientôt une troisième s'annonce, et le volume infidèle menace de grossir tous les ans.

Un moyen restait à l'auteur pour en arrêter l'essor. Opposer à l'édition le seul désaveu péremptoire en se rendant lui-même éditeur. Un chrétien doit-il

laisser outrager la vérité, quand il peut lui rendre hommage, tromper la bonne foi qu'il peut désabuser, accepter la responsabilité d'écrits que n'a pas tracés sa plume et que va autoriser son nom?

Mais un solitaire doit-il encore penser au monde, un pénitent à la gloire? Un serviteur de Dieu doit-il publier des ouvrages profanes, et ce qu'il prend pour l'inspiration de la conscience est-il autre chose que le mouvement de l'orgueil?

Le Maistre hésite et se trouble. Issali, qui avait été son confrère et qui était resté son ami, l'avocat général Bignon, Arnauld, de Sacy lui-même, s'unissent pour vaincre ses scrupules.

L'abbé Singlin seul les approuve et les entretient. Digne et modeste successeur de Saint-Cyran, il conserve dans la retraite l'esprit du maître; une publication profane alarme sa conscience, et la forme même des lettres *Provinciales* ne lui paraît pas assez chrétienne. Le Maistre lui donne raison dans le fond de son cœur, il veut jeter ses manuscrits au feu, peu s'en faut qu'il ne les sacrifie à ses scrupules, comme Virgile avoit voulu sacrifier l'Énéide à sa gloire.

Il cède, il se rend enfin, mais il en tombe malade de douleur; il faut qu'Issali se charge à lui seul d'une publication que l'auteur ne veut autoriser que par son silence, et le volume qui coûte tant de remords n'entrera pas dans la cellule dont il a troublé le repos.

Je ne sais si l'on eût consolé Le Maistre en lui disant que ses plaidoyers, assez dévots d'ailleurs pour rassurer sa conscience, n'étaient plus assez bons pour l'alarmer si fort. Ses amis travaillaient à sa gloire beaucoup moins qu'ils ne pensaient. Il était déjà trop tard. Depuis que Le Maistre avait quitté le palais, une révolution s'était accomplie dans la langue et dans les lettres. Ce n'était plus le temps où la poésie hésitait encore entre Ronsard et Malherbe, où De Thou n'osait écrire en français l'histoire de France. Quand les plaidoyers furent prononcés, Pascal naissait à peine, Corneille ne faisait que de sortir de l'enfance; Descartes, dans le tumulte des camps, méditait en silence. Quand ils furent publiés, Corneille avait créé le théâtre, les ouvrages de Descartes couraient le monde, Pascal écrivait *les Provinciales*. Aussi l'éloquence retardataire de l'avocat du XVI^e^ siècle, trouva-t-elle peu d'échos dans ce monde penché sur l'avenir et attentif à d'autres accents. Sans mentionner ici des témoignages aujourd'hui sans prix, il faut nommer cependant parmi les fidèles et constants admirateurs de Le Maistre, l'avocat général Bignon, qui, de concert avec Sacy, louait précisément dans ses plaidoyers ce qui les dépare aux yeux de la postérité, le traducteur allemand d'Heidelberg et le poëte Gomberville :

Je te dirai ce que je pense,
O grand miracle de nos jours!

J'admire tes nobles discours,
Mais j'admire plus ton silence.

Ce dernier vers n'est pas une épigramme. Mais le siècle de Louis XIV était mal placé pour rendre justice à Le Maistre. Au moment où la France enivrée d'espérances, voyait naître ses grands hommes, et admirait ou attendait les productions du génie, comment eût-elle reporté ses regards en arrière vers des essais déjà surpassés?

Quoi qu'il en soit, la renommée de l'avocat s'efface aujourd'hui devant celle du solitaire, et c'est surtout dans les travaux par lesquels il charmait et sanctifiait sa retraite, qu'on aimerait à chercher l'empreinte de son éloquence. Mais sous les voiles dont sa modestie se couvre, on ne retrouve qu'avec peine, au milieu des ouvrages qui ont illustré Port-Royal, la trace de sa collaboration qu'il a pris soin d'effacer lui-même. La liste de ses œuvres donnée par Moreri [1], reproduite avec plus ou moins d'exac-

1. « Outre ses plaidoyers imprimés plusieurs fois sous son nom, on « a de lui plusieurs bons ouvrages qui ne portent point son nom. Il « est l'auteur de la traduction des passages des Pères recueillis dans le « livre de la tradition de l'Église, touchant la pénitence et la commu- « nion; de la réponse à la remontrance du père Yves, capucin; de « l'apologie de l'abbé de Saint-Cyran, et de quelques autres petits « traités, comme des réflexions sur le décret de l'inquisition contre la « proposition que saint Pierre et saint Paul étoient deux chefs de l'Église « qui n'en font qu'un; d'une lettre pour justifier la traduction des « hymnes des heures de Port-Royal, du factum pour M. Gourdon et « pour les religieuses de Notre-Dame de Liesse. C'est lui qui a composé « la vie de saint Bernard et traduit plusieurs traités de ce saint avec « le livre du sacerdoce de saint Jean Chrysostôme. Il avoit travaillé à

titude par les biographes, n'a rien d'authentique. Il semble qu'il y ait quelque chose de touchant dans cette incertitude. Nul ne se détacha de l'orgueil et du monde par un effort plus violent, mais plus sincère; il ne ressemblait point à ces philosophes dont parle Cicéron, qui, en déclamant contre la gloire, inscrivaient leurs noms en tête des livres qu'ils composaient contre elle, et peut-être est-ce un rapport mystérieux entre ses principes et sa vie, une religieuse harmonie de ses destinées, que cette obscurité volontaire qui plane aujourd'hui sur les travaux de sa solitude, et qu'il aimait comme une expiation de sa jeunesse consacrée à la vanité et à l'ambition.

Cependant si, sans offenser une humilité chrétienne qui fut la première de ses vertus, il est permis de se

« une version française de l'Ancien Testament... » (*Dictionnaire* de Moreri, à l'article Antoine Le Maistre.)

On lit dans *le Dictionnaire historique des auteurs ecclésiastiques*, v° Antoine Le Maistre. « Ce vertueux solitaire rendit sa retraite utile « à l'Église par plusieurs bons ouvrages. Il traduisit les livres du sa- « cerdoce de saint Jean Chrysostôme et les passages dont M. Arnauld, « son oncle avoit besoin pour la *tradition de l'Église sur la Pénitence*, « qui est la suite du livre de la fréquente communion, et pour les apo- « logies de Jansénius. En 1654, il fit un mémoire pour prendre la « défense des religieuses et des solitaires de Port-Royal. Il revit la « traduction de l'Échelle Sainte de saint Jean Climaque, qui est de « M. d'Andilly, et engagea M. Thomas Dufossé à consulter les ma- « nuscrits grecs de cet auteur et les commentaires d'Élie de Crète qui « sont dans la bibliothèque de Saint-Victor à Paris. M. Le Maistre « avoit formé le dessein de publier une vie des saints, purgée de toutes « les fables que l'ignorance ou le peu d'exactitude de quelques auteurs « ont laissé glisser dans les anciennes légendes. Il avoit rassemblé avec « le secours de M. d'Hérouval, son intime ami, ce qu'ils avoient pu dé-

rendre compte de cette activité intellectuelle toujours renaissante et toujours contenue, on peut diviser en trois classes les pieux ouvrages qu'il composa dans la retraite, — Polémique, —Traductions, — Lettres et Biographies.

Ses talents, sa profession, son zèle promettaient, mais ne donnèrent pas un controversiste à Port-Royal. Chose étrange ! Nourri au sein des discussions du barreau, Le Maistre ne prit qu'avec effort le ton des discussions théologiques. Au milieu de ces grands hommes qui ont attaché à des controverses éphémères des noms immortels, le sien paraît à peine, et le collaborateur de Pascal, d'Arnauld, de Nicole, ne fut jamais leur rival. Cette infériorité, que nous avons déjà signalée, tient à plusieurs cau-

« terrer d'actes originaux de la vie et du martyre des saints : il avoit « même donné d'excellents échantillons de ce grand ouvrage dans la « vie de saint Ignace, évêque d'Antioche, dans celle de saint Jean Cli- « maque, dans l'histoire si touchante des martyrs de Lyon, et dans la « vie de saint Bernard. Mais sa mort, arrivée en 1658 dans sa cin- « quante et unième année, arrêta le cours d'une si grande entreprise. »

Quelques biographes attribuent aussi à Le Maistre la vie de Dom Barthélemy des Martyrs, mais il est plus vraisemblable qu'elle est l'ouvrage de Le Maistre de Sacy. (Voy. *Biographie universelle*, v° Le Maistre.)

Le dialogue sur Épictète et Montaigne entre Sacy et Pascal paraît à M. Sainte-Beuve, mais selon nous, sans preuves suffisantes, trahir la main et la plume de Le Maistre.

Les écrits mentionnés par les biographes ne sont pas les seuls qui appartiennent à Le Maistre; on va voir qu'il en est d'autres encore, plus intéressants peut-être et qui le font mieux connaître, épars dans les mémoires, nécrologe, supplément au nécrologe de Port-Royal, et jusque dans plusieurs éditions des Provinciales.

ses. De tous les solitaires de Port-Royal, nul ne reçut d'une manière plus directe et plus immédiate l'influence de Saint-Cyran, nul ne garda plus vive et plus profonde l'empreinte de ce rigorisme qu'il portait dans la littérature comme dans la religion. Aussi, dans ce jeune orateur si brillant au barreau, si ambitieux de l'effet oratoire, nous allons voir par degrés l'écrivain disparaître et s'effacer. Dans ses derniers ouvrages, il n'en restera pas trace, il ne restera que le chrétien. Tous les ornements du discours, toutes les recherches du langage, tous les procédés de l'éloquence, il se les refuse, il se les reproche, et quand vous le voyez dans sa cellule abandonner avec précipitation les pages commencées avec ardeur, et briser sa plume pour se dévouer aux travaux les plus rebutants, n'assistez-vous pas à la lutte du génie littéraire et du génie chrétien se disputant cette âme ardente et troublée?

De cette lutte même et du mépris pour les vains ornements, de la passion religieuse si vive et si brûlante, l'étincelle de l'éloquence aurait pu jaillir. Quand Balzac voulut faire trêve un jour à sa rhétorique frivole, il écrivit dans le *Socrate chrétien* une page immortelle; mais Le Maistre avait trop tôt dit adieu au monde, trop tôt la porte de la solitude, comme une pierre funéraire, s'était fermée sur sa jeunesse. La solitude sans doute inspire le talent, il est des siècles où il ne peut conserver sa pureté, son

originalité native qu'en se retirant en lui-même, qu'en échappant à ce qui l'entoure; mais la jeunesse des littératures ne ressemble pas à leur déclin. Quand Le Maistre parut au barreau, l'aurore du XVII^e siècle se levait à peine, c'est à peine si le talent naissant de l'orateur fut coloré de ses premiers feux; et soudain enseveli dans la retraite, il se déroba sans retour à cette vivifiante influence. Le siècle marchait, Le Maistre resta stationnaire, c'était toujours le contemporain de Balzac et de Saint-Cyran au milieu des contemporains de Corneille et de Pascal.

Une fois cependant, et il doit nous être permis de tenir ce langage après avoir fait à la critique une part si sévère, le génie de Pascal parut animer d'un de ses rayons ce talent pâlissant. A la suite des Provinciales, on lit dans plusieurs éditions[1] une dernière lettre qui porte la date du 1^er juin 1657, et qui courut sous le titre de *Lettre d'un avocat au Parlement de Paris, à l'un de ses amis touchant l'inquisition qu'on veut établir en France, à l'occasion de la nouvelle bulle du pape Alexandre VII.* Cette lettre, dont l'objet est de prouver que la réception de la bulle serait un pas décisif vers l'établissement de l'inquisition, est de Le Maistre, et le plus bel éloge en est dans la note des éditeurs qui ont cru avoir besoin d'avertir qu'elle n'est point de Pascal.

1. Voy. notamment, Œuvres de Pascal, édition de Lefèvre, 1819, in-8°, t. 1^er, lettre XX.

Sans doute, il n'y faut pas chercher la plaisanterie vive et mordante, l'ironie enflammée des Provinciales, mais comparez-en le style à celui des plaidoyers; à cette forme nouvelle, à ce langage qui donne à la force de l'idée tout ce qu'il refuse à l'élégance du vêtement qui la couvre, vous devinez que Pascal a passé par là, et l'éloge de l'imitateur sera encore un hommage au modèle. Mais c'est surtout à la fin de la lettre que le cachet du maître se reconnaît. Il y a des phrases où jaillissent sous la plume du solitaire quelques éclairs de ce feu dont le style de Pascal étincelle, comme un diamant frappé des rayons du soleil.

Après avoir peint les dangers de l'Inquisition, et montré dans les appels comme d'abus, la seule barrière qui s'oppose à son établissement, après avoir exhorté les parlements à conserver précieusement cette arme défensive qu'on veut, par ruse ou par violence, faire tomber de leurs mains, il énumère les nullités de la bulle d'Alexandre VII, nullités extrinsèques, dans sa forme, dans sa rédaction, dans ses clauses; nullités intrinsèques, dans la matière même qu'elle traite, matière étrangère à la foi et soulevant seulement une question de fait sur laquelle il peut y avoir une erreur, jamais une hérésie; il s'efforce de prouver par là qu'on poursuit un but caché bien différent de celui qu'on avoue, et termine ainsi :

« Ne seroit-ce point une chose honteuse et insup-

« portable que l'Inquisition, qu'on n'a point voulu « souffrir en France pour les choses même de la « foi, s'introduisît aujourd'hui sur ce point de fait, « et que tout le monde y contribuât volontairement, « les évêques en l'établissant par leur autorité, et le « parlement en les laissant faire?

« Je ne crois pas qu'il soit disposé à cela. Il n'y « a point ici de raillerie. Cela les touche eux-mê- « mes... Le moins de servitude qu'on peut est le « meilleur. Les gens sages ne s'en attireront jamais « de gaieté de cœur. Qu'ils cherchent donc d'autre « manière de faire croire que ces propositions sont « dans ce livre. Qu'ils écrivent tant qu'ils voudront, « ou plutôt qu'ils se taisent tous; on n'a que trop « parlé de tout cela. Qu'ils laissent le monde en « repos, et nos bénéfices en assurance.

« Si le parlement prend connoissance de cette « affaire, j'ai d'assez bons mémoires pour montrer « combien il y a de différence entre la primauté « que Dieu a véritablement donnée au Pape pour « l'édification de l'Église, et l'infaillibilité que ses « flatteurs lui voudroient donner pour la destruction « de l'Église et de nos libertés. »

Toute la doctrine gallicane est dans ces dernières lignes, et cette lettre contient à sa date le résumé le plus complet de la querelle du jansénisme; mais c'est en vain qu'on s'efforcerait de ranimer les cendres éteintes de ces questions alors brûlantes :

les éternels problèmes que l'homme se pose dans tous les siècles reviennent avec une invariable constance ; il les agite avec passion dans le présent, mais il les dédaigne dans le passé, sans s'apercevoir qu'il n'en a changé que la forme. Le nom, le génie de Pascal peuvent seuls rendre aux luttes auxquelles il a pris part l'intérêt et la vie. Ce miracle n'appartient pas à la plume de Le Maistre, et je n'essaierai pas de chercher dans les ouvrages éphémères que les nécessités de la polémique arrachaient à sa répugnance, les traces d'un talent surpassé par Arnauld et Nicole.

Il y a d'ailleurs une sorte de communauté entre les travaux des solitaires de Port-Royal. *Les Réflexions sur le décret de l'inquisition contre la proposition que saint Pierre et saint Paul étaient deux chefs de l'Église qui n'en font qu'un*, — *Les réponses et répliques à l'évêque de Lavaur, Abra de Raconis, qui avait écrit contre le livre de la fréquente communion*, — *La lettre d'un ecclésiastique à l'un de ses amis sur le jugement qu'on doit faire de ceux qui ne croient pas que les cinq propositions soient dans le livre de Jansénius*, — *Le mémoire pour faire connaître l'esprit et la conduite de la Compagnie établie dans la ville de Caen sous le nom de l'Ermitage*, — *La lettre pour justifier la traduction des hymnes de Port-Royal;* — tous ces petits traités épars dans les ouvrages polémiques de

Port-Royal, s'ils sont de Le Maistre, portent du moins la trace d'autres mains que la sienne et ont été composés de concert, à l'occasion des événements qui les inspiraient. Ainsi que nous l'avons dit, Le Maistre a souvent travaillé avec Arnauld et Nicole, avec le premier surtout, et sa gloire s'est éclipsée dans la leur. On peut, dans toute collaboration inégale, répéter le mot que Salluste a dit dans un autre sens: *Qui plus potest, fecisse videtur.*

Toutefois, je ne puis quitter les ouvrages de controverse attribués à Le Maistre sans m'arrêter un instant à ceux où son âme paraît plus sensiblement empreinte. Les diverses *apologies de Saint-Cyran* [1] ne sont que des écrits théologiques ou les pièces aujourd'hui sans lecteurs d'un procès oublié; mais dans les lettres au cardinal, dans la réponse au mémoire de l'évêque de Langres, dans la lettre à l'abbé Singlin sur la captivité de Saint-Cyran, pour ne parler que de ceux de ces écrits qui appartiennent incontestablement et exclusivement à Le Maistre, on reconnaît l'inspiration qui l'anime, soit qu'après avoir démontré la fausseté des calomnies dont son ami est l'objet et la victime, il le justifie

1. Voy. notamment, *Apologie* pour feu l'abbé de Saint-Cyran, contre l'extrait d'une information prétendue que l'on fit courir contre lui, l'an 1638, et que les jésuites ont fait imprimer à la tête d'un libelle diffamatoire, intitulé : *Somme de la théologie* de l'abbé de Saint-Cyran et du sieur Arnauld, (1644, in-4°). Voy. aussi dans le *Supplément* au nécrologe, le mémoire rapporté pag. 39 à 46.

par l'exemple des Pères de tous les siècles d'avoir opposé avec trop de sévérité au tableau des mœurs nouvelles, le tableau des mœurs de la primitive Église, « semblable à ceux qui regardant la beauté « du second temple, se souvenoient de la magnifi- « cence du premier, » soit qu'il évoque autour du prisonnier de Vincennes, comme pour lui servir de rempart, les vénérables images des Chrysostôme, des Grégoire de Nazianze, des Sulpice Sévère, qui traitèrent avec plus de rigueur un siècle plus pur, ou qu'il cherche à désarmer le cardinal en lui montrant dans Saint-Cyran le défenseur du catholicisme contre l'hérésie, et qu'il le conjure au nom de sa gloire, au nom de sa foi, de rendre à la liberté le seul homme capable de ramener l'unité dans l'Église déchirée, d'achever par sa plume la victoire que le Roi a commencée par ses armes, et de forcer les ennemis de la vérité dans les derniers retranchements de l'erreur, comme le cardinal les a forcés dans leur dernière citadelle.

La lettre à l'abbé Singlin est écrite sous l'impression plus récente et plus vive encore de l'emprisonnement de Saint-Cyran[1]. Ne la destinant qu'à un ami, sur lequel, il le dit avec grâce, *les enfants des prophètes ont cru voir l'esprit d'Élie se reposer comme sur un autre Élysée*, il se livre avec plus d'abandon

1. Cette lettre datée de La Ferté-Milon est rapportée dans le supplément au *Nécrologe*, p. 249 à 257.

aux sentiments de son cœur, à son enthousiasme, à son culte pour le maître regretté que la persécution arrache à son amour.

Il s'anime par degrés, il s'indigne contre le siècle qui méconnaît les plus grands serviteurs de Dieu, et qui, dans les miracles de la Grâce, ne sait pas adorer la main qui les accomplit. Il se cite lui-même en exemple, sa conversion, sa pénitence, sa retraite, il les rappelle dans un magnifique langage, se détache pour ainsi dire de lui-même, et, planant au-dessus des considérations humaines et des vertus vulgaires, ne voit dans sa résolution sainte que le Dieu qui l'inspire.

« On n'a point ouï dire peut-être depuis un siècle, « qu'un homme, au lieu et en l'état où j'étois, dans « la corruption du palais, dans la fleur de l'âge, « dans les avantages de la naissance et dans la « vanité de l'éloquence, lorsque sa réputation étoit « le plus établie, son bien plus grand, sa profession « plus honorable, sa fortune plus avancée et ses « espérances plus légitimes, ait rompu tout d'un « coup ces liens, et ait brisé tous ces charmes qui « tiennent les hommes enchantés, qu'il se soit « rendu pauvre au lieu qu'il travailloit à acquérir « des richesses, qu'il soit entré dans les austérités « de la pénitence, au lieu qu'il étoit dans les délices, « qu'il ait embrassé la solitude, au lieu qu'il étoit « assiégé de personnes et d'affaires... Cependant,

« quoique ce miracle soit plus rare que celui de « rendre la vue aux aveugles et la parole aux muets, « et que la résurrection des morts ne soit que la « figure de la résurrection des pécheurs, notre siècle « est si peu spirituel, que l'on a seulement considéré « comme une chose extraordinaire ce qu'on devoit « révérer comme une chose sainte, et l'on connoît « si peu Dieu en ce temps que l'on n'a pas reconnu « un de ses plus illustres ouvrages. Nous le devrions « trouver étrange si nous ne savions que saint « Ambroise fut obligé de faire une espèce d'apologie « pour soutenir la conversion et la retraite de saint « Paulin, et que peu de personnes estimèrent d'a- « bord ce que les plus grands Pères de l'Église « louoient hautement comme un chef-d'œuvre des « mains de Dieu et l'une des merveilles du chris- « tianisme. »

Ne nous scandalisons pas de ce langage : n'imitons pas les ennemis de Port-Royal qui ne le comprennent pas, car ils n'y voient que de l'orgueil. Le Maistre célèbre non pas ses œuvres, mais celles de la Grâce; la Grâce seule a tout fait :

« Si quelqu'un avoit eu part à mon changement, « dit-il, ç'auroit été moi sans doute, et je confesse « comme saint Augustin au sujet de son fils, que je « n'y ai que les crimes qui sont la matière de ma « pénitence, de sorte que si ce grand saint estimoit « l'esprit prodigieux de ce jeune homme, comme

« s'il n'eût pas été son fils, j'admire de même la « grandeur de ma vocation, comme si elle étoit celle « d'un autre. »

Telle est la doctrine de Port-Royal, haute et inflexible doctrine. Elle peut dédaigner les ménagements de la modestie parce qu'elle a coupé la racine même de l'orgueil : dans le plus sublime effort de la pénitence, l'âme sanctifiée n'admire que le Dieu qui la sanctifie; elle ne s'enorgueillit ni ne s'abaisse, elle rend grâce, et ses chants de triomphe ne sont eux-mêmes que l'hymne de la reconnaissance. La main qui a tracé les lignes que nous avons citées, est celle qui écrivait à la mère Angélique cette lettre où les sentiments de l'humilité chrétienne sont poussés jusqu'à la dernière limite, où Le Maistre se compare à un chien, se déclare indigne de voir le jour et de parler à la dernière des religieuses de la sainte maison[1]. Ne l'accusez pas de se contredire : la grandeur du chrétien que la Grâce accompagne, le néant de l'homme réduit à sa propre faiblesse, se peignent tour à tour dans son langage, et le double sentiment qu'il exprime est celui qui inspirera plus tard à Bossuet les accents les plus éloquents qui

1. Le même sentiment d'humilité inspire Mlle de la Vallière, lorsque dans ses réflexions sur la miséricorde de Dieu, elle s'écrie :

« Regardez-moi quelquefois en m'approchant de vous comme cette « humble étrangère, j'entends, Seigneur, comme une pauvre chienne « qui s'estime trop heureuse de ramasser les miettes de la table où « vous festinez vos élus. » (Paris, 1680.)

soient jamais sortis d'une bouche mortelle. Ainsi s'expliquent les uns par les autres, ainsi s'éclairent d'une lumière mutuelle les différents écrits, à la fois humbles et fiers, où se reflète cette âme impétueuse et subjuguée. Pour comprendre Le Maistre, pour le juger, pour lire sans scandale certains passages où sa plume trop naïve a pris la défense des solitaires avec une liberté qui nous étonne, il ne faut pas transporter dans son siècle les idées et les préjugés du nôtre; mais se rendant en quelque sorte contemporain de Port-Royal, il faut monter avec les disciples de Saint-Cyran sur la sainte montagne du haut de laquelle le monde et ses vanités, la terre et ses royaumes, ne se montraient à leurs yeux que tels qu'ils apparurent un jour au Seigneur transfiguré sur le sommet du Thabor.

Après les écrits polémiques diversement appréciés selon le point de vue sous lequel on les considère, il faut placer les traductions de Le Maistre, œuvres de patience et de piété où il se plaisait à éteindre l'ardeur de son imagination exaltée par la solitude. Il était naturel qu'un secret instinct ramenât aux docteurs de la primitive Église les hommes austères qui, gémissant des mœurs du siècle, en fuyaient la contagion dans le désert. C'était là d'ailleurs le caractère de la réforme que Port-Royal voulait accomplir dans l'Église sans se séparer d'elle. Luther appelait de l'Église aux Livres saints. Saint-Cyran crut échapper

à l'hérésie en appelant de l'Église à l'Église elle-même, de l'interprétation nouvelle à la tradition antique, des casuistes modernes aux anciens docteurs et aux Pères.

C'est donc à remettre en honneur leur doctrine oubliée, c'est à rendre populaires leurs ouvrages, objet d'une vénération depuis longtemps stérile, que durent tendre les efforts de ses disciples. C'est l'époque de la renaissance des Pères de l'Église. Ils se les partagèrent. On peut demander aux Mémoires de Fontaine comment l'abbé de Saint-Cyran, dans son entrevue avec Le Maistre, les juge, les apprécie, les classe selon le degré de respect qu'ils lui inspirent. Jansénius en publiant l'*Augustinus*, ressuscita saint Augustin par haine pour les Pélage de son siècle. Il le choisit entre tous, il en fit le chef de cette nouvelle croisade. Arnauld publia le livre de la Tradition de l'Église, qui n'est qu'un recueil des textes des Pères. Le Maistre pour les traduire lui prêta sa patience et sa plume. Autant il entreprenait avec répugnance les ouvrages de polémique, autant il se livrait avec ardeur à ces travaux sans éclat : il traduisit trois traités de saint Bernard : de la *Conversion des mœurs*, de la *Vie solitaire*, des *Commandements et Dispenses*[1]. Il offrit à la duchesse de Luynes un ouvrage qu'elle

1. Trois excellents ouvrages de saint Bernard, *de la Conversion des mœurs, de la Vie solitaire, des Commandements et dispenses*, traduits du latin par le sieur Lamy. Paris, P. Lepetit, 1656, in-12.

attendait sur son lit de mort, le *Traité de la mortalité de saint Cyprien* ; à l'évêque de Bazas, qui pénétré de ses devoirs était venu dans une retraite à Port-Royal en méditer la grandeur, le *Traité du sacerdoce de saint Jean Chrysostôme* [1].

Il mit en français le Psautier et l'enrichit de notes empruntées à saint Augustin [2]. Il revit la traduction essayée par Arnauld d'Andilly, son oncle, de l'*Échelle sainte* de saint Jean Climaque ; et joignant l'érudition à la critique, il voulut que Dufossé, son élève, allât dans la bibliothèque de Saint-Victor, consulter les commentaires d'Élie de Crète et les manuscrits grecs [3].

Dans ses pieux loisirs, il ne se bornait même pas à offrir aux fidèles des traités empruntés à la volumineuse collection des Pères de l'Église, il en composait lui-même, mais avec les matériaux fournis par eux, rapprochant des passages épars, et se gardant d'y ajouter un seul mot qui ne fût extrait de leurs ouvrages et consacré par leur nom. C'est ainsi qu'il dédia aux vierges de Port-Royal un opuscule *Sur l'excellence de la virginité*, bientôt suivi, pour ne point faire de jalouses, comme disait Saint-Cyran,

1. *Le Sacerdoce de saint Jean Chrysostôme*, traduit en français par le sieur Lamy. Paris, Vitré, 1650, Villery, 1699, in-12.

2. Le *Psautier*, traduit en français (et en trois colonnes) avec des notes courtes tirées de saint Augustin. Paris, Élie Josset, 1674, in-12.

3. Voy. *Dictionnaire historique des auteurs ecclésiastiques*, à l'article Le Maistre.

du traité *Sur la condition des veuves*. Lorsqu'il se plaça sous la direction de Le Maistre de Sacy, son frère, il recueillit çà et là dans les ouvrages de Chrysostôme quelques pages pleines de grâce et d'émotion, qu'il intitula : *Portrait de l'amitié chrétienne*.

Mais le plus remarquable de ses écrits en ce genre est celui qu'il a nommé l'*Aumône chrétienne*[1]. Ce sont deux petits volumes dont le premier est composé uniquement des textes sacrés qui se rattachent à son objet, tandis que le second est un recueil de pieux exemples et de morceaux empruntés aux saints docteurs, antiques et touchants préceptes dont la mise en pratique résoudrait bien des problèmes et serait le triomphe de la fraternité sur la terre, j'entends cette fraternité véritable que la religion a marquée de son sceau et à laquelle elle a donné un nom chrétien.

Telle était l'humilité de Le Maistre, qu'il n'inscrivait même pas en tête de ces pieux travaux un nom dont il cachait sous un pseudonyme obscur l'éclat involontaire. Sans une note de Racine[2], nous igno-

1. *L'Aumône chrétienne* ou tradition de l'Église touchant la Charité envers les pauvres, 2 vol. in-12.

2. « Le Nouveau Testament de Mons a été l'ouvrage de cinq personnes : « M. de Sacy, M. Arnauld, M. Le Maistre, M. Nicole et M. le duc de « Luynes. M. de Sacy faisoit le canevas et ne le remportoit presque « jamais tel qu'il l'avoit fait, mais il avoit lui-même la principale part « aux changements, étant assez fertile en expressions. M. Arnauld « étoit celui qui déterminoit presque toujours le sens. M. Nicole avoit « devant lui saint Chrysostôme et Bèze, ce dernier, afin de l'éviter, ce

rerions qu'il prit une part active à la traduction célèbre du Nouveau Testament dont Le Maistre de Sacy, son frère, fut le principal auteur. Cette humilité même allait, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, jusqu'à interdire à sa plume tout ce qui n'eût été que recherche ou ornement du discours. Juge de ses premiers essais, l'abbé de Saint-Cyran lui avait donné ce conseil, trop scrupuleusement suivi. Nous ne demanderons pas à ces traductions un mérite littéraire que ne comportait pas son temps, que n'a pas cherché sa modestie et que redoutait son austérité. Le Maistre a écrit sur la traduction quelques préceptes d'un goût exquis, mais il était entré dans cette période de sa vie où sa conscience inquiète et troublée aurait regardé comme criminel tout le temps donné aux vanités oratoires. Il n'attendit pas, comme Michel-Ange, l'heure de la mort pour demander pardon au ciel d'avoir poussé jusqu'à l'idolâtrie le culte de l'art, et lui-même par un scrupule étrange, retenant sa plume et voilant son talent, il offrit à Dieu le sacrifice des dons qu'il n'avait pas reçus pour les ensevelir.

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il aborda les travaux biographiques, objet de ses prédilections. La vie des saints, celle des solitaires qui par-

« qu'on a fait le plus qu'on a pu. M. de Sacy a fait les préfaces, aidé « par des vues et par des avis que lui avoient donnés M. Arnauld et « M. Nicole. » Racine, *Fragments de Port-Royal, Œuvres de Racine*, édition d'Aimé Martin, t. V, p. 294 et 295.

tageaient sa retraite, des religieuses qui la sanctifiaient, occupèrent ses derniers loisirs. Jamais peut-être le style d'un écrivain, la nature même de son talent n'ont offert une plus complète métamorphose. Ce n'est plus l'élève d'Antoine Arnauld, ce n'est plus l'imitateur de Balzac. Dans cette grande entreprise de la vie des saints que nous ne pouvons apprécier, car la mort lui permit à peine d'en esquisser quelques traits[1], il n'a qu'un but, qu'une pensée, proposer aux fidèles les modèles de la vie spirituelle, en dégageant ses récits sincères des traditions qui font des légendes populaires une sorte de mythologie chrétienne, et sans permettre à sa plume d'autre ornement que la simplicité même, d'autre recherche que celle de la vérité, d'autre travail que celui d'assembler et de coordonner les textes empruntés aux témoins les plus fidèles. Il ne put que commencer cette tâche édifiante : « Il faudroit être un saint, disait-il en mourant, pour être jugé par le ciel digne de l'accomplir », et comme Pascal, il laissa inachevé le monument qu'élevaient ses mains, mais dont il ne devait point, comme Pascal, léguer les débris à l'immortalité.

La mère Angélique, sa tante, eût mérité à ses

1. *Vie de saint Bernard*, par le sieur Lamy. Paris, Ant. Vitré, 1648, in-4°. — On lui attribue aussi les vies de saint Ignace, de saint Jean Climaque, l'histoire des martyrs de Lyon, ainsi qu'il a été dit plus haut. Mais l'esprit dans lequel ces écrits ont été composés, exclut toute appréciation littéraire.

yeux de prendre place parmi les saints dont il s'était fait l'historien, et chaque fois qu'il revenait du parloir, il s'enfermait pour écrire le résumé de ses entretiens avec elle. Il écrivait de simples notes unies seulement et séparées par un chiffre. C'est là, c'est dans ces pages vraiment humbles, confidences intimes de la piété, et imprimées sous le titre de *Relations de Port-Royal* [1], qu'on trouve sur la famille des Arnauld, sur l'enfance d'Angélique, sur saint François de Sales quelques détails pleins d'intérêt parce qu'ils sont pleins de naïveté. L'abbesse et le solitaire depuis longtemps dégagés du monde s'entretenaient ainsi du passé sur le seuil du cloître, et portaient dans leurs entretiens cette douce émotion que le souvenir des jours écoulés et de leurs affections terrestres doit faire éprouver aux âmes heureuses sur l'autre rive de la vie. Trop souvent, il est vrai, le détail des persécutions et des querelles théologiques vient détruire l'illusion, mais qui ne regretterait que Le Maistre n'eût point écrit ces quelques pages où son âme se peint mieux qu'en tous ses ouvrages, où la candeur remplace le talent et empêche de le regretter? Il a composé avec la même simplicité plusieurs mémoires sommaires sur les compagnons de sa solitude [2], et notamment une his-

1. *Relations de Port-Royal*, par la mère Marie-Angélique Arnauld. 1 vol. in-12.

2. Voyez le supplément au *Nécrologe de Port-Royal*, p. 168 à 173.

toire de M. de Bascle, pénitent un peu visionnaire, dans laquelle il raconte des scènes étranges avec une crédulité naïve.

Tels étaient ses derniers travaux : l'exil vint les interrompre encore. Le grand Arnauld condamné par la Sorbonne et exclu de son sein avait dû chercher un refuge à Paris, et un singulier hasard ou une touchante superstition lui avait fait choisir pour asile une maison dont l'enseigne était à l'*Ange gardien*. Pour adoucir et partager sa disgrâce, Port-Royal désigna Le Maistre, Nicole et Fontaine. C'était un spectacle digne d'attirer les regards que ce ménage de fugitifs servis par une humble sœur dont Le Maistre, avec l'exagération de ses scrupules accoutumés, se reprochait d'accepter les soins.

Arnauld, fils, petit-fils d'avocat, qui joignait aux subtilités des docteurs l'esprit disputeur de sa famille, Arnauld, le génie de la controverse, en conservait l'ardeur au sein même de la persécution. Ses journées se passaient à entasser des arguments, à préparer de nouvelles réponses, à méditer de nouveaux combats.

Nicole était vraiment le compagnon qu'il fallait à son exil, et, dans leurs doctes entretiens, saint Augustin se plaçait toujours en tiers.

Le jeune Fontaine, dont l'âme douce et tendre eût fait quelques années plus tard un disciple de Fénelon, s'il n'eût été celui de Port-Royal, étudiait

avec admiration, écoutait avec amour ces hommes singuliers dont il devait un jour tracer, dans des tableaux pleins d'onction et de grâce, une si vive peinture.

Mais Le Maistre se tenait à l'écart, Le Maistre ne partageait pas cette ivresse de la lutte et de la polémique. Frappé de l'inutilité de tant d'efforts et peut-être de la vanité de tant de disputes, ne pensant qu'à son salut, absorbé dans ses austérités, et craignant toujours d'y mêler les illusions de l'orgueil, il écrivait à la mère Agnès :

« Quand je considère que nul de tant d'écrits « qu'on produit, ne fait impression sur les esprits, « et que Dieu ne les bénit pas, cela me décourage « et me fait désirer de ne plus faire le métier de « théologien et d'ecclésiastique, ne l'étant point [1]. »

Il prenait en dégoût cette vie militante, et, au milieu de ces théologiens qui se consumaient, comme Marthe, dans une stérile agitation, il choisissait la part de Marie, comme elle attentif et silencieux aux pieds du Dieu qui parlait à son cœur. Sa cellule abandonnée, sa pénitence interrompue, tout le rappelait à Port-Royal. Le désert l'attirait, il demandait à ceux qui dirigeaient sa conscience la permission d'y revenir, et se reprochant bientôt comme une désertion ce mouvement involontaire, ne se sou-

1. V. cette lettre dans le supplément au *Nécrologe de Port-Royal*, p. 258 à 260.

mettait cependant qu'avec douleur à la prolongation de son exil.

L'exil cessa enfin : la persécution s'arrêta devant le miracle de la Sainte Épine et les lettres de Pascal. Le ciel ne se déclarait-il pas pour Port-Royal? Il semblait lui envoyer à la fois un miracle et un grand homme. Arnauld put sortir de sa retraite, le désert se repeupla, et Le Maistre y rentra le premier. C'était pour lui la sainte montagne d'où il apercevait la terre promise, et sa cellule le rapprochait de son tombeau. Il fut témoin du triomphe des Provinciales, il vit la foule accourir pieusement empressée dans l'église honorée, disait-on, par un miracle[1]. La Providence voulait sans doute accorder une trêve à Port-Royal, afin de laisser s'éteindre en paix cette première génération des solitaires contemporains de Saint-Cyran, qui n'étaient pas réservés aux épreuves des derniers jours.

Le Maistre, à peine âgé de cinquante ans, touchait déjà au terme de sa vie. Dans ces natures d'élite, la mort, qui souvent devance la vieillesse, s'annonce presque toujours à des signes certains. L'âme orageuse du solitaire se calme et s'apaise à son approche. Il porte dans ses dernières relations plus de douceur, plus d'épanchements dans sa dernière

1. Sur le miracle de la Sainte-Épine, voyez Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, *Œuvres de Racine*, édition d'Aimé Martin, t. V, p. 160 à 170. — Voy. aussi *Mémoires* de Fontaine, t. II, p. 131 à 140

amitié. Lui qui avait quelquefois besoin qu'une main sévère adoucît les aspérités d'un caractère impétueux, il devient, pour M. de Bagnols, l'ami le plus constant et le plus égal. Par un tendre souvenir, il donne le nom de frère à cet autre Séricourt et, réduit à lui survivre, le pleure comme il avait pleuré le premier. M. de Bagnols avait plus d'un trait de ressemblance avec Le Maistre. Il avait, comme lui, sacrifié à l'amour de la retraite une position brillante et une fortune dont les pauvres avaient seuls le secret. Souvent, dans les derniers temps, tous deux montaient ensemble d'un pas affaibli sur la colline, et, aux accents des cantiques sacrés qui s'élevaient jusqu'à eux du fond des cellules fermées, ils versaient des larmes et croyaient assister aux célestes concerts[1].

Ils ne s'étaient en rien relâchés des habitudes de leur vie pénitente; mais chez Le Maistre, les austérités étaient devenues moins le signe des luttes intérieures et des derniers combats de l'esprit et de la

1. Fontaine raconte ces scènes du désert avec sa grâce et sa naïveté accoutumées. Parlant de M. de Saint-Gilles Baudri d'Asson, gentilhomme du Poitou qui s'était retiré à Port-Royal, et s'y était fait menuisier, il dit : « Puis-je oublier qu'un jour de Saint-Antoine, se trou« vant avec six autres messieurs qui portoient ce nom comme lui, « MM. Singlin, Rebours, Arnauld, Le Maistre et quelques autres que « j'ai oubliés, après un repas frugal, il alla se promener avec eux, prit « sa flûte d'Allemagne qu'il touchoit admirablement bien, et joua d'un « son si perçant les cantiques sacrés que ces saintes religieuses disoient « à l'adoration que tout le monde, dedans et dehors, étoit enlevé. » *Mémoires*, t. II, p. 353.

chair, que l'hommage de la reconnaissance et l'action de grâce de la victoire. Un mot prononcé en sa présence et sorti d'une bouche vénérée avait percé son cœur comme un glaive : *ni demi-mort, ni demi-vivant*, répétait-il souvent, indiquant par là l'état où il voulait se trouver devant son Dieu. Il fit un renouvellement entre les mains de l'abbé Singlin, et sentit, en approchant de l'autel, ce saint tremblement que, suivant les Écritures, les anges éprouvent devant le trône céleste. Le corps était brisé par l'âme, et le voile des sens était déjà presque tombé devant elle.

Enfin, le jour de la Toussaint de l'année 1658, une triste nouvelle se répandit dans le monastère : Le Maistre était malade, et il fallait que la maladie fût grave, car il n'était pas descendu pour assister aux offices divins.

Aucune fête n'était plus belle à Port-Royal que celle où l'église célèbre la gloire de ses enfants qu'elle a rendus au ciel. Les jardins cultivés par d'Andilly se dépouillaient, pour parer les autels avec un luxe inaccoutumé, des dernières fleurs de l'automne, et c'était un spectacle touchant de voir toutes ces religieuses, pâles fleurs du désert, tous ces solitaires, tous ces membres souffrants d'une église militante et affligée, à la veille ou au lendemain d'une persécution, accourant pour célébrer la victoire de l'Église triomphante et à jamais affranchie. Leur foi ardente

et enthousiaste, entr'ouvrant les cieux, croyait voir dans les rangs des bienheureux et parmi la sainte phalange, ceux qui ne leur en semblaient exclus que par l'injustice des hommes, les Jansénius, les Duvergier de Hauranne, couronnés par la main des Ambroise et des Augustin, et ce jour-là un douloureux pressentiment semblait leur annoncer qu'une place vide allait s'y remplir encore.

La mort se hâtait : l'état de Le Maistre empirait à chaque instant. Le récit superstitieux d'un jeune solitaire qui prétendit avoir entendu *le coup de saint Benoît* retentir trois fois à sa porte dans le silence de la nuit, fut accueilli comme un présage funeste. Plus certain que cet oracle, l'avis des médecins appelés de Paris le 3 novembre vint enlever toute espérance. Penché sur son ami, Hamon essayait en vain toutes les ressources de son art, mais le zèle de l'amitié était aussi impuissant que les efforts de la science. Dans les derniers combats de la mort, Le Maistre entendit prononcer ces paroles suprêmes qui, dans la bouche de Saint-Cyran, avaient commencé sa conversion, et, à ce moment, il sembla qu'une sérénité nouvelle, emblème certain d'une dernière victoire, descendît sur son front. Le lendemain, qui était le 4 novembre et la fête de Saint-Charles, aucune parole ne sortit de sa bouche, aucun apprêt ne vint profaner la simplicité de cette fin chrétienne, et comme il avait vécu dans la retraite, il mourut dans

le silence. Assistant son frère aîné de même qu'il avait assisté sa mère et Séricourt, M. de Sacy présidait à cette nouvelle scène de douleur. Ses mains tremblantes ensevelirent cette chère dépouille, il officia aux funérailles, et la tombe entr'ouverte reçut des mêmes lèvres les bénédictions du prêtre et le dernier adieu du frère. Elle était creusée dans l'église de Port-Royal, du côté gauche, en face de la chapelle de la Vierge : Hamon grava sur la pierre funéraire une inscription chrétienne[1].

Ainsi mourut Le Maistre : tel est le tableau que présentent cette vie et cette mort, dignes de fixer les méditations du chrétien plutôt que de lui servir de

1. Voici cette inscription, telle qu'elle est rapportée dans le *Nécrologe de Port-Royal*, à la fin de l'article consacré à Le Maistre :

« Hic jacet Antonius Le Maistre, Roberti Arnauld d'Andilly ex sorore nepos, cum quo olim naturæ vinculis conjunctus ipsa nunc sepulturæ societate conjungitur. Cùm omnes singularem ejus eloquentiam prædicarent, mundum exosus etiam admirantem, contempta luce forensi et omni spe sæculi ad maximos quosque honores invitantis, in hanc se solitudinem abdidit, hominibus mutus ut cum Deo loqueretur. Hoc unum illi in votis latere et pœnitere. Divitias jam ditior postquam abjecerat, viliores luto habuit. Quod difficilius erat, tam magnus dicendi artifex, non minus contempsit eloquentiam, aliam verbo Dei edoctus quæ silentii humilitate vocalior et sublimior in cœlum auditur et Deum flectit. Hinc nihil illi optatius quam neque audiri neque audire, ut, otiosis sensibus, mens cœlo infixa veritatis robur audiret. Divinæ huic solitudini amator pauperum junxit amorem paupertatis, patientiam in laboribus, gaudium in opprobriis, parcitatem in victu, odium sui, et charitatem in alios, quæ sunt adjumenta cœlestis disciplinæ. Magnificè imprimis tractavit pœnitentiam, quam non ex infirmitate naturæ aut consuetudine hominum qui malè judicant de Divinis, sed ex gratiæ potentia æstimavit, ardens amator non minùs Gratiæ quam Pœnitentiæ, et si per ejus humilitatem dicere liceret, utriusque defensor... »

modèle. Orné de tous les dons de la nature, de tout le prestige du talent, un jeune homme marchait à la gloire, aux honneurs, à la fortune, par des chemins couverts de fleurs, et tout à coup, dans l'éclat de la prospérité, dans l'ivresse du succès, dans l'illusion de l'amour, il est saisi d'une tristesse ineffable. Une faible voix sortie du fond d'un cloître, un chant de douleur au pied d'un lit de mort l'ont troublé jusque dans ses entrailles, il embrasse les rigueurs d'une doctrine inflexible, et court enfouir dans la solitude un cœur désenchanté du monde. Pendant vingt ans, il vit dans le désert, se délassant de la persécution par la pénitence, tenant d'une main la bêche arrosée de ses sueurs, de l'autre, la discipline teinte de son sang : il travaille avec emportement, il écrit avec humilité, il meurt avec espérance, et tandis que la religion dépose sur sa tombe ses couronnes immortelles, la renommée elle-même, qui aurait bien vite oublié le nom de l'orateur, a conservé parmi les hommes celui du solitaire.

Heureux sans doute, trois fois heureux de l'opportunité de sa mort! Il ne vit pas la persécution un moment ralentie se réveiller plus ardente et plus implacable : il ne vit pas l'exil des compagnons de sa solitude, la captivité de son frère, la dispersion des religieuses; il ne vit pas renverser les murs sacrés de l'antique abbaye, et quand un ordre barbare vint détruire des ruines et violer jusqu'à l'asile de la mort,

sa tombe profanée n'offrit à la rage des persécuteurs que des ossements blanchis par cinquante hivers. Mais ses cendres insensibles se ranimèrent peut-être et tressaillirent de douleur, lorsqu'on les exila de la couche funèbre que d'ordinaire la haine elle-même n'envie pas à la mort. L'église de Saint-Étienne-du-Mont en recueillit le précieux dépôt, et c'est là qu'elles reposent avec les restes de Pascal et de Racine.

En consacrant quelques pages au souvenir de Le Maistre, nous n'avons point eu la prétention trop commune de nos jours, d'annoncer une découverte littéraire et de faire revivre des ouvrages et des plaidoyers qui n'auront plus de lecteurs; nous avons voulu seulement tracer, sans exagération et sans fausses couleurs, le portrait d'un Solitaire qui devait avoir place dans ces *Études biographiques*, comme étant dans le siècle où il a vécu, la plus haute expression de l'esprit religieux chez ces graves Parlementaires dont Du Vair représente les goûts littéraires, la vie politique et le patriotisme.

---

# APPENDICE

L'Appendice, qui se rapporte tout entier à l'étude sur Du Vair, se divise en deux parties.

La première se compose de deux séries de lettres adressées par Du Vair à Henri IV, savoir :

1° Lettres écrites en 1597, pendant que Du Vair était intendant général de la justice à Marseille.

2° Lettres écrites de 1599 à 1605, pendant sa première présidence. Il y en a même une dernière qui porte la date de 1608.

Toutes ces lettres, qui sont loin de former la correspondance complète de Du Vair avec Henri IV, sont ici publiées pour la première fois, bien qu'elles aient été connues de plusieurs de ses biographes.

Elles ont trait à l'histoire de Provence.

Nous n'avons point trouvé de lettres de Henri IV à Du Vair dans les six volumes publiés jusqu'à ce jour du recueil des lettres missives de Henri IV par M. Berger de Xivrey. Plusieurs des lettres de Du Vair sont cependant des réponses à celles qu'il recevait du roi.

La seconde partie de l'Appendice renferme un petit nombre d'autres pièces qui nous ont paru intéressantes, et dont la plupart n'ont pas été publiées, au moins intégralement. On peut en voir le détail à la table des matières. Nous citerons pour exemple une lettre curieuse écrite par Du Vair à Villeroy, et que nous avons fait précéder de celle à laquelle elle sert de réponse.

Il eût été peut-être utile d'annoter toutes ces pièces, mais ce travail étant de nature à nous entraîner trop loin, nous avons préféré nous borner à mettre au bas des pages quelques éclaircissements indispensables, et à renvoyer ici d'une manière générale à l'his-

toire de Provence qu'on trouvera détaillée dans les 4 volumes in-4° de Papon, et dans les auteurs à l'aide desquels Papon a composé son travail.

Nous avons suivi ordinairement l'orthographe des manuscrits, sans nous faire scrupule cependant de la changer quelquefois, lorsqu'elle nous a paru devoir être un embarras ou une fatigue pour le lecteur. Les variations et l'incertitude de l'orthographe à l'époque à laquelle ces manuscrits se rapportent, autorisaient cette licence.

# PREMIÈRE PARTIE

# LETTRES DE DU VAIR

## A HENRI IV

---

## PREMIÈRE SÉRIE

(Du 15 janvier au 1er novembre 1597. — Du Vair étant intendant général de la justice à Marseille[1].)

### I

15 janvier 1597. — Prise d'un vaisseau génois échoué près du château d'If. — Les Marseillais prennent contre tout droit seize barques chargées de blé venu de Toscane et des États du pape. — Ouverture de la chambre de Marseille. — Question des monnaies. — Mauvais état des finances des communes de la Provence. — Remède à y apporter.

Sire,

Ceste despesche est pour accompaigner celle que M. de Guyse vous faict au subjet d'ung nauire gènenois qui fut pris hier quatorziesme de ce mois au chasteau d'If. C'est vng grand vaisseau de cinq à six cents tonneaux qui partit

1. Voy. Étude sur Du Vair, *suprà*, pages 58 et 59.

de Cartagène enuiron la Noel, chargé de trois compaignies de Bisognes[1] fort chétifs, faisant quatre cent cinquante hommes, et de neuf cents balles de layne et quelques aultres marchandises appartenantes aussy à des Gènenois. Il a esté poussé par le vent à la coste et contrainct de venir mouiller l'ancre au chasteau d'If le treiziesme de ce dict mois sur le soir. Mondict sieur de Guyse, en ayant aduis, a armé deux vaisseaulx françois qui estoient aux Isles, et faict sommer ce nauire qui s'est rendu. Les soldatz ont esté mis aux deux galères qui sont icy. Le vaisseau, Sire, sans les prisonniers, est estimé, sur ce qui en est jusques à présent apparu, environ quatre vingt mille escuz. Beaucoup ont opinion qu'il y doibt y auoir de l'argent caché dans les balles : on n'en a rien descouuert. Les marchandz de ceste ville appréhendent fort que vous déclariez ce vaisseau de bonne prise, pour ce qu'ilz estiment par là qu'ilz perdront le commerce qu'ilz ont auec les Gènenois, sans lequel ilz ne peuuent entretenir celuy de Leuant. V. M. sçaura bien en cela pezer ce qui est du bien de son seruice. Attendant sa volonté, on mettra peyne de conseruer le tout soubz la main de vostre justice. Sy vous déclarez la prise bonne pour le regard du vaisseau et des marchandises, V. M. aura beaucoup d'occasions de se soubuenir de mondict sieur de Guyse qui vous sert auec beaucoup d'affection en une province pleyne de grandz affaires et d'extrême pauureté.

Pour vous rendre compte, Sire, du surplus de la charge dont il vous a pleu m'honorer, je vous auois donné aduis par ma dernière despesche que ceux de Marseille ont fait amener à leur port dix barques chargées de bled de M. le grand duc de Toscane, et six de celuy du pape, où il y a enuiron trois mille charges de bled. Les gens dudict seigneur grand duc de Toscane en font de grandes plainctes et menaces. C'est chose où il n'y a aultre remède que celuy

1. Nouveaux soldats, du mot espagnol, bisonno.

que j'ay escript à V. M. par mes précédentes. Le mal est que ceux de ceste ville n'ont pas mesme sceu donner d'honnestes paroles aux gens du dict seigneur duc; et ay eu prou d'affaire de leur persuader à luy en faire des excuses : la nécessité y estoit et ne pouuoit-on faire aultrement sans mettre vostre ville au hazard. Il sera bon qu'à plustost V. M. en fasse des excuses et à nostre Sainct-Père, et à M. le grand-duc, affin qu'ilz n'entreprennent rien sur ceulx de Marseille. On mettra ordre que le prix du bled leur sera fidellement conserué.

Le lendemain des roys fut faicte ouuerture de la chambre qu'il a pleu à V. M. ordonner[1]. Nous y auons faict prester nouueau serment de fidélité à tous les officiers et habitants de vostre ville : dont j'enuoye coppie à V. M.; et auons remis l'aucthorité de vostre justice aussy haulte qu'elle ayt jamais esté en la dicte ville. Dès l'establissement de ceste chambre nous auons préueu vng inconuénient qui la rendroit inutile et illusoire : c'est que les accusez pour éuiter les jugemens pourroient récuser sy grand nombre des juges qu'ilz ne resteroient pas en nombre pour juger les récusations. Que sy il falloit les enuoyer juger à Aix, la chambre indubitablement demeureroit inutile, voire ridicule; car ceulx du parlement qui ne désirent que la rupture de la chambre recevroient toutes les récusations; et pour ce, nous auons faict le mesme arrest qui fut faict à Manosque sur le mesme subjet, qui est que les partyes ne pourroient tant recuser de juges qu'il ne demeurast nombre pour juger les récusations qui se jugent en ce pays au nombre de six. Il est besoing pour plus grande seureté que V. M. l'ordonne encor par ses lettres patentes adressées à la chambre en confirmant l'arrest, et validant, en tant que besoing seroit, ce qui sera faict en conséquence d'iceluy. Ceux de Marseille, Sire, qui vouloient establir la chambre de gens de leur ville,

1. Voy. Discours d'ouverture. Œuvres de Du Vair, p. 200, édit. de Rouen, 1612.

n'auoient faict ordonner que deux cents liures par an à ceulx du parlement, affin de leur oster l'envie d'y venir. Ils me remonstrèrent, estant à Aix, qu'il y auoit vne taxe faicte de tout temps de ce qu'ilz doibuent auoir quand ilz viennent icy tenir les grands jours. Affin de faciliter l'establissement, je m'engaigeai de leur promettre que V. M. leur accorderoit le semblable : c'est chose, Sire, raisonnable, et qui d'ailleurs ne vous est à aucune charge ; car l'assignation ne se prend que sur les amendes de la chambre. Je supplie très-humblement V. M. d'en vouloir faire expédier les lettres, affin d'éuiter la rupture de la chambre qui indubitablement arriueroit aultrement, à grand préjudice de vostre seruice. Les gens du roy de vostre parlement ont accordé de seruir chascun deux mois à la chambre ; mais attendu qu'ilz sont quatre, s'il vous plaisoit d'ordonner que l'aduocat Mosnier et le sieur Aymary qui y seruent à présent y demeureroient tant que la chambre durera, il seroit beaucoup plus à propos pour votre seruice.

Il y a, Sire, vng désordre en ce pays auquel il fault pourueoir promptement. V. M. sçait le dérèglement qui a esté aux monnoyes en ce pays : les juges ont pris vne maxime qu'ilz tiennent au parlement, que tout homme qui, depuis le désordre des monnoyes, a vendu vng cheual, vne vache ou aultre meuble est receu à demander le suppléement du prix en bonne monnoye ; de sorte qu'il n'y aura homme en la province qui se puisse empescher d'auoir deux cents procès ; et à ce compte tout l'argent du pays ne sera pas suffisant pour payer les présentations des procureurs ès causes qui se moueueront. Cela a besoing d'un prompt remède, et fault que V. M. ordonne par édict qu'il ne se pourra doresnasvant faire aucune recherche des venditions des choses mobiliaires qui ont esté faictes en foible monnoye, ny demander aucun suppléement de prix, et fasse deffenses aux juges d'en receuoir aucune action. Pour le regard des immeubles, cela a pris tel pied et auec quelque

raison que je croy qu'il ne seroit ny raisonnable, ny possible d'empescher ce qui s'obserue, qui est de faire suppléer le prix.

Les communes, Sire, sont fort opprimées des debtes et rigoureuses exécutions de leurs créanciers : on faict estat qu'elles ne doibuent pas moins de trente six millions d'or, et sont sy pauures qu'elles n'ont pas moyen d'enuoyer au remède à V. M. ; et celles qui obtiennent quelques lettres de surséance de V. M. sont contrainctes par le parlement de faire appeler leurs créanciers, de sorte que c'est la plus grande désolation qu'il est possible. La plus part de ces debtes-là sont usures et intérest d'intérest. Il est bien besoing que V. M. y mette la main à bon escient, ou il arriuera de nécessité une sousleuation de peuple et un abandonnement du pays. Vostre dernier édict, faict sur le paiement des arrérages des rentes[1], n'a point esté enuoyé par deça, qui eust esté pour le moings quelque soulagement. Mais certainement la misère du peuple deça le mérite plus grand. Je ne voudrois pas, Sire, que mon opinion fist préjudice à chose de si grand poids, et qui mérite d'estre bien et meurement délibérée; mais sy j'osois, pour la descharge de ma conscience et bien de vostre seruice, vous en dire mon aduis, j'estimerois, qu'attendu la pauureté de la prouince et pour la remettre, il fauldroit réduire toutes les rentes et pensions des communautez au denier vingt; leur donner deux ans dans lesquelz ilz ne seroient contrainctz de payer que les années courantes; et, ès années d'après, de payer deux années suiuant vostre edict, jusques à plein payement des arrérages; et au reste les descharger des intérestz de toutes debtes qui seroient procédées d'intérestz. Avec cela, Sire, vous pourrez conserver, comme on dit, la chèvre et les choux, les créanciers et les debteurs : et sans cela je crois que les vngs et les aultres se perdront.

Attendant, Sire, qu'il vous plaise pourueoir à ce remede,

1. Voy. Poirson, Réformes opérées dans les finances par Henri IV et par Sull (chap. III, liv. 6, *Hist. du règne de Henri IV*.

V. M. fera beaucoup pour ceste prouince d'y enuoyer le dict dernier édict, qu'elle a fait publier pour le paiement des arrérages des rentes, lequel n'a point encor esté publié par deça. Je veilleray le plus soigneusement qui me sera possible à recongnoistre ce qui sera du bien de vostre seruice, pour m'y employer et vous en donner aduis. Après avoir baisé très-humblement les mains de V. R. M., je prieray Dieu de tout mon cœur,

Sire,

Qu'il multiplie auec voz années vostre bonheur et prospérité. De Marseille, ce xv[e] jour de janvier 1597.

Vostre très-humble, très-fidèle et très-obéisssant subjet et seruiteur.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, fo 91.

---

II

25 janvier 1597. — Le vaisseau génois est déclaré de bonne prise par sentence du lieutenant de l'amirauté et adjugé au duc de Guise. — Appel du capitaine au parlement. — Bruit des projets des Espagnols pour s'emparer de la tour du Bouc et des Martigues. — Jugements.

Sire,

Je vous ay escript par le sieur Du Fautrais ce qui s'est passé en la prise du vaisseau gènenois : j'estimois que l'on attendroit ce que vous ordonneriez de ce fait. Toutefois l'on a poursuivy et a esté donné sentence du jour d'hier par le lieutenant de l'admiraulté, par laquelle les prisonniers, vaisseau et marchandises sont déclarés de bonne prise et adjugez à monsieur de Guize, tant comme admiral que preneur, le droit de V. M. réservé. Le capitaine du vaisseau et aultres prisonniers en ont appellé à la chambre de vostre

Parlement que vous auez ordonnée icy. Pource que je preuoy que l'on en pressera fort le jugement, j'ay pensé deuoir aduertir V. M. de l'estat auquel est ceste affaire, affin que si elle a à en ordonner quelque chose, qu'elle le fasse promptement; car il ne sera pas en ma puissance d'empescher le cours ordinaire de la justice. Par vos ordonnances la prise est indubitablement bonne : tout vaisseau qui porte gens de guerre ennemis, confisque la robbe des confédéréz et amis. Quant aux droits de V. M., je me suis trouué fort empesché à les esclaircir, d'autant que vos ordonnances de l'admiraulté ne vous réseruent rien des prises qui ne sont point faictes par vos vaisseaux. J'ay esté aduerty qu'il y auoit vn règlement particulier pour les mers du Leuant qui vous réserue le tiers de ce qui est pris par vos galères, et le quint de ce qui est pris par autres particuliers. Je l'ay faict chercher ez registres de l'admirauté : il se trouue qu'il en a esté deschiré. J'ay enuoyé à la Cour des comptes où j'espère qu'il se trouuera : au moins ay-je desià trouué des lettres patentes èsquelles il est narré, et des procès-verbaux de partages conformément à iceluy. En attendant, Sire, vostre commandement, j'apporteray cependant en justice le soing que je doibs à la conseruation de vos droits. Bien préuois-je que s'égarera vne grande partie des marchandises, comme c'est la coustume, quelqu'ordre qu'on y puisse mettre.

Sire, vn gentilhomme de ceste ville, nommé Contous, rencontra, venant de Salon, il y a quatre jours, vn nommé Gela, qui est de Languedoc, et est de présent à Berre, lequel il cognoist très familièrement : il apprit de luy que ceux de Berre s'attendent d'auoir cet esté soixante galères qui viendront se saisir de la Tour de Bouc et des Martigues; et par ce moyen mettre Berre en liberté et partir la Prouence en deux. Ce pourroit estre une espérance de laquelle on encourage ceux de la dicte place; mais pource que tous ceux qui cognoissent le païs jugent la chose fort aisée et de grande importance, elle mérite bien d'y pouruoir. Le moyen

sembleroit d'estre bien aduerty des préparatifs qui se fairont en Espagne et Italie, et que V. M. ordonnast que, sur le premier aduis que l'on aura d'armement, messieurs vos gouuerneurs du Languedoc et Daufiné tinssent les forces de leurs gouuernements prestes pour descendre au secours des dictes places et se joindre pour cet effect à celles de ceste prouince.

Vostre justice, Sire, commence fort à s'authoriser en ceste ville et les mauuais garçons à s'esclaircir auec vn extrême contentement de tout le peuple. Je supplie V. M. de ne se point laisser surprendre à accorder aucunes graces et abolitions pour ceux de ceste ville; car vous ne sçauriez la mettre en plus grand hazard que d'y rappeler ou retenir ceux que nous en avons chassés par la terreur de la justice.

Je prie Dieu de tout mon cœur,

Sire,

Qu'il prolonge vos années et les comble de tout heur et prospérité. De Marseille ce 25e de januier,

Vostre très humble, très fidelle et très obéissant subjet et seruiteur,

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, fo 95.

---

### III

11 avril 1597. — Maladie du sieur de Libertat Viguier. — Ses frères s'emparent de ses fonctions. — Dangers publics. — Bruit du passage de 50 vaisseaux génois. — États provinciaux tenus à Marseille. — Passage d'un envoyé du grand Seigneur.

Sire,

Le sieur de Libertat[1], Viguier, estant malade d'vne fiebure, la gangrène luy est venue à vne jambe de sorte

1. Sur Pierre de Libertat, voy. *suprà*, p. 56. — Papon, *Histoire générale de Provence*, t. IV, p. 389 et suiv., p. 413.

qu'il y a peu ou point d'espérance qu'il en puisse eschapper. V. M. y peut, pour le temps et l'estat où sont icy voz affaires, plus que je ne luy sçaurois dire. Ses frères despeschent vers vous pour obtenir la confirmation de tout ce que vous luy auiez accordé, c'est-à-dire le vigueriat pour vn an, la Porte-Réale, Nostre-Dame de la Garde, les deux galères et les cinquante mille escuz. L'aisné est dans Nostre-Dame de la Garde ; le sieur Berthelemy Libertat que V. M. congnoist, est icy, qui a jà pris le baston de viguier. Tout l'aduis que je vous puis donner c'est vous réputer l'estat de ceste ville qui estoit la plus paisible qu'il est possible jusques au jour que la nouvelle d'Amiens arriua[1]. Le mesme jour nasquit une fille auec deux testes, et depuis, il n'est pas croyable les bruictz et les soupçons et les défiances qui se sont leuez en ceste ville, mesmes depuis quinze jours que le sieur de Libertat est malade. C'est vne opinion commune en l'esprit de tout le peuple qu'il se couue en ceste ville quelque grand malheur. Pour le regard du peuple, je ne le voy que bien affectionné à vostre seruice et voy que la face de vostre justice le pourra contenir. Mais pour s'en seruir à s'opposer à quelque inconuénient qui viendroit d'ailleurs, le viguier estant mort, il ne sera pas bien aysé. Il auoit grand'part en ceste ville et sa faction fort liée, qui en vne autre saison pourroit estre suspecte à V. M., mais maintenant vous estoit nécessaire. Et crois, Sire, qu'après que V. M. y aura pensé, il fauldra qu'elle conserue le frère en aucthorité tant pour s'en seruir et manier ce peuple par cet instrument, que pour éuiter que d'autres ne s'en seruent comme ils feroient sy V. M. les mescontentoit. Il est plus traictable que son frère.

Nous auons avis de Gennes qu'il doibt passer icy cinquante galeres avec dix mille hommes de pied fort bien armez. On dict que c'est pour aller en Espagne ; mais

1. La ville d'Amiens fut prise par les Espagnols le 11 mars 1597.

nous voyons tant d'allées et venues qui se font en ceste prouince, qu'il y a grande occasion de craindre que les forces ne soient pour y faire quelque pose en passant.

Les Estatz se sont tenus en ceste ville. J'en ai faict l'ouuerture[1], et en public et particulier faict ce que j'ay peu pour leur faire recongnoistre que de la conseruation de vostre authorité dépendoit leur salut. La misère et pauureté du pays est sy grande que tout ce qui s'y est résolu a esté que l'on a accordé trois hommes pour feu en cas de nécessité, qui reuiennent à dix mille hommes qui seront commandez par des chefs que monsieur de Guize ordonnera.

Ceux des comptes de Montpellier ont empesché le traicté que Vostre Majesté auoit accordé pour ceste ville, de sorte que sans sept nauires des Pays-Bas qui ont esté jettéz icy par le vent, ceste ville estoit réduite à telle extrémité que je voyois peu de moyen de la sauuer.

Il est arrivé icy depuis huict jours vng chiaous[2] du Turc qui vient de Fez pour dénoncer, à ce que j'ay tiré de luy, au chérif que s'il ne chassoit l'ambassadeur d'Espagne et ne payoit le tribut, le Grand Seigneur passeroit toutes ses prouinces au fil de l'épée. Il disoit auoir charge d'aller vers V. M.; mais il n'a aucunes lettres à vous, et n'a charge, ce dict-il, sinon de sçavoir ce que V. M. désire du Grand Seigneur : en sorte que je croy qu'il cherche plus tost quelque présent en passant qu'autre chose. Je vous envoye autant des lettres qu'il m'a communiquées. Je l'ay pressé pour sçauoir s'il auoit charge expresse et volonté d'aller vers V. M. Il m'a dict que, si on pensoit qu'il peut seruir, qu'il iroit, ce qui me confirme dauantage en mon premier aduis; et de faict il demande à ceste heure commodité de s'en retourner par les Grisons. Toutefois je pense qu'auant qu'il parte d'icy, V. M. aura peu receuoir la présente et faire entendre vostre volonté sur ce subjet.

1. Voy. Discours d'ouverture. Œuvres de Du Vair, p. 205, édit. de Rouen, 1612.
2. Chiaous, mot Turc qui signifie envoyé.

Ceux d'Aix ont non-seulement empesché la vériffication de l'assignation que V. M. auoit donnée pour l'entretenement de la chambre de Marseille, mais encor ont faict résoudre aux Estatz de prier V. M. de la réunir au Parlement d'Aix. Sy V. M. juge qu'elle luy soit vtile, il fauldra enuoyer une fort expresse jussion à ceux des comptes pour passer oultre à la vériffication de l'impost, nonobstant l'opposition des procureurs du pays comme estant question de l'exécution du traicté de Marseille. Voilà, Sire, ce que je puis réputer à V. M. de ses affaires pour ceste heure : peu de jours nous esclairciront de beaucoup de doubtes que l'on a icy et nous donneront moyen de vous en donner aussi certains aduis. Ce qu'attendant je prieray Dieu,

Sire,

Vouloir conserver Vostre Majesté en sa sainte protection et sauvegarde. De Marseille, ce 11e jour d'apuril 1597.

Vostre Majesté, accordant la porte Réale au capitaine Libertat, le doibt, ce me semble, charger de seruir cinquante Suisses au lieu des quarante morte-paies; en assigner le payement sur les deux et demy pour cent; ne tenant que ceste porte ouuerte en temps suspect, ce ne seroit pas une petite assurance pour Marseille.

Vostre très-humble, très-fidelle et très-obéissant subjet et seruiteur,

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, fo 85.

## IV

20 avril 1597. — Prise du château d'If par les Florentins. — Mort du sieur de Libertat, viguier. — Le duc de Guise le remplace par ses deux frères. — Nouvelles alarmes sur la tour de Bouc.

Sire[1],

M. de Guyse s'estant dès mercredy dernier acheminé vers Antibe, pour une entreprise qu'il auoit, et le capitaine Bausset estant en ceste ville, ce jour d'huy dimanche 20 auril, le capitaine des Florentins du chasteau d'If, qui auoit accoustumé d'aller disner au chasteau luy troisiesme, y est allé luy sixiesme. Durant le disner, deux des six se sont saisis de la montre; les quatre sont allez à la porte,

1. La prise du château d'If par les Florentins ayant été un événement considérable, et faisant l'objet de plusieurs des lettres qu'on va lire, il ne sera pas inutile de donner ici, d'après Papon, des détails historiques qui peuvent ne pas être présents au souvenir de tous les lecteurs.

« ... Nicolas de Bausset, seigneur de Roquefort, jaloux de conserver à la France « le château d'If dont il étoit commandant, avoit obtenu du grand-duc de Toscane « un secours d'hommes et d'argent qui le mît en état de résister au roi d'Espagne « et au duc de Savoie. Henri IV approuva cette conduite que les circonstances « avoient rendue nécessaire : peut-être ne soupçonna-t-il pas le grand-duc d'avoir « des vues sur cette place. Bausset, au contraire, le craignoit, quoique le prince « toscan lui eût écrit bien positivement le 30 juillet 1592, que son intention étoit « de le maintenir contre les entreprises des étrangers et qu'il ne vouloit avoir au« cune possession dans le royaume. Retenu par cette crainte, Bausset se servoit du « courage des Florentins, mais il ne vouloit pas se mettre dans leur dépendance, « et il les logea autour du fort sans jamais leur en permettre l'entrée. Les Floren« tins furent humiliés de se voir congédiés sans être remboursés de leurs dépenses, « et dès lors ils résolurent de s'emparer du fort. Cependant ce n'étoit pas une chose « facile à exécuter, à cause de l'active vigilance du commandant : ils attendoient « qu'il fût parti pour Paris où Henri IV lui avoit ordonné de l'aller joindre, ayant « à conférer avec lui sur des affaires d'importance. Bausset laissa le commandement « de la place à son fils, en qui l'âge et l'expérience n'avoient point encore déve« loppé les qualités nécessaires pour une commission aussi délicate. Ce jeune « homme s'accoutumoit difficilement à la solitude du château d'If, et alloit voir de « temps en temps à Marseille ses parents et ses amis. Ces voyages firent naître aux

pensant trouuer celuy qui auoit les clefz; mais ils ne l'ont pas trouué. Au hault de la tour, il y auoit d'ordinaire trois canoniers florentins qui à l'instant ont auec une corde tiré des eschelles de corde auec lesquelles sont montés environ trente soldats. Ceux qui estoient en sentinelles sur la terrasse ont donné l'alarme; mais les canoniers de la tour les ont tirés, en ont tué l'un et blessé l'aultre à coups d'arquebuze. Ces soldats, qui estoient montez, sont allez couper la corde du pont-leuis, qui s'est abattu. Aprez cela, ceux du dehors ont tiré deux coups de canon contre la porte et l'ont enfoncée, sont entréz dedans. Les François qui estoient dedans ont fait quelque résistance; mais estant battus d'en hault et d'en bas, elle n'a pas peu estre grande. La nouvelle a esté aussi tost apportée en ceste ville où tout le peuple s'est mis en armes : j'ai veu l'heure que l'on s'alloit couper la gorge. Les aduis qu'on auoit eus au précédent faisoient croire que l'Espagnol trempoit à ceste entreprise :

« Florentins l'idée de profiter de son absence pour exécuter leur projet. Un jour « qu'il étoit allé voir sa femme malade à Marseille, Philippe Fulvio, capitaine des « Florentins, épia le moment où les Français dinoient, se mit à la tête de sa troupe « qu'il avoit préparée à ce coup de main, égorgea les sentinelles, se rendit maître « des portes, et fit la garnison prisonnière le 20 avril 1597.

« Les Marseillois, surpris de ce coup hardi, envoyèrent deux conseillers de la « cour souveraine et un consul à Fulvio pour savoir quels étaient ses desseins. La « réponse fut telle qu'ils devaient l'attendre, et ils résolurent de recouvrer par la « force ce qu'ils avoient perdu par une coupable négligence. Le grand-duc, de son « côté, avoit à cœur de conserver sa nouvelle conquête, si l'on peut appeler ainsi « une place enlevée aux Marseillois par un abus de confiance. Quatre de ses ga- « lères et une galiote parurent dans nos mers et furent attaquées par douze bâti- « ments et deux galères de Marseille. Après un combat de cinq heures, la victoire « demeura aux Marseillois, mais elle ne les rendit pas maîtres du château d'If. Il « étoit réservé à d'Ossat, évêque de Rennes, d'obtenir par les négociations ce qu'on « n'avoit pu emporter par la force des armes. Ce prélat étant à Florence, traita « de la restitution de la place, avec le grand-duc, le 1er mai 1598, et moyennant la « somme de 200,737 écus au soleil, qu'on donna à ce prince en dédommagement des « dépenses qu'il avoit faites, le château d'If rentra sous la domination françoise. « Le roi en donna le gouvernement à Paul de Fortia, seigneur de Pilles, dans le « Comtat... Ce prince l'avoit fait gouverneur de Berre quand cette place eut été « rendue à la France par la paix de Vervins. » (*Histoire générale de Provence*, par l'abbé Papon, t. IV. p. 413, 414, 415.)

mesmes que le matin on auoit esté aduerty qu'il y auoit à Villefranche six galères chargées d'infanterie ; mais le sieur Curtio, secrétaire de M. le grand-duc, m'a aussi tost escript la lettre que j'enuoie à V. M., qui nous a un peu esclaircis. C'est, Sire, touiours un grand mal que cela se soit passé de ceste façon, pour la réputation de vos affaires et les fascheux mouvemens que cela apportera ez esprits des peuples de ceste prouince et principalement de ceste ville. V. M. doibt par tous moyens tascher à recouurer ceste place. Si elle ne peult faire autre chose, au moins doibt elle moyenner qu'il y ait vn François dedans, qui ait sinon l'effect au moins le tiltre du commandement, affin de donner quelque contentement à ce peuple qui est demy enragé de ce fait-là, et excuse à ceux qui seront dedans de ne point recevoir ez isles les vaisseaux du roy d'Espagne. Il ne manque pas icy de gens qui veulent charger V. M. de l'enuie de cet accident et sèment encore des bruits pires, si importants que, du jour qu'ils auront pris créance ez esprits de ces peuples-cy, vous ne pourriés plus faire estat de ceste prouince, laquelle est composée d'hommes qui n'ayment leur prince qu'autant qu'ils croyent qu'il ayme leur bien. Je pare à cela du mieux qu'il m'est possible et n'y oublie artifice dont je me puisse adviser.

J'ai escript à V. M. ce que la mort du viguier auoit apporté en ceste ville. M. de Guyze, après son décès, a donné commission au frère aisné pour tenir Nostre-Dame de la Garde, au puisné pour la porte Réale et l'office de viguier ; mais pour ce que l'office de viguier est estat de judicature, la cour n'a point voulu auoir d'esgard à la commission du dict seigneur de Guyze, et néantmoins, pour éviter toute altercation en ceste ville, ell' a commis le dict sieur de Libertat le jeune pour exercer la dicte charge par provision et jusques à ce que V. M. y ait pourveu. Ce nouvel accident requiert plus que jamais que V. M. donne contentement à ceste famille de laquelle despendent deux

des trois consuls et trois des quatre capitaines de la ville, et qui a en toutes façons beaucoup de part en ceste ville.

Nous sommes icy en allarme de la tour de Bouc, sur laquelle nous entendons de tous costez que les Espagnols ont dessein. Puisqu'il n'y a point de moyens pour la fortifier, et encore moins d'assembler des forces suffisantes pour la secourir, par l'extrême disette de viures qu'il y a au païs, j'ay faict proposer aux procureurs du païs de faire boucher l'entrée du port auec force vaisseaux remplis de pierres; car si l'on en oste la commodité aux ennemis, ils n'auront plus d'enuie de la place. Je ne sçay à quoi ils s'en résoudront. Ce qu'attendant et ce qu'il plairra à V. M. me commander pour son service, je prieray Dieu de tout mon cœur,

Sire,

Qu'il luy plaise vous donner en santé longue et heureuse vie. De Marseille, ce 20 auril.

Vostre très humble, très obéissant et très fidelle subjet et seruiteur,

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 84

## V [1]

20 avril 1597. — Explication donnée sur la prise du château d'If.

A MONSIEUR, MONSIEUR DE VAIR, PRÉSIDENT POUR LE ROY A MARSEILLE.

Monsieur,

Les trois gentilshommes qui sont venuz icy de Marseille, ont esté informéz de tout, et je croy qu'ils auront parlé auec

1. Incluse dans la précédente.

vous, qui sera cause que je ne feray longue réplique à vostre lettre. Les soldats françois n'ont pas esté renvoyéz, pource que eulx mesmes ont voulu demeurer pour recouurer chascun ses hardes, et tous ceulx qui s'en veulent aller en ont toute liberté. Monsieur, vous sauez que le grand-duc est obligé de rendre compte au roy de ceste place, et puis qu'on y treuue des soupçons, il s'en faut déliurer, et le roy et le grand-duc se cognoissent fort bien, et l'un et l'autre sera aduisé; et, si le roy vouldra[1] puis après mettre en ceste place d'aultres Prouuençaulx, je m'asseure que le grand-duc l'obéira. Et cependant ses capitaines qui sont icy mourront mille fois le jour pour le seruice du roy, et n'y laisseront point approcher vaisseaulx des ennemis de Sa Majesté, ains les salueront à bonnes cannonades. Je vouldrois bien auoir le moyen de venir parler à vous; mais j'ay éprouué dernièrement que pour une petite occasion Messieurs de Marseille m'ont voulu presque retenir prisonnier dans la ville, et monseigneur de Guise n'eut pas la puissance de m'en faire sortir. Pour ce, je n'oserois d'y venir, et d'aultres de noz gens ne vous sçauroyent dire davantaige de ce que je vous ay escrit et de ce qve vous auront dit les gentilshommes qui ont esté icy. Et, si Messieurs de Marseille vouldront songer au service du roy, comme je crois, il faut qu'il y ait entre nous bonne amitié et intelligence et en somme qu'ils ne doutent point. Et ne sçachant que vous escrire dauantage, Monsieur, je vous baise très humblement les mains, et prie Dieu qu'il vous conserue en toute prospérité.

De chasteau d'Iff, le xx[e] de avril 1597.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

CURTIO PIQUENS.

Coll. Dupuy, 64, f° 87.

1. Le lecteur remarquera, sans qu'il soit nécessaire de les noter, les tournures italiennes qui trahissent l'origine étrangère de l'auteur de cette lettre.

VI

22 juin 1597. — Discours de ce qui s'est passé avec le seigneur Don Johan de Médicis depuis son arrivée.

Samedy, quatorziesme jour de juing, arriua le seigneur dom Johan de Medicys auecques les cinq galeres de Florence, et vinrent jusques auprès des murailles de la ville, saluer et tirer tout leur canon. Il ne fut respondu qu'un coup de la ville. Sur le soir le dict seigneur dom Johan envoya Malameille pour saluer le seigneur de Guyse de sa part, ne portant autre chose que paroles générales.

Le lendemain, dimanche xv^e^ du mois, le dict seigneur de Guyse enuoya M. Péricard offrir toute courtoisie au dict seigneur dom Johan, lequel le mesme jour enuoya le cavalier Viuance qui apporta lettres du grand duc et de la grande duchesse à mon dict seigneur de Guyse, et vne de la grande duchesse à moy. La grande duchesse faisoit de grandes plainctes au dict seigneur de Guyse, de ce qu'il estoit le premier qui auoit entreprins d'offenser le grand duc : et par les discours du dict cheuallier s'apprenoit que le dit seigneur don Johan estoit venu pour asseurer le chateau d'If et qu'il pensoit qu'il ne le pourroit asseurer tant que le fort seroit ez mains des François. Le dict jour il y eut quelques Florentins du dict seigneur don Johan qui estant en l'isle de Pomegues tirèrent sur ceux du fort; il y eut aussy quelques arquebusades tirées du dict fort. Le dict seigneur don Johan arresta les barques qui alloient au fort, disant qu'il auoit voulu monter le canon qui estoit sur terre en l'isle au pied de la montaigne. M. de Guyse en estant aduerty despêche les sieurs de Morilhan et Pantournon vers le dict seigneur dom Johan, lesquelz accordèrent au dict seigneur dom Johan que l'artillerie qui estoit au fort seroit

mise dans vne barque pour demeurer comme en dépost; et, ce faisant, il laisseroit aussy passer les viures qui iroient au fort, à la charge qu'ilz n'iroient que de jour, et en passant viendroient s'arraisonner aux galeres.

Le lundy xvi[e], il vint aduis comme le dict seigneur dom Johan arrestoit les barques et mesme auoit mis à la chaisne ceux qui auoient esté trouuez dedans. Cela fut cause que le dict seigneur duc me pria d'aller vers le dict seigneur dom Johan auec pouuoir et instruction de traicter auec le dict seigneur dom Johan, qu'il n'entreprendroit rien contre le fort et n'empescheroit les viures; et, ce faisant, que le canon ne seroit monté au fort et demeureroit où il est, ou qu'il serait rapporté en la ville, s'il ne se pouuoit prendre autre expédient. J'allay vers le dict seigneur don Johan. Comme j'estois prest à partir, arriua le sieur de Lusarche ayant charge du dict seigneur don Johan de parler aux consulz ausquels il dict, en présence du dict seigneur de Guyse, que le dict seigneur don Johan luy auoit donné charge de luy asseurer qu'il n'estoit là que pour le bien et seruice du roy et de ceste ville : comme j'estois sur le chemin, je trouvay le cheuallier Viuance qui venoit apporter quelques présentz de la part de M[me] la grand' duchesse à mon dict seigneur de Guyse, lesquelz il reffusa. Vng peu de là je fus inuesty par deux galères qui m'accompagnèrent jusques aux dictes Pomègues où estoit ledict seigneur dom Johan; lequel ne sachant qui j'estois, enuoya l'esquif que je l'allasse attendre au chateau d'If, ne voulant que j'allasse au dict lieu de Pomegues où je voyois de loing que l'on travailloit. Estant au chateau d'If, le capitaine Philippe et le sieur Curtio luy enuoyèrent dire qui j'estois. Je demeuray là bien deux heures à attendre. Enfin son secretaire vint qui me dict venir sçauoir qui j'estois et sy j'avois quelque chose à luy dire, qu'il luy en feroit le rapport. Je luy dis que j'estimois que les sieurs Philippe et Curtio l'eussent faict entendre desià qui j'estois, et que j'auois à parler au dict seigneur dom

Johan pour les affaires de S. M. Et assez long-temps après, il me manda dire qu'il estoit en sa galere. J'y allay et il m'attendit en pouppe sans s'aduancer au deuant de moy. A l'arriuée, je luy dis qu'estant en ceste ville pour le service du roy, et auec charge de ses affaires, j'auois désiré venir luy baiser les mains, ce que j'eusse plus tost faict sy l'indisposition de ma personne ne m'en eust empesché, mais que deux nouvelles occasions m'auoient pressé d'y venir mainctenant; l'une pour satisfaire à M. de Guyse qui l'auoit désiré et qui m'auoit chargé d'vne lettre, laquelle je luy présentay, et m'auoit aussy chargé de m'esclaircir auec luy de beaucoup de choses qui se passoient contrairement à la bonne intelligence qui doibt estre entre les ministres du roy et du grand duc; et l'autre, qu'il falloit que je renuoyasse le courrier qui luy auoit porté des lettres de la part de Sa Majesté, et que par iceluy je lui rendisse compte de l'estat de ses affaires, ce que je ne pouuois sans que je fusse informé de luy comme il auoit à viure auec les ministres et subjetz de S. M. Il me fit pour response vng grand discours de l'affection que M. le grand duc auoit au seruice du roy, laquelle il auoit tesmoignée par tant de bons offices qu'on ne la pouuoit ignorer, qu'il luy auoit autant serui à la conseruation de sa couronne qu'autre amy qu'il eust au monde, et particulièrement luy ayant conserué ceste place auec vne certaine dépense et procuré la liberté de la ville de Marseille, et icelle préserué des mains des Espagnolz; qu'auec ceste mesme volonté et ce mesme desseing il estoit venu là par le commandement du grand duc, pour faire tout ce qui seroit du bien du seruice du roy et rien autre chose. Je luy repliquai que personne ne pouuoit réuoquer en doubte les bons offices que M. le grand duc auoit faictz au roy; mais ce qui nous estonnoit estoit qu'il nous rendoit maintenant des effetz tout contraires à cela, et à la déclaration qu'il nous faisoit, pource que nous voyions qu'il faisoit tous actes d'hostilité contre les ministres du roy et

ses subjetz, prenant les barques qui alloient au fort de Ratonneau, et mettant mesme aux fers ceux qui auoient esté pris dans les barques. A quoy il me respondict qu'il estoit là pour asseurer ceste place au seruice du roy; que M. le grand duc estoit obligé d'en rendre compte au roy, et par conséquent de pouruoir à la seureté d'icelle. Je lui dis que la seureté du chasteau d'If n'auoit rien de commun auecques l'arrestement des barques qui alloient au fort; puisqu'il estoit là pour faire le seruice du roy, qu'il sauoit les lettres que le roy luy auoit escriptes et à nous aussy, déclarant sa volonté estre que le fort fust continué; que c'estoit à luy à s'y conformer. Il me respondit que ce fort n'auoit point esté commencé par le commandement du roy, et qu'il n'estoit point pour son seruice, ains directement au contraire, et qu'il le sçauoit bien. Je luy dis que les lettres qu'il auoit eues du roy et celles que nous auions estoient celles par où nous debuions apprendre ce qui estoit de la volonté de S. M. et du bien de son seruice. Il me dict qu'il sçauoit bien la volonté du roy, et que c'estoit M. de Guyse qui auoit faict entreprendre ce fort sans le commandement et consentement du roy, seulement pour brauer le dict seigneur grand duc et pour luy empescher le libre accez au dict chasteau d'If; que si le roy depuis auoit approuué la continuation de la dicte fortiffication, ç'auoit esté pressé par le dict seigneur duc de Guyse, et comme les roys ont accoustumé de ne vouloir point desdire les princes qui ont authorité aux prouinces; mais qu'il sçauoit bien la volonté du roy, et qu'il auoit lettre particulière qui luy auoit esté escripte par laquelle on luy mandoit ce qu'il deuoit faire; qu'il s'estonnoit fort que M. le duc de Guyse entreprist cela sur le grand duc son parent ou allié, lequel il ne pouuoit ignorer estre bon seruiteur du roy, l'auoir esté deuant et tousiours, ce que le dict seigneur de Guyse ne pouuoit pas dire, et lequel ne se pouuoit comparer ny en volonté ny en pouuoir de seruir le roy, avec le dict seigneur grand duc :

bref, que ce fort estoit contre le seruice du roy, et seulement pour brauer le dict seigneur grand duc et à la honte de l'aultre fort qui estoit le chasteau d'If. Sur quoy je pris occasion de luy dire qu'il sembloit par ce discours et ceux que les siens auoient tenus au dict seigneur de Guyse qu'il voulust auoir le fort et qu'il estimast ne pouuoir assurer le chasteau d'If d'aultre façon. Il me fit response que le fort seroit mieux pour le seruice du roy entre les mains du duc de Toscane, et qu'il le garderoit plus fidellement qu'entre les mains du dict seigneur de Guyse; et que comme il estoit, il estoit contre le seruice du roy. Je le priay de m'éclaircir sçauoir s'il vouloit empescher la continuation du fort et que l'on y portast des viures, qui estoit la volonté du roy, laquelle il luy auoit faict sçavoir par ses lettres et à nous aussy par celles qu'il nous auoit escriptes. Il me respondit qu'il fairoit ce qui seroit pour le seruice du roy. Et sur ce que je le pressois, il me dict qu'il n'auoit point empesché la dicte fortification. Sur quoy je luy remonstray qu'il auoit, ce jour d'hui mesme, arresté les viures qu'on y portoit et mis ceux qui les portoient à la chaine. Il me dict qu'il l'auoit faict pour ce qu'on ne luy auoit pas tenu parole; et que, contre la foy donnée, au lieu d'embarquer le canon, on l'auoit voulu monter au fort; et que ceux qui portoient des viures ne s'estoient pas voulu arraisonner aux galeres; et que la loy de la mer portoit qui estoit le maistre devoit estre recogneu par tous ceux qui passoient. A quoy je luy dis qu'estant là pour le seruice du roy, comme il disoit, et dans les portz du roy, il ne pouuoit pas entreprendre cela sur ses subjetz exécutant ses commandementz; et que je le priois de considérer en quelz termes il mettoit les affaires du roy, et en quelle humeur ce peuple de Marseille, quand il leur apprenoit qu'il falloit doresnavant en sortant de Marseille venir demander congé aux galeres de Florence pour aller faire leur négoce et affaire : au reste que je le suppliois de me desclarer librement s'il estoit résolu

d'empescher les bateaux qui iroient au fort, afin d'en pouuoir donner aduis à Sa Majesté. Il me respondit qu'il feroit ce qui seroit du service du roy, et que je n'aurois aultre response de luy. A quoy je luy respliquay que ceste response estoit fort déraisonnable : et quand il seroit au lieu où il commandast souueraynement et à ses subjetz, sy seroit il obligé, estant interpellé s'il auoit vne chose agréable ou non, de le déclairer, afin que, le faisant ou ne le faisant pas, il n'en pust prendre occasion d'offense; que j'estois là pour sçauoir s'il vouloit demeurer aux termes de ce qui auoit esté accordé le jour précédent. Il me dict que l'on ne luy auoit gardé la foy que l'on luy auoit promise; et que pour ce, il ne se vouloit obliger à rien; et qu'en vng il feroit ce qui seroit du seruice du roy; mais qu'il n'y auoit rhétorique au monde qui luy sceust tirer autre response; qu'au reste le lieu où nous estions estoit anguste et qu'il ne pouuoit pas porter plus grand discours pour ne publier entre tant de gens qui nous enuironnoyent les affaires de ces deux grands princes. La dessus je luy demanday qu'il mist au moins en liberté les subjetz du roy qu'il tenoit aux fers : ce qu'il promit de faire; et sur ce je pris congé de luy.

Estant de retour par deça, je fis entendre à M. de Guyse et aux consulz une grande partie des responses que le dict seigneur dom Johan m'auoit faictes, lesquelles auoient esté aussy bien entendues de ceux que le seigneur de Guyse auoit priéz de m'assister tant des siens que de la ville. Le seigneur de Guyse et ceux de la dite ville en demeurèrent fort indignez et vinrent l'après souper chez moy, se résoluant, puisqu'il n'y auoit aultre moyen, et qu'on voyoit le desseing ouuert du dict seigneur don Johan de s'emparer du dict fort, de recourir au seul moyen de l'empescher qui leur restoit, qui estoit la force. Pour cest effect ilz résolurent d'armer vne partie des vaisseaux qui estoient au port; et mon dict seigneur de Guyse partit incontinent pour aller à Tholon voir s'il pourroit faire venir les quatre

vaisseaux anglois qui auoient battu les galères d'Espagne.

Le lendemain matin, qui estoit le mardy xvii[e], le courrier de Sa Majesté alla vers le dict seigneur don Johan pour lui demander sa response aux lettres du roy. Il le renuoya auecques deux lettres; l'une adressante à M. de Guyse, responsifue de celle qu'il luy auoit escripte le jour précédent; l'autre à moy, toutes deux de mesme substance, portant que n'ayant peu prendre résolution le jour précédent auecques moy, il désiroit s'aboucher de nouveau pour sçavoir ce qu'il auoit à escrire au roy. Le dict seigneur de Guyse estant, comme dict est, absent, les sieurs de Péricard, le vicomte de Chauigny et Paulmier me vindrent et m'apportèrent la lettre que le dict seigneur dom Johan escriuoit au dict seigneur de Guyse, et me remonstrèrent l'extrême nécessité en laquelle estoient ceux du fort, telle qu'il y auoit desià quelques pionniers qui estoient mortz de faim, et pour ce, me prièrent de le pouuoir secourir, de prendre ceste occasion de renouer auec le dict seigneur don Johan. J'en fis difficulté attendu l'absence de mon dict seigneur de Guyse. Toutesfois pressé du sieur de Péricard et vicomte de Chauigny, ayant encore par deuers moy le pouuoir et instruction que le dict seigneur de Guyse m'auoit faict donner le jour précédent; voyant les affaires en pire estat qu'ilz n'estoient auparauant, je pensay ne pouuoir faillir de traicter suiuant les dictes instructions, et pour ce, je manday les consulz de la dicte ville; et, leur ayant faict entendre l'instance que me faisoient le dict sieur de Péricard et vicomte de Chauigny, de leur consentement je pris le dict sieur de Chauigny auecques moy et m'acheminay vers ledict seigneur dom Johan qui estoit au chasteau d'If; et là, en présence dudict sieur vicomte de Chauigny, auec beaucoup plus de courtoisies que le jour précédent, me dict qu'il m'auoit donné ceste peyne de venir là, pour sçauoir ce qu'il auoit à escrire au roy, pour ce qu'il estoit prest à prendre tel party que nous voudrions selon l'occasion que nous en donne-

rions. Je luy fis response que ce n'estoit pas de nous qu'il vouloit prendre conseil de ce qu'il auoit à faire; mais que nous eussions bien désiré pouuoir escrire au roy que le dict seigneur don Johan traitoit ses subjetz comme amys et confédérez; mais que jusques au jour d'huy nous n'auions veu que tous effectz contraires, que, s'il luy plaisoit prendre vne autre façon et procédé et, au lieu d'honnestes paroles, nous donner de bons effectz, nous ne désirions rien tant que de conseruer la bonne intelligence qui deuoit estre entre les seruiteurs du roy et ceux de monsieur le Grand Duc. Là dessus il reprit tous les discours qu'il auoit faicts le jour précédent pour justifier toutes ses actions, et dict qu'il le faisoit pour ce que le dict sieur vicomte de Chauigny, seruiteur particulier de mon dict seigneur de Guyse, ne les auoit pas entendus, et dict lors entre autres choses, que l'altercation qui s'estoit faicte au chasteau d'If auoit esté faicte sans commandement de monsieur le Grand Duc, sur quoy je prins subiet de luy dire qu'il ne debuoit donc pas s'estonner sy, craignant que dom Pierre de Medicis l'eust procuré en faueur du roy d'Espagne, nous auions hasté la fortification de Ratonneau comme le seul remède à tel inconvénient. Le jour précédent il m'auoit dict que monsieur de Guyse auoit escript par plusieurs fois à monsieur le Grand Duc que la place n'estoit pas asseurée entre les mains de Bausset. Il dict lors que le dict seigneur de Guyse l'auoit faict dire par plusieurs personnes, mesmes par le cheualier de Vivance. Après plusieurs grands discours, plaintes et justiffications de part et d'autre, il nous dict pour conclusion qu'il ne se pouuoit tenir asseuré auec ses galères tant que la fortiffication de Ratonneau se continueroit, et que le canon seroit en l'isle; sy on vouloit cesser la fortiffication et emporter le canon en la ville, qu'il laisseroit passer les viures; que c'estoit tout ce que l'on auroit de luy. Je luy remonstray que nous auions commandement du roy de construire la fortiffication et qu'il

ne le pouuoit ignorer ; et que le canon ne le pouuoit non plus nuyre là où il estoit que dans la ville de Marseille, que ce n'estoit qu'auantages qu'il vouloit prendre sur l'authorité du roy et de ses ministres pour en faire trophées; et qu'il n'en deuoit pas vzer de ceste façon à l'endroit d'vng sy grand roy, et soubz le voile d'amitié, et qu'il deuoit considérer que les princes voisins en fairoient mal leur proffit; et que le roy jugeant quelle atteinte cela donnoit à la repputation de ses affaires ne pourroit pas dissimuler vn tel traictement. Nous auions apperceu en venant qu'on auoit logé quelques pièces tant en bas qu'en hault du roc de Pomègues et qu'il s'y faisoit quelque fortiffication. Je pris subjet de luy dire là dessus qu'encore que le roy eust commandé de construire la fortiffication, toutesfois nous auions tant d'enuye de contenter le dict seigneur dom Johan et ne point rompre la bonne intelligence qui estoit entre ces deux princes, que nous accorderions que toutes fortiffications ez isles cesseroient de part et d'autre jusques à ce que l'on eust la volonté du roy sur le tout. Il nous voulut fort asseurer qu'il ne faisoit aucune fortiffication en la dicte isle de Pomègues, et toutesfois ne voulut jamais passer cest article, et ayma mieux qu'on ne parlast point du tout de ladicte continuation, et que l'on remist à résouldre cest article à l'entreuue qui se feroit de luy et de monsieur de Guyse. Quant au canon, nous ne peusmes jamais trouver autre expédient qui le contentast; et pour ce, voyant que le temps pressoit et que ceux du fort estoient à l'extrémité, fut accordé que le canon seroit rapporté de là. Conclusion de tout ce qui fut lors accordé fut que ce soir mesme il iroit une tartane de Marseille chargée de viures, laquelle rapporteroit au dict seigneur dom Johan quelques gens que l'on luy auoit retenus à Marseille, et qu'il feroit conduyre la dicte tartane au fort de Ratonneau pour y descharger les dicts viures et rapporter les malades et autres qui vouldroient reuenir à la ville, que le lende-

main matin une autre tartane chargée de viures iroit au dict fort pour charger et rapporter le canon; et que, ce faict, toutes sortes de viures iroient au dict fort et toutes barques et autres vaisseaux iroient et viendroient comme elles auoient accoustumé, que le dict seigneur dom Johan ne feroit descendre aucuns hommes en la dicte isle de Ratonneau, et ne permettroit qu'il s'y fist aucun acte d'hostilité; et, au cas que les galères d'Espagne parussent, que le canon seroit remonté au fort, et en fourniroit le dict seigneur dom Johan, s'il estoit besoing, et s'opposeroit aux galères auec les forces du duc de Toscane. Je pressay le dict seigneur dom Johan que ce qui auoit esté accordé fust mis par escript; mais il me dict que l'on s'en deuoit fier à luy et s'asseurer de sa parole. Je n'en fis pas plus grande instance à cause de l'absence du dict seigneur duc de Guyse.

Estant de retour à Marseille, je trouuay la ville fort esmeue et douze vaisseaux esquipez en guerre, pour l'effect qui auoit été résolu, et le peuple en humeur d'en venir à la force, sans vouloyr ouyr parler d'aucun traité. Je fis entendre aux consulz ce qui auoit esté accordé et les incitay mesmes d'enuoyer la tartane chargée de viures pour secourir ceux du fort. Mais ilz me prièrent d'attendre que monsieur de Guyse fust de retour. Et ceppendant par autre voye enuoyèrent la nuict des viures au fort.

Le lendemain matin, qui estoit le mercredy XVIII[e] du mois, mondict seigneur de Guyse reuint de Tholon, ayant prins asseurance des quatre vaisseaux anglois qu'ilz viendroient à son secours moyennant cinq mille escus qu'il leur auoit remis pour vng droit d'amiraulté qu'ilz deuoient. Asseuré de ces forces-là et de celles qui estoient préparées à la ville et qu'il auoit aussy mandées de tous coztez, il trouua ne deuoir pas demeurer à ce qui auoit esté par moy accordé le jour précédent, disant que l'instruction qu'il m'auoit baillée estoit pour traicter le jour auparauant; auquel le dict seigneur dom Johan n'ayant voulu entendre

aucune raison, il n'estimoit pas que je deusse poursuiure dauantage le dict traicté en son absence. Le voyant résolu à cela et que toute l'humeur de la ville estoit aussy à tenter le moyen de la force; après luy auoir représenté tous les inconuénients qui en pourroient arriuer : que les forces que nous auions n'estoient que momentanées; qu'il nous attacheroit vne querelle qui seroit de longue durée; que nous auions d'autres affaires sur les bras; que nous ne hazardions pas des soldats, mais des bourgeois de ville; le voyant résolu et aussy le peuple de Marseille entièrement poussé à cela, l'humeur duquel est de s'opiniastrer touiours dauantage contre ce que l'on leur veult empescher, quand ilz sont en chaleur, je suppliai mondict seigneur de Guyse de me desgager de la parole que j'auoys donnée, et pour cest effect me permettre d'escrire au dict seigneur dom Johan pour m'excuzer de ce que l'on n'auoit point exécuté ce que l'on auoit promis; et conseillay au dict seigneur de Guyse d'escrire au dict seigneur don Johan, et de remettre à terminer toutes affaires par vne entreueue d'eux deux, afin de ne point rompre tout à faict et ne point donner occasion au dict seigneur dom Johan de rien attenter par force cependant que l'on se prépareroit icy. Ce qui fut faict. Le dict seigneur dom Johan fit response, se plaignant de ce qu'on lui auoit ainsy manqué, offrant de venir à ceste entreuue lorsqu'on auroit satisfaict à ce que l'on luy auoit promis.

Le jeudy XIX^e^ se fist l'embarquement dans douze vaisseaux rondz et les deux galères et bon nombre de tartanes, enuiron de mille ou douze cens hommes de la ville avec ceux de la compagnie de [1] gendarmes et les gardes de mondict seigneur de Guyse; et sur les huict à neuf heures tous les dicts vaisseaux et galères sortirent du port et se mirent en bataille au dessoubz des murailles de la ville, du costé de la Majour [2], et pour les fauoriser furent trainées

1. Ce blanc existe dans l'original.
2. On appelle ainsi la cathédrale.

deux couleurines hors de la ville sur le bord de la mer du costé de l'infirmerie, lesquelles pouuoient battre jusques au pied du chasteau d'If. Les galères de Florence estoient tout contre le chasteau d'If, rangées queue à queue l'une de l'autre; et y auoit aussi vng vaisseau rond, lequel aussytost ilz renuoyèrent dans le port de Pomègues. Ilz demeurèrent à la veue les vngs des autres sans se bouger jusques sur les trois heures apprès midy, le vent estant directement contraire et ne permettant point aux nostres de s'aduancer vers Ratonneau pour faire leur renuictuaillement, comme ilz auoient délibéré, sans attendre les vaisseaux anglois, sy le vent leur eust seruy. A la dicte heure parut une tartane venant de Martigues, laquelle à son navigage monstroit aller au fort Ratonneau. Les Florentins l'ayant apperçeue plus de quatre à cinq milles loing enuoyèrent vne galère qui passa au deuant de nos vaisseaux et luy alla couper chemin. Il fut tiré vng coup de canon de terre sur la dicte galère, et lors vne des nostres se mist à la rame pour aller fauoriser la dicte tartane qui tourna son nauigage vers nous. Mais doubtant que ce fust quelque vaisseau opposé par les ennemys qui jouast le jeu pour tirer noz galères foibles de chiourme hors de la deffense des gros vaisseaux qui auoient le vent contraire, elle ne s'aduança pas beaucoup : aussy qu'elle vist partir incontinent deux autres galères qui venoient au secours de la première, laquelle à la veue de tous noz vaisseaux entreprit la dicte tartane, et assistée des deux autres qui la suiuoyent la courut plus de trois heures durant, tirant deux coups de canon dessus : mais la tartane ayant le vent propice se mocqua de toutes les galères et lassa tellement celle qui la poursuivoit qu'elle fut contraincte de l'abandonner et donner repos à sa chiourme. Et, ce faict, se retirèrent toutes les dictes trois galères de Florence au chasteau d'If. Sur les six heures du soir le vent se raffraichit tellement, estant toujours contraire à noz vaisseaux, que il y eust vng qui rompit ses gréements et faillit

de s'en aller dessus la galère de mon dict seigneur de Guyse, laquelle fut contraincte de voguer sur le fer, pour se destourner du choc. Cela fut cause que l'on prinst résolution de rentrer au port pour attendre la commodité du vent. Aussy tost vindrent nouuelles que les quatre vaisseaux anglois estoient à la tour de Planiez, qui n'est qu'à sept ou huict milles de ceste ville; et prit-on résolution de les attendre pour effectuer le lendemain ce que l'on auoit délibéré.

Le vendredy xx^e^, on eut nouvelle que le vent auoit rejecté les Anglois jusques à Tholon. Le capitaine Beaulieu qui est dans le fort donna aduis qu'il auoit faulte d'hommes, et que les Florentins auoient essayé de prendre le canon et faisoient contenance d'attaquer le fort; et pressoit que l'on luy envoyast des hommes pour le deffendre. Le dict seigneur de Guyse se résolut d'y aller le lendemain auec ce qu'il auoit de forces pour secourir et renuictuailler le fort, auec intention d'éuiter l'occasion de venir aux mains, principalement pour ne hazarder les bourgeois de la dicte ville, desquelz ses vaisseaux estoient armez. Sur le soir se fit l'embarquement, et sortirent du port tous les vaisseaux qui demeurèrent à l'ancre jusques au samedy xxi^e^.

Le dict jour, sur les six heures du matin, nostre armée se mit en bataille en vng grand calme, les deux galères au front, et les douze vaisseaux derrière, marchant en deux rangz six à six, et remorquez par des tartanes; et entre les vaisseaux estoient douze autres tartanes qui portoient les viures et autres munitions qu'il falloit mettre dans le fort. De ceste façon s'aduancèrent mille pas près de l'isle de Ratonneau. Deuant eux et à costé de l'isle s'estoient mises en bataille les cinq galères du Grand Duc, séparées d'égale distance enuiron cinquante pas, reculant à mesure que les autres aduançoient à la portée du canon. Comme noz vaisseaux furent à my chemin de l'isle, le chasteau d'If où il n'y auoit nulle enseigne arborée commença à tirer, et continua jusqu'à ce qu'ilz eussent perdu de veue noz vaisseaux et que

l'isle de Ratonneau les eust couuertz, sans néantmoingz que de plus cent cinquante coups de canon il y eust aucun vaisseau offensé; le second coup donna dans la bannière de mon dict seigneur de Guyse. Comme noz vaisseaux furent voisins de l'isle et à portée du canon des galères de Florence, les tartanes chargées de munitions allèrent aborder à l'isle, sans que les galères de Florence fissent aucune contenance de vouloir les empescher. Mais comme les gros vaisseaux se furent logés dans le port, lors les dictes galères commencèrent à tirer et les nostres à leur respondre ; et continua la batterie de canon de part et d'autre jusques sur les deux heures après-midy. Le chasteau d'If continua pareillement à tirer contre le fort de Ratonneau; et le canon que les Florentins auoient logé en leur fort au dessus de la montaigne de Pomègues et au pied d'icelle, tira aussy dans le fort de Ratonneau pour empescher de monter et poincter le canon qui estoit au dict fort de Ratonneau au bord de la mer. Les galères de Florence sur les deux heures se retirèrent dans le port de Pomègues. Il y eut trois coups de canon qui donnèrent dans la galère de mon dict seigneur de Guyse, dont il en eut trois hommes tuéz et vn blessé. Il y eut vn vaisseau des nostres percé d'outre en outre; mais parce qu'il estoit près de la terre il fut incontinent raccommodé. L'on a jugé trois coups de canon estre tombéz en la générale des Florentins et vne antenne d'vne de leurs galères emportée. La galère du viguier se tint touiours en mer, et fit beaucoup d'effect sans receuoyr aucune incommodité. Après la retraicte des galères de Florence, monsieur de Guyse, ayant laissé des viures, des munitions, du canon et des hommes ce qu'il voulut dans le fort, s'en revint. Les Florentins enuoyèrent vne galère pour voir la retraicte, laquelle ne s'approcha point.

A Marseille, le 22 juin 1597.

G. Du Vair.

Coll. Dup., LXIV, f° 97, sq.

## VII

22 juin 1597. — Réflexions sur la prise du château d'If. — Agitation dans la ville. — Bruit public qu'il importe au roi de faire cesser. — Reprise des négociations par le duc de Guise.

Sire,

J'ay assez prédict à V. M. par mes précédentes despesches de quelle importance luy estoit le chasteau d'If et quels accidents pourroient arriver à ceste prouince s'il demeuroit plus long temps en main étrangère: l'effect s'en est suivi qui n'est néantmoins que les primices de beaucoup plus grands maux qui viendront à la suitte. Le sieur dom Johan estant arriué a voulu, nonobstant vos lettres, affamer le fort de Ratonneau et en dresser vn autre aux Pomègues. Ce qui s'est passé à ce subjet je vous l'enuoye en vn discours particulier que je n'ay pas voulu transcrire en ceste lettre de peur d'arrester plus long temps vostre courrier que monsieur de Guyse a retenu jusques à présent, afin de pouuoir vous donner certain aduis de ce qui arriueroit de plus important sur ce subjet qui dès son commencement montroit bien deuoir produire quelque chose d'extraordinaire. Je feray, Sire, ce que je pourray pour appaiser ce feu; mais je ne puis vous promettre d'y pouuoir beaucoup ; car d'un costé, les Florentins sont fort altiers et ces peuples-cy fort animez à la conseruation de leur liberté : ç'a esté l'accident que j'ay appréhendé autrement comme celuy que j'ay jugé le plus suffisant pour brouiller vos affaires en ceste province en laquelle la crainte des estrangers et la crainte de leur domination est si grande parmy les peuples que quiconque prendra prétexte de s'y opposer tournera toutes choses où il voudra. Pour vous représenter en vn mot la conséquence de cet accident, le

peuple de ceste ville ne vit quasi que de deux choses, la pesche et le commerce. Voilà l'hostilité ouuerte, et quand elle ne le seroit pas, ce peuple juge assez que tant que le duc de Florence tiendra les isles, ils sont à sa mercy. Ce subjet de procurer la liberté authorise quiconque en veult crier, et oste entièrement la liberté à vos seruiteurs. Je vous puis dire, sans me vanter, auoir acquis en ceste ville autant de part pour vous pouuoir seruir qu'en ayt jamais homme en ma robbe ; mais en ceste occasion il ne m'est pas quasi demeuré liberté d'ouurir la bouche : et pour ce, je supplie et conjure V. M. par le bien de ses affaires, de vouloir apporter tout ce qui sera en sa puissance pour guarir ceste playe. Représentez-vous, Sire, que ce peuple est le plus auare qui soit au monde, qui auoit accoustumé de tirer tout son proffit de la négociation d'Espagne, car celle de Leuant sans celle d'Espagne ne vault rien. Il n'ayme le nom de France, sinon en tant qu'il en reçoit la protection. Tenez pour certain que, quand ils ne la trouueront en vn lieu, ils la chercheront où que ce soit.

On a fait courir icy vn bruit qui n'a pas pris peu de racine en l'esprit de ces gens cy, et lequel est mesmes fortifié par les discours des Florentins, 84 41 40 51 11 61 92 30 51 50 92 91 40 77 14 51 vii 20 41 27 85 51 60 84 21 61 87 72 30 73 41 98 30 88 41 87 40 86 21 73 51 99 41 60 51 73 93 12 20 70 72 encor 72 30 93 31 61 87 16 60 13 31 41 16 40 93 84 61 70 73 60 88 93 10 83 86 40 à recouurer v 16 60 26 16 40 88 93 60 30 72 93 40 86 30 93 90 31 77 continuant 70 40 77 40 41 35 61 89 83 51 70 92 garantir que 14 3 77 92 88 90 96 74 31 70 88 vii 79 60 89 31 80 94 50 (?) 88 76 20 90 79 92 14 41 24 [1].

1. La main qui sur les suscriptions écrit d'ordinaire le nom de Du Vair et la date de la lettre a écrit en interligne au-dessus de ces chiffres la traduction suivante : « Que vous auez uendu Marseille au grand duc ; que pour la luy asseurer on luy

Le remède que j'estime qui seroit plus propre à ce mal, ce seroit que monsieur le Grand Duc remist entièrement ce chasteau d'If entre vos mains, s'il se peust qu'il le remette de la façon dont il estoit, et, si Bausset lui est suspect, que V. M. en nomme vn autre; et que, ce faisant, on ruine tant la fortiffication commencée à Ratonneau que celle commencée aux Pomègues; et que monsieur le duc de Florence fasse retirer ses galères d'icy.

Sire, ce jour d'huy, monsieur de Guyze, jugeant la conséquence de ce qu'il auoit fait, a mandé vostre courrier vers le sieur don Johan pour tirer sa response, et a pris ceste occasion pour me faire escrire au sieur Curtio, secrétaire de monsieur le Grand Duc, affin de renouer la négociation que j'auois commencée; mais il ne m'a voulu faire response, sinon de bouche par vostre courrier, qui a esté que l'on ne leur auoit rien tenu de ce que l'on leur auoit promis, et pour ce, qu'ils n'estoient délibérés de traicter d'aucune chose que le fort ne fust à bas. Voilà, Sire, ce que je puis escrire à V. M., la suppliant de pourvoir le plus diligentement qu'elle pourra à cet affaire. Ce qu'attendant, après avoir très-humblement baisé les mains de V. M. je prieray Dieu de tout mon cœur,

Sire,

Qu'il vous donne en santé très-longue et très-heureuse vie. De Marseille ce 22 juin 1597.

Vostre, etc.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 111.

« veult bailler encores la tour de Bouc et qu'il est après a recouurer Berre du duc « de Sauoie. Ceste altération continuant, je ne vous puis garantir que dans six « mois Marseille ne soit es mains du roy d'Espagne. »

## VIII

1er juillet 1597. — Continuation des hostilités entre les Florentins et les Marseillais. — Proposition de trêve. — Différends avec le pape. — Difficulté de retenir à Marseille les membres de la chambre de justice.

Sire,

Depuis le 22 juin que j'escrivis à V. M., l'hostilité a toujours continué entre les Florentins et ceux de ceste ville. La veille de S. Jehan, les dicts Florentins firent vn grand effort sur le soir pour tirer en mer deux pièces de canon qui estoient encor au pied de la mer en l'isle de Ratonneau. Les isles furent tout ce soir en feu de coups de canon et mousquetades; mais le cable dont ils tiroient le dict canon s'estant rompu, les galères se retirèrent. Depuis, le temps a esté quasi toujours venteux, de sorte que ceux de la ville ont porté au fort ce qu'ils ont voulu, et ceux du fort ont monté tout leur canon en hault. Les Florentins de leur costé ont fort travaillé aux fortz de Pomègues qu'ilz font en deux endroits, de sorte qu'il paroist prez de deux toises hors de terre; et ont trouvé au bord de la mer, dans le port, une fontaine qui les accommode grandement.

Le 27, Monsieur de Guyze fut d'aduis de regarder s'il y auroit moyen de renouer le traicté, et pour cet effet il fit escrire M. de Pericard au sieur de Lusarche, lequel enuoya aussi tost un passeport au dict sieur Pericard qui alla le lendemain au chasteau d'If, accompagné de deux gentilshommes de la ville. Et là conféra auec Curtio et le capitaine Philippe qui enuoyèrent le sieur de Lafarge vers le seigneur don Johan de Medicis luy faire entendre ce qui auoit esté proposé. Il rapporta sa volonté qui estoit d'accorder vne suspension d'armes pour huict jours, pendant

laquelle chascun trauailleroit à ses forts : pour le regard du commerce, qu'il entendait qu'il luy fust permis d'arrester ou laisser passer les barques et vaisseaux ainsi qu'il aduiseroit. Sur quoy les nostres estant prez à rompre et s'en reuenir, Curtio retourna vers le dict sieur don Johan, et enfin rapporta son consentement pour le passage des vaisseaux, mais à la charge qu'ilz seroient visitez, et que s'il y auoit quelque refraischissement, il en pourroit prendre pour de l'argent. Le dict sieur de Pericard remit à en communiquer à mon dict seigneur de Guyze et à leur faire sçauoir ce qu'il en auroit aggréable; et néantmoins, en reuenant, il pria le sieur de Beaulieu qui estoit au fort de ne rien altérer au préjudice de ce qui se traictoit. Monsieur de Guyze ne reuint que le demanche 29 de juin. Le dict seigneur don Johan envoya ce soir le dict sieur de Lusarche pour sçauoir la résolution de ce qui auoit esté traicté.

Au mesme jour arrivèrent à la Croisette, qui est à vne lieue et demye de Marseille, dix-huict galères de Naples, chargées de treize compagnies d'infanterie commandées par dom Garcia de Tolède, oncle du dict sieur don Johan, et par Pietro di Lena, lesquelles, le lundi matin trentiesme juin, s'en allèrent droit au port de Pomègues où elles furent receues par le dict sieur don Johan, dont la nouuelle vinst aussi tost à la ville auec vne extrême indignation contre les Florentins. Toutefois cela nous fit juger qu'il falloit d'autant plus éuiter les voyes d'aigreur et aussi pouruoir à ce que le peuple n'entrast en ombrage de ce qui se traictoit. Et pour ce, mon dict seigneur de Guyze fit faire assemblée de ville en laquelle les conditions de la trève furent leues; et bien que l'on n'y eust pas mis que le dict seigneur don Johan pourroit arrester les barques et prendre en payant les refraischissements nécessaires, toutesfois les dictes conditions ne se trouuoient point aggréables, et l'inclination du peuple estoit à se deffendre par la force. Enfin l'on les leur fist accorder. Et néantmoins ils

résolurent à l'instant de se préparer à la guerre, et pour y satisfaire, imposèrent vn demy pour cent sur toutes sortes de biens. Les articles furent à l'heure mesme renvoyez au dict seigneur don Johan qui les a renuoyez ce jour d'huy premier juillet, auec ceste addition « à la charge de pouuoir arrester les barques » et voulant que la dicte suspension n'eust lieu que pour huict jours, dont il y en auoit jà deux passez. On les luy a renuoyés pour les tenir sans ceste condition, s'il les auoit aggréables. Voilà, Sire, l'estat où est demeuré cet affaire, duquel ayant amplement représenté à V. M. la conséquence par mes précedentes despêches, il ne me reste sinon la supplier d'y pouruoir le plus promptement que faire se pourra. Les galères de Naples n'ont rien tenté où elles ont passé en ceste prouince, et semble bien qù'elles ne soient pas pour rien entreprendre; car elles sont chargées de grandes dames qui passent dessus en Espagne; mais enfin ce premier spectacle de voir les ennemis de V. M. recueillis dans vos portz, a donné vn fascheux tesmoignage et à vos subjetz et aux estrangers de combien vous importe la possession de ces isles et qu'elles soient commandées par autres que par vos subjetz. Depuis l'accident du chasteau d'If, il ne s'est faict aucun commerce en ceste ville. Le port est tout plein de vaisseaux qui ne veulent nullement sortir.

Sire, M. de Guyze m'a monstré une lettre que luy escrit M. de Luxembourg, par laquelle il luy mande que Sa Sainteté se plainct de ce que l'on a pris ses bleds, et aussi de ce qu'on a chassé les Capucins italiens, mesme subjetz du roy d'Espagne et du duc de Sauoye, de ceste prouince. Quant au faict du bled, mon dict seigneur de Guyze en a jà donné compte à V. M., et est après à en donner contentement à Sa Sainteté. Je vous diray, Sire, seulement pour ce fait, qu'auec tout ce que l'on en a arresté et à qui l'on a peu, il ne s'en retrouve au jour d'huy du tout point en ceste ville, de sorte que, si nos ennemis eussent fait ce à quoy ils estoient sollicitéz, vous perdriez indubitablement ceste ville.

Pour le regard des Capucins, nous auons esté aduertis par les Capucins mesmes des menées que les estrangers de leurs ordres tramoient, comme toutes sortes d'aduis, de lettres, de nouuelles, s'apportoient icy par leur moyen; du mauuais traitement que faisoient les dicts estrangers aux François de leur ordre sur lesquelz ilz auoient supériorité, quand ils les recognoissoient affectionnez au bien de vostre estat. Voyant que les recherches que l'on pourroit faire pour la seureté de l'estat sur leurs personnes et monastères seroient pleines de scandale, à la requeste des consulz et secrette priere des Capucins françois, j'aduertis le frère gardien de faire retirer tous ceux qui estoient subjetz du roy d'Espagne et du duc de Sauoye, tant que la guerre dureroit. Je priay MM. du parlement d'Aix de faire le semblable pour les autres couuents de toute la prouince : ce qu'ils trouuèrent bon, pour auoir de fraiz et fascheux tesmoignages des désordres que les dicts estrangers auoient apportés en ceste relligion. Nous auons esté en mesme peine pour le fait des Observantins qui estoient icy quasi tous Sauoyardz. Nous y auons mis le meilleur ordre que nous auons peu; fait retirer les plus suspectz. Il nous est eschappé vn frère Gilette qui est passé en Languedoc pour y brouiller, dont j'ay eu beaucoup de regret. Comme nos ennemis font proffit de tout, j'ay esté aduerty des Capucins mesmes que le cardinal Sainte-Séuerine, protecteur de leur ordre, a pris subjet sur ceste occasion de faire mander soixante estrangers en ceste prouince, tous subjetz ou du roi d'Espagne ou du duc de Sauoye, affin, à ce que je comprendz, de nous réduire à ceste nécessité ou de les tolérer au danger très-grand de ceste prouince, ou de les chasser auec scandale. Ce sont des artifices de vos ennemis auxquelz vostre prudence pouruoira. J'ay cependant donné aduis à M. de Luxembourg comme toutes choses se sont passées icy pour ce regard, affin qu'avec la vérité, il puisse rendre Sa Sainteté satisfaite.

J'ay, Sire, aduerti V. M., il y a desià long temps, que je

ne pouuois plus retenir icy les conseillers du parlement qui seruent à cette chambre, pource que quelques prouisions que V. M. leur ait accordées, ilz ne peuuent estre dressés de ce peu d'appointements que vous leur auez ordonné : oûtre l'incommodité qu'ilz endurent ici, ilz sont fort sollicitéz par Messieurs du parlement d'Aix de retourner. J'attendois toujours l'arriuée de Monsieur de Pontcarré, estimant que puisque la chambre ne peult pas plus longuement subsister icy, il estoit nécessaire auant qu'elle se rompist, de voir un chef en ce parlement, qui eust particulièrement soing de cette ville et sur lequel aussi V. M. se peust reposer du reste des affaires de la prouince en laquelle ceste charge luy donne plus grande part que vous ne sçauriez estimer ; et pour ce je supplie très humblement V. M. de haster le voyage dudict sieur de Pontcarré, vous asseurant que la longueur et incertitude d'iceluy ne sert qu'à apporter du mal à vos affaires. Je feray cependant tout ce que je pourray pour tenir la chambre entière icy le plus qu'il sera possible, attendant sa venue et vos commandements, n'ayant plus grand souhait au monde que de vous faire paroistre que je suis tel que m'obligent et la reconnaissance et la fiance qu'il vous plaist prendre de moy,

Sire,

Vostre très humble etc.

G. Du Vair.

De Marseille, ce 1er juillet 1597.

Coll. Dup., 64, fo 108.

## IX

20 août 1597. — Différend entre le parlement et la chambre des comptes.
— Recommandation en faveur du Parlement.

Sire,

Par celle que j'ay escript à V. M. du 15 de ce mois, je vous ay informé de l'estat de ceste prouince. Mais Messieurs du parlement d'Aix enuoyant vers V. M. le sieur Monnier pour le différend qu'ilz ont auec Messieurs des comptes, j'ay pensé estre obligé, pour le bien de vostre seruice, de vous tesmoigner que j'ay touiours recognu les dicts sieurs du parlement fort affectionnez à la conservation de vostre authorité en ceste prouince, et disposez à vous y fidèlement servir (de quoy faire le temps et la constitution des affaires du païs leur donne plus de moyen qu'à aucun autre des parlements de vostre royaume); qui me faict croire que V. M. aura pour aggréable que je l'aduertisse qu'il vous importe qu'en chose raisonnable, ils recognoissent que vous désirez la conseruation de leur authorité pour l'employer à vostre seruice : ce qu'ils méritent d'autant plus qu'ils ne désirent autre chose que l'obseruation des règlemens que vous et vos prédécesseurs auez donnés sur la jurisdiction de semblables compagnies, et prendre le mesme règlement qui est entre vostre parlement de Paris et vostre cour des comptes et cour des aydes du dict lieu. Les différends qui sont entre ces corps là, mesmes ez prouinces un peu escartées de vostre œil, empeschent fort le bien et auancement de vos affaires: qui esueille vostre prudence et interpelle vostre authorité à les composer de façon que, sans estre diuertiz par semblables contentions, ils puissent conspirer vnanimement, à commun vœu, à l'exécution de vos commandemens, affin que la peine que V. M. prend

journellement pour la conseruation de son estat, aidée par le fidèle ministère de ses serviteurs et officiers, vous apporte, comme j'en prie Dieu de tout mon cœur,

Sire,

Un très heureux accomplissement de vos saints souhaits et louables desseins.

De Marseille, ce 20 aost.

G. Du Vair.

Coll. Dup., f° 107.

---

## X

15 août 1597. — Émeute contre le chevalier Picciolini. — *Gentille invention* d'Amurat pour se sauver des galères de Florence. — État des esprits à Marseille.

Sire,

J'ay receu celles que V. M. m'a faict cest honneur de m'escrire par les sieurs de Doria et cheualier Picciolini. L'espérance que ceux de ceste ville avoient de recevoir quelque résolution sur le faict des fortz par l'arriuée du sieur Doria, a faict que voyant les choses remises au retour du sieur Bouchany, ils se sont aucunement altéréz, de sorte que le dict sieur cheualier Picciolini, s'embarquant pour aller au chasteau d'If, fut attaqué d'une troupe de mariniers qui auecques plusieurs paroles insolentes le menaçèrent de le jetter dans le port. Comme j'en fus aduerty, bien que le nom des Florentins fust fort odieux et qu'il ne fust pas trop seur d'entreprendre de venger leur injure, toutesfois, craignant la conséquence et aussy qu'on disoit qu'il y auoit esté meslé quelques paroles au mépris de V. M., je fis dès

le jour mesme prendre prisonnier celuy qui m'auoit esté indiqué, et informer du faict. Mais bien que le faict ait esté commis en trouppe, quelque diligence qu'on ayt peu faire, on n'en a jamais sceu tirer aucune preuue, de sorte qu'il a fallu se contenter de tenir l'accusé prisonnier. Ceux de la ville sont allez à l'Hostel de Ville en grand trouppe requérir les consulz de le venir demander. J'ay pensé qu'il falloit que la prison luy seruist de peyne et d'exemple aux autres, puisque le deffault de la preuve nous ostoit le fondement de plus sévère chastiment, et aussy que la condition du temps et qualité de l'affaire ne sembloit pas le pouuoir porter sans hazarder l'authorité de voz magistratz.

Depuis, il est arriué que l'vnziesme de ce mois, Amurat Faiz s'est résolu de s'en aller d'icy, ayant pris la commodité d'ung maistral gaillard, lequel estant contraire à la route qu'il vouloit tenir, il jugea deuoir estre encore plus contraire aux Florentins qui ont leurs vaisseaux plus pesantz. Et pour ce, le matin il fit semblant de sortir et se mit enuiron ung mille en mer. Comme les Florentins vindrent sur luy, il s'en reuint à l'entrée du port, mit ses tentes et soubz icelles fist repaistre ses gens et abattre les pouppes de ses galères. Et comme il veit que les galères de Florence furent retournées au chasteau d'If, que le sieur don Johan estoit descendu de sa galère pour aller disner, aussy tost il enuoya deuant ses deux plus pesantes galères, et auec les deux plus légères, prit son chemin vers les galères de Florence, sçachant bien qu'elles viendroient à luy pendant que les autres s'aduanceroient. Les Florentins s'estant rembarqués le plus vistement qu'ils peurent, vindrent vers les deux galères d'Amurat jusques à la portée du mousquet où s'estant entretiré quelques mousquetades, Amurat, donnant la vogue raucade à ses galères et pronageant contre le vent auec beaucoup d'aduantage, regaigna ses deux galères qui estoient deuant. Celles de Florence perdant l'espoir de les pouuoir inuestir, tirèrent le canon; et néantmoingz les

suyuirent comme ils peurent enuiron jusque la Couronne. Amurat, voyant qu'il n'y en auoit que trois qui suyuissent, tourna la proue vers elles; qui fut cause qu'elles firent voile vers les deux qui suyuoient et s'en reuindrent au chasteau d'If. Et Amurat suyuit sa route. Le lendemain les galères de Florence partirent auec le jour pour aller après. Il est venu ung marinier qui a trouué Amurat aux isles d'Ières et le sieur don Johan à quinze milles de là. Ce partement des galères nous a apporté ung peu de repos et beaucoup de soulagement; car entre celles de Florence et des Turcs elles tenoient icy trois à quatre mille bouches qui aydoient à nous affamer, la récolte ayant esté ceste année fort mauvaise, chose qui nous met icy en grand pensement.

Pour ce qui est du faict des fortz, j'en ay informé sy amplement V. M. par mes précédentes despesches, mesme par celle que M. de Pilles vous a portée la dernière, que je n'y puis rien adjouster, sinon continuer à vous supplier très humblement d'y remédier le plus promptement qu'il sera possible. Je vous ay ouuert tous les moyens que j'estimois qu'il y auoit; bien que V. M. soit honorée en ceste ville et que vos seruiteurs y ayent de l'authorité et de la bienueillance, toutefois les humeurs y sont sy changeantes, l'estat de ceste ville sy disposé à mouuement (et ce subjet paroist sy propre pour y souslever quelque remuement), qu'il me semble que l'on ne sçauroit assez craindre ny y pourueoir assez promptement.

Ce m'est, Sire, beaucoup d'heur et trop de consolation que vous ayez agréable le seruice que je vous rends icy. En quelque lieu que vous me jugiez nécessaire, quelque misère et incommodité que j'y puisse ressentir, je m'estimeray trop heureux de vous y seruir; mais considérez, Sire, que je ne puis persuader ny moings contraindre ceux qui m'y assistent d'y demeurer auec incommodité et sans appoinctement. Je feray tout mon possible, ce que je pourray pour les y retenir le plus que je pourray. Attendant vostre vo-

lonté, et cependant après auoir baisé très humblement les mains de V. M., je prieray Dieu,

Sire,

Qu'il vous donne en santé très longue et très heureuse vie.

De Marseille, ce 15 aost 1597.

Vostre, etc.,

G. Du Vair.

Coll. Dup. LXIV, fo 105.

---

## XI

23 août 1597. — Départ de Don Johan pour Florence. — Dangers publics. — Approche des élections. — Conduite que le roi doit tenir. — Changement à faire dans l'organisation de la force armée.

Sire,

Le sieur Chevallier Picciolini s'en retourne vers V. M., n'ayant par sa venue rien aduancé dauantage que ce que je vous ay escript par ma précédente. Le sieur de Bouchani qui deuoit apporter le commandement de M. le Grand Duc n'est point paru. Le sieur don Johan a achevé ou pour le moings fort aduancé tous ses fortz, et est party ce jour d'huy auec les galères, pour s'en retourner en Florence; de sorte que tout ce que j'en puis juger est que les Florentins estiment, tirant les choses en longueur, faire passer l'humeur à ce peuple et se conseruer où ilz sont. Je croy bien que l'absence des galères pourra diminuer quelque chose de l'aigreur et allentir la fureur de ce peuple; mais ce mal leur est sy présent, la conséquence sy sensible, et y a d'autre costé tant de gens en ceste ville qui ne désirent qu'à brouiller

et ausquelz ce subjet est sy propre, que, comme j'ay souuent escript à V. M., j'appréhende qu'il n'arriue icy quelque matin vng remuement qui sera sans remède. Il est sans doubte que, tant que les choses seront en cest estat, ceux qui seront icy pour vostre seruice y auront peu d'authorité, et vostre nom beaucoup moings de respect qu'il n'auoit auparavant. Pour ce que je ne doubte point que V. M. ne fasse tout son possible pour y pourueoir, j'attendz de Dieu le reste.

Voicy, Sire, approcher le temps du nouuel estat qui se doibt faire dans deux mois et duquel dépend fort la seureté de la ville et le repos d'icelle. M. de Guyse m'auoit proposé d'escrire à V. M. qu'elle fist la nomination ez principales charges, pour ceste année, selon le rolle que l'on luy en eust envoyé. Il eust été fort à propos d'entrer dans ceste possession, et ne doute nullement que le choix que le dict seigneur eust faict n'eust esté des personnes les plus vtiles pour vostre seruice. Mais pour moy, j'ay estimé que cela en tout temps seroit difficile à exécuter; plus en ceste saison où ce peuple a plus de jalousie de ses priuiléges qu'auparavant; et juge qu'il serait dangereux de mettre vostre authorité à l'essay en chose où il y auroit peu d'apparence qu'elle peust réussir; et ay craint dauantage que cela mesmes empeschast d'honnestes gens qui pouuoient estre nommés ainsi extraordinairement, d'entrer aux charges par la voie ordinaire et vous y seruir vtilement. Bien ay-ie opinion qu'il soit nécessaire que V. M. escrive à la ville, au viguier et aux consulz, que vous avez désiré de conseruer la liberté qu'ilz ont eue en l'élection de leurs officiers; mais en l'estat où sont les affaires, personne n'a tant d'intérest que vous qu'il y ayt des personnes de qualité et mérite telz que vous leur puissiez confier la garde d'une ville qui vous est tant importante : aussy vous les aduertissiez d'auoir en cela considération à ce qui vous doibt estre plus agréable, dont ilz seront informez tant par mon dict sieur de Guyse, que

par ceux qui sont icy pour vostre seruice et auxquelz vous en auez déclaré vostre volonté pour la leur faire entendre, leur ayant donné charge expresse, au cas qu'il se passast en cela chose contre le bien de vostre seruice et qu'il se fist nomination de personnes qui ne vous soit pas agréable, de l'empescher. Sy V. M. prend ce conseil, il faudra enuoyer vos lettres de bonne heure et en laisser la date en blanc.

J'ay faict entendre par cy deuant à V. M. l'extrème désordre qui est en la ville au faict des armes et de la garde de la ville, n'y ayant en tout que quatre capitaines qui ont au moings soubz eux vingt-cinq mille hommes portant armes, de sorte, qu'outre arriuant vne rumeur, chacun d'eux ayant cinq ou six mille hommes autour de soy, ne sçait ny à qui commander ny comment, ne se pouuant ayder de ceste grande trouppe, il arrive souuent que ceux qui sont mis en ceste charge d'an en an, sont de tout inexpérimentez et souuent de sy basse qualité que les honnestes hommes de la ville n'y veulent obéyr. Enfin, Sire, le désordre y est tel que sy Amiens a esté surprins et occuppé par huict cens hommes, ceste ville peult estre occuppée par trois cens, car je n'y vys iamais peuple moings capable de conduitte que celuy cy. Chacun y veult commander et personne n'y veult obéyr. Et pour ce, sy V. M. trouuoit bon, au lieu des quatre capitaines, ordonner qu'il y auroit quatre colonelz qui fussent quatre gentilz hommes qui auroient chacun leur compaignie particulière, et soubz eux chacun six capitaines, personnes de qualité, qui auroient chacun une compaignie, les choses à mon aduis y seroient beaucoup plus asseurées, tant pour la facilité qu'il y auroit de manier le peuple par ce nombre de chefs, que pour ce que on ne pourroit pas sy aysément practiquer plusieurs personnes, et aussy que par ce moyen les charges seroient avec quelque proportion distribuées entre le peuple et la noblesse. Sy c'est chose agréable à V. M., il fauldroit enuoyer

le règlement par lettres patentes portant expresse injonction d'ainsy le faire, et deffense à peyne de rebellion et désobéissance, d'y contrevenir, ny à ceux qui seront esleuz autrement, de s'ingérer ès charges. Attendant sur tout cela vostre volonté pour m'y conformer et vous y seruir auec la déuotion que je doibz, après auoir baisé très humblement les mains de Vostre Majesté, je prieray Dieu de tout mon cœur,

Sire,

Vous donner en santé très longue et heureuse vie.

De Marseille, ce 23 aost 1597.

Votre, etc.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 114.

---

## XII

1er novembre 1597. — Restitution des marchandises arrêtées au château d'If. — Demande de l'évêché de Riez.

Sire,

Depuis les deux despesches que je fis à V. M. le 29 octobre, l'une par le sieur Rostan vostre secretaire, l'autre par les depputez de Tholon, il est arriué icy vn homme qui estoit sur les galeres d'Espagne, par lequel j'ay appris qu'elles estoient dix huict en nombre, portoient André Doria et son fils auec quinze cents bisognes et cinq cents vieux soldats Espagnols. Elles ne se sont point arrestées aux Isles, ains sont venues droit à la Croisette. Et quatre sont venues à Eaucane faire aiguade où M. de Guyze les alla recognoistre. Depuis elles ont tiré chemin.

J'ay escript à V. M. comme le nouuel estat de ceste ville s'estoit fait auec beaucoup de tranquillité, et élection de personnes toutes telles que l'on pouuoit choisir pour le bien de vostre seruice et auec vn grand contentement de toute la ville[1]. Sire, lorsque M. de Guyze et le seigneur don Johan s'entreuirent, les consuls de ceste ville firent grande instance pour le recouurement des marchandises qui sont au chasteau d'If suiuant l'arrest qui a esté donné à vostre conseil. Le dict seigneur don Johan fist response que V. M. auoit escript à M. le Grand Duc une lettre depuis le dict arrest, par laquelle vous le prieiez de ne point faire rendre les dictes marchandises, ains les retenir, et offroit le dict seigneur don Johan aux dicts consuls de les leur rendre en rapportant vn mot de lettre de vous, par lequel il apparust de vostre volonté. Les marchands à qui elles appartenoient enuoyent vers vous pour cet effect. Outre, Sire, l'affection qui vous est naturelle à l'endroit de vos subjets, la compassion de beaucoup de misérables personnes qui ont en cela le principal de leur bien vous doibt esmouuoir à les y favoriser et subuenir à leur calamité.

J'ay, Sire, aduis du decèz du sieur Rastellis, Évêcque de Riez[2]. Vostre bonté et le contentement qu'il vous a pleu tesmoigner auoir de mon tres humble seruice me donnent la hardiesse de vous faire souvenir qu'à ceste occasion vous me pouuez donner moyen de vous seruir auec quelque commodité, mesme en la profession à laquelle je me suis dédié dès ma jeunesse. Ce que je fais toutefois auec ceste résolution de m'estimer toujours assez heureux que vous ayez mon seruice aggréable, quand bien vous ne daigneriez jamais me fauoriser d'autre grace, et sans receuoir autre regret de ma pauureté, quand vous me condamneriez d'y

1. Il parait y avoir ici une lacune, et il manque entièrement plusieurs lettres.
2. Voy. Étude sur Du Vair, *suprà*, p.

viure perpétuellement, que celui seul de me voir pour cela moins vtile à vostre seruice. Je prie Dieu de tout mon cueur,

Sire,

Vous donner en santé longue et très heureuse vie.

De Marseille ce 1er novembre 1597.

Vostre tres humble, etc.

G. Du Vair.

---

# DEUXIEME SERIE[1]

(Lettres écrites de 1599 à 1605, Du Vair étant premier président du parlement de Provence.)

## I

16 juillet 1599. — État dans lequel se trouve la province. — Dissensions entre le parlement et la chambre des comptes, — entre les généraux des finances et les officiers de justice, — entre le peuple et les comptables publics. — Recherche des francs-fiefs. — Affaires religieuses.

Sire,

Ayant veu par la despesche que monsieur de Guyse auoit faicte à V. M., les contentions qui estoient entre vostre parlement et chambre des comptes de ce païs, je partis pour me rendre icy le plus tost qu'il me seroit possible. Arriuant, j'y ai retrouué l'ancien amour et respect de vostre nom que j'y auois laissé, et en ay eu pour témoignage le concours de tous les ordres de la prouince qui, de toutes les extrémitez d'icelle, me sont venus accueillir pour la seule créance qu'ilz ont que V. M. s'asseure de ma fidellité. J'ay trouué les querelles de ces deux compaignies enflammées encore par de nouueaux subjetz suruenus depuis le despartement de monsieur de Guyse. Toutefois les uns et les autres ont sursiz à ma prière toutes leurs procédures et monstré auoir agréable que je m'entremisse de les

1. Voyez Étude sur Du Vair, *suprà*, p. 66. — Cette série renferme seize lettres relatives à des intérêts généraux, une lettre de remerciement au roi, et deux de recommandation, dont la dernière se place en 1608 en dehors de la période indiquée.

appointer [1]. J'y apporteray tout ce que j'estimeray estre pour le bien du seruice de V. M. Ceste dissention n'est pas seulement entre ces deux corps, mais comme si elle procédoit de quelque autre influence supérieure, elle est entre les généraux de vos finances et la chambre des comptes, entre les officiers de la justice et, générallement par toutes villes et villages, entre le peuple et ceux qui ont administré les deniers communs, si grande qu'il ne se faict plus d'élection de consulz qu'auec une espèce de tumulte et sédition. Je n'oublieray aucun soing ny labeur pour mettre le repos entre vos officiers et subjectz, et, si V. M. daigne en ce fauoriser nos vœux comme elle a faict cy deuant par l'assistance de son authorité, j'espère qu'elle en aura le succez conforme à son desir et au bien de son seruice. Ceste prouince, pour estre éloignée, est subjette d'estre vexée de plusieurs commissions extraordinaires, dont le peuple reçoit beaucoup de charge, et V. M. nul secours. Rien, Sire, n'estouffe tant la bienveillance que vos seruiteurs trauaillent à allumer aux cœurs de vos subjectz. Par exemple, j'ay trouué à mon arriuée qu'on faisoit icy une recherche des francz fiefz et noueaux acquectz, dont il ne s'est tiré que cent cinquante escus pour V. M., et s'est faict plus de quatre mille escus de frais sur le païs. Bien que ceste recherche ait esté réuoquée en vos autres prouinces par vos lestres patentes, on ne laissoit de la continuer icy. Mais pource que je m'estois trouué en vostre conseil lorsqu'on résolut de la faire cesser partout, sur ce que j'en ay représenté à votre parlement on en a arresté le cours auec un incroyable contentement de vostre peuple : car il n'y auoit un seul village qui n'en fust trauaillé [2].

Il se présente touiours quelques heurtz pour le faict de ceux de la religion. J'y pare le plus doucement qu'il m'est

1. Voyez Étude sur Du Vair, p. 63. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. IV.
2. Voyez Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. Ier, livre VI, ch. III.

possible et selon que l'humeur du païs le peult porter. On m'auoit sur les chemins aduerti de tout plein de bruictz qu'on faisoit courir icy ; mais à mon arriuée, ilz se sont tous assoupis. Il me semble, Sire, que ceste prouince, bien que plus affligée qu'aucune de vostre royaume, se pourra aisément maintenir en son deuoir, pourveu qu'on ayt le soing que l'importance dont elle est et les grands maux qui la trauaillent, le méritent. Vostre naturelle bonté vous sollicitera à y contribuer ce qui est de vostre authorité. Et moy, Sire, honoré par vous au dessus de mon mérite et par delà mon désir, j'y emploieray tout ce que Dieu me donnera et d'esprit et de vie. En attendant, etc.

D'Aix, ce 16 juillet 1599.

Vostre, etc.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 124.

## II

5 août 1599. — Comptes et dettes des communes. — Débiteurs et créanciers. — Instructions à donner aux commissaires. — Agitation dans le comtat d'Avignon. — Tentatives de séduction des Espagnols à Toulon.

Sire,

Plus j'ay de loisir de recognoistre les affaires de ceste prouince, plus j'y trouve de désordre et confusion en toutes choses, mesme au faict de la justice et affaires des communes. L'œil de V. M. sera le plus asseuré remède que puisse espérer ceste calamiteuse prouince. En attendant ce bien là, après auoir vn peu adouci les espritz de ceux de vostre parlement et chambre des comptes, je leur ay proposé les lettres patentes de V. M., suivant lesquelles a esté

composée des deux corps vne chambre pour cognoistre par appel du faict des comptes et debtes des communes [1]. Il y auroit à craindre que la recherche des comptes et affaires des dictes communautéz, trop curieusement faicte n'apportast beaucoup de despense et peu de fruict à vos subjectz ; et peult estre l'altération parmy eux. Mais pour ce que les peuples la requièrent auec telle instance qu'on ne s'en peult dédire, je trauaille auec tout le soing que je puis pour apporter quelques règles et instructions aux commissaires qui seront employéz sur les lieux afin que les choses se passent auec le moins d'aigreur et de despense qu'il sera possible. Comme j'en auray plus pleine instruction, j'en enuoyeray les articles à V. M., afin qu'il luy plaise les faire voir en son conseil et confirmer ce qui s'en trouuera utile. C'est à la vérité le fondement du repos de ceste prouince et la seule ressource de la profonde ruyne où elle est abismée, pourueu qu'il se trouve des gens qui trauaillent à ceste œuvre auec capacité et intention de bien faire. Les créanciers commençoient à ceste moisson à se mettre en campagne, faire saisir les grains sur l'aire. Partout vostre cour de parlement a donné trèue aux communautéz de deux mois pour vendre leurs grains afin de payer les créanciers. C'est vn faict extrêmement difficile à régler : car d'un costé les créanciers sont sans miséricorde, et de l'autre les débiteurs ne veulent rien payer. Je veilleray pour y apporter le tempérament qui se pourra ; et, où les esprits ne se rendront capables de ce qui est nécessaire en ce faict pour le repos public, j'en donneray aduis à V. M. afin d'y interposer son authorité [2].

1. Voyez Essais historiques sur le parlement de Provence, par M. Cabasse. — L'auteur parle (t. Ier, ch. VIII) de l'érection de la Chambre dont il il est ici question, et des réclamations du parlement qui finit par en obtenir la révocation le 14 avril 1601.

2. Voyez Poirson, t. Ier, livre VI, ch. III. § 7. L'état de choses signalé par Du Vair, et qui n'était nulle part plus grave qu'en Provence, fut une des causes déterminantes de l'édit de juillet 1601.

Ce sont, Sire, les plus importantes affaires qui soient aujourd'huy en ce païs, qui est d'ailleurs assez paisible. L'on m'a bien donné aduis qu'il y auoit au Comtat quelques mauvais garçons de ceste prouince qui faisoient faire des pétardz, et disoit-on qu'ils avoient dessein sur quelques places, mesme sur Orgon. J'ay donné aduis à monsieur le vice-légat d'Avignon auec les noms et l'adresse, afin qu'il les fasse apréhender. J'en attendz response.

Il y a huict galères d'Espagne arrivées à Tolon qui passent à Barcelone : les principaux de ce lieu là m'ont bien dict qu'au dernier passage don Carles Doria leur fit tout plein de démonstrations extraordinaires de bienueillance, et leur fit soubz main, par vn Gènenois, qui estoit au dict lieu, offrir faveur et assistance en toutes les affaires qu'ils pourroient auoir à Gènes ou en Espagne ; tout cela toutefois dans les termes de courtoisie. Mais pour ce qu'on ne peut faillir d'estre jaloux des caresses faictes à une fille de si bonne maison, j'ay mis ordre d'estre aduerti soigneusement de tout ce qui pourra arriuer de ceste main là, dont je ne manqueray de donner aduis à V. M. à laquelle baisant très humblement les mains, etc.

D'aix, ce 5 aost 1599.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 125.

## III

7 octobre 1599. — Envoi de M. de Piles au roi pour lui rendre compte des affaires de la province. — Difficultés avec ceux de la religion. — Enterrements des protestants à Manosque. — Agitation en Dauphiné. — Du Vair consulte le roi sur le mode de répression des troubles qui viendraient à éclater et lui demande ses instructions.

SIRE,

M. de Piles s'en va vers V. M. pleinement instruict de toutes les affaires de ceste prouince. Je luy ay particulièrement communiqué, comme à celuy duquel je sçay que V. M. a toute confidence, tout ce que j'ay creu importer à vostre seruice. Depuis ma derniere on a bien continué en divers endroitz de ceste prouince quelques mauuais bruictz sur le faict de l'Edit [1]. Il y a eu aussy quelques petites rumeurs sur le subject des enterremens de ceux de la relligion prétendue refformée, lesquelz à Manosque ayant voulu faire de jour les dictz enterremens, et en ceste ville plus tost qu'on ne leur auoit conseillé, s'est faict quelque amas de peuple qui n'a toutefois produict que des paroles. Pour ce qu'au mesme temps j'auois aduis certain qu'vne partie de ceux qui estoient absens à cause de l'entreprise de Saint Maximin estoient revenuz, et que partout on parloit de quelques levées que V. M. auoit ordonnées, pour aller, ce disoient les vngs, en Piedmont, les aultres à Gènes, les aultres en Dauphiné ; craignant que toutes ces choses ne fussent dressées à quelque mauvais desseing et voyant d'ailleurs prou d'hommes icy de toutes professions qui ne désiroient que le trouble, j'ay composé cela le plus doulce-

1. L'édit de Nantes donné en 1598, enregistré au parlement de Paris, le 25 février 1599.

ment et auec le moing de bruict qu'il m'a esté possible; mandé partout d'auoir l'œil qu'il ne se fist aucune leuée soubz quelque prétexte que ce feust, et donné aduis aux villes de se tenir sur leurs gardes. Cela a tout à coup assoupy ce desseing; lequel, à mon aduis, estoit de gens qui vouloient soubz main faire quelque mouuement en la prouince, sans qu'on sceust d'où il vinst, et qui ne pouuoit pas toutesfois estre de grande importance, tous les peuples estant généralement bandés au repos et à vostre obéissance. Menacé de cet accident, je me suis trouué fort perplexe de ce qu'il fauldroit faire s'il suruenoit quelque mouuement auquel il fallust pourueoir par la force, voyant combien il pourroit estre dangereux de mettre les armes ès mains de ceux du païs, pour la deffiance qu'on peult auoir des vngs et l'émulation qui est générale entre tous. Sur cela j'auois pensé le plus seur en ce cas estre de faire tenir les villes sur leurs gardes et de donner promptement aduis à V. M. pour attendre son commandement, sans permettre cependant qu'il se meist aulcunes forces à la campagne. Puisque le temps et les affaires donnent loysir de pourueoir à ce qui pourroit arriuer de semblable, sy V. M. juge qu'il en faille vser aultrement, elle fera, s'il luy plaist, entendre sa volonté, affin que l'on s'y conforme.

Depuis que je suis par deça on a trauaillé à la réduction des debtes des communautez sy heureusement qu'auec le consentement quasy de presque tous les créanciers, en leur faisant justice selon les loix et vos ordonnances, leurs debtes s'en vont réduites à vng tiers; et s'est trouué que le reste n'estoit qu'vsure infame, intérests excessifz et fausses suppositions; de sorte que ceste misérable prouince commence vng peu à respirer, et pourueu qu'on trouue moïen pour ce qui reste de tempérer l'ardeur des créanciers et la contumace des debteurs, et éuiter les fraiz infiniz qui se font en exécution (qui est ce à quoy je trauaille maintenant), elle se pourra entièrement remettre dans trois ou quatre années

et se rendre aussy aisée qu'aultre de vostre royaume et capable de pouuoir secourir vos affaires aux occasions qui s'en présenteront.

Nous auons icy, Sire, de petits voysins qui se licentient fort au préiudice de vostre authorité et du respect qu'ilz vous doibuent, et font des représailles sur vos subjectz qui ne sont point tolérables. Vne dame de ce païs, ayant ceddé vne partie de mille escus à prendre sur la ville d'Arles à vng nommé Cézar qui se tient à Orange, il a faict arrester deux bourgeois d'Arles passant par là pour leurs affaires; de sorte qu'il a fallu capituler pour les auoir, et, nonobstant les délaiz donnez par V. M. et réglemens reçeuz par tout ce païs, a fallu s'obliger à telles conditions qu'il a voulu [1]. Il semble, Sire, soubz le meilleur aduis de V. M., qu'il est besoing de faire sentir à ceux du dict lieu d'Orange, qu'ilz ne subsistent que par vostre indulgence; et, comme vous voulez que vos subjectz se comportent auec respect à l'endroit des moindres vos voysins, aussy que vous voulez qu'on vous rende en la personne de vos subjectz l'honneur qui vous est deu; et, pour ce, leur mander qu'ilz aient à remectre les choses en l'estat qu'elles estoient auant ceste violence; sinon que V. M. recepura ce faict comme vng oultrage faict à son aucthorité et au respect qui luy est deu, dont elle se sçaura bien faire faire la raison. N'y ayant aultre subjet de vous escrire, après auoir très humblement baisé les mains, etc.

D'Aix, ce VII^me^ octobre 1599.

Vostre, etc.

G. DU VAIR.

Coll. Dup., 64, f° 117.

1. De tels faits sont précieux comme donnant une idée des mœurs et des habitudes du temps.

## IV

26 octobre 1599. — Du Vair rassure le roi sur l'état politique de Marseille où il se rend pour assister à l'élection des consuls. — Projets sur la place de Morgues. — Affaire de Roquetaillade.

Sire,

V. M. ne doibt prendre nul ombrage de l'aduis qu'on luy a donné que les parentz et amis de Casaux et Loys d'Aix altèrent rien à Marseille au préjudice de vostre seruice. Graces à Dieu, la ville est entièrement disposée à vostre obéyssance, j'ose quasi dire plus qu'aucune autre de cette prouince. Touteffois, pour tenir l'esprit de V. M. plus en repos de ce costé là et luy en rendre meilleur compte, je m'y achemine tout présentement pour me trouuer à l'élection des nouueaux consulz.

J'ay esté aduerti qu'un capitaine César, natif de Morgues, retiré en ceste prouince, auoit vne entreprise sur le dict lieu de Morgues; et, pource que j'ay jugé qu'il importoit que telles entreprises ne se fissent sans le commandement expres de V. M. et qu'aussi soubz prétexte de telz desseins, on pourroit tramer quelqu'autre chose en la prouince au préjudice de vostre seruice, j'y ay enuoyé le préuost des maréchaux qui me l'a amené. A ce que j'ay appris de luy et de quelques gentilshommes d'icy qui entendent le mestier, c'est vne entreprise fort asseurée; mais, outre que c'est chose contraire au traicté de la paix, en laquelle le sieur de Morgues est compris de la part du roy d'Espagne, il semble que ce dessein ne pourroit réuscir qu'au préjudice des affaires de V. M. : car cette place est aisée à bloquer du costé de la terre et ne peust estre secourue par mer qu'auec forces nauales, dont vous estes despourueu. Ce dessein ne seruiroit autre chose que d'un juste subject au

roy d'Espagne de la recouurer et mettre en sa main où elle seroit plus préjudiciable qu'elle n'est ès mains d'un seigneur de peu de qualité. Bien est il vrai que, par les aduis que j'ay de ce costé là, M. de Sauoye tient la place comme bloquée du costé de terre et l'incommode si fort que l'on tient que le seigneur la veut remettre au roy d'Espagne, moyennant rescompense. Le dict sieur de Morgues est bien aduerty du dessein qu'on a sur sa place : car il en a escript à vostre cour de parlement, affin que l'on luy en fist justice, comme V. M. pourra voir par les lettres que je luy enuoye, ausquelles a esté faict response que l'on s'enquerra de ce, pour mestre ordre qu'il ne se fera rien au préjudice du bon voysinage; mais celuy qui a le dessein dict que cela luy seruiroit à l'exécuter, plustost qu'il ne nuyroit. J'empescheray qu'il ne s'en tente rien, attendant sur cela vostre volonté.

Il y a, Sire, icy un Gènenois, nommé Rocquetaillade, accusé d'un assassinat le plus desloyal, qu'il est possible, qui est d'auoir, pour prix d'argent, tué à Sauonne deux frères à coups d'arquebuse comme ilz sortoient de l'église. Le père est icy qui poursuit la justice. La seigneurie de Gennes en faict aussy instance. On pourroit, Sire, surprendre V. M. pour en tirer quelque prouision, affin de rompre le cours de la justice de ce faict, duquel j'ay pensé vous devoir donner aduis, affin que, comme il importe et à la seureté de vostre personne et à la descharge de vostre conscience que la terre soit purgée de tels monstres, vostre bonté ne soit circonuenue et, sans y penser, ne rende une si scélérée meschanceté impunie.

Il n'y a, Sire, rien autrechose en ceste prouince qui mérite vous estre escrite : qui me fera clore la présente par les très ardentes prières, etc.

D'Aix ce xxvi[e] octobre 1599.

Vostre, etc.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 121.

## V

27 octobre 1599, incluse dans la précédente. — Du Vair fait connaitre au roi l'heureux résultat des élections. — Annonce d'une députation ayant pour but de demander au roi l'autorisation de prêter sans limitation d'intérêts. — Avis de Du Vair.

Sire,

Selon que j'auois escript à V. M. par les depputez de Tholon, je suis venu en ceste ville pour me trouuer à l'élection des officiers qui a esté faicte des sieurs de Village, Viguier, et Bitrany pour consulz, et d'Arenes pour assesseur, qui sont gens d'honneur et de moyens, entièrement voz seruiteurs; de sorte que, quand l'aduis que l'on a donné à V. M. de ce qui s'altéroit en cette ville seroit vrai, auec telz officiers il ne sera point malaisé d'y pouruoir; mais (graces à Dieu) je n'en ay trouué apparence quelconque non plus qu'au reste de la prouince, où j'ay enuoyé le prévost faire le tour, qui m'a rapporté n'y auoir trouue chose aucune extraordinaire, et croy que tous ces semblans de mouuements dont il y a eu ces jours passez quelque bruit, se termineront en vne legation que quatre ou cinq de cette prouince procurent vers V. M.; et laquelle je m'asseure que vous trouerez fort estrange : car, au lieu que tout le reste de la noblesse de France souspire soubz le fais des debtes et demande quelque soulaigement [1], ceux cy vont vous demander qu'il leur soit permis de prester à vsure et intéretz illicites et excessifz; qu'on ne leur retranche point le tiers des cinq années de leurs rentes constituées, comme il est porté par vostre édict; bref que les loix et la justice n'ayent point lieu pour leur regard. Mais les affaires de ceste pro-

1. Voyez Poirson, t. Ier, p. 502.

uince se disposent mal pour fauoriser leur desir : car tant s'en faut que le peuple puisse ni veuille souffrir l'exaction de ce qui n'est pas justement deu, que mesme l'impuissance et le désespoir en jectent desià quelques vns à vne espèce de rébellion contre les sergens qui vont exécuter ce qui est justement deu, de sorte que je préuoy qu'il faudra enfin, de toute nécessité, que V. M. y apporte par son authorité souueraine vn tempérament, non selon les contractz et conuentions des parties, mais selon que la puissance des debteurs le pourra supporter sans ruyner du tout et désoler vostre prouince. L'oeil de V. M. que nous espérons bientost luire sur nous, apportera le remede à ce mal qui mérite bien d'estre réserué à l'heureuse main de V. M. qui n'a encor trouué rien d'impossible de ce qui a esté nécessaire pour la restauration de cest Estat. Cependant, Sire, il importe que ceux qui vous porteront ceste requeste recognoissent qu'elle vous est aussi désagréable qu'elle est inciuile, tant affin que soubz semblables prétextes personne ne se dispense de faire telles assemblées et coups particuliers, que affin de n'interrompre le réglement qui s'est pris pour les debtes du païs, qui est quasi exécuté partout auec un commun contentement de tous et auec cette créance que de là, après Dieu et le secours de vostre bonté, deppend l'vnique salut de ce païs.

Avant hier, qui fut le vingt cinquiesme de ce mois, passèrent icy quatre galères de Naples qui portent en Espagne le cardinal de Guenarre et le duc de Gayette. Je prie Dieu, etc.

De Marseille le [xxvii[e]] octobre 1599.

Vostre etc.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 120.

## VI

26 mai 1600. — Du Vair demande au roi de récompenser les excellents et loyaux services du président Coriolis, en admettant son fils à lui succéder.

Sire,

M. le président Coriolis [1] qui a longuement, dignement et laborieusement serui en sa charge, se sentant maintenant pressé de sa vieillesse et des incommoditéz qu'elle tire après soy, a pris résolution de supplier V. M. de receuoir son filz pour successeur à son office. C'est chose digne d'un grand roy, mais particulièrement conuenable à la singulière bonté qui est naturelle à V. M., de recognoistre les seruices des pères en la personne des enfants, principalement quand ils sont capables de continuer les charges où les leurs ont vieilli. Depuis mon séjour en ceste prouince, j'ay cognu le filz du dict sieur président tant de veue que de réputation, plein de suffisance, prudhommie et affection à vostre seruice; tesmoignage que j'ay pensé estre obligé de luy rendre; et, bien que les longs seruices du père soient enuers V. M. les plus fauorables intercesseurs qu'il sçauroit désirer, toutefois, Sire, j'estime estre du debuoir d'vn vostre fidelle seruiteur de vous solliciter par ses très humbles prières de donner par le fauorable traictement d'un ancien seruiteur et officier, occasion aux autres d'espérer, en vous bien seruant, semblable gratiffication; qui me fait à la vérité de ce tesmoignage adjouster la faueur de cette recommandation,

1. Voyez *suprà*, Étude sur Du Vair, p. 69. — La famille de Coriolis, dont faisait partie le président auquel Du Vair rend cet honorable témoignage, a laissé de longs souvenirs en Provence où elle existe encore. C'est à une des branches de cette famille qu'appartenait M. de Coriolis, décédé il y a quelques années membre de l'Académie des sciences, et connu par des travaux appréciés du monde savant.

laquelle V. M. receura de celuy qui n'a aucune plus passionnée affection que de paroistre à jamais, Sire,

Vostre, etc.

G. Du Vair.

D'Aix, ce xxvi[e] May 1600.

Coll. Dup., 64, f° 126.

---

## VII

6 juillet 1600. — Du Vair donne avis au roi de l'enregistrement de l'édit apporté par M. Des Arches, et des obstacles que peut présenter en Provence l'institution d'une chambre mi-partie du Dauphiné appelée à juger les causes de ceux de la religion.

Sire,

Monsieur des Arches, estant arriué icy à la moitié du mois de juin pour poursuyvre la vérification de vostre édict, a trouué que le parlement estoit prest à se fermer à la fin du mois, selon qu'il est accoustumé. Il a fallu réparer par la diligence ce que la brièveté du temps nous ostoit de moyens de satisfaire à vostre volonté. J'y ay faict trauailler incessamment, sans y perdre un moment d'heure, et mesnagé vostre intention, en sorte que le dict sieur des Arches, a esté présent, assistant et oppinant à tout ce qui s'est délibéré, bien que jamais le parlement n'ait souffert par le passé que ceux qui ont porté les édicts ayent esté présens à la délibération. Il y a apporté tout le soing et dextérité que V. M. eust sceu désirer; et a aussy trouué le général de la compagnie entièrement disposé à se conformer à voz volontez, comme estant fermement assuré que V. M. a plus de prudence à recognoistre, et d'affection à promouuoir

ce qui est du bien vniversel de son estat et du nostre particulier, que nous n'auons nous-mesmes. Toutefois, Sire, l'estat particulier de ceste prouince faisoit naistre en ceste délibération des difficultés plus considérables qu'en aucune de vostre royaume où cet édict ait esté présenté. Mais pesant d'un costé, selon qu'il a esté remonstré, combien il importait à V. M. qu'il fust promptement et purement procédé à la vériffication ; et considérant d'autre que la puissance et la volonté vous demeurent toujours en main, pour pouruoir à ce que l'on vous fera cognoistre tourner au préjudice du bien de voz subjectz, nous avons voulu, par une prompte obéyssance mériter que les remonstrances qui vous seroient faites, pour ce qui regarde le particulier de ceste prouince et bien commun des vns et des autres, voz subjetz, fussent reçues d'autant plus favorablement de V. M. que nous vous tesmoignons ne procéder sinon de la sincère affection que nous auons à vostre seruice et à la descharge de noz consciences. Nous auons donc, Sire, procédé à la vériffication pure et simple de vostre édict, lequel nous eussions faict publier au mesme instant, n'eust esté que les audiences estoient fermées icy dès la Saint-Jehan, huict jours auant l'arrest, qui n'a pu estre conclu que le dernier jour de juin qui est aussi le dernier jour du parlement, et que nous n'auions pas de lettres pour le continuer, comme il eust esté nécessaire ; de sorte que la publication a esté remise au premier jour d'audience : ce que j'estime aussy pouuoir beaucoup seruir à la conseruation du repos de la prouince ; affin qu'une chose qui sans doubte se trouuera fort amère au goust commun de ces peuples-cy leur soit donnée peu à peu et auec loysir de s'y pouvoir accoustumer. Cependant aussy sy V. M. a volonté de pouruoir par une déclaration aux inconuénients qui résulteroient de l'exécution de l'édict aux termes qu'il est cousché, elle aura le moyen de le faire. Cela, Sire, dépend principalement de l'attribution qui est donnée par vostre édict à la chambre

mi-partie de Dauphiné, des causes de ceux de la religion de ceste prouince : car, outre qu'elle est directement contre les priuiléges du païs, qui portent expressément que les habitants ne pourront estre distraits hors d'iceluy pour la justice, elle apportera innumérables incommoditéz aux vns et aux autres. Ceux de la religion se peuuent asseurer que, si ilz s'aheurtent à n'auoir justice en la prouince, ilz se chargeront d'une hayne commune de tout le monde, se doiuent proposer n'avoir aucun commerce en la prouince, et qu'ilz ne trouueront personne qui veuille négocier ne contracter auec eux; quelques arrets qu'ilz puissent obtenir dehors, ilz n'en peuuent espérer l'exécution : en matière criminelle ceux qui seront offensés par eux ne prendront pas la peine de s'aller plaindre à Grenoble, mais aussy ceux qui les offenseront ne se soucieront pas beaucoup des arrêts du Dauphiné. Cependant, arriuant des séditions, des tumultes contr'eux ou par eux, il n'y aura point de justice en la prouince, qui y puisse ne qui y veuille pouruoir. En ceste prouince il y a des procès qu'on appelle de discussions de biens où il y a cent et deux cents parties, quasy toutes pauvres gens qui poursuyuent de petites debtes : il faut que lorsqu'il s'y trouvera quelqu'un de la religion partie, ces procès-là soient éuoquez : c'est autant que coupper la gorge à tous ces pauvres gens-là, qu'à peine ont ilz moyen de se traîner jusques aux piedz des juges qui sont à leur porte pour demander justice. Outre ces inconvénients il y en a vng qui regarde le public bien auant, qui est pour le faict des debtes et comptes des communautez, qui est la plus grande partie des procès de la prouince; pour le jugement desquelz V. M. establit icy vne chambre composée du parlement et de la chambre des comptes: sy l'on les tire hors du païs, il s'en ensuyura deux choses, l'vne, que les communautez n'iront point plaider hors la prouince; et se laisseront toutes condamner sans se défendre : car nous voyons mesme icy à nos portes

que, pour leur pauureté, toutes leurs affaires sont abandonnées, et pas une d'elles ne se deffend; de sorte que nous sommes la pluspart du temps contrainctz, pour voir les manifestes oppressions que l'on leur faict, de juges deuenir advocatz, et faire d'office ce qui est nécessaire pour leur déffense; l'autre, que les règlemens receuz pour ce faict en la prouince avec ung incroyable soulagement des peuples et contentement néantmoins de tous, ne pourront estre obseruez pour ne pouuoir estre entenduz ni practiquez que par ceux qui ont congnoissance de la façon dont ces peuples-cy ont esté maniez durant les troubles par leurs créanciers et par ceux qui ont administré leurs affaires, de sorte que ce qui se trouueroit juste à ceux qui voient à l'œil l'estat des affaires et la façon d'vser du pays, se trouuera indubitablement injuste dehors. Que sy en ces affaires-là les catholiques se voyent traictez d'une façon et ceux de la Religion de l'autre, je ne voy pas comme on puisse les maintenir en repos, ny moins empescher que les communautez qui pensent auoir acquis quelque soulagement par les règlemens qui sont en vigueur icy, et s'en verront privées par la distraction qui se fera de leurs procès, ne se précipitent à un entier désespoir et ne s'opposent par la force à toutes les exécutions qu'on voudra faire sur elles. Il y a beaucoup d'autres grandes raisons, Sire, qui feront que la prouince ne supportera cette distraction qu'auec un manifeste et continuel mescontentement et extresme jalousie, lesquelles je ne représenteray point pour ceste heure à V. M. Je luy diray seulement qu'à tout cela il peut estre remédié par l'establissement d'vne chambre de juges choisiz en ce parlement : chose, Sire, que les principaux de ceux de la Religion qui poursuyuoient la vériffication de l'édict ont eux mesmes trouuée à propos en présence de monsieur des Arches, et auoit une fois esté en délibération de s'assembler pour en supplier V. M. Je m'asseure que sy vous leur faites entendre que vous le jugez nécessaire pour

vostre seruice et pour leur bien, et leur fassiez congnoistre que vous y estes résolu, vous les trouverez disposez à s'y accommoder. C'est, Sire, chose à quoy j'ay pensé que V. M. pourroit pouruoir auant la publication, affin qu'arrivant auec ceste modération, elle fust plus acceptable à tous voz subjetz. Toutefois sy V. M. trouve qu'il importe à son seruice qu'elle soit plus tost faicte, affin de procéder à l'exécution de l'édict par les commissaires que vous députerez, enuoyant des lettres d'adresse à la chambre des vacations, on le publiera sans attendre l'ouuerture du parlement : car enfin, Sire, comme le dict sieur des Arches l'a veu et vous le pourra tesmoigner, le général de ceste compagnie n'a autre dessein que vostre seruice, et m'asseure qu'il n'y en a point en vostre royaume où voz commandemens soient receuz et exécutez auec une plus prompte obéyssance et plus grand désir de vous complaire : dont je loue Dieu et le prie de tout mon cœur, etc.

D'Aix, ce VI[e] juillet 1600.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 130.

---

## VIII

19 février 1601. — Lettre d'envoi d'un mémoire important dont la copie n'est pas jointe ici. — Remerciements au roi. — Bruits de guerre.

Sire,

M. de la Goua, m'a asseuré vous auoir escript le succès du voyage de Fréjus : cela m'a retenu de vous en donner autre aduis jusques à ce que j'aye eu parlé au dict Fréjus; lequel m'ayant faict vn discours qui m'a semblé contenir

beaucoup de choses considérables, mesmes vne de laquelle vos bons et fidelles seruiteurs ne sçauroient estre trop jaloux, je luy ay faict escrire le discours de sa main en ma présence ; lequel j'envoye à V. M. Je luy eusse aussy enuoyé le personnage, n'estoit qu'il m'asseure que celuy qui est nommé en son escript doibt passer par icy en peu de jours, et qu'il peult seruir beaucoup à l'attraper. La sagesse et magnanimité de V. M. luy fairont mespriser sans doubte tous les mauuais desseins de ses ennemis; mais sa prudence aussi luy faira pouruoir à leur oster le moyen de les effectuer [1]. J'y veilleray de deça auec la fidelité et diligence que je doibs.

Les aduis que nous auons tendent tous à la guerre. Les regimens qui estoient sortis de la prouince sont de retour et prennent le chemin des garnisons où ils sont destinez. Je croy que V. M. aura mis ordre de faire descendre icy des poudres et des boulets dont ceste coste est entièrement dépourueue.

Je remercie très humblement V. M. de la grace qu'il luy a pleu faire à mon frère pour la résignation de l'évesché de Sisteron. J'espère que luy et moy vous rendrons tant de seruices que vous n'aurez jamais regret au bien qu'il vous a pleu luy faire. Attendant que mon bonheur m'en offre nouuelle occasion, je prieray Dieu, etc.

D'Aix ce 19 feburier 1601.

Vostre etc.,

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 132.

1. Voy. *Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson, t. Ier, livre VI, ch. Ier. Conspirations, séditions, attentats contre la vie du roi.

## IX

9 juillet 1601. — Sur le décri des monnaies étrangères. — Conseils au roi.

Sire,

M. de Guyse s'en estant allé trouuer V. M. fort instruit des affaires de ceste prouince, je m'asseure qu'il ne mancquera poinct de vous représenter ce qui le peult mériter, selon la soigneuse et fidelle affection qu'il a au bien de vostre seruice. Et pour ce, la présente sera seulement pour donner aduis à V. M. de ce qui est arriué icy sur le faict des monnoyes, comme chose qui importe beaucoup et où vostre authorité est nécessaire[1]. Le voysinage des nations estrangères, la commodité des abbordz et transportz et l'artifice des billonneurs a tellement despeuplé ceste prouince de vostre monnoye qu'il ne s'y en trouue ne peu ne prou : il n'y court que ducatons et quelques solz faulx ou bas deloy. C'est chose qui a besoing de remède et croy que V. M. a désiré de l'y mettre; et que pour cet effect ell'a faict publier les lettres patentes du décry des monnoyes estrangères, dont on a apporté quelques copies imprimées en ceste prouince, mais qui y sont arriuées en telle saison et auec si peu d'ordre et prouision des choses nécessaires pour rendre ce remède vtile, qu'au contraire le seul bruict a failly à mettre tout en confusion : car elles sont justement arriuées lorsqu'on vouloit faire la récolte; qu'il n'y auoit aulcun moien de pouuoir recouurer aultres espèces pour faire trauailler les ouuriers, ny moien de faire intermettre ceste œuvre sans la ruine entière de la province. Dauantage le délay que l'on a donné aux communautez de paier leurs debtes eschet à la fin de ce mois. Tout ce qu'ilz ont ou peuuent espérer d'argent pour satisfaire à leurs créanciers et éuiter les exécutions n'est que de monnoie

1. Voyez Poirson, t. Ier, livre VI, ch. III, *De la situation financière de la France.*

estrangère. De la changer, mesme auec perte, il n'y a poinct de moien : car nos monnoies sont icy fermées et ne trauaillent poinct. Cela a donné subject aux procureurs de ce païs, sur le premier mouuement qu'a apporté la nouuelle de ce décry, de recourir à vostre cour affin d'y pourueoir. Elle les a renuoyez à V. M., et, attendant ce qu'il vous plairoit ordonner sur leurs remonstrances, ell'a faict surseoir la publication du décry. Je ne doubte poinct que V. M. ne considère bien l'importance de cette affaire et n'y pouruoye auec la prudence qui y est requise. Toutesfois ell'aura, s'il luy plaist, agréable que je luy représente qu'en ce faict elle doibt auoir considération particulière à ce qui est de l'estat de cette prouince ; laquelle, estant destituée entièrement de bonne monnoye et proche de tous costez des estrangers, a besoin, à mon aduis, de deux choses pour pouuoir proffiter de l'ordre et remède que l'on veult donner à ce mal : la première est de ne pas faire le décry des espèces estrangères tout à coup, mais leur donner cours à leur juste prix et valeur pour quelques mois ; la seconde est que vostre monnoie soit ouuerte, et la fabrication suffisante pour fournir à la nécessité du peuple. Et sans cela on ne peult éuiter un grand désespoir au peuple qui aura de l'argent et ne s'en pourra aider, ny aussy un général transport de tout l'or et l'argent qui est dans la prouince : ce que l'on a veu au décry des pinatelles[1] ; car, pour ce que l'on leur auoit donné le prix trop bas, elles furent toutes enleuées et conuerties en marchandises inutiles; de sorte que ceste prouince compte ceste calamité pour une des plus grandes qu'ell' ait souffertes de ce siècle. V. M. donques y pouruoira par sa prudence ; et attendant ce qu'il luy plaira me commander, je prieray Dieu, etc.

D'Aix, ce neuf$^{me}$ juillet 1601.

Vostre etc.,

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 133.

1. Pinatelle ou pignatelle, petite monnaie de billon qui se fabriquait à Rome.

## X

13 mars 1602. — Du Vair demande au roi d'accorder des dispenses au fils d'un président du parlement pour siéger comme conseiller.

Sire,

M. Chesne, second président en ceste cour de parlement, a exercé sa charge auec beaucoup d'honneur depuis vingt ans et a receu plusieurs incommoditéz pour estre estimé vostre seruiteur, et mesme fut emprisonné par deux fois en ceste ville. Il y a un sien filz, fort honneste homme, auquel le sieur Monnyer, conseiller en la dicte cour, a résigné son office. Il attend ceste grace de Vostre Majesté qu'il vous plaise admettre la résignation sans paier finance, et luy donner dispense de la rigueur de vostre ordonnance qui prohibe l'entrée aux cours souueraines aux enfants quand les pères y sont desià. C'est grâce, Sire, que V. M. faict ordinairement à ceux qui vous ont faict quelque seruice; et qui me faict croire que plus volontiers vous la ferez à un ancien vostre officier et seruiteur qui vous a fort longuement et fidellement seruy en charge importante et a l'affection de continuer. Cela me donne aussy la hardiesse de joindre ma prière à ses mérites, et, rendant tesmoignage de la fidelle affection auec laquelle je l'ay touiours veu s'emploier à vostre seruice, interpeller vostre bonté de luy en faire sentir les effectz en ceste occasion. Lesquelz attendant, etc.

D'Aix, ce XIII[e] mars 1602.

Vostre etc.,

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 138.

## XI

8 octobre 1602. — Mauvais état de défense de Marseille. — Chrétiens empalés à Alger. — Arrestation à Tarascon d'un espion trouvé porteur de poison, et qui publie partout que le duc de Biron est innocent.

SIRE,

J'ay receu celle que V. M. m'a faict cest honneur de m'escrire du vingtiesme septembre. Je satisferay à ce qu'il vous plaist m'ordonner par icelle le plus soigneusement qu'il me sera possible. Il est vray que, pour ce qui concerne les crues qu'on auoit résolu faire, j'ay desià aduerty V. M. par mes précédentes, comme cela estoit demeuré sans exécution ; de sorte que peu de jours après auoir receu l'aduis qu'il pleust à V. M. enuoyer, on s'est tellement rasseuré, bien que pour moy je n'en voye point de raison, qu'il ne s'est effectué rien de ce qui auoit esté proposé, et ceux de Marseille demeurent auec aussy mauuaise garde, aussy dégarnis de munitions et d'armes qu'ils estoient auparauant ; et, par l'artifice de quelques vns, l'effect de cest aduis s'est entièrement conuerty en un bruict que l'on a faict courir que c'estoit un prétexte pour batir une citadelle en la dicte ville de Marseille, et que c'estoit moy qui en auois donné l'aduis à V. M. Ainsy ne mancque t-il point de gens qui destournent touttes les occasions qui se présentent, au préjudice de vostre seruice. Toutesfois je ne veoy point que le général ne soit toujours auec la disposition qu'il doibt auoir au bien de vostre dict seruice.

Nous n'auons point d'aultre aduis d'Espagne, sinon que les galères sont toujours à Carthagène : les vns escriuent qu'elles doiuent repasser en Italie auec de l'infanterie ; les autres qu'elles donnent à Alger. J'ay veu lettres escriptes de la dicte ville d'Alger, du quinziesme de septembre, qui

portent qu'ilz ont empallé Saluador de la Cruz duquel V. M. a cy deuant ouy parler, et ung aultre chrestien et un renié, pour auoir trouué quelques lettres qu'vn pere Mathieu et dom Garcie leur escriuoient.

Entre aultres qui ont esté pris en ceste province semant des bruictz, il y a vn nomnré Horatio Ressano, Piedmontois, qui a esté pris à Tarascon, lequel disait partout sauoir de bonne part que le duc de Biron estoit innocent et que l'on ne l'auoit faict mourir que par enuie [1]. Cet homme a esté trouué saisy d'arsenic et aultres poisons et encore de quelques charmes : il a esté amené icy. On lui a faict son procès. Il faisoit des présens à Tarascon à plusieurs personnes, à mon aduis pour y trouuer seureté ; et, à ce que j'en ay peu jusques aujourd'huy comprendre, son principal mestier est de faux monnoyeur. S'il se descouvre aultre chose par le procès, qui mérite estre sceu de V. M., je ne manqueray point de le luy faire promptement sçauoir. Priant Dieu, etc.

D'Aix, ce huict octobre 1602.

Vostre etc.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, fo 139.

---

## XII

3 décembre 1602. — Avis d'une entreprise à Perpignan. — De l'édit des monnaies. — Sédition à Marseille. — Du Vair considère l'édit comme nuisible.

Sire,

Ayant receu celle que vous m'auez faict cet honneur de m'escrire du 13 nouembre, j'ay aussitost enuoyé aux consulz

1. L'exécution du maréchal de Biron est du 31 juillet 1602.

de Marseille celle que vous leur escriuez auec les despéches du grand seigneur ; et, selon qu'il vous auoit pleu me commander, leur ay faict entendre l'obligation qu'ils ont au soin que V. M. prend de leur bien et commodité.

Quant au placart que Vostre Majesté m'enuoyoit pour le faict de vos subjets qui sont au seruice des princes estrangers, pour ce que vous ne m'ordonniez pas précisément de le faire publier, ains seulement en cas qu'il fust de besoing, j'ay supersédé de le faire jusques à ce que je vous aye donné aduis que les galères de Gennes qui ont passé sur ceste coste retournent en Italie en nombre de six, portant, à ce que l'on dict, trois millions tant pour les Gènenois que pour le comte de Fuentès.

On dict en quelques endroits qu'il s'estoit découuert à Parpignan une entreprise qui s'y menoit pour Vostre Majesté : pour raison de quoy, on y auoit quarante ou cinquante prisonniers. Sur lequel bruit ces peuples qui ont la créance et les mouuement soudains, se sont incontinent persuadé la guerre que beaucoup de gens désirent. Cela a esté aidé d'vn autre bruit qui est suruenu que M. de Guyze s'en reuenoit par deça, commandé par V. M. Tellement que si à ceste disposition d'esprits fust encore suruenue ceste publication, cela eust dauantage confirmé ceste opinion de guerre qui se fust portée aisément jusques à nos voisins et les eust peult estre persuadés le contraire de ce que V. M. désire qu'ilz croyent. Si V. M. perséuère en ceste volonté de faire publier la dicte ordonnance, il n'y aura rien de perdu : il sera toujours temps, quand il vous plaira, de le faire sçauoir.

Sur les offres que le capitaine Gasgny auoit faictes de receuoir recompense de Brigançon et lesquelles il m'auoit faict bailler par escript par un sien amy, V. M. m'avoit chargé de sçauoir de quoy il se contenteroit. J'ay faict traicter auec luy, mais en sorte que je luy ay faict entendre que c'estoit chose que V. M. ne désiroit point, sinon en tant

que luy mesme, pour sa commodité, la proposeroit ; me doubtant bien que son intention au fond estoit telle qu'autrefois j'ay faict entendre à V. M. et pour ce, ne voulant luy donner aucun subjet de croire qu'on se défiast de luy, ains le conseruer en opinion de se pouuoir maintenir au seruice de V. M. et en sa bonne grace. On l'a trouué fort bien aduisé du commandement que V. M. m'auoit donné, et fortifié des conseils de ses amis ; de sorte qu'après beaucoup d'honnestes paroles et protestations de faire tout ce que V. M. luy ordonnera, sa résolution est en effet de ne jamais sortir de sa place, alléguant sa vieillesse, son indisposition et la puissance de ses ennemis ; mais qu'il vous enuoie son fils, voire tous les deux, si vous le luy commandez, pour en faire ce qu'il vous plaira, et entendre vos volontés, pour, selon icelles vous seruir, comme il proteste fort y estre résolu. Je feray ce que je pourray pour le conseruer en ceste opinion, ne pouuant sur ce subjet vous dire rien de plus certain que ce que j'ay faict par cydevant.

Vos capitaines qui sont dans Thoulon m'ont faict dire que tous les jours soldats s'en vont faulte de payement. V. M. y mettra l'ordre qu'elle juge nécessaire.

Nous auons publié et faisons exécuter vostre édict des monnoyes [1], et trouuons qu'il n'y a nul billon du tout en ceste prouince de vostre coing ; de sorte que, sous vostre bon plaisir, nous auons donné cours aux solz d'Auignon pour dix deniers, ce qui est à peu près ce qu'ils tiennent de fin, jusques à la fin de ceste année. Encore cela n'a il peu empescher qu'il ne soit arriué vne espèce de sédition à Marseille : car ceux qui débitent par le menu n'en veulent point receuoir du tout, voyant le décry total si proche ; de sorte que le menu peuple ne pouuoit auoir ni pain ni vin pour son argent, n'ayant du tout point d'autre monnoye que celle-là. Tout le remède que nous y auons peu apporter, a

1. Voyez Poirson, t. Ier, livre VI, chap. III, *De la situation financière de la France.*

esté de faire crier que le Corps de la ville desdommageroit au bout du terme ceux qui en auroient de ce qu'ils perdroient en les portant au billon. Mais cela ne sera rien si V. M. ne mect ordre de faire trauailler les monnoyes qui ne font rien icy, et si elle ne faict faire quelque quantité de billon pour l'usage du peuple : car le proffit que ceux d'Avignon faisoient à refondre vos solz où ils gagnoient vn sixiesme, a faict qu'il ne s'en trouue plus, s'ils ne sont faux. Nous faisons recherche des faux monnoyeurs et en auons desià pris un bon nombre. Je veux croire, Sire, que ceux qui vous ont conseillé de faire ceste dernière ordonnance l'ont faict avec beaucoup de considération : mais pour moy, j'estime que rien ne se pouuoit faire ni plus légitime ni plus vtile que l'Ordonnance de soixante dix sept, et que V. M. trouuera dans peu de temps que l'exposition des monnoyes estrangères vous tirera par le moyen du billonnage vne bonne partie de l'or et de l'argent qui est en vostre royaume. Desià depuis la publication de l'ordonnance, le pistolet d'Espagne[1] est monté jusqu'à soixante sept solz à Marseille, qui est chose à quoy nulle diligence ne peult pouruoir ; car c'est vn marché où tous les deux, et celuy qui prend et celui qui reçoit, pensent gaigner, et qui par conséquent n'a garde de se réueler.

N'y ayant icy autre subject qui mérite vous estre escript, il ne me reste sinon prier Dieu, etc.

D'Aix, ce 3 décembre 1602.

Vostre, etc.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, fo 136.

1. Pistolet, nom de monnaie donné alors aux écus d'Italie, d'Espagne, de Savoie, de Bourgogne et de Suisse.

## XIII

13 janvier 1603. — Émeute à Marseille pour un impôt sur les farines.

Sire,

J'ay pensé deuoir aduertir V. M. de ce qui arriua hier dimanche et douziesme de ce mois à Marseille. Il se lève depuis quelques années vn impost en ladicte ville sur la farine pour le paiement des debtes. Quelques uns de la ville et mesme des consulz, pour gratiffier le peuple, ont mis cy deuant en auant d'oster cet impost. Ce coup aiant esté rompu par les remonstrances qu'on leur feit que la ville ne pouvait subsister sans paier ses debtes, pour les vexations que les marchans recevroient de tous costez, ceux qui auoient faict la première proposition en feirent vne aultre qui estoit d'affermer l'impost qui se lèue sur la chair, pour trois années, et que moiennant cela on en tireroit de quoy remplacer le fondz qu'on tiroit de la farine. Y aiant eu quelques altercations, enfin cela auoit esté ainsi accordé. Il restoit de le faire approuuer par le conseil de la dicte ville qu'on auoit assemblé hier pour cet effect. Plusieurs du peuple qui en estoient aduertis et craignoient qu'il n'y eust empeschement par les habitans de la dicte ville à qui il est deub, s'assemblèrent à l'entour de la maison de ville; plusieurs aussi des créanciers s'y trouuèrent : se dirent quelques paroles sur lesquelles le peuple s'esmeut de telle façon qu'aussy tost il accourut cinq ou six mille personnes du menu peuple à la dicte maison, enfoncèrent les portes, montèrent au conseil et battirent à coups de poingz quelques uns du dict conseil qui voulurent parler, et enfin se mirent tous à crier [1] farine, tellement que pour les

1. Un mot illisible.

appaiser, ceux du dict conseil furent contraintz de leur promestre que le droit ne se lèueroit plus. Non contens de cela ilz s'en allèrent aux lieux où s'exige le droit, rompirent les bancs et déchirèrent les liures. Et dura ceste émeute jusques à la nuict que chacun se retira sans qu'il s'en soit suiuy aultre effect. Aujourd'huy tout y est paisible. Aussy tost que l'aduis en est arriué, la cour a député un des présidens et deux conseillers d'icelle auec vn de vos procureurs généraux pour en informer et procéder contre les coupables, selon qu'ilz trouueront la disposition des choses requérir le remède ou plus sévère ou plus gracieux, jugeant assez qu'il importe principalement à l'estat présent du général de vos affaires qu'on ne congnoisse poinct ny dedans ny dehors que le peuple de ceste ville-là soit en aucune mauuaise disposition, et aliéné de l'obéissance. Comme de faict je ne juge pas que cest accident puisse auoir aucun mauvais progrez, n'aiant pas cause, sinon d'un costé en la naturelle licence du menu peuple de ceste ville-là et en la haine qu'ilz ont de toutes charges, et d'autre costé en l'extresme auarice des particuliers et plus aisez de la dicte ville à qui il est deub ; sans qu'il y ait aucun manquement d'affection de part ny d'autre à vostre seruice. Mais bien de là et de plusieurs aultres semblables rencontres qui sont arriuées cy deuant, V. M. doit elle juger qu'il fault apporter auec le temps vn aultre ordre en ceste ville pour s'en asseurer. C'est tout le subjet que peult auoir la présente ; qui me fera la finir en priant Dieu, etc.

D'aix, ce 13 januier 1603.

Vostre, etc.

G. Du Vair.

Coll. Dup., 64, f° 144.

## XIV

9 février 1603. — Avis de complots formés sur Marseille et Saint-Tropez [1]. — Plainte du général des galères contre le parlement. — Réponse de Du Vair à cette plainte.

Sire,

Le vingt deuxiesme de janvier, un Gènenois que je ne congnois point, se disant affectionné aux affaires de V. M. m'enuoya exprès vn marchand de Marseille qui estoit à Gennes, pour me donner aduis qu'il y auoit un dessein qui estoit prest à exécuter sur Sainct Tropez, et qu'il estoit parti de Gennes ce jour là vn homme, qu'il me désignoit, qui y estoit allé pour cet effect; qu'au mesme temps le seigneur Amédée qui estoit venu à Gennes sur ce subject n'y auoit demeuré que quatre heures, s'en estoit retourné et enuoyé deux hommes, l'un vers le duc de Parme, l'autre vers le comte de Fuentès, et qu'il y auoit des galères qu'on attendoit et des soldats sur la coste de Nice en divers endroitz, disposez pour seruir à ceste exécution. Il me mandoit aussi qu'il se manioit quelque chose à Marseille dont il ne sçavoit les particularitez, sinon qu'il falloit auoir l'œil à ceux qui auoient la garde de la muraille. Pour ce que je trouuois fort peu d'apparence en tout cela, pour ne pas croire que vos voisins se voulussent desclarer sur un si mauvais subject que Sainct Tropez, et pour ne veoir pas qu'ilz eussent des forces ensemble suffisantes pour rien attenter contre Marseille, je m'en suis voulu esclaircir en ce qui m'a esté possible auant de vous en donner aduis.

1. Cette lettre se réfère à l'un de ces nombreux complots qui troublèrent même la seconde partie du règne de Henri IV, et dont on peut voir un résumé fait avec beaucoup de soin dans l'*Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson, t. Ier, livre VI, chap. Ier.

J'envoyay à l'instant à Sainct Tropez. Par la response que j'ay eue des consulz, j'ay trouué estre vray que l'homme désigné par l'aduis estoit venu là et s'en estoit retourné à Nice. J'ai aduerty les dicts consulz et le capitaine qui y commande d'auoir l'œil à leur conseruation, et néantmoings de mestre ordre, si cest homme reuient, de l'arrester. Au mesme temps le sieur de Torretes m'a escript d'Antibe sçauoir certainement qu'il y auait des galères en Vay qui chargeoient de l'infanterie ; qui est vn temps fort mal opportun. Des barques de Martigues qui viennent de Nice m'ont confirmé le mesme, et qu'à Nice on auoit retenu trois de leurs barques chargées de bled qui alloient à Gennes, affin de faire du pain de munition. Il est vray que cela se faict soubs prétexte du passage des enfans de monsieur de Savoye en Espagne. J'ay aussi sceu que depuis vn mois vn nommé Jacques Blanc, soldat désespéré, qui est de Marseille, frère d'un capitaine qui est à présent en charge, auoit esté enuoyé par le chevalier de la Mante en la dicte ville, où il a demeuré près de trois sepmaines, sans aller que de nuict par ville, et prenant pour subjet de son séjour qu'il vouloit achepter une tartane pour aller en course. J'enuoyay pour le prendre ; mais il estoit jà party et s'en estoit retourné à Nice, où il est auec le capitaine Montplaisir, lequel envoie, à ce qu'on m'aduertit, de temps en temps vn laquais à Marseille. J'ay mis ordre pour le faire attrapper ; et ay adverty ceux de Marseille de veiller, sur ces occasions-cy et les bruictz qui courent de la guerre, à leur conseruation. Ilz m'ont asseuré qu'ilz le feront. Voyant que cet aduis ne se trouuoit pas du tout destitué de vérisimilitude, j'ay pensé de le faire entendre à V. M. pour y faire la considération que vostre prudence jugera bon. Il me semble qu'il sera à propos renvoyer monsieur de Mesplez par deçà, tant pour pouruoir à la garde de sa place que mesmes pour entretenir les habitants auec les soldatz en meilleure intelligence qu'ilz ne sont. J'ay pensé cependant que je ne pouuois faillir de ren-

voyer celuy qui m'a apporté cet aduis, vers celuy qui me l'a donné, l'asseurant que s'il faict seruice à V. M., elle le recognoistra selon que la qualité du seruice le méritera. Il m'a faict entendre qu'il en a le moien. Je sçay bien qu'en ce quartier là il y a prou de fourbes et de donneurs de faux aduis; mais, puisqu'on ne hazarde rien, on ne peut faillir d'attendre l'effect.

Depuis celle que j'ay escripte au sieur de Canlet, dont je donnay aduis à V. M., je n'ay eu nulle nouvelle de luy, ce qui me faict en mal penser. Je veille pour descouurir ce dout je me doubte, affin d'y pourueoir.

Par les deux dernières despesches que j'ay receues de V. M., j'ay appris la plainte que monsieur le général des galères vous a faicte de la visite qu'on auoit fait faire en ses galères par les consulz de Marseille à l'occasion des forçatz non condamnez qui y sont. Je vous puis asseurer, Sire, qu'il n'a esté faict aucune visite par ordonnance de la cour sur les dictes galères, que par le commissaire de la marine qui est l'officier qui le doibt faire. Il est bien vray que, pource que, quand il se faict des abbus en ces choses-là, il se fait la plus part du consentement des dicts officiers, nous ordonnames que le viguier de Marseille assisteroit auec luy, comme V. M. pourra veoir par la copie du proces verbal que je luy enuoie auec la présente, par lequel, bien qu'il se soit trouué quelques forçatz non condamnez, toutefois nous n'y auons voulu nullement toucher, à cause que nous en auions aduerty V. M., et ne voulions pas qu'on nous dégarnist vos galères; aussi que nous espérions qu'en aiant aduerty V. M., elle y mettroit ordre, et pour le présent et pour l'aduenir. Vostre cour, Sire, ne s'est jamais meslée de ce qui est du faict des armes, discipline militaire, et autres accidents qui peuvent survenir en l'expédition des guerres, en laquelle la puissance de ceux qui commandent ne sçauroit estre trop absolue et souveraine. Mais les délictz et faultes qui se commectent hors de là par quel-

que personne que ce soit, par l'ordre et loix de vostre royaume sont subjectz à la censure de vostre justice ordinaire, bien que par le désordre des guerres civiles plusieurs s'en soient voulu exempter. Mais, quand V. M. y aura bien pensé, je m'asseure qu'elle jugera qu'il importe extremement, pour la conservation de son authorité et seureté de son estat, de réduire toutes choses selon les anciennes ordonnances du royaume, et apprendre à tous vos subjectz qu'il n'y a que vous seul en vostre royaume par dessus les loix et la justice. J'ay faict arrester le cours des procédures qu'on faisoit contre le chevalier de Gardane, pource que V. M. l'a ainsy commandé, bien que je ne croie pas que ce soit chose bien vtile pour vostre seruice, pour cognoistre l'humeur de ceux à qui nous auons affaire. Je prie Dieu, etc.

Vostre, etc.

G. Du Vair.

D'Aix, ce 9 de féburier 1603.

Coll. Dup., 64, f° 142.

---

## XV

Octobre 1603. — Du Vair remercie le roi de lui avoir accordé une pension, — de lui avoir fait connaitre les motifs qui ont empêché sa nomination à l'archevêché d'Arles. — Il lui rend grâces de vouloir bien le nommer à l'évêché de Marseille, et le prie de compléter cette faveur insigne.

Sire,

J'avais desjà receu le brevet de la pension qu'il vous a pleu m'acorder sur l'archevesché d'Arles, lorsque m'est arryvée la lettre que vous m'avez faict cet honneur de m'escrire le 6e de ce moys, pleyne de nouveaux tesmoignages de vostre bienveillance et bénéficence envers moy. Vous

me faictes ceste faveur de me dire l'occasion pour laquelle vous ne m'avez gratiffié de cet archevesché, à moy, dis-je, à qui vostre seule volonté suffira tousjours pour tout sujet de contentement, lequel néansmoins s'accroist beaucoup en moy, voyant que rien ne vous a desmeu de me faire ceste grace que l'intercession de la royne [1]. Je doibs et porte en effect tant de respect à toutes ses volontez que mes disgraces me sembleront bénéfices quand elles serviront à son contentement. Et puis elle est si judicieuse princesse que je m'asseure qu'elle n'en aura poinct prefféré ung autre à moy, en ceste occasion, qu'elle n'y ayt recongneu plus de mérite et de suffisance, non toutefois plus de fidelle affection à luy rendre seruice et aux siens. A ceste faueur, Sire, il vous a pleu en adjouster une autre, c'est l'offre qu'il vous plaist me faire de l'évesché de Marseille, lequel j'estime que vous m'avez donné deux foys, puisque c'est sans l'avoir demandé [2]. Il est vray que vous me tesmoignez que c'est avec regret et que vous auriez plus agréable que je continuasse à vous servir en ma charge. Les incommoditez que je sens en ma personne, m'ont faict désirer (voyre avec quelque passion, je le confesse) de faire trouver bon à V. M. ce mien changement de vie que je n'ay point estymé désadvantageux à vostre service. Sy j'ay esté sy heureux de le vous avoir ainsy persuadé, j'accepte, Sire, la grace qu'il vous plaist me faire et la reçois comme très-chère. Je m'asseure qu'en ce cas V. M. me la fera tout entière, sans me charger de condition qui puisse amoindrir le tesmoignage de vostre bienveillance envers moy, ou donner atteinte à ma réputation, qui sont les principaulx instru-

1. Horazio Montano, archevêque d'Arles depuis 1599, était mort le 11 septembre 1603. — Il eut pour successeur, par le crédit de la reine, ainsi que le prouve cette lettre, Gaspard Du Laurent, frère de l'archevêque d'Embrun.

2. Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, fut assassiné le 25 septembre 1603. — Voyez sur la nomination de Du Vair à cet évêché, *suprà*, p. 67. — Cabasse. t. Ier, ch. XXIV.

mens avec lesquelz je vous ay, à ce que vous dictes, dignement et utilement servy et espère continuer à l'aduenir. En quoy aussy V. M., comme elle est pleine d'équité considérera, s'il luy plaist, que je remetz entre voz mains plus de dignités et de commodités que je n'en recepvray de ceste grace, quand je l'auray toute entière. Que sy V. M. me la faict avec quelque marque de regret, elle ne me seroit plus grace mais un ver qui me rongeroit continuellement le cœur, et me priveroit pour jamais du repos que je cherche en mon ame principalement, sy ce soupçon me demeuroit que vous eussiez diminué quelque chose de la ferme créance que vous avez toujours montrée avoir de ma fidelle affection à vostre service; car, comme elle a esté le principal fruict de mes labeurs, aussy a-t-elle esté la principale fin de mes souhaitz; et, pour ce, Sire, après avoir encore représenté avec beaucoup de vérité ce qui est de mon infirme santé et de mon inclination, puisque V. M. m'est sy indulgente de me le permettre, je résigne en voz mains toutes mes charges, desseings, désirs et volontez, pour disposer de mes actions et de ma vie comme il vous plaira: elle est, Sire, toute vostre, et ce que y adjousterez ou osterez de commodité, ne sera que la rendre plus ou moings utile à vostre service. Car, pour mon esprit, il sera tousjours trop content de ce qu'il congnoistra vous estre agréable. Et, quand je ne seray point assez heureux pour servir à faire paroistre [vostre] munificence, je le seray assez pour faire congnoistre vostre jugement d'avoir faict eslection en moy d'un serviteur qui sçait mesurer son contentement par le vostre, et qui n'a point de plus forte passion au monde que de se monstrer, etc.

G. Du Vair.

Bibl. imp., nº 8955, fº 73, *Mémoires du règne du roy Henri IV*.

## XVI

5 août 1604. — État politique et financier de la ville de Marseille. — Du Vair fait connaître au roi la misère du peuple, et l'invite à y remédier.

Sire,

L'estat où je vois aujourd'huy réduite vostre ville de Marseille me contrainct vous faire ceste dépesche pour vous en donner aduis, car selon ce que je puis auoir de jugement, je la trouue en la plus mauuaise et dangereuse constitution où je l'aie encore veue, et où peut estre elle ait jamais esté depuis qu'ell'est soulz la puissance de vos prédécesseurs. V. M. sçait assez de quelles gens ell'est habitée : la bizarre humeur de ce peuple a toujours esté assez suspecte à ceux qui l'ont cognu. Mais à cela tout à coup se viennent maintenant conjoindre toutes les plus fascheuses rencontres qu'on sçauroit craindre et plus puissantes pour y apporter l'altération. Le traffic duquel elle se nourrissoit et enrichissoit, est entièrement rompu par les déprédations qui ont mangé, depuis trois ou quatre ans, justement le tierz du fondz qui s'y traffique ; la cessation du commerce d'Espaigne rend le reste inutile. La ruine du bastion est vne nouuelle accession d'incommodité. L'on a departy sur les habitants de cinq a six cent mille escus de debtes dont on commençoit ces jours passez à faire l'exaction. La récolte de ceste année est si misérable que le bled dès ceste heure s'y vend quinze francz la charge, et est pour en valoir plus de vingt cinq. Par dessus tout cela est suruenu de nouueau que, depuis dix ou douze jours, les fermiers de la foraine, en vertu d'un arrest de vostre conseil, ont mis des bureaux sur tous les chemins à deux lieues à l'entour de Marseille, et exigent le droit sur toutes sortes de denrées qui y vont, fors sur le bled et le charbon. C'est auec vne extrême altération non seulement du peuple de la dicte ville, mais mesme de toute

ceste prouince ; et veoy mesme en ceux qui ont touiours monstré plus d'affection à vostre seruice beaucoup d'indignation de ce faict là. J'ay souuent représenté à V. M. qu'à Marseille vous n'auez ny force, ny officiers, ny affidez seruiteurs pour l'establissement de vostre authorité, et que je n'y voyois aucun fondement que la bienveillance du peuple; et ayant souuent considéré et discouru auec les plus entenduz comme ceste ville si enuiée s'estoit si bien conseruée auec vne si mauuaise garde et si pauure ordre, je n'en ay poinct trouué d'autre raison, sinon que vos prédécesseurs auoient rendu à ce peuple leur domination si douce qu'il ne pouuoit songer à changer de maistre, qu'auec appréhension d'estre plus mal traicté. C'est maintenant à V. M. à juger par sa prudence quel effect produira ceste dernière nouueauté survenant à tant d'autres incommoditez dont ce peuple se trouue surchargé. Pour moy, Sire, je croy fort que dans peu de jours V. M. receura quelque mauuaise nouuelle qui la réduira à l'une de deux extremitez, l'une et l'autre fascheuse et non moins périlleuse : c'est que, ou il faudra dissimuler l'insolence et les désordres que ce peuple commettra, ou le chastier; l'un establira la désobéissance et couppera les nerfs de vostre authorité; l'autre jettera ce peuple à un tel désespoir qu'il se precipitera à la première occasion qui luy fera ouuerture de secouer le joug [1]. Je

1. La sagacité de Du Vair pressentait dès l'année 1604 les mouvements qui, au commencement de l'année suivante, devaient agiter la Provence. « Des gentils- « hommes, parents ou amis du duc de Biron prétendirent venger sa mort en s'ap- « puyant sur les Espagnols, et en s'aidant des mécontentements du peuple qui trou- « voit les impôts excessifs, quoiqu'ils eussent été diminués, parce qu'il les supportoit « au milieu de la misère engendrée par les guerres civiles. Ces trames, parties du « Limousin et du Périgord, s'étendoient au bas Languedoc et à la Provence. . . « . . . . Meyrargues, gentilhomme provençal, proche parent des comtes de « Sault, député à Paris par les États de son pays pour soutenir leurs intérêts au « sujet des impôts, après avoir eu plusieurs entrevues avec l'ambassadeur d'Es- « pagne, Zuniga, dans le but de livrer Marseille au roi d'Espagne, fut surpris au « milieu d'une conférence qu'il avoit avec Bruneau, secrétaire de cet ambassadeur, « fut condamné par le parlement de Paris, et eut la tête tranchée en place de Grève, « le 19 décembre 1605. » (Poirson, t. Ier, livre VI, ch. III.)

veux croire, Sire, que ceux qui vous conseillent sont plus sages et plus entendus que moy, et s'ilz vous donnent contraire aduis, je souhaite qu'il vous réussisse heureusement; mais cependant je ne pense point me pouuoir desgager de l'obligation que j'ay à vous fidellement seruir, si je ne vous représentois comme je faictz l'estat au vray de ceste affaire, et ne vous en disois ingénuement, selon mon peu de sens, mon aduis. Sur lequel j'attendray l'honneur de vos commandements pour apporter en la soigneuse exécution d'iceux, tout ce que doit,

Sire, vostre, etc.

G. Du Vair.

D'Aix, ce 5 aost 1604.

Coll. Dup., 64, f° 145.

---

## XVII

9 janvier 1605. — Du Vair annonce au roi que le parlement d'Aix a refusé d'enregistrer les bulles de la légation et de la vice-légation d'Avignon en l'absence de lettres patentes de S. M.

Sire,

Outre ce que M. de la Goutière vous dira de l'estat de Marseille et de ceste prouince, j'ay pris occasion de son partement pour aduertir V. M. que M. le cardinal de Sainct-Georges et le seigneur Montorio, éuesque de Nicastre, ont fait présenter à vostre parlement les bulles de la légation et vice-légation d'Auignon, pour en auoir l'annexe. Il s'estoit depuis ces troubles coulé vn abus en ce parlement, que, quand semblables prouisions se présentoient, on en donnoit l'annexe sans auoir aucunes lettres de V. M.; et, pour ce que cela me sembloit préjudicier à vostre authorité et à ce que j'auois appris où j'ay esté nourry, estre des droictz de la couronne, j'ay recherché les vieux registres de ce par-

lement, où j'ay trouvé que, jusques au temps des troubles, telles prouisions n'ont esté présentées qu'auec lettres patentes des roys. Tellement que vostre cour, sur la présentation qui a esté faicte de celles-cy, a ordonné que les suppliants se retireroient à V. M. Et, pource que je ne doubte point que le dict seigneur cardinal n'en fasse quelque plainte, j'ay creu en deuoir promptement donner aduis à V. M., tant pour instruire vostre ambassadeur de la raison qui a meu vostre cour à en vser ainsy et y pouruoir au surplus selon qu'il sera plus à propos pour le bien de vostre seruice. Ceux qui poursuiuent ceste affaire disent qu'en Daulphiné on ne leur en a point fait de difficulté, ce que je ne croy pas. Si cela estoit, V. M. qui juge la conséquence du faict, y sçaura mettre ordre. Je ne voy rien au reste de la prouince qui mérite vous en donner aduis. Je ne manqueray point de satisfaire à ce que V. M. m'a ordonné par celles que l'assesseur Martelli, m'a rendues. Je prie Dieu, etc.

Vostre, etc.

G. Du Vair.

D'Aix, ce IXme ianuier 1605.

Coll. Dup., 64, fo 148.

---

## XVIII

12 avril 1605. — Sur la plainte formée contre les Jésuites d'Avignon par des familles qui prétendaient qu'on leur avait enlevé leurs enfants. — Demande d'un congé.

Sire,

Je n'ay receu qu'au commencement d'auril la dépesche que V. M. m'a faicte du neufviesme de mars, auec vne commission pour informer de la vérité des mémoires qui

ont été présentez à V. M. touchant quelques enfans qu'on prétendoit auoir esté enlevez par MM. les Jésuites d'Avignon. Je n'eusse point manqué de m'acheminer aussy tost sur les lieux pour effectuer ce qui est de l'intention de V. M., n'eust esté que je n'ay nulle cognoissance des sieurs de Chambonnas et de Mons qui sont les principales personnes de qui deppend cet affaire, et que, estant tous les interessez hors de ce ressort, et par conséquent n'y pouuant exécuter ceste commission que par forme de communication, il m'a esté besoin au préalable m'en informer et rechercher le moien de les faire trouuer ensemble. J'ay escrit pour cet effect au Père Recteur d'Avignon, afin qu'il m'indiquast la demeure des dénommez aux mémoires que V. M. m'a enuoyés, et j'enuoiray vers eux pour les faire rendre en quelque lieu où je puisse les ouyr : j'attends, Sire, leur response; et, en cela et toute autre chose qui regarde vostre seruice, je ne manqueray pas de la diligence et seruice que j'y doibs : non que V. M. doiue attendre grand fruict de ce que je pourray apporter en ce fait cy; car ce sont differendz qui ont esté de tout temps et seront toujours entre les pères qui croyent que leurs enfans sont principalement nez pour les seruir, et pensent les perdre quand ilz entrent en religion, et les religieux au contraire qui croyent que, Dieu estant le premier père, ceux qui se trouuent propres à son seruice doiuent tout abandonner pour cet effet. Sur ceste dispute il est passé et passeront plusieurs siècles. Les autres faictz ont peu d'apparence et en eussions eu icy quelque bruit : toutefois je m'en esclairciray le plus soigneusement qu'il me sera possible; et attendant, prieray Dieu, etc.

Vostre, etc.

G. Du Vair.

D'Aix, ce 12 auril 1605.

Sire,

Nous auons jusques aujourd'huy espéré le bien que V. M. nous auoit promis de venir ce printemps visiter vostre païs de Provence; je voy maintenant, par tous les aduis qui viennent de la cour, que vostre voyage est différé jusques en automne ; cela me fait supplier très humblement V. M. de me permettre de luy aller baiser les mains et reuoir la France, attendu que et l'estat de la prouince et la disposition des affaires de nos voisins est telle qu'il n'y a rien dont on doibue auoir crainte. J'attendray donc ceste grace de vostre bonté, et l'aduis de son congé par la première commodité.

Coll. Dup., 64, f° 149.

---

## XIX

2 juin 1608. — Du Vair recommande au roi M. de La Cépède pour la première présidence de la chambre des comptes.

Sire,

Dieu ayant appelé à soy M. de Réauville, premier président en vostre chambre des comptes de ceste province, j'ay estimé que V. M. jugera qu'il importe beaucoup au bien de ses affaires de remplir ceste place d'un personnage qui, avec la fidélité et affection à son service, apporte la suffisance et prudence requise à une si importante charge, et ay bien pensé qu'elle se ressouviendra de la volonté qu'elle avait eue, après le décès de M. de Mayan, d'en gratiffier M. le président de La Cépède. Encore, Sire, que la mémoire

qvi est excellente en V. M. et le jugement pareil, me persuadent assez que tous les advis qu'elle pourroit recepvoir de ses serviteurs en semblable occasion sont inutiles, toutefois je penseroys faillir si je ne luy tesmoignoys comme j'ay tousjours veu le dict sieur de La Cépède continuer en la fidelle et soigneuse affection à son service, qui le luy avoit autrefois rendu recommandable, et si je ne luy disois d'ailleurs que sa suffisance et prudente conduite pourroit extrêmement servir à maintenir l'union et la concorde entre ces deux compagnies souveraines, qui, au préjudice de V. M., a esté fort alterée par le peu d'expérience d'autres qui y sont entrez. Et bien que je rende principalement ce tesmoignage à la vérité, si ne veux-je pas nier que mon affection particulière ne m'y pousse aucunement, pour ne pouvoir recognoistre du mérite et vertu en personne quelconque, sans l'aymer et chérir; mais je croy que ce n'est point chose qui puisse estre désaggréable à V. M. puisque c'est à son exemple. Je prie Dieu, etc.

G. Du Vair.

D'Aix, ce 2 juin 1608.

Coll. Dup., CXCIV, fo 122.

# DEUXIÈME PARTIE

# LETTRES ET PIÈCES DIVERSES

## I

### A M. PITHOU, ADVOCAT AU PARLEMENT, A TROIES.

27 août. — Lettre familière. — Nouvelles de Paris. — Allusion à la publication des fables de Phèdre et des fragments de Saint-Hilaire. — Mademoiselle Marie Pithou est-elle religieuse?

MONSIEUR [1],

J'ai receu la vostre du 25 aost. Je loue Dieu de vostre bonne disposition. Ce que je vous puis dire de la nostre, c'est que tout va de mesme façon, qui est mal pour le général de la ville. La maladie continue tousjours. Dieu nous a préservés jusques à huy; mais je vous asseure que le désordre est si grand en la ville que qui se sauvera en sera bien tenu à Dieu. Mon voyage est aussi peu advancé qu'il

1. Nous donnons cette lettre à cause du nom de celui auquel elle s'adresse. Elle atteste les relations amicales qui existaient entre Du Vair et Pithou. Elle ne porte pas la date de l'année dans laquelle elle a été écrite, mais les événements auxquels elle fait allusion peuvent servir à la dater d'une manière assez précise. Le lecteur remarquera la sérénité, nous dirions presque l'enjouement qu'elle respire; c'est un trait de caractère au milieu des tristes événements de cette époque. P. Pithou, si célèbre par sa science, par ses ouvrages, par son attachement aux libertés de l'Église gallicane, qui lui était commun avec Du Vair, mourut à Troyes en 1597.

estoit il y a deux mois : dont je suis extrémement en peine; car j'appréhende bien plus le séjour d'icy que non pas mon voyage, attendu la saison. M. le premier président s'en est allé à sa maison. M. le président De Thou à Angervilliers. Je pense qu'il soit parti à cette heure pour aller reconduire sa belle sœur à Précy. L'on m'a dict ce jourd'huy que les Espagnols ont esté fort battuz, et que le président Richardot est arrivé en ceste ville. M. de Montpensier est allé à Rouen pour recevoir le comte de Chérousbéric [1] qui vient jurer la Ligue. Le roy a mandé M. de Villeroy qui l'est allé trouver avec M. de Bellièvre : je croy que c'est pour terminer les affaires du légat. Le roy remet tout le monde à ceste assemblée que l'on dict que l'on veult tenir à Rouen : nous verrons ce qui en réussira. Je n'ay point de nouvelles de M. Lefebvre [2], et ne luy en ose envoyer des miennes; car Paris est fort excommunié partout. Je ne sçay si M. le légat le réhabilitera. Je croy que ses facultés ne s'estendent pas jusques là. Je croy que j'attendray icy que vous rapportiez vostre Phedrus [3] et Saint-Hilaire [4] : pour la despence que vous y faictes, je ne sçay qui vous en récompensera, car l'université est en mauvais estat et quasi tel que celuy auquel la Ligue l'avoit mise. Encore si c'estoit quelque bon livre de Scotus [5] ou de Johannes de Turre Cremata [6], peult estre messieurs nos maistres y contribue-

1. Nom étranger, probablement défiguré de manière à le rendre méconnaissable.

2. Nicolas Lefebvre, ami de Pithou, compagnon inséparable de sa vie et de ses études.

3. Pithou préparait alors l'édition qu'il a donnée des fables de Phèdre que le monde moderne ne connaissait pas avant lui : *Phædri Aug. liberti fabularum Æsopiarum libri quinque, nunc primùm in lucem editi.* Excudebat Augustobonæ Tricassium Joannes Odolius (1596.)

4. A la fin de sa vie et à une époque voisine de la publication des fables de Phèdre, Pithou fit imprimer les fragments historiques de Saint-Hilaire.

5. Duns Scot, philosophe scholastique de la fin du XIIIe siècle, surnommé le Docteur subtil.

6. Jean de Torquemada, connu sous le nom de Turre-Cremata, religieux dominicain, mort cardinal à Rome en 1468, auteur de divers ouvrages pleins de maximes ultramontaines, notamment d'un *Traité de l'Église et de l'autorité du pape.*

roient-ils. *Est quaedam etiam litterarum intemperantia :* Demandez-en l'advis de mademoiselle Pithou[1] et de toutes les femmes de Troyes, elles en diront autant en françois. Il est vray que ce sont femmes, et le plaisir que vous y prenez n'entre point en la communaulté. Aussi tout le monde travaille pour le public, une partie pour luy proffiter et l'autre pour le ruiner. Mais les uns sont bien en plus grand' troupe que les autres. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en santé et mademoiselle Pithou à qui je baise humblement les mains. On nous a dict icy que vous aviez faict mademoiselle Marie Pithou relligieuse : dont nous avons esté fort estonnés. Ce sont les Cordeliers qui font courir ce bruict. Je désire fort estre conservé en ses bonnes graces ; car, si cela est, elle nous.......[2] faire des ouvrages.

Je suis, etc.

G. Du Vair.

De Paris ce 27 aost.

Coll. Dupuy, vol. CXCIV, f° 124.

---

## II

## LETTRE DE M. DE VILLEROY A M. DU VAIR

### SUR LE SUBJECT D'UN LIVRE INTITULÉ LA SATYRE MÉNIPPÉE[3]

1er août 1594 — Villeroy ayant eu entre les mains un des premiers exemplaires de la *Ménippée*, dans lequel il était représenté sous des traits injurieux, écrit à Du Vair une lettre où il repasse toute sa vie, et le prend pour confident de sa justification.

Monsieur,

Quand nous goustons d'un bon fruict, nous nous souvenons volontiers de l'arbre qui l'a porté. Il m'en est ainsi

1. Les femmes non nobles n'avaient que le titre de *Mademoiselle*.
2. *Sic.* Il y a un ou plusieurs mots passés dans le manuscrit.
3. Nous transcrivons tout entière cette lettre de Villeroy : 1° parce qu'il est né-

aduenu lisant n'aguères vn certain liure, nouuellement imprimé, intitulé *la Satyre Ménippée*[1]; car, comme, au lieu de m'en offenser, je me suis mis à rire, je me suis soudainement souuenu de vous, reconnoissant deuoir ce fruict aux saincts et sages préceptes de vostre *Constance*[2], sans le secours desquels j'aduoüe que j'en eusse vsé autrement, voyant qu'il n'y a vérité si claire qui ne soit subjecte d'estre obscurcie par enuie et malice. Ce que je vous dis à propos de l'un des tableaux de ce liure qu'vn valet a desrobé à son maistre, par lequel on dict qu'il a entendu me figurer, nous représentant vn petit homme de deux couleurs, bien estoffé et orné des marques d'vn bon traistre : jugez, s'il vous plaist, s'il y auoit subject de s'altérer et, si je ne l'ay faict, combien je suis obligé à vostre vertu. Car vous ne pouuez faire l'un sans l'autre; non que vos enseignemens m'aient rendu insensible, mais appris que les gens de bien sont plus subjects à calomnie que les autres, et toutesfois qu'on ne peult les priuer d'honneur. J'estimois auoir par mes actions du tout effacé ceste deuxiesme couleur de laquelle ce peintre, ou pour mieux dire ce brouillon, me barbouille; mais à son compte, le mien est faux; et combien que mon

cessaire de la lire pour comprendre la réponse de Du Vair; 2º parce qu'elle nous a paru présenter elle-même un véritable intérêt historique. Malgré la longueur et la diffusion du style, elle n'est peut-être pas indigne, comme pièce curieuse, de figurer dans les mémoires de Villeroy, à côté de son apologie, elle en est, suivant nous, le complément nécessaire. Nous ne revendiquons pas l'honneur de l'avoir découverte, l'indication nous en a été fournie par M. Feugère dans l'article qu'il a composé à l'occasion de notre Essai sur Du Vair (*Nouvelle Revue Encyclopédique*, avril 1847), mais nous croyons rendre un modeste service à l'histoire en la faisant imprimer. Elle se trouve à la fois dans les manuscrits de Conrard déposés à la Bibliothèque de l'Arsenal, et dans la collection Dupuy qui se trouve à la Bibliothèque impériale. Pour les événements auxquels elle fait allusion, voyez *Mémoires* d'État de Villeroy.

1. Sur les différents modes et sur la date de la publication de chacune des deux parties de la *Satire Ménippée*, voyez la savante dissertation insérée par M. Poirson dans son *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, page 691 à 718.

2. Allusion au traité composé par Du Vair, *de la Constance et consolation ès calamités publiques*. — Voyez *suprà*, pages 132 et suiv. — Œuvres de Du Vair, pages 807 et suiv. Édition de 1612.

mirouer (qui est ma conscience) m'asseure que c'est un menteur, néantmoins, comme souuent nous nous flattons et trompons nous mesmes au jugement de ce qui nous concerne, je vous prie me secourir du vostre en ceste occasion, à la pareille, quand vous m'en estimerez digne. Si vous me condamnez, je me tiendrai caché jusqu'à ce que je sois mieux lavé; car je ne veux pas que le jour me voye si bigarré qu'il me dépeint : sinon je n'emprunsteray point de temps ni de masque pour comparoistre et convaincre sa mensonge, tant j'ay de confiance en vostre probité et amityé. Il dict en aussy bon latin que françois que j'ay vendu mon maistre et mon pays aux Espagnols. Ce n'est qu'vne peccadille du temps pour ceux qui sont plus aspres à leur proffit qu'à leur deuoir, comme à l'aduenture est ce valet; mais pour les autres, il est incompatible et mortel. Monsieur, si j'ay commis ce crime, ç'a esté deuant ou seulement depuis estre de la Ligue : si deuant, j'aduoue que je suis du tout inexcusable et me condamne le premier; mais si ce malheur ne m'est imputé que pour auoir seruy la Ligue, depuis auoir esté esloigné du seruice du feu roy, peult estre sera-il jugé aulcunement pardonnable; car encores n'y a-il péché si détestable qui ne puisse estre amendé par pénitence, contriction et satisfaction, comme disent messieurs nos maistres. Toutesfois si je prouue, quelque fortune que j'aye courue, auoir toujours vescu les mains nettes, que doit deuenir ce bouffon de tauerne ? J'espère qu'il se condamnera luy-mesme. Or examinons ce premier poinct. Je voudrois, pour bien m'en acquitter, qu'il eust parlé plus particulièrement; car il est difficile de bien respondre à vne accusation ou imposture si générale qu'est la sienne. Toutesfois j'y satisferay le mieux que je pourray.

Il est certain que les hommes n'entreprennent ou font rien que ce ne soit à quelque fin qui leur soit ou croyant deuoir estre honnorable ou vtile; car personne ne cherche

de gayeté de cœur sa honte ny son dommage. Partant, si j'ay trahi mon maistre et mon pays, je l'ay deu entreprendre pour en proffiter en honneurs et commoditez : c'est aussi ce qu'il entend m'imposer par cette gibecière quadruplée, et cette pluye d'or qu'il faict tomber d'entre le midy et le couchant, sur ce chappeau double et le manteau à l'espagnolle qu'il faict porter à ce petit homme blanc et rouge. Invention certes très facétieuse et digne de l'auteur, laquelle aussi il représente si naïfuement que vous diriez que l'eau luy en vient à la bouche ; de sorte que je ne sçais pas encores si je doibs croire si l'enuie ou passion qui le transporte me regarde plus que l'escarcelle ; car, quel qu'il soit, je sçay ne l'auoir jamais offensé, ains peut-estre aydé à le mettre où il est ; et, si la vie que je démeine de présent est, ce me semble, hors d'enuie, le temps nous esclaircira du reste. Mais si je vériffie qu'au lieu d'vne gibecière bien dorée, je n'ay rapporté de tous mes trauaux et longs seruices ni de toutes ces supposées trahisons qu'vn sac plein de debtes, sans toutesfois auoir esté subject à ma bouche, ny aux autres appetits et despenses qui appauurissent les hommes, sera-ce assez pour conuaincre l'imposture et l'auteur ? Si vous le jugez ainsi, j'auray tost gagné ma cause ; car il ne fault que faire feuilleter les registres des notaires de Paris ou appeler mes créanciers qui y demeurent. Si l'on trouue que j'ay plus acquis que mes debtes ne montent ou que je n'ay vendu, je passe condamnation. Cette preuue est facile, prompte et certaine ; car ces partyes et les pièces sont sur les lieux. Toutesfois si elle ne suffit, j'offre encore de rendre compte de tout le bien que j'ay et vériffier d'où il est venu. Ce calomniateur osera-il se soumettre à pareil examen pour ce qui le concerne ? Toutesfois j'ay serui deux rois, l'vn après l'aultre, plus de vingt-cinq ans, en charge assez questueuse ; les deux plus grands et plus libéraux princes du monde, lesquels de leur grace ne me reffusaient jamais rien, et si ont enrichi tant

d'aultres qu'il sembleroit que cette pauureté qui m'en est demeurée me devroit bien plustost estre et justement reprochée, pour marque de desloyauté, que ces doublons d'Espagne que je n'ay point, sy l'on ne trouue meilleur, vsant du style du temps, d'attribuer à sottise, comme on faict aujourd'huy, les actions de ceux qui ont plus de soing du publicq que de leurs affaires; car enfin j'ay très mal faict les miennes, combien que j'aye peult estre plus veillé et trauaillé pour seruir le public et moins joué et tauerné que ce censeur et ses compagnons (car on dict que plusieurs ont mis la main à ce bel œuvre). Ma porte aussi ne fut oncques fermée friponnant ou non, ni mon assistance déniée aux gens de bien, et tel me gronde maintenant qui l'a peult estre esprouvé à son advantage plus d'vne fois, dont il devroit pâlir ou noircir de honte, plus que je ne doibs estre despit [1] de son ingrate malice. Monsieur, j'estois demeuré si endebté que si le roy me receuant à son seruice ne m'eust secouru de sa libéralité, je n'aurois quasi maintenant de quoy viure, encores que Dieu m'ait faict naistre d'vne maison en laquelle il y auoit du bien. Mais vous sçavez que je suis encore de sa grace enfant de famille; c'est donc la bonté de Sa Majesté qu'il fault accuser d'auoir enrichy mon escarcelle et non l'or du midy. C'est aussi, à mon aduis, ce qui a émeu contre moi le pinceau enuieux de ce détracteur; car telles gens mesprisent volontiers les miserables tels que je fusse demeuré sans la faueur de Sa Majesté. Si vous prenez garde aussi aux traicts hardis de son outrecuidance, vous verrez comme il sèche et crèue de despit de la bonté de Sa Majesté dont il s'efforce de la dégouster, tant sa passion le transporte, ne considérant, aveugle qu'il est, qu'vne ame généreuse ne peult estre cruelle ny vindicative [2].

Mais si je n'ay esté traistre pour m'enrichir, il fault qu'il suppose que je l'ay esté pour m'aggrandir. Quoy! le roy

1. Dépit est ici adjectif pour dépité. La Fontaine l'a employé dans ce sens.
2. Cf. *Mémoires d'Etat* de Villeroy. — *Mémoire* du 8 avril 1589.

d'Espagne m'a peult estre honoré de quelque *encommiende*. Si ainsi est, que n'en a il marqué mon manteau, ou bien quelque charge de guerre digne de l'espée qu'il me faict porter sans esperons, encore qu'il ne me soit guères aduenu de charges, l'vne sans les autres, comme celuy qui a toujours faict profession de se mieux ayder de ceux-cy que de celle-là; car pour employer mon escriptoire, ce roy-là ne m'en pouuoit donner vne plus profittable qu'estoit celle que j'ay exercée si longtemps.

Luy manquant ces preuues particulières, il fault donc qu'il entende que j'ay voulu, comme bien fin et aduisé, acquérir par trahison la faueur et protection du dict roy, exprez pour mieux mériter celle des maistres que j'ay seruys, me rendre plus nécessaire auprès d'eulx et, par ce moyen, m'aggrandir. O braue artifice! digne certes de quelque rusé pédant, mais non, à mon aduis, de ces lourdauts courtisans nourris et éleués au cabinet et aux affaires de nos roys. Si l'ambition m'a tant commandé, pourquoi ne l'ai-je pas mieux contentée que je n'ay faict? car, chacun sçait que j'en ay eu le moyen. Mais tant s'en fault que ceste passion m'ait transporté que j'ose dire sans présomption que jamais seruiteur n'a eu tant de part ny si long temps auprès de ses maistres, qui ait esté en sa fortune, pour luy et pour les siens si retenu et modéré que j'ay esté. Non qu'ils ne m'aient faict plus d'honneur que je mérite, mais je me suis contenté de leurs bonnes graces et des offices et bénéfices qui ont vaqué et m'ont esté donnez par la mort ou résignation de mes parens. Le feu roy donna bien à mon fils la suruiuance du gouuernement de Lyon, qui estoit vne charge trop pesante pour ses épaules, mais S. M. le fit exprès pour luy faire espouser la fille de feu M. de Mandelot, et, en ce faisant, rompre le mariage d'icelle auec le marquis de Villars, fils aisné de Madame de Mayenne, qui estoit bien aduancé, comme je puis biē vériffier par lettres escriptes de la propre main de S. M. et par le tesmoignage

de M. de Bellièure qui s'en entremist comme seruiteur du roy et mon amy[1]. Cela se feit entre la première paix de la Ligue et celle des barricades. Et fault croire que le roy ne se fust serui de moy ny de mon fils pour rompre ceste alliance s'il se fust deffié de moy, ou que je m'en fusse bien excusé, si j'eusse craint de déplaire aux aultres et voulu les fauoriser et seruir au préjudice de S. M. A-t-on veu aussi que je me sois aduancé en quelque grade ou charge par dessus mes compagnons d'office? Ils obtinrent la suruiuance de leurs estats deuant moy et auec mon assistance. Dauantage S. M. a elle esté en peyne d'achepter ou payer de ses deniers vn gouuernement ou quelqu'autre charge, pour m'accommoder ou les miens, ainsi qu'elle a faict assez souuent pour d'aultres qui ne l'auoient seruie si long temps que moy? Je me suis contenté de participer doucement à ses libéralités que j'ay certes esprouuées encor trop largement; mais je puis prouuer aussi les auoir quasi toutes mises à la seruir. Au moyen de quoy j'ay pu m'enrichir et aggrandir et les miens, en seruant fidellement, sans emprunter aultre bourse ny faueur que celle de nos roys, comme plusieurs autres ont faict qui n'ont eu tant de crédit ny serui mieux que moy. Et toutesfois je ne l'ay faict.

Quelle raison a maintenant ce malheureux de me reprocher que j'ay trahi mes maistres et mon pays? Pour le faire comment? Que j'eusse choisy ce chemin plein de honte et de péril pour moi et pour les miens au lieu de l'aultre qui m'estoit si honnorable, seur et vtile, pour demeurer nécessiteux, sans charge et grades, comme je suis? Luy ai-je donné occasion ny à aucun de me tenir pour si mal aduisé que cela? Si ainsi est, que ne m'a-il coiffé du chappeau de Sibilot[2], au lieu de me faire porter ceste gibecière par

1. *Mémoires d'Etat* de Villeroy, *loc. cit.*

2. *Sibilot*. « C'est proprement celui qui contrefait les esprits et les âmes des dé-« funts pour se moquer de leur apparition, ou pour faire peur aux gens simples et « qui siffle ou parle du ventre. On l'appelle autrement Gastriloque Gastriloquus. Il

laquelle il veut faire croire que j'abonde d'or et d'argent, comme en vérité il faict de malice. Tant de gens et de toutes sortes de qualitez ont eu affaire à moy, voire en ont tiré seruice et plaisir quand j'estois en charge : s'en est-il trouué quelqu'vn qui ait dict m'auoir corrompu ou que j'aye tenté ou voulu desbaucher de son deuoir pour en proffiter ou me seconder et assister en ces trahisons et entreprises contre nos roys? Si quelqu'un eust eu cette barre sur moy, croyez-vous qu'il fust à le déceler? A-il pas esté vn temps que l'on rescompensoit ceux qui mieux mesdisoient de moy? mes propres parens et amis plus obligez ont mesme esté contraincts, pour se conseruer, de me jetter la pierre comme les aultres. Je ne récuse personne, non plus ceulx qui ont esté ou sont encores de la Ligue, que les aultres qui n'en furent oncques, pourveu qu'ils ne parlent à l'aduis d'aultruy ny par ouir-dire, comme je m'asseure que faict ce censeur. Ah! s'il m'estoit honneste de nommer et appeler à mon ayde tous ceux qui m'ont offert des présens pour seruice receu de moy ou pour leurs affaires, lesquelz j'ay refusez, j'en nommerois plus d'vne bonne douzaine et des plus huppés du royaume, voire des prouinces entières et des meilleures villes; mais jà à Dieu ne plaise que je deffende ma cause au préjudice d'aultruy!

Or j'ay jusques icy respondu en général à l'accusation générale de ce calomniateur. Examinons maintenant les pieces particulières dont il se peult préualoir. L'on dict qu'il y en a trois. La première est fondée sur la déposition de Salcède[1]; la deuxiesme sur mon éloignement de la cour, et la dernière sur ma retraicte au party de la Ligue.

Pour respondre à la première, je diray que je ne vis Sal-

« signifie aussi un bouffon qui cherche à faire rire *Scurra*. On le dit aussi des sots « et des ridicules qui se rencontrent dans les compagnies, qui en attirent la risée, et « qui se font siffler pour leurs impertinents discours..... Ce mot aujourd'hui hors « d'usage vient d'un fou de Henri III qui portoit ce nom... » (*Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1771).

1. Conspirateur qui avait levé un régiment à ses frais et qui avait feint de se

cède qu'vne fois [1], qui fust lors qu'estant poursuiui du parlement de Rouen pour ses forfaicts, il me vint demander vne lettre du roy adressante à feu M. de Carrouges [2] pour faire surseoir la dicte poursuite, que S. M. m'auoit commandée à la requeste de M. de Lorraine qui estoit lors à Paris, sur ce que le dict Salcède offroit de se justifier en la dicte ville; laquelle je luy refusay pour ce qu'il me parla trop indignement du dict sieur de Carrouges. De quoy j'aduertis S. M. qui m'ordonna derechef de l'expédier, pressé du dict duc. Mais le dict Salcède se garda bien de la venir quérir, et encore mieux de se représenter à justice, car deux jours après, il esuanouit, ayant, à mon aduis, descouuert que le dict sieur de Carrouges enuoyoit son procez au roy. Je vous jure ne l'auoir veu depuis, comme je n'auois faict auparauant. Mais ceste deffense gist en la preuue, il est vray, et dauantage qu'elle ne seroit à faire, si le feu roy m'eust voulu croire; car je l'en suppliay et pressay importunement quand on fit le procez à ce misérable, auquel je fis instance très grande d'estre représenté et confronté, affin de mieux auérer ce qui me concernoit. Mais d'autant qu'à son arriuée il auoit dénié tout ce qu'il auoit dict, S. M. ne le voulut pas, disant que j'estois assez justiffié et deschargé puisqu'il s'estoit dedict. Sur cela, son procez lui fut faict et parfaict. Les juges qui y furent employés ne diront point que je les aye sollicités pour leur recommander mon innocence. J'ay ouï dire au feu roy qu'il varia à la question la deuxiesme ou troisiesme fois qu'il fut tiré, (car il la luy

donner tout entier au service du duc d'Anjou. On découvrit en 1582 qu'il avait des intelligences avec le duc de Parme, auquel il voulait livrer quelques places, et qu'il formait des desseins coupables contre la vie du duc d'Anjou. Salcède fut exécuté, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris, mais ce ne fut qu'après avoir dans des révélations suspectes et rétractées, compromis les personnages les plus recommandables. (Voyez en général les historiens du règne de Henri III, et notamment Mézeray, *Abrégé chronologique*, p. 1146 et 1147.)

1. Cf. *Mémoires d'État*. — Notamment le *Mémoire* du 8 avril 1589 où Villeroy se justifie de l'accusation que Salcède avait dirigée contre lui.

2. Gouverneur de Normandie.

a veu donner), où il disoit l'auoir veu tant souffrir et pour cela changer si souuent de langage qu'il n'adjousteroit jamais foy à déposition extorquée par tels tourmens. Mais si en cette variation du dict Salcède, il deuoit estre réserué pour estre confronté à d'autres ou exécuté comme il fut, il n'appartient d'en parler. Ce qui s'en fit aussi tost ne vint pas de moy ni de ma poursuite. L'on a dict encore qu'au supplice il parla et signa quelque chose qui fut recueilly par Tanchon. J'aurois plus d'esgard à cela qu'au demeurant; car il estoit à la mort où l'on doibt recongnoistre et confesser la vérité auec son créateur ou jamais. Je n'ay jamais sceu au vray ce qu'il auoit dict : aussi l'ay je mesprisé, asseuré de mon innocence. Toutesfois j'ay ouï dire à quelques vns qu'il m'auoit seul deschargé, [à d'aultres, qu'il n'avoit plus accusé que moy.] L'vn est croyable et l'aultre incroyable, voire impossible; car vne si grande conspiration se pouuoit bien faire sans moy, mais je ne la pouuois pas seul entreprendre ny exécuter, et me semble, sous correction, qu'il n'y a que redire à cela. Si ceste déposition contient autre chose ou non, je vous dis derechef que je ne le sçay pas, et si je le sçauois, j'y répondrois.

Mais voici ce que l'on adjouste : l'on dict qu'vne grande partie de ceux que le dict Salcède chargea, se sont depuis rebellez contre le feu roy et que j'ay moi-mesme serui la Ligue depuis la mort de feu M. de Guyse; et partant ce que le dict Salcède a dict de moy doibt estre véritable, comme il s'est trouué des aultres. Monsieur, je nie cette conséquence. Le dict Salcède fut exécuté au mois d'octobre 1582, et la première guerre de la Ligue commença en feburier et mars 1585. Durant cet interualle de temps, je seruis le roy très fidellement. Il se seruit aussi de moy plus confidemment que deuant. Je diray dauantage que si S. M. eust entretenu les gens de guerre de cheual et de pied qu'elle auoit aduisé d'ordonner et establir en certaines prouinces au commen-

cement de l'an 1584, ainsi qu'elle fit très soigneusement jusques au mois d'aoust de la dicte année que je tombay malade, de façon que je ne peus continuer à y seruir comme j'auois faict deuant, la dicte Ligue ny aultres n'eussent osé ny peu s'esleuer. Tel ordre aussi auoit esté dressé exprez pour cet effect et pour donner main forte à la justice; mais, comme je fus absent, il fut bientost négligé, mesme blasmé d'aulcuns qui firent employer ailleurs les deniers affectez au payement des dicts gens de guerre, comme peuuent tesmoigner les officiers qui en auoient la charge, lesquels seruent encores aujourd'huy le roy. Or, si j'eusse eu intelligence auec ces remueurs de mesnages, je n'eusse conseillé ny maintenu le dict ordre, et puis dire que ceux qui furent cause de le rompre les seruirent très à propos. J'estois, comme vous sçauez, employé des plus auant aux affaires publiques. Je m'aperceus aussi des premiers de ces mouuemens, principalement depuis le trespas de feu monseigneur frère du roy, que la perte de ce prince commença à enfler les espérances des vns et l'audace des autres, à cause que S. M. estoit sans enfans : ce qui aduança la tempeste qui esclata bientost après sur ce misérable royaume. Et, comme ceux qui le vouloient troubler pour faire leurs affaires ne le pouoient vtilement faire qu'en s'aydant du prétexte de la religion et du bien publicq, si les gens de bien eussent esté creus et si le feu roy eust esté seruy, l'on eust donné tel ordre à l'un et à l'autre que ceste ouuerture leur eust manqué, laquelle les a depuis faict suiure; car c'estoit le plus seur moyen de renuerser leurs desseins auec les forces susdictes que S. M. auoit disposées par les prouinces, pour fortiffier la justice; et diray que c'estoit le gré et la volonté du feu roy. J'en parle de science. Mais ce prince estoit si bon et facile à démouuoir que rarement il exécutoit ce qu'il auoit résolu ; de manière que les conseils que l'on luy donnoit et ses résolutions, pour bonnes qu'elles fussent, souuent luy apportoient plus de mal que de bien.

A quoy j'adjousteray que ce malheur procédoit quelquefois de la faulte de ses seruiteurs, autant que de la sienne. On tient que les bons maistres font les bons seruiteurs : toutesfois, il me semble y auoir en cela de la fatalité comme ez aultres choses de ce monde; car souuent nous auons veu des princes très-bons et prudens mal seruis, soit que leur bonté ait surpassé leur prudence ou quils l'ayent dissimulé pour éuiter pis. Le feu roy auoit très bien commencé à rétablir la justice et à soulager le peuple; et croy fermement que, sans la guerre de la Ligue, il eust encore mieux acheué. Nous approchions aussi du terme dedans lequel ceulx de la religion prétendue refformée deuoient rendre les villes de seureté qui leur auoient esté accordées par le dernier traicté de paix faict auec eux, et craignoient ceux qui vouloient remuer qu'ils y satisfissent et, par ce moyen, que le prétexte de s'esleuer et former leur party ne vinst à leur manquer, ne plus ne moings que celuy du bien public par l'ordre susdict. Partant ils ne furent marris, quand ils sçeurent que la garde des dictes villes leur auoit esté prolongée, ny d'une certaine assemblée qui fut faicte à Montauban, non plus que du voyage en Guyenne de M. d'Espernon et de celuy du sieur de Ségur en Alemagne. Toutesfois je puis respondre que tout ce qui a esté publié de celuy du dict sieur d'Espernon pour descrier S. M. a esté artificieusement controuué. Je suis aussi asseuré que l'intention d'icelle pour la dicte prolongation estoit très bonne. Toutesfois comme j'estois lors malade et absent, je n'en puis parler de science comme de l'autre. Mais j'appellerois volontiers à tesmoing M. du Plessis Mornay, lequel prit la peyne de me venir visiter sur cette occasion, des propos que je luy en tins; comme je ferois feu M. de G***, s'il viuoit, de ce que je luy escriuis sur ce subject après la mort de feu Monseigneur, frère du roy, luy donnant aduis du chemin qu'il me sembloit que le roy que nous appellions lors de Nauarre auoit à tenir pour coupper l'herbe soubs le

pied aux factions qui se préparoient : à quoy s'employa aussi en mesme temps mondict sieur de Bellieure; ce que nous fismes par commandement du feu roy, mais non sans donner jalousie à aucuns qui n'approuuoient nos conseilz; lesquelz (pour reuenir à mon compte) je me fusse bien gardé de donner tels, si j'eusse esté engagé en la conspiration du dict Salcède; car c'estoit le vray moyen de la renuerser et confondre entièrement les autheurs d'icelle. Mais les jugemens de Dieu sont inéuitables : ce prince estoit très bien aduerty de toutes choses; il recongnoissoit le malheur qui luy estoit preparé non seulement par aduertissemens qui luy estoient donnez, mais aussi par des signes si éuidens qu'il n'en doubtoit quasi point; il nous faisoit leçon tous les jours des moyens d'y remédier, dont il estoit mieux instruict et auoit encore meilleure volonté d'vser que nul aultre; et touteffois il n'en fit rien. Je pourrois citer plusieurs particularitez à ce propos dont je m'abstiendray; car je doibs ce silence à mon deuoir. Tant y a que j'estois en ma maison très mal de la fiebure qui m'auoit desià tenu absent de la cour près de huict mois, quand la guerre de la Ligue commença, auec l'aduantage et réputation que chacun sçait. Au lieu de m'y joindre, comme par raison je deuois faire si j'eusse esté de la partye, j'accourus soudain aux pieds de S. M., tout malade et debile que j'estois. De quelle affection et fidélité je la seruis, c'est chose qui m'est facile à prouuer par escript et par bons tesmoings dedans et dehors le royaume. En quoy je n'interpelleray pas seulement ceux qui seruirent lors S. M. très fidellement, mais aussi les aultres qui prirent les armes auec M. de Guyse, auxquels il ne cela rien de ses conceptions et intelligences, qui ont depuis seruy le feu roy ainsi qu'ils font encore de présent S. M. Ceux-cy peuuent dire quel estat le dict duc faisoit de moy lors, et ceux là auec quel courage et soin je me bandois aupres de sa dicte Majesté contre luy et ses desseins.

Toutesfois à cause que la paix se fit bientost après et que je fus trouuer la royne mère du roy sur la fin et conclusion d'icelle, aulcuns ont voulu bastir sur cela vne nouuelle conjecture de mon intelligence auec le dict duc. Mais je diray qu'ils ont esté très mal informez de la vérité; car je puis prouuer par lettre escripte de la propre main de S. M., que ce ne fut pas pour ce traicté là qu'elle m'enuoya, et dauantage qu'elle me fit faire ce voyage à regret et contre mon conseil. J'en pourrois quasi dire autant de la négociation de la paix des barricades, où S. M. me voulut employer deuant M. Miron, son premier médecin; car je m'en excusay. Mais depuis, S. M. voyant que le dict Miron n'auoit rien aduancé en deux ou trois voyages qu'il auoit faicts, elle m'en chargea, et je l'entrepris exprez pour essayer de la tirer en vne sorte ou aultre de l'incertitude en laquelle elle s'entretenoit et flottoit entre la guerre et l'espérance de la paix qui ruinoit sa réputation et ses affaires, d'autant que cependant elle ne se préparoit ny donnoit ordre à rien. Mais je puis faire veoir par escripts signez et recongueus de la propre main de S. M., auoir esté si bon mesnager de ses volontez et commandemens en ceste négociation que j'en ay rapporté de reste : tant s'en fault que j'aye en icelle accordé de moy mesme et sans charge la ville d'Orléans, comme aucuns ont osé dire (mais seulement après mon bannissement de la cour, que chacun me couroit sus ainsi que font ces mastins de cuisine à ceux que l'on en chasse, car deuant ils ne l'eussent entrepris, comme, à mon aduis, ils se garderont bien de faire encore maintenant). J'ay en main aussi de quoy les faire rougir, et si Dieu nous a donné vn prince qui ne me condamnera pas sans m'ouïr. Je fus si religieux en cette négociation que je la rendis la plus publicque qu'il me fut possible. Ce que je traictois à Paris auprès de la royne mère du roy estoit délibéré et résolu en la présence de plusieurs personnages de qualité du conseil de S. M. ordonnez d'elle pour l'assister. Dauantage j'y fis

appeler MM. les présidens de la cour; dont je fus parler à M. le premier président, afin d'en estre fortiffié quand je retournois deuers le roy après luy auoir dict sommairement à part ce que j'auois négocié à Paris. J'en rendois compte derechef à S. M. en présence des princes officiers de la couronne et aultres seigneurs de son conseil qui estoient auprès d'elle, où elle me déclaroit et ordonnoit sa volonté, laquelle estoit recueillie et mise par escript sur le lieu par M. Brullart qui me la bailloit après signée de la main de S. M. et contresignée de la sienne. Enfin tout fut traicté par escript de part et d'aultre, tant à Paris qu'à Rouen, en la forme susdicte, excepté les aduantages particuliers que le roy voulut faire au dict duc et à ceux qui l'approchoient, dont elle me déclaroit à part son intention, pour n'apporter jalousie aux siens; mais elle ne laissoit de me bailler cecy par escript, comme le reste, signé de sa main et approuué de quelques mots de mesme, ainsi que je feray veoir quand il sera besoing. Sur tout on a blasmé de cette négociation le pouuoir qui fut donné au dict duc de Guise. Partant je veux vous dire plus particulierement comment ce faict a passé; car il me semble qu'il importe à la cause.

Quand le feu roy me dépescha la première fois pour ce traicté, il estoit à Vernon. Ce fut le jour de la Pentecoste, je venois de la communion et S. M. y alloit. Le dict sieur Miron estoit arriué le matin, qui ne lui auoit apporté contentement. S. M. me manda et commanda en sa présence de prendre cette commission, et me fist escrire sur le champ sa volonté et mon instruction, laquelle elle dicta elle-mesme, présent toujours le dict Miron, et, sur ce qu'il luy disoit auoir appris estre nécessaire de faire pour aduancer les affaires et mesmes faire parler M. de Guyse plus clairement qu'il n'auoit faict; car l'on n'en auoit pas tiré encore que des paroles générales et incertaines dont S. M. estoit très mal satisfaicte. Par ce premier mémoire, ainsi dressé et approuué de la main de S. M., elle me donna pouuoir

d'offrir et accorder en son nom au dict duc la charge de lieutenant-général, représentant sa personne par tout le royaume et pays de son obeyssance. Je partis à l'heure mesme et arriuay le lendemain à Paris; mais je m'aduisay de n'estaller d'abordée ma marchandise, et me contentay de recognoistre le cours du marché, dont bien me prit; car je trouuay que la royne mère du roy auroit escript à S. M. par le sieur de la Roche, qu'elle auoit descouuert par le moyen de M. de Schomberg que, s'il plaisoit à S. M. adjouster à l'estat de grand maistre de France qu'auoit le dict duc, un pouuoir sur les armes en ce royaume, il se contenteroit et feroit la paix : qui fut cause de me faire tenir encore plus serré; de sorte que le dict duc ne aultre ne sceurent rien de la charge que S. M. m'auoit donnée; ce que je n'eusse ainsi laissé passer si j'eusse eu tant d'enuie d'agrandir le dict duc et faire ses affaires aux despens de mon maistre. Car pouuois-je pas luy dire ouuertement ou lui faire sçauoir soubs main ce secret affin d'en faire son proffit ainsi qu'il pouuoit faire facilement? Car le roy auoit si grande enuie d'esteindre le feu qui auoit esté trop légèrement et mollement allumé qu'il ne reffusoit rien au dict duc de ce qu'il opiniastroit. Et pour le regard des aultres lettres de pouuoir qu'il obtint, elles me furent commandées par S. M. et par moy dressées; mais elle les veit et corrigea plus d'une fois devant que de les arrester et signer. M. le chancelier y mit aussi le sceau; et puis dire qu'elles furent si escourtées et retranchées qu'elles ne luy donnoient guères plus d'autorité qu'à un mareschal de France. Il est vray que telle auctorité entre ses mains estoit très-dangereuse pour le roy et pour le royaume, les choses estant en l'estat qu'elles estoient; car vous sçauez que chacun estoit mal content de la conduite et administration des affaires publicques, dont le dict duc sçauoit trop bien faire son proffit, comme des dicts traictez, que l'on congnoissoit estre faicts par S. M. par nécessité, au grand préjudice de sa ré-

putation dedans et dehors le royaume, et non moindre regret de ses bons serviteurs qui congnoissoient que ce chancre mangeroit à la fin le sceptre et la couronne de S. M. sy elle n'y remédioit ; de quoi elle estoit très advertye. Tout aultre pouuoit-il conduire cette négociation pour obeyr à S. M., plus candidement et fidèlement que cela? Disposons-nous à souhait des cœurs et des volontés de nos roys ? S'il y a eu de la faulte ou du malheur, en doibs-je estre seul coupable et repris, puisque tant de personnes y ont participé, et que je n'ai faict que porter et exécuter les commandements de S. M. à laquelle ce fut moi aussi qui fis premièrement parler ce lieutenant du prévost Hardy, dont fait mention ce satyre, par lequel elle fut pleinement informée des monopoles d'aucuns habitants de Paris avec le dict duc et ceux de sa maison, quelques jours deuant ce retour de Guyenne de M. de Mayenne, dont je fus consulter avec le dict sieur premier président, la royne mère du roy, estant lors en Poictou ? Et vous diray que, si S. M. eust creu qu'en arrestant le dict duc et faisant lors empoigner et chastier ces factieux de la dicte ville, elle eust abattu ou fort affaibli la faction, elle l'eust exécuté, spécialement quand elle sceut que M. d'Aumale auoit pris Dourlens. Mais elle auoit trop mal pourveu à ses affaires pour commencer ce jeu en l'absence de la dicte dame et de ses principaulx serviteurs, qui tous quasi estoient aussi absents ; le dict duc de Guyse, armé comme il estoit et peult-estre désireux que S. M. attaquast l'escarmouche pour auoir subject de l'achever, car il n'estoit sans martel du voyage de la dicte dame, laquelle traictoit auec le roy de Nauarre qui estoit lors en Poictou, et de la prise de la citadelle de Valence. Je veis S. M. en cette consultation. En quoy si elle fut trop retenue et considérée, sachez que ce ne fut pas faulte de volonté ny de courage de sa part ny de ceux qui l'assistoient, mais seulement de moyen de mieux faire. Ce n'est pas tout aussi que d'entreprendre (encore que l'on

puisse remettre et donner quelque chose à la fortune en une juste cause, comme vostre liure nous remonstre par son grand discours), il faut estre préparé et muni de moyens comme de résolution, sinon tels qu'il conuient pour du tout assurer son entreprise, au moins tels qu'il y ait apparence d'y plus proffiter que perdre. Faire aultrement, c'est plus tost estre téméraire que courageux, imprudent que bien advisé, désespéré que bien conseillé. Ce sont coups aussi plus propres et communs à un usurpateur qu'à un prince estably de longue main, duquel l'auctorité est plus facile à esbranler qu'à renverser; lesquels, en tous cas, doiuent procéder plus tost du propre mouuement d'un maistre que d'un seruiteur, lequel se doibt contenter de luy mettre le doigt sur la playe, luy dire en homme de bien son aduis du remède, et après, exécuter fidèlement ses commandemens: encores n'éuitera-t-il pas que l'on ne mesure ses conseils plus tost aux éuénements qu'aux raisons sur lesquelles ils ont esté premièrement donnez et approuvez. Souvenons-nous combien le feu roy cuidoit auoir bien dressé sa partye aux barricades de Paris et depuis aux Estats de Blois. Il croyoit auoir si bien pourueu à l'une et à l'autre exécution qu'elles estoient sans péril. Il m'appela à la résolution de la première, et n'estois plus auprès de lui à la dernière. Mais c'estoit quasi félonnie que d'apporter des difficultez et considérations en celle-là, tant on l'avoit asseuré qu'il n'en pouuoit mésaduenir; mais il veit et esprouua qu'il s'estoit mescompté, et ceux qui l'auoient conseillé, dont je sais qu'il se repentit deuant quasi qu'elle fust consommée. On dict aussi qu'il en fut de mesme de l'aultre, quelque temps après l'auoir exécutée; ce qui ne fust aduenu à mon aduis, s'il n'eust entrepris à demy, comme il fit, l'un et l'aultre faict, ou si on ne lui eust représenté à demy les accidents qui en pouuoient succéder, car il s'y fust mieux préparé ou résolu, ou il ne s'y fust embarqué si auant; mais c'est la coutume quasi de tous les courtisans de flatter leurs maistres en leurs désirs et

appétits, autant quelquesfois par ignorance ou pour s'en préualoir, que par imprudence ou indiscrétion, n'ayant esgard à leur naturel; dont il arrive de très grands inconuénients; car, comme le bon médecin doit considérer auec la maladie la complexion de celuy qui a besoin de luy, deuant que d'ordonner du remède, il fault aussi qu'un seruiteur, appelé pour conseiller son maistre, non-seulement prenne garde que ses conseils soient justes, mais qu'il en soit capable; aultrement, il sera difficile qu'ils opèrent heureusement. C'est, à mon aduis aussi, la plus seure et utile science qu'un courtisan puisse acquérir, pour bien seruir son prince, que de congnoistre son humeur et son courage, pour s'y accommoder, non comme flatteur, mais comme prudent, affin que ses conseils et seruices soient plus utiles à la fin qu'agréables du commencement.

Or, Monsieur, reprenant mon propos, je diray donc que sy, pour obéyr au feu roy, je me suis meslé de cette paix, auec les aultres qui ont été employez qui estoient d'aultre estoffe que moy, ores qu'il en soit mal aduenu à S. M. et à ses ministres, on ne doit pourtant inférer de là que j'aye trahy mon maistre et vendu mon pays aux Espagnols. Si tel argument estoit receuable, l'on me pourroit, par mesme raison, justement accuser de pareil crime enuers les Anglois pour auoir traicté la paix de Bergerac et les articles de Flex auec ceulx de la religion pretendue reformée, ez années 1577 et 1580; car j'en fus le principal négociateur sous l'auctorité de monseigneur frère du roy et de feu monseigneur le duc de Montpensier, grand père de celluy cy, voire plus absolu qu'aucun aultre, comme sçait le roy, auec ceux qui l'assistoient lors. Peult estre aussy que ce médisant réserue ce subject à vn aultre temps qu'il estime qui sera plus propre à le mettre en besongne, comme font ordinairement ces sortes de bouffons qui se déguisent et transforment selon le cours d'iceluy, plus adonnez à leur proffit que ne sont les charlatans qu'il nous représente au

commencement de son liure. Voila ma response à son premier argument.

Passons aux deux aultres, lesquelz il peult fonder, comme j'ay dict, sur mon bannissement de la cour et ma retraicte à la Ligue, disant que le feu roy ne se fust lassé de moy ny chassé au fort de ses affaires, et lors qu'il vouloit se deffaire des chefs de la Ligue, s'il n'eust recongneu en moy quelque tare ou infidélité, veu la générale congnoissance que j'auois de ses affaires dedans et dehors le royaume; et dauantage que je ne me fusse retiré à Paris après sa rébellion si j'eusse eu le cœur net. Ces raisons joinctes ensemble sont certainement très apparentes et fortes.

Je responds à la première que je veux croire, comme les autres, que S. M. ne m'eust donné congé, comme elle fit, si elle n'eust eu de moy quelque deffiance et mauuaise oppinion, soit qu'elle creust que j'estois affectionné ou trop indulgent à ses ennemis, que je n'eusse approuué le conseil qu'elle auoit pris contre eulx, ou pouuoir mieux conduire ses affaires quand je ne m'en meslerois plus; car ce prince estoit trop bon et équitable pour, à mon aduis, me traicter ainsi qu'il fit, sans croire en auoir occasion, après l'auoir serui si longuement et confidemment que j'auois faict. Toutetfois il fault que je die qu'il me semble qu'il eust faict beaucoup mieux, pour son seruice et pour la justice, de me faire rendre compte de mes actions, deuant que de me licentier, pour me punir et faire seruir d'exemple aux aultres, trouuant que je l'eusse mérité, au lieu de me laisser, comme il fit tous ceulx qui eurent le billet comme moy, jouir de mes commoditéz sans me dire aultre chose ne faire distinction des bons et des meschans; car ce chemin n'est pas, comme vous sçauez, ordinaire en la justice, ny celuy qu'vn prince doibt tenir pour estre bien seruy. Celuy qui dissimule ou chastie à demy vne infidélité mérite et est subject d'estre vne aultre fois trahy tout à faict. C'est trop ou trop peu punir vn seruiteur que de le traicter ainsi.

C'est bien vn affront, si affront l'on peult receuoir de son roy et souuerain seigneur, mais non vne condamnation légitime, laquelle doibt estre précédée d'vne conuiction, comme je pris la hardiesse de remonstrer à S. M., après auoir receu son commandement. Or, comme je ne fus seul licentié, cette raison ne peult agir contre moy seul, ny estre suffisante pour marquer de la desloyauté, non plus que les aultres qui estoient aussi nécessaires à S. M. que moy et la seruirent aussi tres dignement.

Mais l'on adjouste que j'ay depuis esté de la Ligue, ce que n'ont esté les aultres. C'est icy l'acte qui auctorise mes malveillans et qui donne auec raison plus de credit à leurs médisances, comme le champ auquel véritablement ils trouuent plus à moissonner contre ma réputation. Car encore que mes actions et seruices, depuis l'exécution de Salcède jusques à ce que je sois entré en la dicte Ligue, m'ayent deub purger de ceste accusation, néantmoins j'excuse aucunement ceulx qui y ont eu esgard et m'ont jugé coupable me voyant en ce party ; car certainement j'aduoue que je deuois plus que nul aultre fuir ce gouffre, comme je proteste deuant Dieu et les hommes que j'eusse faict si j'eusse cogneu pouuoir sauuer ma vie sans faire ce sault. Qu'ainsi ne soit, après la mort de M. de Guyse, voyant les remuemens qui se préparoient, j'escriuis à M. de Rambouillet et à M. de Reuol de me faire ce bien que de sçauoir du feu roy si les miens et moy pouuions le seruir de quelque chose, afin de m'en aduertir; d'autant que S. M. ne nous auoit encore honorés d'aucun commandement ainsi qu'elle auoit faict quasi tous ceulx qui auoient en ce royaume semblable charge que mon père auoit au Vexin-le-François et moy à Corbeil, l'asseurant que nous y obéirions fidèlement ; et que, si S. M. nous en estimoit indignes, il luy pleust au moins nous donner vne sauvegarde pour demeurer seurement en nos maisons, et à moy un passeport pour sortir du royaume. Mais mon malheur

fut tel que j'attendis près de trois mois leur response sans la receuoir : durant lequel temps il aduint que mon fils qui estoit à Lyon, désespéré de sa fortune, voyant que le feu roy auoit donné à vn aultre le gouuernement de la dicte ville après la mort de M. de Mandelot duquel il auoit espousé la fille, sur l'asseurance d'iceluy, comme jeune et très mal conseillé, se joignit à la rébellion des habitans de la dicte ville, dont je sceus que S. M. n'estoit pas si indignée contre luy que contre moy, croyant que je lui eusse faict faire cette folie. Et combien que j'en fusse du tout innocent, comme je puis prouuer, toutesfois il est certain que je fus si estourdi et intimidé de ce coup que, ne sçachant plus à qui recourir, je me retiray à l'heure mesme en la dicte ville de Paris, où quatre jours après je receus par le moyen du dict sieur de Reuol le susdict passeport de S. M. pour sortir du royaume, excusant le retard d'iceluy sur l'absence de la cour de M. de Rambouillet, et sur ce qu'il n'en auoit osé parler seul à S. M. Mais j'estois desià engagé. Toutesfois je me retiray incontinent en ma maison des champs; et, quelques mois après, fis supplier S. M. de me remettre cette faulte et me reprendre en sa protection, lui faisant remonstrer qu'elle auoit peu congnoistre par le traictement que M. de Nemours auoit faict à mon fils, lequel il auoit chassé de Lyon, qu'il s'estoit laissé enuelopper dans la désobéissance des dicts habitans, plus tost par légéreté et imprudence que par dessein ; mais cette grace me fut reffusée tout à plat, encore que le roy qui est de présent eust pris la peyne d'en parler à S. M. à la recommandation de feu M. de Chastillon, au bon naturel duquel je deuois, comme je fais à sa mémoire, ce bon office. Les biens de ma maison et tous mes estats et offices auoient aussi esté donnez et expediez, et estois menacé d'y laisser bientost la vie et l'honneur. Voilà l'escueil de mon deuoir, naufrage contre lequel je me perdis tout à fait auec les miens quinze jours seulement ou trois sepmaines deuant la mort du feu roy,

que je me sauuay à Paris auprès de M. de Mayenne, abandonnant le reste à la fortune.

Monsieur, vostre mesme liure[1] nous aduertit certes tres justement que les interests particuliers ne peuuent excuser ceux qui adhèrent aux autheurs de la calamité publicque : toutesfois après, comme expérimenté, il nous pose des cas qu'il estime dignes de quelque considération et excuse : entre lesquels si celuy que je vous represente icy m'auoir forcé de franchir ce sault mérite d'estre compris, je vous en remets le jugement, et vous supplie m'en mander vostre aduis ; car c'est de présent le secours que je desire et demande de vostre vertu et amitié. Pour le moins suis-je asseuré que vous le trouuerez à son commencement, au milieu et à la fin, moins accompagné d'ambition et d'auarice que d'infirmité de nature ; laquelle nous oblige d'auoir soin de nostre estre et de la conseruation de nos pères et enfans sur toute chose. Les loix aussi ne punissent si seuerement ces faultes que nous commettons en nostre corps deffendant, ou combattant pour le salut et pour la vie des nostres, que les aultres : et, comme mon père et mon fils estoient plongez dedans l'abisme de ma miserable fortune, quand je n'eusse esté transporté du péril de moy mesme, encores m'eust-il esté honteux de les abandonner en celuy qu'ils couroient pour ma considération. C'est donc là la pierre qui m'a faict culbuter : car je ne me suis jamais paré du bouclier de la religion comme d'aultres, non par faulte de zèle et de piété dont je ne veux céder à personne, mais pour ce que je sçauois que le feu roy n'affectionnoit pas plus la conseruation de sa vie que celle de nostre religion : de quoy je luy auois veu rendre de si notables preuues que j'eusse esté trop meschant d'en doubter et de me joindre à la Ligue pour cette considération, laquelle encore ne m'y a retenu depuis sa mort, encores que ce pretexte semblast auoir plus

1. *De la Constance et consolation es calamites publiques.*

de lustre que deuant, à cause de la religion que le roy souloit faire profession, car j'ay dès le commencement trop bien recongneu le but des Espagnols et des autheurs de ces remuemens pour m'y laisser abuser. Vous sçauez aussi que je l'ay descouuert et publié de bouche et par escript des premiers; et, lorsque c'estoit crime ou péril d'en parler, je le dis au cardinal Cajetan, quand il vint en France, et que la conuoitise des dicts Espagnols auroit bien plus tost ruiné la religion que leur forces n'auroient conquis le royaume. Chacun l'a sceu; les gens de bien m'en ont loué, et les aultres, jusques à certains prédicateurs, m'en ont descrié publiquement.

Or venons maintenant à compte. Est-il vraysemblable, Monsieur, sy du temps du feu roy que rien ne me manquoit, j'eusse mendié la faueur et les doublons du roy d'Espagne, au péril de ma vie et de mon honneur, que je les eusse ainsi mesprisez, estant engagé en leur party et auoir faulte de tout, quand il n'estoit pas seulement loisible mais jugé quasi de tous honnorable de s'en préualoir, leurs bourses et leurs armes et desseins n'estant encore descriez comme ils ont depuis esté. Le roy et ses seruiteurs ont peu descouurir aussi, par plusieurs et diuerses despesches des ministres du pape et du dict roy d'Espagne qui ont esté prises, s'ils se fioient en moy et en quel prédicament ils me tenoient. Qui a plus conseillé, recherché et poursuivy la paix que moy? Si je ne l'ay faict heureusement, s'en suit-il que je l'aye faict malicieusement, comme l'on me l'a reproché? J'y ay contribué en homme de bien, tout ce qui a esté en ma puissance depuis le premier jour jusques au dernier, deuant et depuis la conuersion de S. M., sans auoir jamais varié ny changé de dessein et conseil, quoy que l'on ait dict de moy de part et d'aultre et me soit aduenu. Et, combien que ma poursuitte n'ait produit le fruict que les gens de bien désiroient, peut-estre qu'elle n'a esté si inutile au seruice du roy et du publicq qu'elle mérite d'estre blasmée comme

elle est; car, par le moyen d'icelle, le masque a esté leué, et a-t-on recongneu ceux qui ne vouloient pas la paix et leur dessein; ce qui n'a de peu serui à S. M. ny au royaume. Tant y a que je me suis à la fin résolu de faire en particulier auec les miens ce que je conseillois et poursuiuois que le publicq fist ensemble, affin de gagner par mon exemple ce que par mes raisons je n'auois peu faire: car j'ay esté des premiers de la Ligue à recongnoistre le roy après sa conuersion et à conseiller à tous mes amis d'en faire autant, estant désespéré de la paix publicque. Quoy pouuois-je faire mieux pour expier la faulte que j'auois faicte en mon corps deffendant, me justiffier de la déposition de Salcède et de toutes mes intentions passées. Je pourrois encore icy vous représenter plus particulièrement les tours et retours que j'ay faicts en la poursuitte de la dicte paix, les conseils que j'ay donnez de bouche et par escript, les injures que j'ay aualées et les pertes que j'y ay faictes, pour mieux vous esclaircir de la sincerité de laquelle j'y ay procédé; et que, s'il y a eu de la tromperie, je n'y ay eu part ains regret et dommage. Mais ce discours seroit trop long; il mérite d'estre escript à part; et espère, auec l'aide de Dieu, vous le faire veoir quelque jour.

Donc, Monsieur, puisque du temps du feu roy dernier décédé et du feu roy Charles, son frère, que j'ay seruis l'un après l'aultre auec quelque crédit et faueur, l'ambition et l'auarice ne m'ont aucunement commandé, que personne en la Ligue ne s'est opposé aux desseins des Espagnols si ouuertement que moy, n'a plus conseillé ny recherché plus franchement la paix du royaume, que j'ay faict depuis le commencement jusques à la fin; que j'ay esté des premiers à recongnoistre le roy et luy promettre et jurer fidélité après sa conuersion; que je n'enuie encore de présent aucune charge publicque ny les biens d'aultruy, me contentant de viure en ma maison soubs la protection et obéissance de S. M., prest d'exposer ma vie et les biens

qui me restent, comme font les miens, à l'exécution de ses commandemens comme son très fidèle subject, quel droit ont ces enuieux de me despeindre et descrier tel qu'ils font? Je ne sçay, s'ils eussent couru ma fortune, s'ils eussent eu le courage et l'entendement d'en sortir plus nettement que j'ay faict par la grace de Dieu et de S. M., laquelle m'a faict l'honneur de m'asseurer d'en auoir contentement, et, qui plus est, me le faire paroistre par les effects de sa libéralité comme de sa clémence.

Que n'imitent-ils au moins sa prudence, s'ils ne peuuent imiter sa bonté? Quoy! veulent-ils, en controllant les actions de S. M., estre estimez d'vn chacun, aussi maladuisez que malicieux? Ils cuident, en bouffonnant et mesdisant, estre tenus pour galans hommes et affectionnez au seruice du roy. Mais ils ne considèrent pas, aueuglez de passion, qu'en offensant des particuliers ils peuuent nuire grandement au seruice de S. M. et au publicq; car quel courage donnent-ils de poser les armes et recongnoistre le roy à ceux qui ne l'ont encore faict, de leur faire veoir, par ce liure qui se vend publicquement au palais ou l'on dict qu'il a esté forgé, les aultres qui leur ont tracé le chemin seruir maintenant de jouet à tels bouffons, estre tenus et chantez pour bons traistres, sans auoir esgard à leurs seruices et mérites: eulx dis-je, qui n'ont quitté le party que pour s'acquitter de leur debuoir enuers le roy et leur pays. Certes il est tout besoing que la vertu et le bonheur de S. M. supplée à leur imprudence pour ranger à la raison ceux qui restent; et croy qu'ils sont du nombre (qui n'est que trop grand) de ceux qui craignent, pour leurs malefices, l'entière restauration du royaume et le parfait establissement de S. M. Voyons-nous pas qu'ils taschent, par tous moyens et artifices, à desmouuoir S. M. d'y plus employer sa bonté, blasmant trop indiscrètement les conseillers de la paix publicque et de la douceur qui sont auprès de S. M., dont ils l'admonestent de se garder, affin qu'il ne luy en aduienne

comme au feu roy qu'ils ont seruy? Pouuoient-ils parler plus clairement pour se faire congnoistre auec leur ambition et mauuais courage! Quoy! la prudence et bonté de S. M. lui ont-elles si peu valu depuis six mois, qu'elle se doiue ainsi repentir d'en auoir vsé, et sur cela préférer le conseil de tels gens à celuy de tant de personnages d'honneur qui l'ont assistée et dont elle s'est si bien trouuée? La ville de Laon luy couste-elle si peu et à son royaume que S. M. doiue auoir regret au marché qu'elle a faict des aultres? O imprudente malice! encore ne se contentent-ils pas d'offenser ceux qui ont abandonné la Ligue, ny d'effaroucher les aultres qui en sont, ils en veulent encore à quelques vns qui seruent S. M. peult estre plus fidélement qu'eulx, comme s'ils auoient mal au cœur de veoir ce roy prest à sortir d'affaires, et pour ce vouloient de bonne heure luy préparer besongne nouuelle, pour pouuoir continuer à pescher en eau trouble et exercer leurs passions, se donnant fort peu de peyne du péril que court S. M. et de tant de princes, seigneurs et gentils hommes qui l'assistent en ses armées, non plus que de la ruine du peuple et des désordres que nourrit la guerre, pourueu qu'ils viuent à leur aise sans participer à tels dangers, ny contribuer aux frais de la guerre.

Si je sçauois leurs noms, comme par leur liure je recongnois leur malice, je parlerois plus clairement et dresserois vn tableau de leur vie qui seroit plus véritable et peult estre aussi plaisant que celuy par lequel ils m'ont voulu figurer et calomnier, encore que je sois mal duict à cette lutte pour auoir toute ma vie faict prouision d'honneur et non de mots de gueule, dont leur ouurage est farcy. Monsieur, si d'auenture vous les connoissez, je vous prie, par charité et en recongnoissance de ce qu'ils parlent de vous auec honneur, encore que ce ne soit qu'à demy, leur faire sçauoir et remonstrer non le tort qu'ils me font (car c'est trop peu de chose) mais celuy que, par leur indiscrétion, ils font au seruice du roy et au publicq, en offensant

et attaquant tant de sortes de personnes qu'ils font. Car, combien que ce royaume ait, par la grace de Dieu et le bonheur de S. M., repris aucunement ses esprits, si est-il encore si débile et atténué qu'il a tout besoing de repos et d'un bon régime pour recouurer sa première santé. Ne voyons nous pas que ses veines sont encore pleines de sang infect et corrompu, et qu'il est nécessaire de rafraischir et tempérer les partyes nobles d'iceluy plus tost que les altérer et aigrir, comme ils s'estudient de faire. Si du temps du feu roy, au lieu d'employer le cautère, le feu et la violence, les ecclésiastiques les premiers, et après eulx les officiers de la justice et des finances se fussent bien refformez, nos maulx n'eussent pas si auant ny tant duré qu'ils ont faict. Au moins soyons sages par expérience et à nos despens, si nous ne l'auons peu ou pouuons estre par raison et prudence; car certainement rien n'a tant engendré, ny excité les factions qui ont troublé l'estat, ny tant entretenu et nourry nos divisions que le peu de soing que l'on a eu de cette réformation, ayant tous mieux aymé hazarder nos rois et nos royaumes, pour jouir de nos plaisirs et commoditez aussi licentieusement que de coustume, que de nous en relascher et desdire d'vn seul poinct. Et, combien que chacun en ait esté chastié à son tour, voire que le ciel et la terre nous menacent encore d'vne nouuelle tempeste, où sont ceulx qui mettent la main à se radouber en s'amendant et refformant comme ils devroient pour s'en garantir? Je dis que les prélats et officiers qui manquent à ce deuoir méritent vrayment le nom de proditeurs de leur pays; car quand Dieu aurait faict la grace à S. M. de luy donner vne entière victoire sur tous ses ennemis, si sera il difficile qu'il en jouisse pleinement, que l'on n'ait pourueu à la religion et aux abus trop communs qui régnent en l'administration de la justice et des deniers publicqs; car aduertissemens sont communs et congneus de tous, mais l'exécution en est encore plus preignante et nécessaire, et toutesfois plus inespérée.

Si tout ainsi que S. M. trauaille sans cesse et sans espargne auec sa noblesse au recouurement et restablissement de son auctorité royale, les aultres commençoient aussi, ne pouuant mieux faire, à disposer et préparer en leurs charges les moyens d'affermir et asseurer ses victoires par une générale réconciliation et réunion de tous les subjects auec la règle de justice en toutes choses, en seruant d'exemple d'équanimité, bonté et prudence à vn chacun, ils emploieroient le temps plus honorablement et vtilement qu'aucuns ne font à se partialiser et exercer leurs passions si publicquement et honteusement qu'ils font au grand scandale d'vn chacun et aux despens du seruice du roy, de la vie et personne duquel ils feront, par effect, paroistre auoir plus de soing et de crainte qu'ils ne publient par leurs escrits; car c'est le vray moyen de destruire la Ligue tout à fait, et tirer S. M. des ordinaires dangers de la guerre en laquelle il semble qu'ils la veuillent perpétuer.

Je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous conserue en parfaicte santé. Escript ce premier jour d'aoust 1594.

Vostre très affectionné seruiteur et amy.

De Neufuille.

---

## III

### RESPONSE DE DU VAIR A VILLEROY.

... 1594. — Du Vair partage l'indignation de Villeroy, lui annonce que les exemplaires injurieux sont supprimés, le console en opposant aux censures de la malveillance l'opinion des gens de bien, et se cite lui-même en exemple pour prouver que nul ne peut échapper à la malignité et à l'envie.

Monsieur, vous me faictes beaucoup d'honneur de descharger vos plainctes en mon sein, et plus encore de me

rendre arbitre de vos actions passées. Pour le premier, je vous diray que j'ay senty vostre mal deuant vous et ma voix vous a serui à en faire la première plaincte, si juste certes que je n'ay trouué personne qui ne l'ait receue auec regret de vous veoir si indignement traicté. Ceux mesmes de qui j'auois quelque soupçon de sçauoir qui estoient les autheurs de cet escript, le confessoient ainsi, et alléguoient pour toute excuse, qu'il auoit esté imprimé à Tours auant la réduction de Paris, auquel temps on tenoit tout estre licite contre ceux qu'on tenoit pour ennemis. Enfin je les voyois tous d'accord qu'il falloit supprimer cela et, sur ma seule remonstrance, il y fut mis ordre. J'eusse fort désiré que cela eust été tellement exécuté que vous n'en eussiez point eu la veue et, pour moy, je n'eusse jamais esté d'aduis de vous le faire veoir puisque tout ce qu'on y pouuoit apporter de remède se pouuoit faire sans vous, et que la veue ne vous pouuoit apporter qu'vne très-juste indignation, qui auoit pour son plus grand effect vn despit et courroux contre personnes que vous ne congnoissez, ou qui, en tous cas, sont indignes de vostre colère. Or, Monsieur, puisque vous m'auez choisi pour m'ouurir vostre cœur sur ce subject, et que je doibs, par l'obligation de l'amityé dont il vous plaist m'honorer, participer au ressentiment que vous auez de cette injurieuse atteinte, ayant tasché d'y apporter le remède en ce que le mal estoit hors de vous, je doibs, ce me semble, essayer aussi de le faire en ce qui en demeure en vous. Ce n'est pas assez de chasser la mousche de dessus la main de l'enfant, si on ne tire puis après l'esguillon qu'elle y a laissé, qui enfle la chair et enuenime la peau ; car bien que vous ayez de longue main donné loy à vos passions, si vous veois-je, par cette lettre, beaucoup esmeu et animé ; et lors j'entre en considération en moy-mesme qui en peult être la cause. Qu'vn homme de bien, ne doiue estre fort sensible en son honneur, je l'aduoue, qu'il ne doiue purger les calomnies dont on le

veult tacher, je l'approuve ; mais qu'il doiue indifféremment s'offenser des injures qui sont jettées en public sans autheur, mesmes celles qui sont générales et par forme de bouffonnerie, c'est de quoy je suis en doubte. Qu'elles ne soient fort blasmables, que le public n'ayt grand interest de les réprimer, que le magistrat ne s'y doiue opposer, c'est chose trop claire ; mais que pour nous il nous faille esmouuoir de tels subjects, je ne puis le comprendre. Quoy donc ! il sera en la puissance de tous les bouffons et plaisans du monde de vous apparier à eulx, vous faire descendre au pair auec eulx et vous contraindre de les receuoir pour partyes et entrer en deffense contr'eulz ! Voyez combien vous vous offenseriez en vous pensant deffendre : car il est sans doubte que, depuis que vous venez à demander raison d'vn homme, vous vous égalez aucunement à luy, et constituez celuy qui vous escoute par dessus vous et celuy dont vous vous plaignez. Je veois, entre nous, parmy la pernicieuse licence qui y règne d'appeler les hommes en duel, qu'il y a quelqu'exception : l'on dict qu'il n'est pas gentilhomme, je suis d'aultre qualité que luy. L'on demandoit à Alexandre le Grand pourquoy, veu qu'il estoit si desireux de gloire, il n'alloit combattre aux jeux olympiques : « Faictes-y, ce disoit-il, trouuer d'aultres Alexandres et j'iray. » Il est sans doubte que nous ne nous deuons commettre, pour quelque subject que ce soit, qu'auec ceux dont la contention nous peult estre honorable et la victoire glorieuse ; et, quant aux aultres qui sont incongneus ou bien bas au dessous de nous, il n'y a point de vengeance si séante et si asseurée que le desdein et le mespris. Toutes ces injures-là ne nous offensant qu'en ce que nous les recongnoissons, si nous les négligeons, elles ne nous touchent point.

Mais, Monsieur, si j'osois aussi librement parler à vous comme je pense, et que le respect que je vous doibs ne retirast point la hardiesse que me donne l'amityé dont vous me fauorisez, je vous dirois que vous estes bien délicat de

refuser la condition commune de tous ceux qui ont esté signalez pour auoir grande part au gouuernement des affarires publicques. Quant à moy je n'en ay encore jamais remarqué vn qui se soit peu exempter de l'enuie et calomnie qui sont continuellement attachées aux aduenues des grands maniements d'affaires, pour abboyer ceulx qui y entrent et deschirer leur réputation. C'est chose indivisible que le gouuernement et la calomnie; et n'y a tiltre d'honneur ny puissance si illustre qui en exempte les hommes. Les rois y sont les plus subjects, et pour ce, est-ce vn ancien proverbe que c'est chose royale que bien faire et mal ouïr. Quoy donc! ce qui s'obserue en tout temps n'aura pas lieu pour vous en cette triste et calamiteuse saison où la licence est extrême, où les misères qu'endurent les hommes aiguisent leurs langues et font creuer leur fiel de colère! Qui veoit le mal et l'endure ne sçait à qui s'en prendre. Comme les frelons irritez s'attachent à ce qu'ils trouuent de plus apparent, la calomnie a toujours esté et sera toujours au monde et donnera toujours à ce qui sera plus éminent. Et, pour ce, qui sera éleué à vn grand maniement n'a non plus de droit de s'en plaindre qu'vn bâtiment éleué d'estre souvent battu du vent. Mais, Monsieur, vous auez bien peu proffité en l'expérience du monde si vous sentez estrange de sentir la détraction. Auez-vous perdu la mémoire du lieu d'où nous venons de sortir? ne vous souuenez-vous plus d'avoir veu dans Paris cinquante chaires qui estoient autant d'escolles de mesdisance, armées du respect de la saincteté et de la religion? n'en auez-vous pas senty les effects? Ceux-ci peuuent-ils quelque chose de nouueau après ce que ceux-là ont vomy contre vous et contre nous? Encore fault-il enfin s'accoustumer à ce qui ne se peult éuiter. Les chirurgiens disent que les cicatrices sont plus dures à entamer que n'est pas la peau qui n'a point esté entamée. Aussi fault-il que nos esprits qui ont esté tant et tant touchez s'endurcissent, mesmes quand ils sont appuyés sur vne saine et entière

conscience qui par la solidité repousse tout ce qui la vient heurter et en rejecte le coup sur celuy qui luy darde. Vous l'auez, Monsieur, et, oultre le témoignage que l'intérieur de vostre âme vous en rend, vous auez celuy de tous les gens d'honneur qui vous le confirment. C'est de ce jugement là que vous deuez faire cas. Tout le reste n'est rien. Si passant par la rue vous oyiez des crocheteurs qui vous condamnassent, vous n'iriez pas prendre vn relief d'appel de leur jugement; vous diriez simplement : qui sont ces fols-là? Vous vous en ririez. La qualité et l'autorité de ceux qui jugent de vos actions sont celles qui vous doiuent rendre sensible à leurs jugemens et vous émouuoir à vous en deffendre. D'un costé, les gens de bien vous louent et vous estiment; de l'aultre, il y a du vulgaire qui mesdit de vous. Vous négligerez la voix de ceux-là pour vous arrèter à celle de ceux-ci. Vous ressembleriez aux malades qui rejectent de bonnes viandes pour vser des mauuaises, ou à ce marchand de Chios qui auoit sa caue pleine de bon vin et en alloit acheter d'aigre et esuenté pour son dîner.

Monsieur, j'apperçois à plus près ce qui vous empesche et vous donne de la peyne. Vous considerez en cette grande confusion, de laquelle à peine sommes-nous sortis, vn estrange désordre. La tempeste qui certes a esté étrange a tellement emporté les hommes, qui deçà, qui delà, hors de leur route, que tous ceux qui sont jaloux de leur honneur ont vne juste crainte que les gens de bien ne leur imputent les faultes de la fortune et leur facent porter le blasme qui est deu à la violence et au malheur des temps. Voilà pourquoi vous désirez rendre raison de vos actions et sçavoir de moy comme les aultres les prennent; car si vous ne demandiez que mon jugement, je croy, Monsieur, que vous l'auriez assez appris, connoissant combien je vous estime et honore. A la liberté où je suis nay, je ne pourrois ny aymer ny vénérer ce que je ne penserois pas en estre digne ; et n'en estimerois digne celuy en qui pour-

roit tomber ce reproche que ceux dont vous vous plaignez vous ont voulu donner. Pour vous esclaircir donc de ce que vous pouvez désirer en cela de moy et apprendre par ma voix le sentiment des honnestes gens auec lesquels j'ay acquis quelque grace, essayons de les imiter. Je n'en ay jamais veu qui fissent grand cas de la déposition de Salcède, je dis lors que ce bruit estoit tout récent, qui est lors qu'il prend force et vigueur de la nouueauté et s'imprime auant qu'on ait loisir de le diuertir ou dissiper par la vérité. Pourquoi ? Parce que vous estiez vn second roy en France, qui n'auiez borne en vostre auctorité que celle que vostre prudence et modestie y mettoient. Quelle apparence y eust-il eu que celuy qui ne peult rien profiter au changement, le désire et conspire la ruine du maistre duquel appendoit sa grandeur, et du païs où il a tant de biens et de richesses acquises ? Vostre éloisgnement de la cour fit à la vérité penser à beaucoup de gens que le roy se deffioit de vous, mais estant enueloppé auec tant d'aultres, les plus aduisez jugèrent que cette deffiance n'estoit sinon qu'il vouloit prendre quelque nouueau conseil plus conforme à la jalousie qu'il auoit de son estat qu'vtile peult estre au bien de ses affaires. Pour moy, Monsieur, de si longtemps que je me suis mis à contempler les actions du monde, j'ay appréhendé la fortune de ceux qui sont au maniement des affaires, lesquels je n'ay point trouué d'aultre condition que ceulx qui flottent en haulte et profonde mer à la mercy des vents, qui ont à craindre l'air, l'eau et la terre : car les éuénements des affaires qu'ils manient deppendent de tant et tant diuerses rencontres que je ne veoy rien en leur puissance que les conseils. Encore comment ? Ils ne sont pour la plus part du temps qu'exécuteurs de ceulx d'aultruy, et comme les médecins portent le blasme de l'intempérance des malades, les affaires les entrainent le plus souuent et font ce qu'ils ne voudroient nullement faire. Ce que j'ay plus remarqué en vostre fortune de ce que j'ay peu congnoistre, et peult

estre m'y puis-je tromper comme la regardant de loing; on tient, Monsieur, que vous auez este introduict aux affaires par feu M. de Moruillers, auec lequel comme vous estiez noüé d'alliance, ainsi vous estes-vous lié de desseins et de conseils Personne de ceux qui l'ont cogneu n'a nié que ce n'ait esté vn des plus suffisans et plus prud'hommes qui ayent approché les roys de nostre temps: et croit-on que si toutes choses eussent esté à sa disposition et à la vostre, vous eussiez choisi les conseils les plus propres pour asseurer et affermir l'estat menacé de long temps. Mais quoy! soubs la minorité des roys, les princes du sang, ayant commencé à remuer et, pour ce faire, pris vn prétexte contre l'ancienne religion et produit des effects contre l'auctorité des rois, il a fallu de nécessité que ceux qui vouloient fidèlement seruir les roys et l'estat leur feussent contraires et par conséquent demeurassent vnis auec la royne mère du roy et ceulx de la maison de Lorraine qui en apparence maintenoient l'obéissance des roys. On pourroit dire que de sages et bons conseillers deuoient en cela tempérer les choses et empescher que les princes du sang qui sont les vrais estançons de l'estat ne fussent traictez de façon qu'ils s'alienassent entièrement, et fissent place à des estrangers qui ne se pourroient aggrandir qu'auec la ruine de l'estat. Mais, oultre que cette division formée par vn si grand remuement apportoit de la deffiance et de l'aigreur entre ceulx qui estoient desià diuisez, la royne mère et Messieurs de Lorraine auoient tant d'auctorité et de puissance, que de penser s'opposer à leurs desseins, c'eust esté faire naufrage de gayeté de cœur. Tout ce que pouuoient faire ceux qui désiroient le bien estoit de retirer en la personne du prince l'auctorité, et empescher que ceux qui commandoient soubs sa faueur ne corrompissent entièrement l'estat. Monsieur de L'Hospital, chancelier de France, qui voulut plus courageusement conseruer l'auctorité des princes et tendre à une réconciliation, fut incontinent em-

porté du torrent, et donna vn signalé exemple aux aultres qu'il falloit rompre ou ployer. Le premier ne pouuoit seruir au public et ruinoit assurément celuy qui le faisoit, il ne restoit donc que le second. Le cours des guerres aigrit toujours les esprits : les crainstes et deffiances de la royne mère la séparèrent toujours dauantage des princes du sang, la rallièrent auec ceulx de Lorraine qui auoient suyui les rois. Ces mesmes passions-là passèrent aux rois quand ils furent en aage ; qui, voyant les princes de leur sang armez contr'eux, ne les purent tenir que pour leurs ennemis, faisant ce qu'ils pouuoient pour les ruiner, où ils engagèrent leurs plus spéciaux seruiteurs et conseillers. Plusieurs ont estimé que la royne, se souuenant de ce qu'elle auoit faict contre le roy qui est aujourd'huy et contre le feu prince de Condé, voyant que le roy deffunct n'auoit pas d'enfants, auoit jetté l'œil sur ses neueux de Lorraine et tracé en son esprit le chemin pour les esleuer à la couronne, et engagé à ce dessein tous ceux qui luy auoient obligation. Et à tout cela je n'y trouue rien d'estrange et n'estime pas que ceux qui en discourront sans passion et comme nous ferions des histoires passées, y trouuent rien à blasmer dauuantage que la faulte de ceulx qui, s'armant les premiers contre le roy, auoient auctorisé ceux qui auoient suiuy le prince légitime contr'eux et, les ayant rendus ennemis sur vne mauuaise querelle, leur auoient donné occasion de chercher à s'asseurer contr'eulx. Il est bien certain que la royne qui entroit auec ses amis et seruiteurs comme par force en ce dessein, n'entendoit pas déposséder son fils, ains disposer les choses pour réussir après sa mort ; car, encore que ce soit vn triste augure et omineuse présomption que le dessein de la mère fondé sur la mort de son fils, si peult dire que cette femme auoit l'esprit si vaste et si pénétrant qu'elle pensoit jusques-là, voire par delà. Elle employoit à cet ouurage des gens qui se contentoient d'estre fauorisez d'elle, et qui, s'enforcissant sur prétexte de se préparer pour l'ad-

uenir pour aultruy, trauailloient dès à présent pour eulx mesmes. De vérite, s'estant fortiffiez tout d'vn coup des propres forces du feu roy, de sa négligence, d'un prétexte estrangement plausible, les conseils pour les dissiper estoient bien difficiles à prendre mesmes à ceux lesquels, les irritant et faisant leurs ennemis, demeuroient auec leur maistre fort foibles, deffauorisez esgalement de toutes les nations estranges, mal voulus des peuples et ayant les deux partys de la Ligue et des huguenots ennemis. Certainement de ce grand malheur, et pour le roy et pour l'Estat, si, oultre la Providence diuine, il s'en peult rendre cause probable, c'estoit le mauuais gouuernement du feu roy; lequel se voyant, par sa faulte plus que de nul aultre, réduict à cette extrémité, il ne se fault pas estonner si, comme les malades, il a pensé de changer de médecin pour auoir plus tost guérison; car en tels accidens le changement semble remède. L'esloignement qu'il feit lors de vous, Monsieur, estoit plus vn argument de son mal et de son malheur que de vostre faulte. On sçauoit assez que vous l'aymiez, auiez intérest qu'il fust heureux, que vous auiez prou de prudence pour luy donner les meilleurs conseils, mais je croy pour moy que Dieu vouloit faire deux effects tout ensemble; l'vn, de luy oster ceulx qui pouuoient le préseruer de sa ruine; l'aultre, de les mettre en lieu qu'ils peussent seruir à restablir miraculeusement le prince qui règne aujourd'huy sur nous.

J'eusse bien souhaitté pour vous, qu'ayant esté ce que vous auiez esté, vous ne fussiez point entré dans la Ligue; mais, quand je considéray que vous auiez M. d'Espernon sur les bras qui ne vous recherchoit de rien moins que la vie, que vous auiez perdu la faueur du roy, que le faict de M. vostre fils vous auoit faict perdre l'espérance de la recouurer, j'estimay de vérité que vous estiez entre le feu et l'eau, et combien l'vn vous fust peu honorable, si vous estoit il nécessaire, sinon que vous voulussiez perdre l'hon-

neur, les biens et la vie : car, retombant en la puissance de M. d'Espernon qui prétendoit que vous auiez voulu auoir la sienne, et ez mains du roy qui vous imputoit le faict de M. vostre fils, et par là prenoit argument de croire tout ce qu'on vous auoit objecté, sans doubte je croy que la fortune vous auoit rendu subject à la peine à laquelle la faulte eust peu obliger vn aultre.

Pour moy, comme vous aymant, j'eusse bien souhaitté lors que vous n'eussiez point faict ce sault, et néantmoins Dieu a monstré depuis que c'estoit vn des principaux moyens par lesquels il vouloit sauver cet Estat; car il est sans doubte que le naturel de M. de Mayenne, estant si irrésolu que nous l'auons veu, esbranlé des mauuaises fortunes qu'il a eues, surchargé des artifices, engein et promesses des Espagnols, eust sans doubte trébuché à nostre ruine commune s'il n'eust esté balancé et tenu en contrepoids par vostre sagesse et l'affection que vous auez montrée à la conseruation de cet Estat; et ne puis que je ne blasme fort, comme trop ignorans ou malicieux, ceux qui vous peignent pour amy des Espagnols, que je sçay trop certainement n'auoir eu de tout ce temps-cy plus grand ennemy que vous et qui ait plus sappé leur auctorité, pour auoir mis M. de Mayenne en deffiance d'eulx, luy auoir faict congnoistre leur impuissance et leurs artifices, vous estre rendu ennemy des factions populaires sur lesquelles ils faisoient tous leurs projects; et, sur ces derniers temps, auoir, par tous les artifices possibles, empesché ceste belle royauté que peu de gens se peuuent imaginer auoir esté si preste à faire comme elle a esté. En cela je vous puis porter tesmoignage particulier pour me pouuoir vanter d'y auoir fidélement et vtilement seruy mon pais et auoir néantmoins communiqué auec vous la plus part des conseils que j'y ay suiuis. Mais quoy! affin que vous vous consoliez en la société de vostre mal, je vous veux bien dire que mes actions, non plus que les vostres, n'ont esté exemptes des mor-

sures de l'enuie, ny eschappé les dentées de la détraction.

Puisque ma louange sert à votre justification, je veux bien, Monsieur, me glorifier auec vous, et vous représenter quelque chose de mes actions passées, affin que vous voyez qu'il n'y a consciençe si nette ny action si entière qui ne soit, sinon entamée, au moins attaquée par la calomnie.

Il n'y auoit homme en ce royaume qui deust plus tost estre de la Ligue que moy. Le feu roy auoit ruiné mon père pour rescompense de vingt cinq ans de seruice qu'il luy auoit faicts [1]. J'estois pauure; j'estois recherché et n'y auoit rien proportionné à ma fortune qu'on ne me promist. Après les Barricades, ceux de la Ligue proposèrent de me faire procureur général. Après la mort des princes ils me voulurent enuoyer en ambassade à Rome et m'offroient force argent. On me feit parler de prendre l'estat d'aduocat du roy. M. de Mayenne me voulut retirer près de luy. Monsieur, vous le sçauez j'en ay encore les lettres qu'il m'en escriuist. Jamais cela ne m'empescha qu'en toutes les occasions qui se sont présentées, je n'aye de tout mon pouuoir ramené les choses où elles deuoient estre. Après les Barricades, ceulx de la Ligue firent ce qu'ils peurent pour joindre l'auctorité du parlement à leur party. M. le cardinal de Bourbon et M. de Guyse vindrent au parlement pour prier qu'il s'vnist auec la ville. Je parlay librement de l'auctorité du roy et promeus la résolution qui fut prise d'enuoyer vers le roy sans rien respondre à la requeste du dict cardinal. Au mesme temps on voulut faire vne leuée à la ville et d'hommes et de deniers pour assiéger Meleun : je l'empeschay au quartier de la place Maubert où l'on feit déclaration qu'on entendoit seruir à la conseruation de la religion mais non pas faire la guerre au roy, dont M. de Guyse se trouua fort estonné. En 89, comme M. du Mayne estoit à Montereau, nous fismes entreprise de réduire la ville, et

1. Voy. Étude sur Du Vair *supra*, p. 6

eust à mon aduis esté exéquutée si Donon eust tenu bon en sa maison, comme il auoit promis. En 90, au commencement de l'année, quand M. de Lion proposa de faire entrer les Lansquenetz en garnison, je m'y opposay en plein hostel de ville. Après la leuée du siége, on proposa d'enuoyer vers le prince de Parme pour le prier de demeurer en France : j'aiday en parlement à rompre ce coup-là et en portay beaucoup d'enuie : 92, je proposay en parlement qu'il falloit faire la paix et, sur ma proposition, remonstrances en furent faictes à M. de Mayenne de la part du parlement. Je le proposay depuis publicquement à l'hostel de ville. Vous sçauez, Monsieur, ce qui s'est depuis passé aux Estats, la protestation publicque que j'y fis contre l'eslection qu'on y vouloit faire; l'arrest de la cour pour la loy salique auquel je croy que personne ne peult prétendre plus grande part que moy. Vous sçauez les hazards que j'y ay courus de ma vie, laquelle Dieu m'a miraculeusement préseruée le 14esme juillet il y a un an passé. Tout cela ne me peult pas garantir que quelques gens pleins d'enuie et de malignité, s'ils ne me blasment ouuertement pource qu'ils y recevroient trop de contradiction, au moins ne me picquent à couuert, et me facent, en ce qu'ils peuuent, perdre la grace que les honnestes gens m'en ont. Ils disent que je suis vn fin; que tout ce que j'ay faict, ç'a esté pour me conseruer et sans aucun hazard, taschant de plaire à tous les deux costez.

C'est pour vous dire que, si moy, qui suis vn escollier couuert de ma solitude et de l'ombre de mon estude, et dont la fortune mérite plus tost pityé qu'enuie, je ne puis néantmoins éuiter les traicts venimeus de la calomnie et malignité, comment vous en pourriez vous exempter, vous, dis-je, Monsieur, qui auez eu par le passé vne fortune si esclatante que le lustre en peult faire mal aux yeux des enuieux, voire jusques après vostre mort, et qui tenez encore et du rang et du nom en ce royaume beaucoup, voire tant qu'vne partye de ceux qui sont aux affaires semblent

appréhender vostre réputation, et se parent contre vous comme contre celuy de qui ils cognoissent tenir la place? Ceux là pourront espérer de ne point estre touchez de la calomnie dont les actions seront couuertes de ténèbres, et ceux-là devront appréhender d'en estre touchez ausquels il n'est pas aisé de se justifier. Mais vous, dont les vtiles et salutaires actions ont tant et tant de tesmoings qui en parlent publicquement, n'en deuez faire aucun compte et estimer que les mesdisances et détractions (principalement qui courent sans autheur et sans aduis) s'esteindront en la réputation de vostre vertu comme vn flambeau feroit plongé dans vne eau profonde.

Je ne veux pas, Monsieur, entreprendre de vous encourager à continuer à seruir le public et brosser au trauers de toutes les espines pour paruenir au but que vous vous estes toujours proposé qui est de rétablir ce pauure et misérable royaume à son ancienne splendeur. C'est vne voix que vostre naturel vous sonne continuellement aux oreilles; mais seulement vous veux je dissuader cette trop sensible délicatesse qui, picquant vostre vertu, la pourroit aigrir et destourner du désir qui est nay auec vous de seruir le public. Mais, contre la voix de dix ou douze mesdisans, ayez celle d'vn million qui vous louent et exhortent de persévérer. Les plus amers poisons, détrempés en petite quantité parmy beaucoup de sucre et d'eau, s'addoucissent et perdent et leur mauuais goust et leur malignité. La condition des mauuais seroit trop heureuse s'ils pouuoient, exaspérant les gens de bien, priuer ceux qui les ayment et le publicq mesme des secours qu'ils en attendent. Au contraire c'est la principale vengeance que vous deuez prendre de vos malueillans que de leur faire cognoistre qu'ils ne vous sçauroient esbranler ny faire changer de volonté, et faire paroistre par vos actions présentes et à aduenir combien celles du passé sont éloignées de ce qu'ils en ont voulu publier; car, encore que les passées se puissent def-

fendre d'elles mesmes, si est ce que, leur mérite estant affoibly par l'oubliance qui déteint toutes les choses de ce monde, elles ont besoing d'estre releuées et rechargées par la vive couleur des présentes. C'est à quoy, Monsieur, je croy que tous vos amys vous appellent. Si ma voix, joincte auec la leur, peult renforcer ce vœu, je l'y associe de tout mon cœur et prie Dieu vous conseruer sa grace.

Vostre très humble et très obéissant seruiteur.

G. Du Vair.

---

## IV

### DU VAIR A MESSIEURS DE LA COUR DE PARLEMENT DE PROVENCE.

3 juin 1616. — Du Vair, nommé garde des sceaux, adresse au parlement d'Aix un témoignage de son souvenir et l'assurance de sa protection.

Messieurs,

Le roy m'ayant faict cest honneur de me commettre la première et plus grande charge qui est aujourd'huy en son royaume, si tost que j'ay eu le loisir de respirer et me recongnoistre, j'ay creu debvoir retourner mes pensées sur vous et en la recordation de l'amitié qu'il vous a pleu me tesmoigner pendant que j'ay eu l'honneur d'estre parmy vous. Vous vous debvez maintenant assurer qu'un des principaux soings que j'auray sera de vous aider et fortiffier, affin que vous puissiez tousjours utillement et fidellement rendre le service que vous debvez et que vous avez accoustumé au roy et à l'Estat. Les calamitez qui ont couru y ont aissé de grandz désordres en toute sorte d'affaires et

mesmes en celles de la justice; mais, les droictes intentions de LL. MM., estant, comme on l'espère, secondées de celles de MM. les princes et principaux seigneurs de ce royaume, promettent que Dieu nous fera la grâce de pouvoir restablir l'ordre et relever la dignité de ceste couronne. La grande bonté avec laquelle nostre prince est né, son grand courage, et les autres vertus qui paraissent en luy confirment ceste espérance: c'est à nous tous à contribuer à ce grand œuvre ce qui dépend de chascun de nous. Je vous y convye et conjure pour vostre part, vous priant croire que je ne perdray jamais la mémoire de l'honneur que j'ay receu parmy vous, ny le désir de vous servir en tout ce que je en auray le moien, d'aussy bon cœur que je prie Dieu, Messieurs, etc.

De Paris, ce 3e juin 1616.

G. Du Vair.

Coll. Dup., DCLXIII, f° 123.

## V

### DU VAIR A MYLORD HAY, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE D'ANGLETERRE.

1616. — Réponse de Du Vair à la demande faite au nom du roi d'Angleterre pour son fils, de la main d'une fille de France.

Monsieur,

Le voisinage seul pourroit suffire pour attacher d'amitié ces deux puissantes couronnes, mais le commun intérest qu'elles ont à leur mutuelle conservation et grandeur les estreint d'un neud plus serré, et les grandes alliances qu'elles ont eues de tous temps ensemble les ont faict tousjours fraterniser. C'est donc le plus louable et le plus honorable conseil qu'elles puissent prendre que se lier tousjours davantage

ensemble et se reserrer par alliance pour leur propre seurté et encore pour celle de toute la chrestienté. Aussi le roy et la royne, nos maistres, reçoivent-ils avec beaucoup de contentement la recherche que le roy de la Grande-Bretagne, vostre maistre, faict du mariage de leur fille [1]. Nous leur ferons entendre les propositions que vous nous avez faictes, et puis après nous ferons la response suivant leurs intentions.

Coll. Dup., DCLXIII, f° 117.

1. Il ne peut s'agir ici que du mariage de Charles fils aîné du roi d'Angleterre, avec Henriette de France fille de Henri IV et sœur de Louis XIII. Ce mariage n'eut lieu qu'en 1625 après que Charles Ier fut monté sur le trône, mais il en avait été question bien des années auparavant.

« Le 1er août 1616, dit M. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII*, livre 4, « chap. 2), un ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne venoit d'arriver « à Paris. Sa mission étoit de complimenter le roi sur l'accomplissement de son « mariage, et aussi de lui demander une de ses sœurs pour le fils maintenant uni- « que du roi Jacques, le prince Charles de Galles. Cette union avoit été traitée bien « longtemps auparavant par ambassadeurs. . . . . . Maintenant que le « royaume de France avoit recouvré la paix, le roi Jacques croyoit le temps venu « de reprendre solennellement cette poursuite, et c'étoit là l'intérêt sérieux de « cette ambassade qui avoit pour prétexte une formalité cérémonieuse. Mais l'am- « bassadeur devoit étudier l'état de la cour et ne faire sa demande que si la con- « corde y paroissoit bien affermie. Aussi n'en dit-il pas un mot à sa première au- « dience, ni à celles qu'il obtint ensuite. . . . »

Cette lettre prouve cependant qu'il fit sa demande : Du Vair qualifie la princesse *fille du roy et de la reyne ses maîtres*, quoiqu'elle fût sœur de Louis XIII, parce qu'elle était en réalité fille de France.

J'ai pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt sous la plume de Du Vair l'expression de sentiments qui doivent encore aujourd'hui présider à l'alliance de deux grands peuples.

Les faits qui viennent d'être rappelés fixent la date de cette lettre entre l'arrivée de l'ambassadeur d'Angleterre et la démission de Du Vair, c'est-à-dire entre le 1er août et le 25 novembre 1616.

## VI

### DU VAIR A LA REINE MARIE DE MÉDICIS.

Novembre 1616 [1]. — Du Vair reproche sévèrement à Marie de Médicis le désordre des finances.

MADAME,

Je me souviens que lorsque j'arrivay près de V. M., la principale plaincte que vous me faisiez de ceux qui avoient manié les affaires estoit qu'ils ne vous faisoient pas librement et fidélement entendre ce qui se passoit aux affaires et ne vous conseilloient pas suivant ce qui estoit du bien de vostre service. Cela m'a toujours faict croire que vous aurez pour aggréable, toutes et quantes fois que l'occasion s'en présenteroit, qu'avec la liberté et ingénuité que doit une personne de ma qualité, je vous représente ce à quoy mon debvoir et ma conscience m'oblige. Bien qu'en toutes façons, quand je penserois, en ce faisant, vous estre moings agréable, mon naturel et ma fidélité ne me permettroient jamais de me taire en chose où mon honneur et ma conscience m'obligeroient de parler.

Elles m'obligent maintenant, Madame, sur le subject d'un comptant de trois millions huict cent tant de mille livres qu'on m'a présenté pour sceller, après en avoir scellé

1. Voyez Étude sur Du Vair, *suprà*, pages 85 et 86. Ainsi que nous l'avons dit, cette lettre contemporaine de la disgrâce de Du Vair, en fut sans doute la cause déterminante. Elle n'est point datée dans le manuscrit; on lit seulement sur la dernière page cette indication présentée sous forme dubitative ( 1614 ? ) Du Vair n'ayant été nommé garde des sceaux qu'en 1616, il est évident que la lettre ne peut être antérieure à sa nomination ; il ne l'est pas moins qu'elle se rapporte à cette même année 1616, et elle doit être du commencement de novembre, puisqu'elle fait allusion à une maladie du jeune roi, et qu'il résulte du journal d'Arnauld d'Andilly que Louis XIII fut gravement indisposé le 19 et le 30 octobre. — La disgrâce de Du Vair est du 25 novembre.

un, il n'y a pas fort longtemps, de dix-sept cent mille livres. Madame, je n'ay point veu, ny leu, ny ouy dire que, depuis que la France est France, il se soit faict chose semblable en l'administration du royaume en quelque main qu'elle soit tombée. Ceste nature d'acquits en soy a esté tousjours jugée très pernicieuse à l'Estat, et l'usage n'en a esté receu sinon qu'au temps qu'il a esté menacé de sa ruine, et a esté par ce moien vrayment plus que par aucune autre cause porté sur le précipice; car c'est par ce moien ouurir d'un costé la porte à toute profusion des princes et les exposer à l'importunité inévitable des demandeurs qui, trouvant ceste porte ouverte non subjette à aucune vériffication ny censure, n'ont ny honte ni mesure en leurs poursuites et demandes, sçavent peu de gré au prince de ce qu'il leur donne; et d'autre costé à tout brigandage de la part de ceux qui manient les finances, pour ce que par là ilz tirent hors de la veue et censure des hommes leur administration, et cachent tellement leurs mauvais déportemens qu'il n'y a point moien de les descouvrir. Or, quand les hommes pensent ne pouvoir estre descouverts, que y a il à quoi licentieusement ils ne se portent? Si donques la chose en soy est si dangereuse, quand les comptants sont de sommes si excessives ne les peut-on pas dire plus tost monstrueux, prodigieux, qu'illicites et abusifz? Deux comptants de près de sept millions de livres, qui est la moitié de toute la recepte d'une année, qu'est-ce à dire sinon engloutir tout le fonds des finances dans un gouffre où l'on ne void goutte? Et encores dit-on que ce n'est pas tout et qu'il s'en attend un autre à quelques mois d'icy.

Je recognois qu'en ce comptant il y a plusieurs choses qui sont accoustumées d'estre passées en ceste forme, comme des remises que l'on faict à des partisans, dont il y en a en ce comptant pour plus de [1] millions de livres. Mais

1. Il y a un blanc dans le manuscrit.

c'est premièrement un abus que telles remises, et encore plus grand de les remettre par forme de comptant; car par ce moien le roy non seulement quitte ce qu'il n'a point receu, mais s'en rend débteur; de sorte que, si le party se vient à rompre ou qu'il faille entrer en quelque remboursement, ceste remise est comptée pour argent comptant. Davantage le trésorier de l'espargne peut imputer en comptant à la chambre ceste quittance prinse par le comptant sur le plus clair de sa recepte; et quant aux partis il en compte comme il veult et peut r'apporter pour quittance le simple arrest de remise pour ce que le menu des comptants ne se void point.

Par ce mesme comptant on employe quatre-vingt mille livres pour le rachapt de Verson. Ce rachapt se faisoit pour donner à M. le prince. Puisque cela n'est accomply et que vous vous trouvez en telle nécessité d'argent, que ne laisse-t-on Verson à M. le prince de Joinville?

Il y a des ports et voitures pour des trésoriers. Ce sont taxes qui, si elles sont justes, elles leur sont allouées en leurs comptes, si elles sont indues, pourquoy emploiées dans un comptant?

Il y a cinq cent mille livres pour les gages des triennaux. Ce mesme article est emploié dans l'estat des finances. Ce qui est emploié dans l'estat ne doibt pas passer par comptant. Les gages doivent passer par les mains des paieurs et trésoriers.

D'un party de cinq millions qu'on a cru devoir toucher des triennaux, en voilà cinq cent mille d'une part et six cent mille livres de remise d'autre, absorbez; en ce faisant il n'en revient pas quatre millions.

Outre cela, Madame, il se trouve sept cent tant de mille livres de dons à deux personnes par ce comptant, et au mesme temps il se trouve qu'il fault prendre un million de livres à l'intérest pour faire vivre le roy le reste de l'année. Que dira l'on, Madame, que l'on oste le pain de la

bouche du roy, qu'on prenne ce qui est destiné aux nécessitez publiques pour faire de telles profusions? Que dira-l'on si l'on voit toutes les garnisons du royaume crier à la faim, abandonnant [1], pour n'avoir rien receu de toute l'année, et que l'on voye l'argent s'emploier de cette façon? Que dira l'on que pour subvenir à la nécessité publique vous faisiez tous les jours des edicts et que les deniers en tournent au proffict des particuliers?

Et en quelle saison se faict cela, Madame? Lorsque tout le monde crie contre les désordres; lorsque les prétextes de tel mesnage ont embrazé le royaume et que les cendres en fument encore; lorsque vous voyez le roy malade et que vous avez plus d'occasion de rendre plausible et recommandable vostre gouvernement.

Coll. Dupuy, DCLXIII, f° 120.

---

## VII.

### A MESSIEURS DU PARLEMENT DE PROVENCE.

25 juillet 1617. — Rappelé aux affaires après la mort du maréchal d'Ancre, Du Vair répond aux félicitations que le parlement d'Aix lui a adressées.

Messieurs,

Vous m'excuserez bien si plus tost je n'ay faict response à la vostre du cinquiesme juin. Les désordres passez nous avoient surchargés de tant d'affaires qu'à peine nous avons eu jusques à présent le loisir de respirer. Je recognois en vos lettres la mesme bienueillance dont vous m'avez tousjours honoré, qui vous faict resjouir de mon retour aux affaires. Si ce royaume en peut recevoir quelque soulagement

1. *Sic.* Probablement les places fortes.

et vostre compagnie quelqu'advantage, j'auray moins de regret aux peines et labeurs avec lesquelz il me fault en ceste charge passer les dernières années de ma vie. Hors de cela ma condition est de beaucoup plus à plaindre qu'à louer; et vous proteste avec vérité que, n'eust esté l'aage du roy mon maistre, l'estat de ses affaires et le vœu commun de toute la France qui m'interpelloient et eussent peu reprocher quelque lâcheté ou ingratitude si je leur eusse refusé mon service en ceste occasion, jamais je n'eusse laissé le doux et honorable repos dans lequel je m'estois confiné. Mes intentions seront toujours telles que vous les avez cogneues; le succez, tel qu'il plaira à Dieu.

Je m'emploieray pour l'augmentation de voz gaiges ainsy que vous le désirez, et m'asseure que vous en aurez contentement; mais non par la voie que vous avez choisie, qui en ceste saison ne vous pourroit pas réussir, pendant la tenue de l'assemblée du clergé.

L'on a faict plainte d'une poursuite qui se faict en vostre parlement contre le théologal d'Arles, à cause de quelque prédication qu'il a faicte sur la révélation des confessions. Vous avez espreuvé combien facilement on se porte par deça à donner contentement aux ecclésiastiques en ces choses là. J'ay arresté le cours de leur poursuitte sur l'asseurance que j'ay donnée que vous y pourvoiriez avec toute la modération qu'on sçauroit désirer. Le théologal aussi qui est par deça a promis vous faire ses excuses telles que le public sera satisfaict, et le mauvais exemple qu'on pouvoit craindre de ceste action sera esvité. Vous devez prendre cette voye, (S. M. le désire) et néantmoins ne rien diminuer du soing que vous avez toujours eu que la licence de ceux qui parlent en public n'altère le repos de vostre province et n'affaiblisse l'auctorité du roy et aliène l'affection de ses subjectz.

S. M. est d'avis d'assembler nombre des plus signalez personnages de son royaulme et, par leur advis pourveoir

aux désordres qui sont en son Estat, nommément en la justice. J'espère que dans peu vous en aurez les effectz conformes aux vœux des gens de bien. Cependant je vous prie, etc.

De Paris le 25[e] juillet 1617.

G. Du Vair.

Coll. Dupuy, DCLXIII, f° 124.

---

## VIII.

### DU VAIR AU SIEUR OTTAVIO BUONO, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE VENISE, ACCOMPAGNÉ DU SIEUR PIERRE CONTARINI, AMBASSADEUR ORDINAIRE.

Du Vair répond courtoisement aux protestations des ambassadeurs de Venise, et rappelle les souvenirs d'alliance qui existent entre Venise et la France.

Messieurs [1],

Comme de toutes les alliances qu'a la France avec les Estats voisins, elle n'en a point de plus ancienne que celle de vostre république, aussi n'en a elle point qu'elle tienne plus chère et qu'elle entretienne avec plus de soing et de charitable affection. Tellement qu'il semble que ces deux Estats, ne plus ne moins qu'un frère et une sœur jumeaux, nez quasi en mesme jour, destinez en une mesme fortune, se proposant un mesme but, aient aussi concouru en mesme volonté. L'un et l'autre se sont proposé de faire vivre leurs peuples soubs la douceur d'une juste domination et soubs un traitement plus tost paternel que seignorial : la France, soubs la franchise; vostre république, soubs la liberté con-

1. Cette lettre, qui n'est pas datée, paraît appartenir à l'année 1617, postérieurement à la mort du maréchal d'Ancre.

venable à son estat. L'un et l'autre se sont proposé de s'opposer à toutes les dominations tyranniques qui ont voulu opprimer le droit des gens et la commune liberté des hommes; se sont proposé de remparer par leur vertu la chrestienté contre ceste inondation des infidèlles qui vient du Levant se respandre en l'Occident. L'un et l'autre y a eu quasi mesme succez, s'estant ces deux Estats quasi seulz préservez de ce que les Gotz, les Vandales et les Lombards et les Sarrasins ont entrepris sur la Chrestienté. Ce n'est pas de merveille si en ceste société de naissance, de desseins de gloire, il se trouve une si grande liaison de volontez, comme nous apprenons qu'il s'est trouvé autres fois entre deux frères jumeaux qui, bien que grandement esloignés de demeure et de contrée, souffroient en leur personne et en leur santé, en mesme heure, mesmes symptomes, mesmes accidens. Les liens de la nature sont bien forts, mais ceux de la société civile ne sont pas moindres. Embarquez dans un mesme vaisseau nous faisons pour le salut des estrangers avec lesquels nous nous trouvons autant que nous pourrions faire pour nos frères, voire pour nos propres enfans : tant le soing du salut commun eschaufe ardemment l'un envers l'autre les affections des hommes! Ce tesmoignage de bienveillance que vous venez présentement de rendre par vostre discours au roy et à tout son Estat dérive de ceste source, et de la mesme source aussy dérive la sincère affection et abondance d'amour avec laquelle S. M. accueille et embrasse chèrement ceste protestation d'amitié que vous luy faictes, désireux l'envier [1] pardessus vous non par les paroles mais par les effects.

Vous estes touchez, ce dictes vous, de la compassion des affaires de France et des troubles qui ont agité cest Estat. Mais le roy, en l'aage auquel vous le voyez, se trouve avec un courage invincible qui ne s'estonne nullement de cela. Il a

1. L'emporter.

receu ce fatal événement de la main de Dieu, non comme un mal mais comme un bien, c'est à dire un subjet pour faire reluire contre les afflictions la vigueur de son héréditaire vaillance et constance, et, à l'endroit de ses subjets, le lustre de sa bonté, de sa piété, de sa clémence. Il vous remercie des sages conseils que vous lui donnez. Il en gardera soigneusement la mémoire pour les adapter, en temps et lieu, au salut de son peuple et à l'advantage de ses voisins et bien de toute la chrestienté.

Et pour le regard des affaires pour lesquelles vous venez maintenant vers luy et dont vous luy avez sommairement faict entendre le subjet, vous le trouverez non seulement si raisonnable à vous octroier ce qu'il pourra pour vostre bien, mais si désireux de vostre contentement en tout ce que les affaires de son Estat luy permettront, que vous aurez subjet de croire que tout ce que les rois ses prédécesseurs ont eu, chacun en particulier, d'amour pour vostre république, il est en S. M. tout uni et rassemblé pour vous en produire en toute occasion l'aggréable et salutaire effect.

Coll. Dup., f° 117.

---

## IX

### DU VAIR A MONSIEUR LE PRÉSIDENT JEANNIN, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILZ.

26 juillet 1620. — Du Vair engage le président Jeannin, envoyé en ambassade auprès de la reine-mère, à ne rien négliger pour lui inspirer des sentimens pacifiques en rapport avec ceux du roi et avec sa qualité de mère.

Monsieur[1],

Nous avons esté aussi estonnez de voir en ceste cour Monsieur de Montbazon que vous avez esté de le voir party

1. Voyez Étude sur du Vair, *suprà*, page 109 à 114. Après une réconciliation

d'auprez de vous. Il s'excuse sur ce que l'air du chasteau d'Angers n'est pas sain pour luy, estimant que ce qui est arrivé au fils pourroit bien arriver au père, puis que la royne prend pour offense l'obeissance que le roy se faict rendre par ses serviteurs et subjets. Elle est maintenant esclaircie, non seulement du succès du chateau de Caen [1], mais encore de ceux d'Alençon, Verneuil et Dreux [2]. Elle le doibt estre avec cela de la résolution du roy qui, nonobstant son droict, sa bonne fortune et ses forces qui seront en brief telles qu'elles pourront estre formidables à toute l'Europe, veult servir et honorer sa mère et luy donner tout le contentement qu'elle sçaurait désirer pour ce qui concerne sa personne et ses commoditez; mais je ne voy pas qu'il soit disposé à souffrir que le respect qu'il luy porte mette à couvert ceux qui attentent contre son authorité et mettent le feu dans son royaume. Je ne scay si cecy se doibt appeler guerre ni quel nom donneront les estrangers au souslèvement d'une mère contre un fils qui ne songeoit rien moins qu'à armer quand il a eu aduis que la Normandie estoit

plus apparente que réelle, qui eut lieu à Tours en 1619 entre le roi et sa mère, Marie de Médicis s'était rendue dans son gouvernement d'Angers, et là, de nouveaux motifs de défiance n'avaient pas tardé à ranimer les ressentiments apaisés. Angers était devenu le point de réunion et le lieu de rendez-vous des seigneurs mécontents qui se promettaient l'appui des réformés. Depuis le gouvernement de Normandie, jusqu'à celui de Guienne, une longue ligne de communication protégeait la révolte prête à éclater. Le gouvernement de Louis XIII fit face à ces périls, et pendant que des troupes se disposaient à marcher contre les princes, le roi accompagné de Condé s'avança vers la Normandie. En quelques jours tout le pays, depuis Rouen jusqu'au Mans, reconnut son autorité. Pendant que ces rapides succès s'accomplissaient au mois de juillet 1620, il envoyait à sa mère une députation honorable composée de l'archevêque de Sens, du duc de Montbazon, du grand écuyer de Bellegarde, du père de Bérulle et du président Jeannin. C'est à ce dernier que Du Vair, qui avait accompagné Louis XIII en Normandie, adresse de L'Aigle, la lettre que nous donnons ici.

1. Le château de Caen se rendit au roi le 17 juillet 1620.

2. « Le château d'Alençon ouvrit ses portes, la ville du Mans appela les troupes « du roi, le château de Verneuil appartenant au duc de Vendôme fut livré sans « combat, et la ville de Dreux reçut le comte de Bassompierre qui arrivait de « Champagne avec une forte armée. » Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, livre v, ch. iv.

desjà perdue par une estrange sorte de faction. Si la guerre dure d'icy à six mois seulement, elle se trouvera en un estrange estat, et aura loisir, les larmes aux yeux, de souspirer aprez les misères qu'elle aura fait souffrir à ce pauvre royaume, à soy-mesme et à ses enfans. Elle n'en sera pas quitte ny envers Dieu, ny envers les hommes pour dire que c'est pour se venger. De volonté de paix, je ne sçay si elle y est de tous costez; mais, aprez avoir tourné mon esprit de toutes parts, je ne voy point de moyen bien certain que celuy que la royne mesnagea mal l'année passée, qui est de se jetter confidemment entre les bras du roy son fils, et d'estouffer par une libre et ingénue réconciliation toutes les haines et défiances que l'on nourrit sans aucun subjet, sinon que d'une vaine crainte qui ne se peult guarir que par la considération que le roy n'a point plus de volonté, d'occasion ny de moyens de mal traiter sa mère qu'il avoit l'année passée, quand elle estoit à Tours entre ses mains. Taschez donc à lever ceste misérable défiance; et, comme le roy va vers elle, qu'elle vienne au devant de luy en estat que doibt une mère. Il est de si bon naturel que je m'asseure qu'en un moment on verra toutes choses en l'estat que les gens de bien désirent : la royne honorée, révérée et servie autant qu'elle l'a jamais esté; mais, si elle cherche de s'authoriser par la force, elle pourra faire beaucoup de mal, mais la plus grand part en retombera sur elle et sur ceux qui la portent à ce mouvement cy. Pour moy, je ne sçay plus tantost qu'y contribuer, sinon mes veuz et mes prières, qui ne seront jamais sinon que chascun soit recogneu pour ce qu'il est; que, soubs une bonne paix, Dieu soit servy, le roy honoré, et le pauvre peuple soulagé. Je scay que c'est vostre mesme désir, lequel vous pouvez promouvoir avec plus de prudence et d'adresse. Pour Dieu, n'y oubliez rien, affin que si vous n'estiez assez heureux pour obtenir ce que vous pourchassez, vous le soyez assez pour faire cognoistre coupables ceux qui auront empesché l'effect de vos saintes

et louables intentions. Nous attendons donc l'issue de vostre négociation, mais avec impatience de vous revoir en bonne santé, avec moyen de vous rendre service conforme à l'affection de celui qui est, Monsieur, etc.

De l'Aigle, ce 26 juillet 1620.

G. Du Vair, év. d. L.
(Évêque de Lisieux)

Lettres de M. le Prince et de M. le duc de Sully, Bibl. Imp., n° 9290, f° 102.

## X

### TESTAMENT DE GUILLAUME DU VAIR.

5 juillet 1620.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Je, Guillaume Du Vair, misérable pécheur, indigne évesque de Lisieux puisqu'il a pleu à Dieu, et garde des sceaux de France, admonesté non seulement par la commune condition des hommes, mais aussi par l'aage de soixante-trois ans passez, et encores par tous les perils dans lesquels je vois flotter ce pauure Estat, et fraischement par l'accident de peste arriué en ma maison, me dispose à quitter ce monde toutes et quantes fois qu'il plaira à Dieu m'appeler, et consigne icy ma dernière volonté toute escrite et signée de ma main, que je veux valoir pour testament ou codicille ou autrement le mieux qu'elle pourra, et ce d'autant plus que je le fais principalement pour la descharge de ma conscience : nay que j'estois auec vne santé fort infirme, auec vn corps et vn esprit peu laborieux, vne mémoire gran-

dement imbécille, ayant pour toutes graces de nature vne sagacité à la vérité si grande que je ne sache jamais, depuis que j'ay esté en aage d'homme, estre arriué rien d'important ny à l'Estat public, ny à mon particulier, que je ne l'aye préveu : outre cela, mes père et mère fort infortunez ne m'ayant laissé qu'vn office de conseiller d'église et vne prébende de Meaux ; chargé de la décrépitude de mon dict père, et du soin de sa maison grandement désolée au temps que l'on croioit que l'Estat s'en alloit tomber en ruine. Dieu néantmoins m'a si miraculeusement assisté et fauorisé que je me vois éleué aux plus grands honneurs du royaume auec des biens abondamment et quasi plus que je n'ay désiré, et la réputation et bienueillance commune telle que je l'ay peu désirer : en quoy je recognois que sa divine bonté a voulu choisir mon infirmité pour faire paroistre sa puissance et bénéficence. Je la supplie et conjure par la saincte Passion de Nostre Seigneur Jesus-Christ, son fils, qu'il ne m'impute point tant de graces qu'il m'a faictes pour me condamner d'ingratitude, ains qu'il y adjouste ceste dernière de vouloir, quand mon ame partirà de ce corps, la receuoir dans le sein de sa saincte et incompréhensible miséricorde. J'ay vescu et proteste de mourir en la communion de l'église catholique, apostolique et romaine, en la participation des prières de la glorieuse Vierge et de tous les saints et de tous les fidelles, ayant néantmoins tousiours eu vn extrême regret (lequel j'emporteray dans le tombeau) de voir que la réformation de l'église de Dieu et l'edification de ses peuples soit empeschée par l'auarice et l'ambition de ceux qui ont plus d'obligation à la promouuoir. Je prie sa diuine bonté de leur toucher viuement et efficacement le cœur pour cet effect.

Si je décède à Paris ou ès enuirons, je veux mon corps estre inhumé dans l'église des Bernardins. Si c'est à Lizieux, dedans la grande église, avec les cérémonies de l'église, sans pompe superflue touteffois ; le visage couuert, dans vn

cercueil de plomb ; sans autre inscription sinon celle cy dans un marbre noir : GVLIELMVS DV VAIR. EPISCOPVS LEXOVIENSIS. FRANCIAE PROCANCELLARIVS. HIC EXPECTO RESVRRECTIONEM ET MISERICORDIAM. NATVS VII MARTII MDLVI.

Je laisse à l'église où je serai enseuely 1600 liv. pour fonder vn anniuersaire et seruice solennel tous les ans au jour de mon trespas.

Je laisse semblable somme à l'église Saint André des Arcs à Paris pour fonder vn semblable seruice tous les ans au jour de Nostre Dame de septembre, pour l'ame de mes père et mère, et de ma sœur de Vécigny qui y sont enterrez.

Je veux que le jour de mon enterrement il soit distribué manuellement aux pauures mendians la somme de 1000 liv.

Tous les biens que j'ay en ce monde peuuent valoir deux-cent-quarante-mille liures, tant meubles, qu'immeubles, que dettes qui sont proceddées de cent-quatre-vingt mille liures des offices que j'ay eus et dont j'ai disposé : le surplus je l'ai espargné de mes appointemens ou des pensions que j'ai eues sur l'éuesché de Marseille. J'en dispose donc ainsi pour la descharge de ma conscience :

Je laisse à l'hospital du Saint Esprit de Marseille la somme de trente six mille liures pour estre employées en rente au profit des pauures qui seront au dict hospital, à la charge que tous les pauures qui seront au dict hospital prieront vne fois le jour que l'on leur fera prier Dieu, pour moy en ces mots : « Dieu, fais miséricorde à un tel », me nommant.

Je laisse à l'hospital ou Hostel Dieu de Meaux 400 liv. de rentes constituées qui m'ont esté ceddées par M. Ricouart, conseiller en parlement, à prendre sur le clergé de France, et les arrérages qui se trouueront deubs.

Je laisse à Pierre Lucas, en cas qu'il eschappe de la maladie dont il est atteint, la jouissance, sa vie durant, de 300 liv. de rente que j'ay à prendre sur le poisson de mer, et outre

cela, 1,000 liv. d'argent comptant. Si sa femme luy survit, je veux qu'elle jouisse, sa vie durant, de la moitié de la dicte rente, le fonds et propriété de laquelle je donne et lègue à l'Hostel Dieu de Paris.

Je laisse à Claude Martin, mon homme de chambre, outre ce que je lui ay donné et luy pourrai ci-après donner, toute ma garde robbe, fors ma robbe de velous[1] cramoisy que je veux demeurer à mes héritiers.

Je laisse à Morsan 1,500 liv.;

A François et Issautier, mes valets de pied, chacun 500 liv.;

A l'Argillière, mon maistre d'hostel 1,500 liv.;

A mon argentier 1,500 liv.;

A chascun de mes autres seruiteurs et seruantes, deux années de leurs gages, outre ce qui leur pourra estre deub.

Je laisse à Pierre Lelong, qui m'a cy-deuant et longuement seruy de cuisinier, 500 liv.

Je prie M. l'évesque de Vence, mon frère, et M. l'évesque de Riez, mon neueu, de se contenter du bien que je leur ay procuré en l'église, dont je les exhorte de bien et charitablement vser.

Je laisse néantmoins au dict sieur de Vence, mon frère, la moitié de ma vaisselle d'argent et deux tentures de tapisserie; et à mon dict neueu, tous mes liures, deux tentures de tapisserie et mes ornemens épiscopaux.

Et, quant au surplus de tous et chacuns mes biens, je les laisse à damoiselle Anthoinette Du Vair, veuue du sieur Alcaume, ma sœur, pour en jouir sa vie durant seulement, et après, les restituer à mademoiselle Ribier, ma niepce, et à ses enfans successivement : voulant que l'vn de ses masles qu'elle voudra choisir, et, faute de choisir, le second, ait la terre de Villeneufve, à la charge de porter

1. Velours ou velous, l'usage est pour velours, dit le *Dictionnaire* de Trévoux.

mon nom et armes. Je prie ma sœur que, s'il se trouue que je doibve quelque chose, ce que je ne sçay pas, ou qu'il se trouue encore deub quelque chose des debtes de feu mon père (autres touteffois que des responses qu'il pouuoit auoir faict), de l'acquitter, et de faire, autant qu'il lui sera possible, du bien à nos pauures parens.

Je veux que tout ce qui sera deub des fruicts de mes bénéfices, soit employé aux réparations, s'il y en a à faire, sinon en aumosnes aux pauures des lieux.

Je laisse exécuteurs de ce mien testament M. l'évesque de Riez, mon neueu, M. de Saint-Aubin, conseiller au Parlement, et M. de Peiresc, conseiller au Parlement de Prouence, ou l'un d'eux qui se trouuera plus près de moi lors de mon décèz.

Je lègue au dict sieur S. Aubin vn diamant de 100 escus et au sieur de Peiresc toutes mes médailles.

Je réuoque tous autres testamens, codicilles ou dispositions de dernière volonté que je pouuois auoir cy-deuant faicts, voulant celle-cy valoir pour testament ou codicille au mieux que valoir pourra, comme dict est. Et pour ce, je l'ai escript, signé de ma main à Villeneufue le Roy, ma maison, ce mercredi 10e jour. de juin 1620.

A l'honneur de Dieu soit et salut de mon âme.

G. Du Vair, éuesque de Lizieux.

Reueu et releu, m'en allant au voyage du Roy, ce dimanche 5 juillet 1620.

Mon dessein estoit de faire construire dans le cimetière S. André vne honorable sépulture en commun à mon père, ma mère, ma sœur de Vécigny. S'il plaist à mademoiselle Aleaume, ma sœur, de le faire, elle fera chose selon mon désir : ce que je laisse toutesfois à sa discrétion, pour en vser selon les moiens qu'elle en aura. J'entends qu'en toutes façons la terre de Villeneufve lui demeure franche, aux conditions de restitution portées par mon présent testament, sans que par les autres legs elle soit diminuée ;

lesquels j'entends estre pris sur le reste de mes biens. Ceci adjousté à mon dict testament le mesme dimanche, 5 juillet 1620.

G. Du Vair, éuesque de Lizieux.

Coll. Dupuy, 81, f° 185[1].

1. Cf. *Histoire* des chanceliers et gardes des sceaux de France, distingués les règnes de nos monarques depuis Clovis jusqu'à Louis le Grand. Paris, 1680, in-f°. Voy. aussi Étude sur Du Vair, *suprà*, p. 3 et 120.

FIN

# TABLE DES MATIÈRES

## ANTOINE LE MAISTRE.

## APPENDICE.



### PREMIÈRE PARTIE. LETTRES DE DU VAIR A HENRI IV.

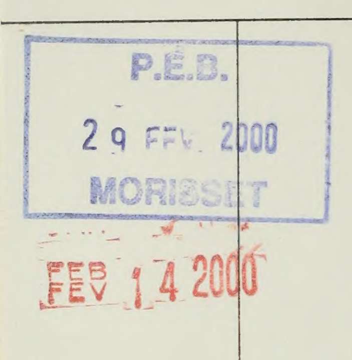
PREMIÈRE SÉRIE (du 15 janvier au 1er novembre 1597. — Du Vair étant intendant général de la justice à Marseille.

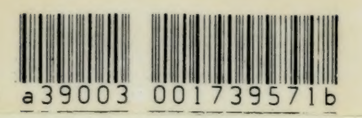
## DEUXIÈME PARTIE. LETTRES ET PIÈCES DIVERSES.

FIN DE LA TABLE.




PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.


P.E.B.
29 FEV. 2000
MORISSET
FEB FEV 14 2000


a39003 001739571b